

Bibliothèque
nationale

Québec 

FEUILLES VOLANTES



CHARLES SAVARY.

84489

1865-66

LETTERS JOURNAL

FRANKLIN

FRANKLIN

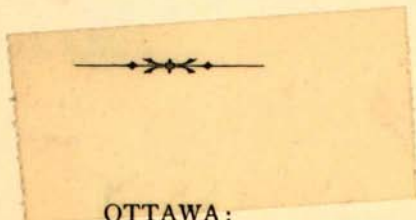
FEUILLES VOLANTES



RECUEIL

*D'ETUDES ET D'ARTICLES DE
JOURNAUX*

CHARLES SAVARY.



OTTAWA:

IMP. PAR W. T. MASON, 48 ET 50 RUE QUEEN.

1890.

REVUE DES SCIENCES

REVUE DES SCIENCES

REVUE DES SCIENCES

REVUE DES SCIENCES

840.9
5265 f
1890

REVUE DES SCIENCES



El Savary

CHARLES SAVARY.

Charles Savary naquit à Coutances, dans le département de la Manche, le 21 septembre 1845. Son père, Pierre François Théodore Savary, était, à cette époque, substitut du procureur général près la cour royale de Caen. Sa mère était madame Charlotte Eliane Quénault. Il fut déclaré à la mairie devant son cousin, M. Léopold Quénault, alors maire et officier de l'état civil à Coutances, et il reçut le baptême à l'église paroissiale. Issu d'une vieille famille de magistrats, de savants et de gens de robe, Charles Savary ne devait pas déroger. Elevé par la mère la plus tendre et pour laquelle il garda toujours le culte le plus profond, entouré par elle des soins les plus continus et les plus intelligents, il sentit de bonne heure son âme s'ouvrir à tous les grands sentiments et à toutes les vertus qui font les grands hommes et les nobles cœurs. Combien de gens éminents doivent à cette première éducation, à ce premier réveil de l'intelligence dirigé par une tendre mère, leurs succès et leur réputation dans l'avenir ! Alors que

l'âme n'est pas encore ternie par le souffle des passions, ni distraite par les luttes de la vie, ces premiers enseignements ont une influence immense sur la destinée des enfants. Dans ce cas surtout, la terre était bonne, la semence put à l'aise y germer et y croître. Dès l'âge de 15 ans, il fit son entrée au lycée Bonaparte ; il y fut bon élève et y remporta un grand nombre de lauriers pendant le cours des années 1860-61, 61-62, 62-63, pendant lesquelles il fit successivement la seconde et la rhétorique (section des lettres). Au sortir de Bonaparte, il passait à toutes boules blanches son examen de bachelier, le 13 novembre 1863.

Mais ce fut surtout au sortir du collège que, sous les yeux de sa mère et la direction d'un père fort distingué, l'amour du travail, de la lecture, et la soif d'apprendre se développèrent avec intensité chez cette nature d'élite. Il eut, d'ailleurs, l'avantage inappréciable de trouver au foyer paternel une bibliothèque choisie de classiques et d'auteurs de mérite.

Charles Savary fit son droit avec succès à Paris, obtint son diplôme de docteur en droit le 16 août 1866, et débuta dans les conférences de jeunes gens qui existaient dans les dernières années de l'Empire ; il y fut bien vite considéré comme l'un des représentants de la nouvelle géné-

ration appelés au plus brillant avenir. Avocat stagiaire, il fut désigné, sous le bâtonnat de M. Grévy, par le conseil de l'ordre, comme un des secrétaires de la conférence des avocats. Il fut l'un des principaux fondateurs de la *Conférence Tocqueville*, qui fut, dans les dernières années de l'Empire, un des centres les plus connus de la jeunesse libérale. Il en fut presque constamment le président, et il y a fait, de 1865 à 1870, de nombreux travaux qui attestaient déjà la maturité de son esprit et révélaient chez leur auteur un ensemble d'idées politiques qui ne se sont guère modifiées depuis lors.

“ C'est le mérite et l'honneur de cette Conférence,” disait-il un jour à ses jeunes collègues, “ et c'est aussi notre honneur à tous de n'avoir jamais voulu reconnaître d'autres principes que ceux de la liberté, et de ne nous être jamais divisés que sur la manière de la comprendre et sur celle de lui assurer un avenir exempt de troubles ou d'orages ; d'avoir formulé les premiers, dans une suite de résolutions et de projets de lois, tout un ensemble d'opinions qui sont devenues aujourd'hui le programme du parti libéral.

“ Nul ne sait ce que nous réserve, en ce moment même, la politique de notre pays. Elle est sujette à de si étranges retours, qu'il

“ est bien difficile de préjuger, la veille, les sur-
“ prises du lendemain, et le spectacle auquel
“ nous assistons depuis quelque temps n’est
“ point fait assurément pour nous inspirer une
“ confiance que ne comportent ni les circons-
“ tances ni les hommes. Quoi qu’il advienne,
“ nous persévérerons dans des convictions et
“ dans des principes qui, n’ayant attendu, pour
“ s’affirmer, aucune lumière venue d’en haut,
“ peuvent assister sans péril à des éclipses plus
“ ou moins durables, et les prévoir sans désespérer.
“ Si donc il faut que la France traverse encore
“ des heures mauvaises, nous en gémirons pour
“ nos concitoyens et nous nous efforcerons de
“ les traverser avec la dignité que nous assurera
“ le respect de nous-mêmes. Peut-être nous
“ entendrons-nous reprocher, comme on l’a fait
“ à d’autres avant nous, de nous abandonner,
“ en faveur de la liberté, à un culte redevenu
“ hors de propos pour les gens habiles, et d’avoir
“ l’esprit malade aux affaires de notre temps.
“ Nous aurons la consolation de songer que ce
“ mal, si c’en est un, n’est point, après tout, à
“ la portée de tout le monde ; qu’il est réservé
“ aux cœurs bien placés et aux âmes fières d’en
“ subir l’atteinte, et que, si l’on en souffre par-
“ fois, du moins on ne désire point en guérir,
“ parce qu’on sent que le meilleur de soi-même
“ y est attaché.”

Libéral par tempérament, mais homme d'ordre et d'esprit mesuré et conservateur, Charles Savary s'éprit, dès le début, des institutions anglaises et des souvenirs de la monarchie constitutionnelle parlementaire. Toute la portion d'opposition d'alors, qui était libérale sans être radicale et sans cesser d'être conservatrice, inclinait visiblement vers l'orléanisme.

Les traditions de famille de Charles Savary s'unissaient à ses sympathies personnelles pour le pousser dans cette voie. *L'Éloge d'Alexis de Tocqueville*, publié en 1868, contient, en quelque sorte, le résumé de ces idées, et renferme, dans un style élevé, une critique juste et nette de la Constitution de 1855 et une éloquente réfutation des doctrines du césarisme ; divers travaux de M. Savary, parus à la même époque, tels que le *Projet de Loi sur la Décentralisation*, son *Étude sur le Droit municipal* sont tous empreints du même esprit, et marquent, en matière constitutionnelle, économique et religieuse, le sincère désir d'allier ensemble la pratique de la liberté et le respect des principes sur lesquels repose une société bien ordonnée. Ils respirent une égale aversion pour le gouvernement absolu et pour les idées révolutionnaires.

Charles Savary possédait de par son père un fort joli domaine à Cerisy-la-Salle (Manche),

vieil héritage de famille auquel il tenait beaucoup. Il avait été élevé dans ce vieux castel qu'il fit restaurer par la suite, et dont il devint le châtelain.

Les idées aristocratiques qui germaient en lui se révélèrent au contact de ces vieilles murailles qui exhalaient un parfum archaïque de chevalerie.

L'exemple de sa mère, qui était la Providence des pauvres et des affligés, développa chez lui les qualités du cœur, et, aujourd'hui encore, malgré tant de revers et d'infortunes, malgré les noires calomnies d'un monde injuste, envieux et méchant, son souvenir y est encore aussi vivant qu'au début de sa brillante carrière, et son nom prononcé là-bas trouve un écho dans les cœurs des vieux paysans et une larme sous leurs paupières.

La situation paraissait tracée d'avance. Châtelain d'une vieille demeure, il se devait à son pays et à son département ; aussi se lança-t-il dans la politique. En 1871, Charles Savary se présenta pour la députation, et fut élu, le 8 février, avec une majorité écrasante. Sa vie, à partir de ce moment, ne fut qu'un long triomphe. Enfant gâté de la fortune, pour lui toutes les difficultés et tous les chemins s'aplanissent. Quoique l'un des plus jeunes membres de l'As-

semblée Nationale, il y conquist vite une place importante par la grande part qu'il prit à la discussion de la loi sur les conseils généraux et aux débats des impôts.

C'est à cette époque que parut, sous son nom, un ouvrage fort remarquable : *le Gouvernement Constitutionnel*. Ce sont des pages pleines de justesse et de fermeté, qui décèlent une connaissance parfaite de l'état des esprits et des nécessités politiques de l'époque. Un peu plus tard, M. Savary fut choisi comme rapporteur par la commission d'enquête sur l'élection bonapartiste (1874) : la rédaction de ce rapport fait surtout honneur à son courage et à son patriotisme, et le discours qu'il eut à prononcer pour en soutenir les conclusions fut pour lui l'occasion d'un succès retentissant dont tout le monde se souvient. Jusque-là, Charles Savary n'avait abordé qu'assez rarement la tribune, laissant avec modestie aux chefs de son parti le soin de discuter les grandes questions de politique générale. Il s'était fait goûter et apprécier de ses collègues ; mais on pouvait se demander ce qu'il serait dans un débat politique dont il porterait tout le poids, alors que son contradicteur n'était autre que M. Rouher.

Son discours du 15 juillet le plaça au premier rang. Pendant plus de trois heures, sa logique

impitoyable ne laissa subsister aucun des arguments de son adversaire; la péroraison, empreinte d'une virile éloquence, prononcée d'un ton sourd, avec une ardeur concentrée, produisit une émotion indicible; l'auditoire était littéralement suspendu aux lèvres de l'orateur: chaque phrase, chaque mot était comme un coup de knout qui entamait la chair et les os.....

“Messieurs,” disait l'orateur, “il y a une chose
“que, assurément, il me sera permis de dire :
“c'est que, dans cette assemblée, où les partis
“ont pu parfois manifester des prétentions peut-
“être excessives, où ils ont pu commettre des
“erreurs et des fautes, il y a du moins un sen-
“timent qui, à une heure donnée, a triomphé
“partout : c'est le sentiment qu'il y avait pour
“chacun des concessions, des concessions néces-
“saires; qu'il fallait sacrifier une partie de son
“programme, de ses espérances les plus chères.
“Ces concessions, nous les avons faites à la sécu-
“rité du pays, afin d'arriver à une transaction
“qui nous permît de donner à ce pays une assiet-
“te régulière et de lui assurer son existence
“nationale, la faculté de se reposer à la suite
“des traverses qu'il venait d'éprouver. Oui, je
“le dis, non sans un certain sentiment de fierté
“patriotique, tous les partis, tour à tour, à une
“heure donnée, ont obéi à ce sentiment d'abné-

“gation et de sacrifice : les uns, quand, malgré
“leurs convictions, ils ont accepté pendant plu-
“sieurs années un gouvernement provisoire dont
“le nom ne leur convenait pas et dont les ten-
“dances ne leur convenaient pas davantage ; les
“autres, lorsque, allant plus loin encore, ils
“ont cru, à défaut des gouvernements qui au-
“raient eu leur préférence, assurer à la France
“un gouvernement libéral constitutionnel et
“modéré. Eh bien ! pendant que chacun obéis-
“sait à ce sentiment de sacrifice, quel était le
“rôle du parti bonapartiste, ce parti qui nous
“rendait l’abnégation nécessaire, parce que
“c’était lui qui était la cause des malheurs que
“cette Assemblée était appelée à réparer”
(*Bravos et applaudissements à gauche*), “car c’est
“à lui que nous devons d’être obligés d’imposer
“silence à nos attachements, et de sacrifier une
“partie de nos doctrines à la nécessité com-
“mune et au besoin du repos ?

“Messieurs, vous le savez, vous avez vu le
“parti bonapartiste entrer dans les coalitions
“les plus diverses, acceptant tous les program-
“mes, favorisant, au gré de ses intérêts et de
“ses passions, tantôt les uns, tantôt les autres,
“votant systématiquement contre tous les mi-
“nistères, renversant successivement les gou-
“vernements, comme si, pour obtenir dans le

“ pays la situation qu’il souhaite, son rôle était
“ de miner le crédit des institutions représen-
“ tatives par des coalitions et des majorités de
“ hasard.” . . (*Très bien ! Très bien ! à gauche.*)

“ Vous l’avez vu, messieurs, comme ces mé-
“ decins qui ne permettent pas aux malades de
“ se guérir sans leur concours, se pencher sur le
“ pays pour sonder la profondeur des blessures
“ qu’ils avaient faites, et ne pas lui permettre de
“ se fier à un autre gouvernement.

“ Il semble qu’il ait attendu impatiemment
“ l’heure où ce pays, en face de ces coalitions
“ de chaque instant, en face de ministères qu’on
“ ne cessait de renverser, et de majorités tou-
“ jours dissoutes ; où ce pays, qui est affamé de
“ tranquillité, de calme, de sécurité, qui a soif de
“ l’apaisement des esprits, serait enfin réduit à
“ l’état inerte, à cet état où, ayant perdu à
“ la fois le souvenir du passé, le sentiment du
“ présent et l’anxiété de l’avenir, il en serait
“ réduit à se laisser jeter dans les bras du sau-
“ veur d’aventure qu’on lui destine !” (*Bravos et
applaudissements à gauche.*)

“ Eh bien ! quels que soient les sentiments
“ qui nous animent, je puis dire hautement, non-
“ seulement en mon nom, mais au nom de mes
“ collègues de la commission qui appartiennent
“ à des opinions politiques diverses, que, si nous

“avions vu le parti bonapartiste se renfermant
“dans le passé et dans ses remords.” . . (*Très bien !
à gauche*), “en présence et en face de l'empereur
“mort dans l'exil et d'une dynastie représentée
“par une femme et par un enfant, nous aurions
“su faire taire nos sentiments ! Nous aurions
“gardé le respect qui est dû aux malheurs,
“même les plus mérités. Mais quand nous
“nous trouvons en face d'un parti qui, après
“avoir ruiné le passé, trouble et inquiète le pré-
“sent et a la prétention d'être l'avenir, ah ! nous
“avons le droit alors de nous soulever et de lui
“dire de ne pas tenter, contre le cri de la
“conscience publique, cette gageure insensée,
“car cette œuvre serait éphémère, car elle cou-
“vrirait notre pays de nouvelles ruines ; nous
“avons le droit de lui dire de ne pas essayer
“de recommencer les Cent-Jours, avec l'acte
“additionnel en moins et Sedan en plus.” (*Ap-
plaudissements répétés à gauche.*)

“Il y a maintenant, entre ce pays et le parti
“bonapartiste, autre chose que l'antipathie irré-
“conciliable des classes éclairées ; il y a des sou-
“venirs poignants, des blessures que la restau-
“ration rendrait plus cruelles pour le pays,
“qu'elle rendrait mortelles pour ceux qui y au-
“raient coopéré. Nous avons le droit de nous
“élever contre de telles prétentions ; nous avons

“ le droit de signaler à l'Assemblée ce que cette
“ propagande renferme de grave, de périlleux,
“ de contraire aux devoirs des partis réguliers ;
“ nous avons le droit de dire à nos adversaires
“ que si, ce qu'à Dieu ne plaise ! leur restaura-
“ tion, dans un jour de défaillance, devait se
“ produire, elle serait nécessairement éphémère,
“ parce qu'à défaut de la presse condamnée
“ au silence, il resterait encore les mille voix
“ dont se compose l'opinion publique, qui
“ porteraient de hameau en hameau, de chau-
“ mière en chaumière les noms de l'Alsace et de
“ la Lorraine ! ! . . .

“ Les noms de l'Alsace et de la Lorraine
“ viendraient sans cesse hanter leur sommeil,
“ troubler leur repos, et arrêter à son début le
“ cours de leur prospérité renaissante. Heureux
“ si, pour échapper au poids de leur responsabilité,
“ à ce cri de tous les cœurs patriotiques, ils
“ n'étaient pas de nouveau précipités dans quel-
“ que témérité folle qui nous obligerait à asso-
“ cier une fois de plus les hontes de l'Empire
“ aux douleurs de l'invasion ! ”

Ce fut un immense succès. A partir de cette époque, la réputation de Charles Savary alla croissant. Réélu aux élections suivantes par 9,000 voix contre 5,000, M. Savary fut appelé à faire partie des bureaux de la Chambre comme secré-

taire. Lors de la fondation du ministère Dufaure (1878), il fut nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Justice, et, peu de jours après, membre du Conseil d'Etat. Ce fut à cette époque qu'il prononça, dans la discussion des actes du 16 mai, un écrasant discours en réponse à M. de Broglie, qui accrut encore, s'il était possible, sa réputation comme orateur politique.

Au mois d'octobre suivant, M. Savary fut chargé par M. Dufaure d'une mission en Algérie, dans laquelle il obtint les plus grands succès. Ce fut à la suite de ce voyage que l'on décida de substituer le régime civil au régime militaire. En 1881, Charles Savary, victime de ses principes et des théories qu'il affirmait jadis dans ses discours à la *Conférence Tocqueville*, donna sa démission : il était trop grand et trop droit pour entrer dans les vues d'un régime en désaccord avec ses idées et sa conscience. Comme il fallait un aliment à son activité morale et physique, et, disons-le tout bas, pour satisfaire peut-être aussi à d'autres exigences, Charles Savary se lança dans la finance. En cela comme dans le reste, il réussit et se fit vite la réputation d'aussi savant financier que de profond politique. La banque de "Rhône et Loire" prospéra pendant deux ans d'une façon plus qu'inquiétante pour les banquiers rivaux. A cette

époque, son nom avait un tel retentissement, un tel poids et une telle popularité, que ses administrateurs prétendaient que, s'il mettait sa pipe en actions, il aurait un million de souscripteurs ! Ce fut de courte durée. Au mois de janvier 1882, la banque de Lyon et de la Loire sombra dans le Krach de l'Union Générale, dont M. Boutoux fut le principal auteur, entraînant dans sa chute tous ses fondateurs.

Charles Savary sacrifia toute sa fortune personnelle et celle de sa mère pour payer ses créanciers ; mais ce fut insuffisant : deux ou trois millions y passèrent, sans combler le gouffre.

A cette époque, M. Savary fut appelé à voter, à l'occasion de la loi Ferry, l'article 7. Il vota énergiquement contre, luttant ainsi contre tous ceux de son parti, mais révélant encore là sa grande âme : il préféra courir tous les risques, plutôt que de transiger avec sa conscience. Quelques jours plus tard, une nouvelle difficulté se présenta : la loi pour l'expulsion des Princes d'Orléans passa à la Chambre ; attaché par ses principes et de vieilles traditions de famille, Charles Savary vota encore contre. Cette fois, la mesure fut comble. Deux jours après que le vote eut été connu, un mandat fut lancé contre M. Savary. La magistrature, asservie alors à ceux qui détenaient le pouvoir et sa destinée

dans leur main, fit tout ce qu'on voulut, et les revers commencèrent pour Charles Savary.

Il n'avait pas, depuis douze ans, occupé une si haute situation sans s'être créé beaucoup d'ennemis et beaucoup d'envieux. Plusieurs d'entre eux avaient juré sa perte. La banque de Lyon et de la Loire fut mise en faillite. Savary se débattit avec l'énergie que donne le désespoir, plaida lui-même sa cause devant la cour. Dans un plaidoyer qui est un chef-d'œuvre d'éloquence et de concision, il étala devant ses juges toutes les circonstances atténuantes possibles. Ce fut en vain. On était ennuyé de ses succès et de sa renommée : il fut condamné. Et ce fait est si vrai que, au bout de deux ou trois ans, les yeux enfin ouverts à l'évidence, la cour de Grenoble publiait l'arrêt suivant : " La cour de cassation annule, pour *interprétation excessive* de la loi, les condamnations prononcées contre les anciens administrateurs de la banque de Lyon et de la Loire." Il était trop tard : le mal était fait. Condamné par une magistrature souvent inique, abandonné des siens, trahi par ses amis, par ceux-là même qu'il avait autrefois tirés de la misère et élevés à de hautes situations, Savary fut obligé de s'expatrier. Les mots manquent devant une telle infortune. La chute était d'autant plus grande qu'il était monté plus haut.

Malgré cela, cette âme énergique ne se découragea pas. Obligé de gagner son pain au jour le jour, après avoir eu dans ses mains tant de destinées humaines, il se livra passionnément au travail. Un talent comme le sien ne pouvait rester longtemps inconnu ; il eut néanmoins à lutter contre tous les obstacles. Contre vents et marée, il venait d'arriver, au Canada, à une haute situation, et il eût sans doute, dans la Nouvelle-France, renouvelé ses succès d'homme politique et de littérateur ; mais Celui qui tient dans sa main les destinées des rois et des empires en a décidé autrement. Il a été frappé, à la fleur de l'âge, par une maladie qui ne pardonne pas, causée en partie par les chagrins dont il fut abreuvé ; il a été frappé dans le plein développement de son génie et dans la floraison de son talent, trop tôt pour ses amis, trop tôt pour sa patrie d'adoption, à laquelle il eût pu rendre de grands services. Il est mort à Ottawa, dans les sentiments les plus édifiants et les plus chrétiens, et muni des Sacrements de l'Eglise, le 9 septembre 1889.

Sa vie privée ne nous appartient pas. Le Dieu dont il disait lui-même dans son agonie : " Il est miséricordieux, parce qu'Il est grand ! " et vers lequel il se retournait de toute la force

de sa grande âme, l'a jugé, et, nous le croyons moins sévèrement que bien des hommes.

Quant à sa personnalité politique, Charles Savary est et restera une des grandes figures de l'histoire de la République Française. Rarement on vit accumulées sur une seule et même tête autant de grandes qualités du cœur et de l'esprit.

Charles Savary, dans le cours de sa carrière, avait reçu pour prix de ses talents et de ses services plusieurs décorations.

Il était commandeur de 2^e classe de l'ordre Royal d'Ernest-Auguste ;

Officier de l'ordre Royal du Sauveur de Grèce ;
Officier d'Académie ;

Grand cordon de l'ordre du Nicham ;

Grand officier de l'ordre du Shah de Perse, le Lion et le Soleil ;

Commandant de l'ordre du Medjedje ;

Et décoré de l'ordre de la République de San-Marino.

Avant de terminer cette courte biographie, nous ne pouvons priver ses amis des quelques lignes suivantes, tracées par lui en tête de son testament. Elles ne manqueront pas de les consoler, en leur faisant espérer de le retrouver un jour.

“ Ceci est mon testament. Je suis né dans la Sainte Eglise Catholique, apostolique et romaine ; j'ai toujours résolu d'y vivre et d'y mourir. Les fautes que j'ai pu commettre envers la loi de Dieu, et auxquelles sa miséricordieuse justice trouvera des atténuations, n'ont rien changé à ma résolution ni à mes croyances. Atteint d'une maladie qui peut m'exposer à une mort subite, je tiens à constater ici d'une façon solennelle ma ferme volonté de mourir dans la foi de mes pères.”



CAUSERIES LITTÉRAIRES.

DE LA CRITIQUE LITTÉRAIRE AU
CANADA. (1)

I

M. l'abbé Charland vient de publier, sous le titre de *Questions d'Histoire littéraire*, le résumé de ses leçons aux élèves du collège de Lévis, et, par une singulière coïncidence, M. Lareau avait fait paraître, peu de semaines auparavant, une *Histoire abrégée de la Littérature*, dont il a été rendu compte dans ce journal, et qui aurait pu être appelée plus justement l'*Histoire abrégée des Littératures*, car elle les comprend toutes en raccourci, depuis l'Inde Védique jusqu'à l'époque contemporaine.

(1) *Questions d'Histoire littéraire* mises en rapport avec le programme de l'Université Laval, par M. l'abbé Victor Charland, professeur de littérature au collège de Lévis. Lévis, Mercier et Cie., libraires-éditeurs.

Ces deux ouvrages, les premiers du genre qui aient été publiés dans l'Amérique Française, ne méritent pas seulement d'être étudiés en eux-mêmes. Ils ont un mérite plus précieux encore : celui d'appeler l'attention sur un certain nombre de questions qui n'ont pas encore été discutées dans leur ensemble, et que l'heure semble venue de placer au premier rang dans les préoccupations d'avenir littéraire de ce pays.

Tout le monde est convaincu que le maintien et l'expansion de la race canadienne-française dans le nouveau monde sont subordonnés à la condition de l'existence d'une littérature nationale. La littérature est l'expression vivante d'une nationalité ; elle se développe et elle grandit avec elle ; elle s'affaïsse avec la décadence d'un peuple, et il est sans exemple qu'une race dépourvue de monuments littéraires ait jamais pu sauvegarder d'une manière durable sa langue, ses traditions et son indépendance.

Quelle sera l'inspiration de cette littérature, qui a déjà produit des œuvres remarquables et pleines de brillantes promesses, mais qui n'a pas encore eu le temps de fixer sa vie dans une direction bien déterminée ? A quelle source ira-t-elle puiser la force et la vie ? A quels modèles et à quels principes d'art ira-t-elle demander des leçons ? La question a été souvent posée,

et elle ne saurait être résolue d'un mot, car elle soulève les problèmes les plus délicats que puisse agiter un peuple placé dans des conditions aussi nouvelles que celles du peuple canadien, vieux et jeune tout ensemble, indépendant par son développement politique et national et tributaire par sa langue, partagé entre l'instinct des destinées qui lui appartiennent en propre et le culte des traditions qui font du souvenir toujours présent de la mère patrie le principal élément de la glorieuse défense de sa nationalité.

Il est clair, et nos écrivains ont déjà senti qu'une littérature exclusivement calquée sur les productions de la France contemporaine ne saurait être, pour le Canada, une littérature nationale. Un pays ne saurait renoncer à fixer lui-même les règles du goût public en matière littéraire, sans se condamner à des œuvres de seconde main, expression plus ou moins affaiblie de sentiments qui n'ont qu'un rapport éloigné avec son état social et qui sont en désaccord avec ses institutions et avec ses croyances. L'imitation parisienne, telle qu'elle se pratique en Belgique, est exclusive de tout développement original. Elle ne saurait être pratiquée dans ce pays sans affaiblir la conscience nationale, au lieu de la fortifier. Ce ne serait ni une littérature canadienne, ni une littérature française,

tout au plus une sorte de produit colonial, réduit à attendre sa formule du dehors et aussi peu en rapport avec son modèle qu'avec les besoins nouveaux auxquels il est appelé à donner satisfaction. On pourrait lui appliquer la définition que Henri Heine a donnée des provinciaux en France: "semblables à autant de bornes militaires qui portent inscrit sur leur front leur éloignement plus ou moins grand de la Capitale."

A quelles conditions la littérature canadienne est-elle appelée à acquérir et à conserver cette indépendance à laquelle elle a droit et qui est nécessaire à son plein épanouissement? A quelles conditions sera-t-elle, comme le peuple canadien lui-même, une branche de la famille française, mais une branche vivant de sa vie propre et portant sur le continent où elle a été transplantée des rameaux qui n'appartiennent qu'à elle; française par la langue, par les traditions communes des deux peuples, par sa mission sociale qui est celle de la race française en Amérique; canadienne par le sentiment profond de son individualité intellectuelle, par son attachement héréditaire à celles des traditions de l'ancienne France qu'elle a conservées plus intactes que la France elle-même, par la poursuite de l'idéal intime ou, si l'on veut, de la forme du beau et

du vrai qui répond aux aspirations, aux goûts et aux croyances de la jeune nation dont elle est appelée à refléter l'esprit ?

On a dit que la littérature canadienne se ferait à elle-même son originalité, en s'inspirant de l'histoire particulière du pays et des sentiments catholiques de la population. Tout le monde sera facilement d'accord sur ce point. Mais c'est résoudre la question par la question, et cette formule se borne à affirmer le but, sans indiquer littérairement le moyen de l'atteindre.

Sans doute, l'écrivain et le poète doivent s'attacher à exprimer les idées, les mœurs, les croyances, les habitudes de pensée et le tour d'esprit particulier de la race à laquelle ils appartiennent. C'est en s'emparant des idées qui s'agitent plus ou moins confusément dans le cœur de la population et en leur donnant une forme vivante et artistique, qu'ils réalisent la partie élevée de leur mission. C'est par là que, selon la belle expression de M. l'abbé Charland, les livres ont véritablement une âme en communion avec celle du peuple auquel ils s'adressent, et qu'une littérature acquiert véritablement un caractère national.

Mais comment réaliser cet idéal ? Jusqu'à quel point une nation devra-t-elle se replier sur elle-même, pour tirer de son propre fonds la

source de ses inspirations ? Comment échappera-t-elle aux influences extérieures qui l'assiègent et qui la pressent de toutes parts ? Dans quelle mesure est-il sage, dans quelle mesure est-il seulement possible de chercher à s'y soustraire ? Pour nous renfermer dans la question spéciale qui nous occupe, le peuple canadien lit et il pense. Il lit et il pense en français. La littérature indigène n'étant pas encore assez riche pour former l'élément principal de ses lectures, il s'adresse naturellement aux livres publiés en France et, en particulier, aux œuvres du XIX^e siècle, dont les séductions l'attirent et le retiennent et dont la fréquentation habituelle laissera dans son esprit une empreinte ineffaçable. Mais avant que l'homme s'adressât à la littérature du XIX^e siècle, l'enfant avait reçu, dans des collèges, une éducation à peu de choses près identique à celle que reçoivent les jeunes Français. Son intelligence avait été formée dans l'étude des modèles des lettres antiques et de la littérature française du siècle de Louis XIV. Des idées, des formes de langage, des façons de penser et de raisonner qui se sont incrustées dans son esprit, sont devenues une partie de son être, et leur influence s'exercera, sans qu'il s'en aperçoive ou sans qu'il songe à lutter contre elle, pendant la suite de sa vie.

Personne, assurément, ne songe à substituer à cet état de choses un état contraire. On peut, on doit même rechercher quels sont, dans le patriotisme littéraire de la France, les modèles qui conviennent le mieux au génie particulier de la nation canadienne, et quels sont ceux qu'elle ne s'aurait s'assimiler sans s'exposer à être rejetée en dehors de ses véritables tendances. Mais elle cesserait d'être française, et, par conséquent, elle cesserait d'être elle-même, si elle renonçait à étudier sa langue et l'histoire de son passé dans les chefs-d'œuvre de la littérature française, et si, ce qu'à Dieu ne plaise, elle était tentée de rompre les liens intellectuels qui la rattachent à la mère patrie.

D'ailleurs, le pût-elle et le voulût-elle, on comprend aisément que ce suicide n'offrirait aucune compensation. L'inspiration tirée de son propre fonds ne suffirait pas, à elle seule, à lui faire enfanter des œuvres d'art. Autrement la question que nous discutons ne se poserait pas. Rien ne dispense de la contemplation et de l'étude des modèles des siècles passés. L'exemple de la Chine est là pour démontrer que l'individualité poussée jusqu'à l'isolement aboutit à la stérilité et à l'impuissance. L'esprit humain vit des emprunts incessants qu'il se fait à lui-même ; et il serait aussi dangereux pour un

peuple de renoncer à cet échange des idées qui forment le fonds commun de l'humanité, que de prétendre se passer d'ancêtres. Ses ancêtres intellectuels sont, comme sa langue et ses traditions, une partie de sa nationalité. Le chef-d'œuvre de la critique est de les bien reconnaître et de diviser leur héritage, pour y recueillir avec un soin particulier la part de leurs exemples dans laquelle ils se sont montrés le plus fidèles au génie de leur race et, en même temps, celle qui peut le mieux s'adopter aux besoins du temps présent.

Mais c'est ici que surgit une nouvelle difficulté. Il est impossible de réfléchir avec quelque attention aux conditions qui semblent s'imposer à une littérature vraiment canadienne, sans se demander si les deux ordres de modèles qui s'offrent le plus naturellement à nous ne sont pas l'un et l'autre, à des titres divers, également impropres à remplir la mission éducatrice que les circonstances et la force des choses semble leur avoir abandonnée. On présente pour quelles raisons l'influence de la littérature française du xix^e siècle ne saurait être acceptée sans restrictions, et, pour tout dire d'un mot, l'angle qui sépare les deux branches de la famille française marque précisément la différence à établir entre la littérature actuelle de

la mère-patrie et ce que devrait être dans ce pays une littérature nationale. Mais ce serait, selon nous, s'abandonner à une fâcheuse illusion que de compter, comme les préjugés classiques nous y poussent, sur les chefs-d'œuvre de la grande période littéraire du xvii^e siècle, pour remplacer ce qui manque à notre gré ou ce qui doit être rejeté dans le patrimoine littéraire de la France actuelle.

Sauf d'incomparables modèles de style qui ne sauraient être répudiés tant que vivra la langue française, il est douteux que les auteurs canadiens puissent rien emprunter avec profit à la littérature du siècle de Louis XIV. La régularité savante et artificielle de l'art classique est aussi éloignée de notre courant d'idées que nos larges horizons et nos forêts diffèrent des jardins LeNôtre et de leurs arbres taillés en quinconces. La vie du Canadien est à la fois plus simple et plus épique. Quelles inspirations pourrait-il attendre d'un siècle qui n'a connu ni l'histoire, ni l'épopée, ni la poésie lyrique, qui n'a compris la poésie que par l'intermédiaire du théâtre, qui a conçu le théâtre sous la forme appropriée à une cour fastueuse et qui semble avoir assigné pour but unique à l'imagination des poètes la résurrection des légendes de l'antiquité païenne ? Quelle affinité d'esprit chercherait-on

à créer entre un peuple préoccupé avant tout, comme l'est le peuple canadien, de la sauvegarde de ses institutions nationales, et une époque dont l'œuvre principale a été de renouveler systématiquement toutes les sciences, et qui, à force de ramener à Louis XIV la date de la civilisation, avait fini par oublier elle-même ses origines ?

Qu'on s'en réjouisse ou qu'on s'en afflige, l'état social du xvii^e siècle n'offre rien de commun avec le nôtre. Ni ici, ni ailleurs, ce qui en a péri ne revivra désormais que dans la mémoire des hommes ; et, s'il faut dire toute notre pensée, c'est une nouvelle erreur de l'éducation classique que de concentrer trop exclusivement l'attention de la jeunesse sur des œuvres dont l'homme fait ne s'inspirera pas. On accroît ainsi, sans le vouloir, l'influence que la littérature française contemporaine tend à exercer sur la nôtre, puisqu'on ne lui oppose qu'un contre-poids artificiel, tandis qu'on eût pu la balancer utilement en donnant, dès le collège, une direction sagace à l'esprit d'investigation et de critique littéraire.

La littérature canadienne nous paraît aujourd'hui parvenue au point de développement qui demande précisément pour être dépassé, la créa-

tion d'une école de critique forte et indépendante. Il semble que le Canada français soit dans une situation qui offre de frappantes analogies avec l'état dans lequel se trouvait l'Allemagne au milieu du xviii^e siècle, lorsqu'elle entreprit de se créer une littérature qui lui appartint. Pas plus en Allemagne que chez nous, cette création ne pouvait offrir le caractère qu'elle a eu dans les pays où la littérature est née avec la civilisation et où elle en a suivi pas à pas les développements. La littérature allemande n'avait pas été, comme la littérature grecque, l'explosion spontanée du génie national : elle a été le fruit d'une critique savante. C'est en se repliant sur elle-même, en remontant par l'histoire aux sources d'inspiration primitive, en se retrouvant en partie dans ses légendes et en partie dans Shakespeare, en se construisant une esthétique à elle, en rejetant les modèles d'un genre opposé à son génie et en s'assimilant les autres, que l'Allemagne a accompli ce prodige de faire éclater, au sortir d'une longue décadence, une grande littérature, et de préluder par des œuvres immortelles à la reconstitution sanglante, hélas ! de l'unité d'un peuple.

Pour entreprendre sur nous-mêmes un semblable travail, la première condition consiste à nous bien pénétrer de l'idée que la littérature

n'est pas, comme l'ont cru les siècles classiques, une simple affaire de style, à rejeter résolument la sujétion des idées toutes faites, à donner à l'étude de l'histoire littéraire, trop souvent négligée pour la contemplation exclusive d'un petit nombre de chefs-d'œuvre, la part considérable qui lui appartient dans le développement du sens critique et dans la recherche d'une direction d'esprit en harmonie avec nos tendances innées.

L'histoire examinée dans son ensemble permet seule de juger, de comparer et de choisir. Elle est le champ de repos dans lequel chacun va chercher ses morts, ceux qu'il a aimés ou avec qui il a eu des liens de parenté. C'est une erreur de croire, comme on l'a fait trop longtemps en France, que la source unique du goût et de l'inspiration réside dans l'étude des chefs-d'œuvre d'un art achevé. S'il en était ainsi, les grands siècles qui n'ont eu pour exemple que leurs rudes devanciers, ne se seraient jamais élevés à la perfection, et leurs successeurs, que nous voyons invariablement dégénérer, devraient au contraire, hériter de leurs leçons et les surpasser. Mais il en est tout autrement. Les chefs-d'œuvre, qui éclairent et qui élèvent la pensée, et qui contribuent ainsi au progrès général de l'esprit humain, ne se renouvellent jamais sous la forme de l'imitation directe ; et, en sens

inverse, plus d'une œuvre imparfaite contient l'or brut qu'un siècle nouveau saura recueillir et ciseler et qui deviendra, entre les mains d'ouvriers imprévus, une œuvre digne de ne pas périr. Qui sait si une génération littéraire qui ne se connaît pas encore n'est pas appelée à renouer la chaîne des temps, en retrouvant dans son passé quelque tentative incomplète ou inachevée, à laquelle elle donnera la dernière main ? " Il y a, dit saint Jean Chrysostôme, des idées qui, après avoir germé dans un siècle, ne s'épanouissent que dans un autre. Le germe chrétien était dans la Bible ; c'est dans l'Évangile qu'il a fleuri."

Nous ne saurions donc remercier trop vivement M. l'abbé Charland et M. Lareau d'être entrés dans la bonne voie, en abandonnant les critiques de mots et de texte, en renonçant à étudier les auteurs pour y trouver de belles phrases, et en nous présentant, dans un tableau d'ensemble, l'histoire des œuvres littéraires, sous la forme de l'histoire du développement de l'esprit humain. Le cadre qu'ils ont choisi peut être de nature à provoquer plus d'une objection. À renfermer dans un volume, même compact, une matière aussi vaste, on s'expose à être incomplet ou à transformer l'histoire en une simple nomenclature. En outre, la situation géographique du

Canada implique, pour les auteurs, des difficultés d'une nature toute spéciale. M. l'abbé Charland, en regrettant de n'avoir pas eu auprès de lui la bibliothèque nationale de Paris, constate dans sa préface que l'étude des œuvres originales lui a été rendue le plus souvent impossible par le manque de livres. Il faut donc, bon gré mal gré, s'inspirer des travaux d'autrui, et cela précisément pour se faire une idée des œuvres le moins répandues, c'est-à-dire de celles qui auraient eu le plus de chance d'inspirer des vues neuves et intéressantes.

L'objection est sérieuse. Mais M. l'abbé Charland démontre, ce semble, par son exemple, qu'elle n'est pas insurmontable et qu'un esprit sagace peut cependant faire un livre dans lequel on rencontre plus et mieux que le simple résumé d'un ou plusieurs résumés publiés de l'autre côté de l'Atlantique.

Quelle que soit, d'ailleurs, la difficulté, elle est du nombre de celles qui veulent être surmontées, puisque l'indépendance littéraire est à ce prix. La création d'une école de critique suppose que ceux qui concourront à cette œuvre, apprécieront eux-mêmes, au point de vue qui convient à l'esprit de ce pays et au goût public, les diverses phases et les monuments de l'histoire littéraire. C'est ainsi que s'accomplira le travail de

“ sélection ” qui peut seul donner naissance à une nouvelle forme de l'art ; et, dans la poursuite de ce but qui ne saurait être atteint en un jour, toute tentative d'un caractère vraiment individuel est préférable, à nos yeux, au meilleur cours de littérature importé du dehors.

C'est en nous inspirant de cet ordre d'idées, que nous voulons rechercher, dans le champ parcouru par M. l'abbé Charland, s'il n'est pas possible de démêler le point où nous devons retrouver cette source d'inspiration que nous ne reconnaissons d'une façon entière ni dans le xvii^e ni dans le xix^e siècles. Il semble que nous n'ayons besoin pour cela, ni de sortir de notre pays d'origine, ni de nous éloigner de nos ancêtres les plus directs. La France, quoiqu'elle ait commis jadis l'erreur d'oublier tout le reste, n'a pas commencé avec le xvii^e siècle. Avant d'aboutir à l'apogée de cette civilisation qui, déjà sous Louis XIV s'apprêtait à passer du raffinement à la corruption, elle a eu son âge épique, et cet âge nous touche de plus près, à certains égards, que les splendeurs de Versailles. On retrouverait dans les veines des Normands et des Bretons qui ont peuplé la France américaine plus de gouttes de sang des Bardes et des Croisés qu'ils n'en ont reçu des Parisiens et des Légistes dans lesquels s'est résumé plus tard l'esprit

de la France unifiée. Pourquoi ne recherchions-nous point, dans cette époque, moins éloignée peut-être de l'éclat social du peuple Canadien que la civilisation européenne, le fil ininterrompu de ses traditions ?



II

Nous aurions voulu analyser l'excellent livre de M. l'abbé Charland ; mais nous avons rencontré, dans ce travail d'analyse, une difficulté qui nous est personnelle et qu'il faut confesser tout d'abord. Nous avons lu et relu cet ouvrage, qui joint à de sérieuses qualités de style et de composition une rare indépendance d'esprit et de jugement. Tout naturellement, nous l'avons lu, non pas en y cherchant des faits et des noms, mais en poursuivant dans notre lecture la recherche de ce principe de critique qui doit, selon nous, éclairer l'histoire littéraire, et grâce auquel cette histoire ne doit pas être seulement la messagère de l'esprit des temps passés, mais la conseillère et le guide des œuvres du temps présent. A notre vive satisfaction, nous avons cru y retrouver la plupart de nos propres idées, et nous les avons suivies avec d'autant plus de curiosité et d'intérêt, que nous trouvions à moitié faite une œuvre à laquelle nous avons longtemps songé.

Mais les *Questions d'histoire littéraire* sont un livre d'enseignement classique, rédigé d'après un programme déterminé à l'avance et dans un

ordre didactique qui ne convient pas à l'exposition d'une thèse que M. l'abbé Charland se propose de soutenir ; et c'est la marque d'un rare mérite, mais ce n'est pas la suite d'un dessein prémédité, si des conclusions de haute critique se dégagent, avec une netteté frappante, d'une suite d'exposés conçus dans le but plus modeste de faire connaître aux élèves du collège de Lévis les principaux éléments de l'histoire des lettres classiques.

Nous nous sommes attaché à ces conclusions présentées tantôt sous une forme directe, tantôt à l'état de suggestion à demi voilée, le plus souvent découlant d'une façon toute naturelle du simple exposé d'une période littéraire et de l'analyse impartiale des productions dans lesquelles se révèle l'esprit qui lui est propre. Comment aurions-nous pu échapper à l'envie d'y ajouter un peu du caractère systématique que l'auteur ne pouvait pas y introduire, de négliger certains restes de préjugés classiques qui ne sont pas essentiels à la suite des déductions, de nous demander enfin ce que l'ouvrage aurait pu être si, au lieu d'un cours d'histoire, M. l'abbé Charland nous avait offert un livre de doctrine ?

Comme le moyen âge, par exemple, est apprécié de main de maître, et comme l'auteur a résumé heureusement les derniers travaux de

l'érudition française sur cette époque trop calomniée ! Quelle appréciation pleine de sens des chefs-d'œuvre de l'antiquité païenne, dont M. l'abbé Charland approuve et recommande l'étude judicieuse, tout en condamnant l'abus qui en a fait, à une époque où la littérature française comptait déjà plus de cinq siècles d'existence, l'objet principal et presque exclusif des efforts de tous les esprits cultivés ! Quel jugement équitable et dépourvu d'illusion sur le rôle assigné par Richelieu à l'Académie Française, sur Boileau, dont le mérite a consisté à ne pas se tromper entre les grands écrivains de son siècle et le faux goût de leurs concurrents trop souvent applaudis du public, mais que ce mérite ne suffit pas à introduire dans le groupe merveilleux des illustres génies auxquels on a associé son nom ! M. l'abbé Charland n'a pas posé et ne pouvait pas poser à ses auditeurs les questions que nous nous adressons sur l'avenir de la littérature canadienne et sur la source d'inspiration à laquelle il lui convient de s'attacher ; mais, comment ne pas remarquer qu'il y a répondu indirectement ? Comment ne pas nous sentir fortifié dans nos idées, en reconnaissant qu'il y a répondu à peu près comme nous l'eussions fait nous-même ? de telle sorte que son livre n'est pas une œuvre dogmatique, mais qu'on peut y recueillir une à

une, pour les rassembler sous forme de préceptes, à peu près toutes les règles de critique littéraire dont se compose le corps de doctrine que nous réclamons.

Il en résulte qu'au lieu de suivre l'auteur pas à pas, nous nous sommes laissé entraîner à suivre ce que nous voyions à travers son livre, à retracer en partie avec lui, en partie sous notre responsabilité, l'esquisse de cette histoire des transformations de l'esprit littéraire en France, dont il a donné les principaux traits sous une autre forme.

Un livre ne saurait procurer à celui qui l'étudie de plaisir comparable à celui qui consiste à le faire penser, et peut-être avons-nous trop vivement éprouvé ce plaisir, puisque notre façon d'en rendre compte consistera, sauf à revenir ensuite sur quelques détails, à reproduire l'ensemble des pensées qu'il nous a suggérées. Nous nous demandions si, en dehors du xvii^e et du xix^e siècles, la littérature canadienne ne pourrait pas invoquer, avec plus de profit, d'autres parentés littéraires, et quelle devrait être le principe de "sélection" auquel elle aurait recours, pour prendre son bien dans le patrimoine des traditions françaises. Voici la réponse que nous avons trouvée en lisant le livre

de M. l'Abbé Charland, parfois en le lisant de haut en bas au lieu de le lire de gauche à droite, c'est-à-dire en allant droit à la conclusion et aux conséquences qui en découlent.



2^me ARTICLE.

III

28 septembre 1884.

On a cru pendant longtemps, sur l'affirmation de Boileau, que la poésie française était née seulement vers l'an 1500. Par une exception unique dans l'histoire littéraire de tous les peuples, dix siècles de barbarie n'auraient pas même eu un chant pour exprimer leurs impressions ou pour retracer l'histoire de leurs combats. Après dix siècles de silence, la poésie apparaît tout à coup, sans qu'on sache d'où elle vient, ni quels sont ses ancêtres. C'est un enfant trouvé, que Villon et Marot ont recueilli quelque jour, en passant dans l'un des cabarets ou des mauvais lieux qu'ils avaient l'habitude de fréquenter, un véritable gamin de Paris, dont le premier mot est un *lazzi* ou une épigramme. Mais son heureuse étoile veut que Malherbe consente à se charger de son éducation et, sous cette forte discipline, l'enfant arrive à la maturité. On sait qu'il avait d'heureuses dispositions, et qu'au xvii^e siècle, sorti enfin des mains de son précepteur, il a fait quelque bruit dans le monde.

Acceptée sans contestation par les contemporains, cette étrange doctrine ne pouvait manquer d'être accueillie par le xviii^e siècle, avec les tendances philosophiques duquel elle était en parfaite harmonie. Jusqu'à une époque récente, il est demeuré en règle de foi qu'entre l'empire romain et Louis XIV, il n'y avait rien, et qu'entre l'invasion des barbares et Victor Hugo, le xvii^e siècle et les imitateurs de Racine composeraient à eux seuls toute la littérature française.

Aujourd'hui l'erreur est dissipée. On sait que la littérature française a eu deux époques, inégales sans doute au point de vue de la perfection des modèles de l'art, mais presque identiques par l'enthousiasme avec lequel ces modèles de deux genres différents ont été accueillis en Europe et imités dans toutes les langues.

Avant l'époque classique représentée par le siècle de Louis XIV et caractérisée par l'inspiration de l'antiquité païenne, il y avait eu, au moyen âge, toute une période littéraire d'inspiration française, catholique et féodale. Cette littérature française du moyen âge a eu, comme l'autre, ses débuts, son apogée et son déclin ; et il ne lui a manqué peut-être, pour laisser dans l'âme de la nation une empreinte ineffaçable,

qu'un génie de premier ordre, comme Dante, et l'instrument d'une langue moins imparfaite.

Qu'est-ce que cette littérature, si florissante d'abord, tombée plus tard dans un oubli si profond que l'histoire n'en fait même plus mention ? Le demander, c'est demander ce qu'était la société sous laquelle elle est née ; car, n'ayant rien emprunté au dehors, elle est l'expression fidèle des mœurs et des idées de son temps. Il est impossible de la comprendre, si l'on n'a pas commencé par pénétrer le sens exact de la révolution par laquelle la société du moyen âge a remplacé la société païenne.

Au moment où l'empire romain s'éroula sous l'invasion des barbares, il sembla qu'il emportait dans sa ruine la civilisation toute entière. Comme la puissance de Rome avait absorbé tout le monde ancien, on put croire que le monde périssait avec elle et que l'oracle sybillin allait s'accomplir. Il n'en était rien, cependant. Ce n'était pas le monde qui mourait, c'étaient la civilisation et la société païennes. Cette société, minée depuis plusieurs siècles par l'excès de sa corruption, était arrivée au dernier degré de l'épuisement, et, à la veille d'achever son long suicide, elle succombait sous l'impuissance de vivre, plus encore que sous les armes du vainqueur. Elle ne connaissait plus ni liberté, ni vertus, ni

courage, ni idéal, ni croyances, et elle se regardait mourir sans lutter contre sa destinée et sans la comprendre, en continuant à répéter entre une défaite et une orgie les phrases cadencées de ses rhéteurs.

Mais tournons nos regards d'un autre côté. Pendant que Rome succombe et que les barbares foulent aux pieds les villes fumantes, on entend raisonner dans les églises un chœur de voix. Ni la civilisation, ni la poésie ne sont mortes. La civilisation s'est réfugiée dans les temples et l'immortelle poésie est ressuscitée dans les cœurs avec la religion de Jésus-Christ. A la dernière heure de l'existence romaine, elle continue à célébrer la vie éternelle, et ses chants qui s'élèvent vers le ciel redisent chaque jour le miracle de l'humanité sauvée par le sang du Fils de Dieu.

On a discuté, sous bien des formes, la question de savoir s'il n'existait pas, entre l'Eglise et le monde romain, une incompatibilité radicale, et s'ils eussent pu continuer à vivre côte à côte, sans que l'un des deux finît par tuer l'autre. Question oiseuse, puisque le monde romain est mort de la double impossibilité de faire vivre plus longtemps la société ancienne et de la régénérer, et puisque la civilisation chrétienne est née de sa mort.

En réalité, l'idéal d'ascétisme que la religion catholique portait en elle était en contradiction avec l'essence même d'une société dont l'idéal terrestre n'avait jamais consisté qu'à appliquer l'effort de l'esprit humain à l'administration de la puissance romaine et à l'exploitation savante de l'univers. Le sentiment mystique de l'amour divin, le mépris de la vie présente et l'attente des promesses éternelles, le dogme de l'abaissement de la chair et de la soumission des sens impliquaient le renversement de toutes les idées sur lesquelles s'étaient appuyés la mythologie, l'art païen, la politique romaine et ce que les anciens étaient convenus d'appeler la sagesse dans la conduite de la vie humaine.

Mais cet idéal, qui n'avait pu transformer une société dégénérée, allait séduire et convaincre, adoucir et policer des hordes barbares. Il allait pénétrer sous la rude écorce de ces hommes du nord, dans des imaginations rêveuses, toutes prêtes à s'ouvrir au sentiment de l'infini, naturellement portées à contempler par leurs côtés mystérieux et divins les problèmes de la vie et de la mort. Chez ces peuples à peine au sortir de l'enfance, exubérants de force et de vie, le mysticisme chrétien allait faire contre-poids à la brutalité des mœurs et tempérer les âmes sans les énerver. De cette

heureuse alliance allait sortir une société spiritualiste, catholique et guerrière, robuste et soumise à l'autorité de la force morale.

Le jour où l'Eglise catholique et ces peuples nouveaux se reconnurent et s'unirent fut, dans l'histoire de l'humanité, la date d'une révolution bien autrement considérable que ne l'avait été la conversion de Constantin ; car l'Eglise, en obtenant le droit de cité dans le monde romain, ne se l'était jamais complètement assimilé, tandis qu'elle va s'identifier avec la société née de l'invasion, semer dans l'âme des peuples toutes les idées qu'elle a apportées dans le monde. La civilisation qui va naître est l'œuvre de la foi religieuse, et la croix étend son ombre protectrice sur le berceau de la société du moyen âge.

Pendant longtemps, il a été de mode de calomnier le moyen âge. On a cru que des siècles sans nom, des lambeaux de peuple qui n'avaient pas d'histoire avaient parcouru la vie au milieu d'épaisses ténèbres, en marchant vers un but dont ils n'avaient pas conscience, et que le monde avait été en proie à la force brutale, pendant que l'esprit humain était asservi au monachisme. Nous ne saurions trop engager le lecteur sur lequel ces préjugés auraient conservé quelque prise à lire tout au long la victorieuse réponse que leur oppose M. l'abbé Charland ; cette partie

de son livre est, sans contredit, la plus remarquable, et elle ne laisse que peu de traits à ajouter à un tableau tracé de main de maître. Epoque d'enfancement, qui ne s'est pas débrouillée en un jour, souvent rude et incomplète, encore barbare et pleine de contrastes au début, ces siècles trop calomniés demandent, pour être jugés équitablement, à être comparés, non avec nos idées actuelles, mais avec les siècles qu'ils ont remplacés. Il faut se rappeler que l'histoire ancienne est une longue suite de guerres, de pillage et d'extermination. Il faut avoir devant les yeux les mœurs des époques les plus brillantes de la civilisation antique : César passant au fil de l'épée les populations des cités gauloises et traînant les autres en servitude, Vercingétorix égorgé selon la loi, parce qu'il a été vaincu, Athènes immolant d'un seul coup mille citoyens de Lesbos, coupables du seul crime d'avoir défendu contre elle leur indépendance nationale, Théodose, un empereur chrétien, ordonnant le sac de Thessalonique. C'était le droit ancien, non moins barbare que les barbares venus de l'extrême Orient et des forêts de la Germanie, et, si l'invasion n'a pas apporté, dès les premiers jours, des mœurs très différentes, elle a du moins contribué, par la révolution qu'elle a introduite dans le monde, à préparer l'avènement du droit nouveau.

Il faut ajouter que cette prétendue époque de ténèbres a vu découvrir les horloges, la boussole, les pompes à eau et les moulins à vent, fabriquer, pour la première fois, le verre et les glaces, le papier, la soie, le tricot et la dentelle, créer les orgues et la peinture à l'huile, inventer l'usage des cheminées, des fourchettes, des étriers et des selles, de l'ammoniaque et de l'eau forte, importer dans le monde ancien une partie des végétaux qui forment notre nourriture habituelle, en un mot accumuler des découvertes dont le nombre et l'importance ne sont comparables qu'à celles du siècle présent. Voilà, ce semble, de quoi justifier ceux qui, sans rien exagérer et sans prétendre retrouver dans le moyen âge l'âge d'or des anciens poètes, estiment cependant qu'il a tenu dans l'histoire de nos propres origines une place assez considérable pour mériter comme les autres qu'on l'étudie avant de répudier son héritage, et qu'au lieu de lui refuser la conscience du but vers lequel il marchait, on commence par chercher à démêler soi-même le secret de ses institutions et de son génie.

Pour pénétrer ce secret, il faut prendre au pied de la lettre que, pendant dix siècles, l'Eglise catholique et la société du moyen âge n'ont véritablement formé qu'une même âme et qu'un

même corps. L'histoire de cette époque est celle de la naissance et de la formation d'une société qui repose sur deux éléments étroitement unis. Dans l'ordre matériel, des hommes robustes et hardis, animés à la fois par l'esprit guerrier et par le sentiment profond de leur valeur individuelle, ne reconnaissant d'autre supériorité que celle de la force et du courage, encore tout pleins de leurs souvenirs nomades, toujours prêts à se lancer dans quelque entreprise aventureuse, et habitués à ne rien considérer comme impossible, vont se morceler en petits groupes réunis autour d'un chef qui se rattache lui-même, avec d'autres chefs, ses égaux, à une hiérarchie militaire et politique étagée comme une vaste pyramide. Dans l'ordre moral, ces hommes vont s'appuyer sur le principe d'une religion d'amour, et ce principe va transformer toutes les idées reçues, imprimer à l'esprit humain une direction inconnue au monde ancien, renouveler les institutions et les lois, marquer d'une teinte héroïque et mystique à la fois toutes les manifestations de la vie sociale.

Héroïque et mystique, car l'amour est partout. C'est sous la forme de l'amour divin que la foi religieuse est apparue à la société nouvelle et qu'éclate une conception profondément distincte de la conception abstraite selon laquelle

monde d'idées et de sentiments que la société ancienne n'avait pas connus et qui apparaissent avec le moyen âge, non pas simplement pour orner les fictions des poètes, mais pour former la base solide des institutions et des croyances. Ce sentiment délicat et épuré de l'amour de la femme, qui apparaîtra plus tard, cette tendresse de l'âme, cette idée du désintéressement et du sacrifice dans l'amour, qui sont appelés à jouer un si grand rôle dans la littérature et dans la vie modernes, ne sont pas nés seulement du principe chrétien de l'égalité des sexes : ils sont nés, avec le moyen âge, du platonisme mystique, et c'est un reflet de l'amour divin qui s'est répandu sur les êtres créés, tant il est vrai que, dans ce foyer d'inspiration unique et divers, tout commence par se rapporter à Dieu, et en vient ou y retourne.

Cette société, dont la foi religieuse est un poème et dont l'existence matérielle est un roman d'aventures, était née pour l'épopée. Cette épopée se présente aux premiers jours de son histoire. C'est la lutte pour la défense de la Chrétienté contre l'invasion des Sarrazins, le duel long et sanglant de la Croix contre le Croissant, qui occupe toute la première partie du moyen âge et qui va jouer, dans les annales des peuples nouveau-nés, un rôle analogue à

celui de la guerre de Troie dans les souvenirs de l'antiquité grecque. Elle prélude au mouvement des Croisades ; elle consacre, sur les champs de bataille de l'Aquitaine, de l'Espagne et des Pyrénées, le triomphe de la civilisation chrétienne ; et elle va inspirer plusieurs générations de poètes.

Comment ces poètes manqueraient-ils à l'épopée, lorsque l'enthousiasme et la poésie débordent ? Au lendemain de l'invasion, les peuples n'ont pas encore de langue, ou plutôt, les peuples et les langues sont en travail. Il est permis de croire que les poèmes, eux aussi, sont en travail. L'histoire littéraire nous apprend que ces poèmes n'apparaissent, en général, qu'à la fin de la période héroïque, lorsque la phase à laquelle ils se rapportent est déjà achevée ou sur le point de finir. Mais ils ont été précédés par les chants de guerre improvisés sur le théâtre des exploits qui les ont inspirés. Les premières annales de tous les peuples se composent d'une suite de chants nationaux, qui se transmettent, se modifient et se transforment par la tradition orale, jusqu'au jour où un poète réunira ces éléments épars, en formera une œuvre unique, et marquera ainsi l'avènement de la période littéraire.

Par combien de métamorphoses ont dû passer

ces annales, qui ont suivi les évolutions et les progrès des dialectes naissants et qui sont traduites, en quelque sorte, au jour le jour, dans un idiome nouveau, quelquefois même se sont réfugiées dans les monastères, où quelque moine les a transcrites en latin et où elles ont dormi jusqu'à l'heure du grand réveil. Ce long enfantement n'a pas duré moins de six siècles. Mais vienne le triomphe définitif de l'Europe chrétienne, les peuples se sont reconnus, la hiérarchie féodale s'est implantée dans le sol, les dialectes se sont débrouillés et ont pris un corps. Une architecture nouvelle est sortie de terre, pour s'élaner jusque dans la nue et porter au ciel les prières et l'adoration des peuples. Au même moment, des poèmes épiques éclatent au sein de la France du nord et se précipitent en flots pressés, plus abondants et plus divers que ceux des Cycliques grecs. A ce signal, les langues, hier encore muettes, se délient comme par enchantement ; tous les peuples à la fois s'emparent de ces poèmes, dans lesquels ils retrouvent leurs traditions communes, et ils sont à peine achevés, qu'ils sont déjà dans toutes les bouches.

Ainsi, cette explosion de poésie n'est pas seulement catholique et féodale : elle est essentiellement française. On dispute à la France

la primauté dans la découverte de l'art ogival, et le procès n'est pas encore jugé. Personne ne lui disputera désormais la primauté littéraire dans l'Europe moderne. Les poèmes d'origine française sont contemporains des *Eddas* scandinaves, antérieurs d'un demi-siècle à l'épopée allemande des *Niebelungen*, et ils ont précédé de trois siècles la *Nouvelle Comédie*, qui s'y reporte en plus d'un endroit et témoigne de leur influence vivace dans toute l'étendue de la chrétienté.

Que rediraient-ils, sinon les souvenirs héroïques dont les âmes sont pleines, et les rêves mystiques qui hantent les imaginations éprises de l'idéal divin ? Ils vont se partager ces deux traditions, qui ont formé la trame de l'existence du moyen âge. Le *cycle de Charlemagne* et le *cycle provincial*, exclusivement guerriers et féodaux, représentent la lutte de l'Occident contre les Sarrazins, la formation et la vie de la société nouvelle. Le *cycle d'Arthur* et des *Chevaliers de la Table ronde*, plus exclusivement celtique et breton, rattache au souvenir confus des peuples dépossédés et à la légende poétique de rois et de chevaliers fabuleux l'idée mystique du Calvaire et des chevaliers servants de l'amour divin. Pendant que le dernier cri du cor de Roland retentit dans tout le moyen âge, le

Lohengrin, Parsifal, Titurel dont le traducteur allemand disait : *“ celui qui le lira, ou le traduira, ou l'entendra, son âme sera emparadisée, ”* nous retracent le mystérieux voyage des chevaliers, à la recherche du Calice de la Passion, rapporté par les anges à Titurel et conservé sur les hauteurs du Graal. A côté d'eux, la reine Genièvre aux mains plus blanches que les fleurs d'été, Yseult la blonde, Berthe aux yeux vairs, la belle Aude au cou d'or, Alice au cœur dolent, et Huon de Bordeaux, et Renault de Montauban, et le duc Guillaume, et le géant Fier-à Bras, ces saintes inventions, ces gracieuses ou vaillantes images, ces héroïques traditions, fabuleuses et réelles, toutes pleines du souffle de l'épopée et associées au culte de la croix, vont inspirer tour à tour les chants des trouvères ; leur rythme sonore va se mêler, pendant les longues nuits d'hiver, au murmure des chaînes du pont-levis et à l'écho du vent qui soupire à travers les murs crénelés. Elles vont être traduites dans tous les dialectes, répétées dans toutes les veillées, faire les délices de toute une société qu'un même idéal rassemble autour des mêmes songes.

Ces poèmes ont conservé, sans doute, quelque chose d'inachevé. Leur idéal est si élevé, qu'il est souvent excessif et en dehors de l'équilibre

humain. La langue dans laquelle ils s'expriment est encore imparfaite. Qu'importe ? L'immortelle poésie les a touchés de son aile et s'est assise avec eux au chevet de la société, a tressailli à leur contact, parce qu'elle s'est reconnue en eux. Elle a compris que c'était bien elle qui accomplissait avec eux ce mystérieux voyage des âmes souffrantes à la recherche de l'infini. Elle a retrouvé en eux ses propres exploits, ses angoisses, ses larmes, ses espérances. Ce n'est pas une vaine fiction, c'est le plus pur de son sang qu'elle nous a transmis, dans ces œuvres qui ne méritaient pas l'oubli.

IV.

Malheureusement, l'époque féodale a eu ses rhapsodes, et n'a pas eu son Homère. La langue était plus qu'à demi faite, et M. l'abbé Charland remarque avec raison qu'au XIII^e siècle elle semblait plus avancée qu'au XV^e. C'est qu'en effet elle a subi, entre le XIII^e et le XV^e siècles, une nouvelle révolution qui a aboli des règles de grammaire déjà complètes, et substitué à un idiome formé un idiome en décomposition, destiné à n'être reconstruit, plus tard, qu'à l'époque classique. Il eût suffi qu'au XIII^e siècle, un homme de génie rassemblât les éléments épars dont se composaient ces poèmes inachevés. Quelques-uns, tels que la *Chanson de Roland*, ne demandaient peut-être qu'un trait de plus, pour revêtir une forme indestructible et rivaliser avec les chefs-d'œuvre de l'art antique. Faute d'un homme de génie, cette époque littéraire est demeurée incomplète, et les âges qui l'ont suivie n'en ont rien conservé. A peine en est-il resté un souvenir lointain dans les contes de fées et dans les Amadis. Ce sont ces derniers qui, plus tard, inspireront l'Astrée,

penètreront dans les romans de Mlle de Scudéry, et vont contribuer à répandre sur la poésie de Racine ce charme de tendresse par laquelle elle se distingue de toutes les autres productions de l'époque classique.

Bien des causes ont concouru à ce grand naufrage, et ce ne sont pas seulement les savants émigrés de Byzance qui, en apportant en Italie et, plus tard, en France, le culte de l'antiquité classique, ont déterminé dans l'Europe moderne la revanche du monde ancien contre l'invasion. La réaction contre le moyen âge était née dans l'intérieur de la France, avant tout secours étranger, d'un mouvement de l'esprit public qui est intimement lié à l'histoire de la formation de l'unité française.

Cette lente assimilation de tant d'éléments divers qui devaient se fondre, avec Richelieu et Louis XIV, dans un corps de nation le plus homogène, le plus difficile à entamer, le plus invariablement semblable à lui-même qu'il y ait dans le monde, n'a pas été, comme ailleurs, le simple résultat du mélange des races, à la suite d'une longue cohabitation sur le même sol. Il a été le fruit de la politique d'une suite de rois et de ministres habiles ; et l'histoire de cette politique est celle de la destruction du régime féodal par la royauté appuyée sur les légistes.

Il était donc inévitable que cette politique marquât de son empreinte la nationalité qui est son œuvre, et l'esprit du moyen âge vaincu était naturellement condamné à disparaître, en même temps que ses institutions, devant l'esprit des légistes triomphants.

Quelques théoriciens ont cru expliquer par une lutte de races le long antagonisme qui a abouti, en France, à l'anéantissement du moyen âge. A leur point de vue, l'aristocratie féodale n'aurait été autre chose que l'organisation de la conquête au profit des chefs germains qui avaient envahi la Gaule au V^e et au VII^e siècles, en sorte que la ruine de la féodalité pourrait être considérée comme la victoire du peuple français, représentant le vieil élément gallo-romain, sur la domination étrangère. Il faut se défier de ces généralisations imprudentes, dont le moindre défaut est de prêter à une succession d'événements complexes la physionomie sous laquelle ils ne nous apparaissent qu'à la faveur du fait accompli. On a bientôt fait de dire, après que la France est redevenue exclusivement latine, qu'elle l'avait toujours été, et qu'il lui a suffi, pour le redevenir, de se retrouver elle-même, en secouant le joug étranger. Mais rien n'est moins prouvé. Il n'est pas établi qu'à la fin du moyen âge tous les seigneurs appartenissent à la

race germanique et tous les vilains à la race conquise. Il n'est pas même établi que l'invasion ait eu, en Gaule, le caractère d'une conquête ; en sens inverse, il est facile de reconnaître que l'élément gallo-romain n'a pas été la souche unique du peuple français ; et sa victoire, qui occupe, dans l'histoire politique et littéraire de la France, une place si importante, a pu modifier les destinées de la nation, mais elle ne saurait être considérée comme une victoire nationale.

Lorsque César pénétra pour la première fois en Gaule, il y trouva des peuples divers. Les Gaulois proprement dits occupaient le centre du pays jusqu'à la Seine. Au midi, les peuples de l'Aquitaine, issus ou mélangés de race ibérique, se rapprochaient d'une branche de la famille gallique séparée depuis moins longtemps du tronc primitif, ayant conservé ses traditions plus intactes, destinée, dans la suite, à se montrer plus rebelle à l'influence romaine. Tout porte à croire que cette distribution des races persista pendant toute la durée du moyen âge. Plus ou moins modifiées dans leur structure intime, d'abord par une première infusion de sang romain, ensuite par le flot de l'invasion barbare et, plus encore, par l'influence du christianisme et par l'action successive de deux

civilisations, ces races n'en continuèrent pas moins à être le fond primitif sur lequel devaient s'opérer les transformations qui ont donné naissance à la société moderne. Les barbares de race franque s'étaient si bien mêlés avec elles, qu'on ne retrouve nulle part la trace de leurs traditions distinctes ; et la littérature de l'époque féodale est si exclusivement française et chrétienne, qu'elle ne fait pas même allusion aux souvenirs germaniques conservés dans les *Eddas* et dans le poème *des Niebelungen*. Ces souvenirs légendaires, qui se groupent autour du nom d'Attila, apparaissent pour la dernière fois, au IX^e siècle, dans la poème latin *Walter d'Aquitaine*, et il n'en est plus question dans les monuments littéraires du siècle suivant. Au contraire, on retrouve, dans la distinction fondamentale de la *langue d'oc* de la *langue d'oïl*, la vieille distinction du nord et du midi, et, dans les deux cycles d'Arthur et de Charlemagne, la différence du tempérament celtique avec le reste de la France du moyen âge. Pendant que les villes de l'Ile-de-France, de la Picardie et de la Champagne sont restées gauloises ou romaines, l'esprit féodal domine hors des villes ; et, à côté de l'esprit purement féodal, l'élément celtique représente le mysticisme et l'idéal, comme le Midi représente l'imagination primesautière et

les premiers feux de la civilisation naissante.

Mais ce sont les villes récemment érigées en Communes qui devaient prendre la première place dans l'œuvre de la constitution de la France moderne. Quand la civilisation du Midi eut été étouffée dans le sang des Albigeois; quand la féodalité, épuisée par l'effort des Croisades, commença à décliner; quand les vieux donjons qui avaient donné l'hospitalité aux troubadours et aux trouvères furent rasés, il ne resta plus de foyers d'influence intellectuelle que dans les villes, et ce furent les bourgeois, alliés au pouvoir royal, qui firent l'opinion publique. Ces bourgeois et ces marchands, tout imbus du vieil esprit gaulois frondeur et satirique, gouailleur et sensuel, avec une teinte marqué de scepticisme, ne pouvaient avoir de goût pour la littérature féodale, qui n'avait pas été faite pour eux et qui exprimait les sentiments d'une caste ennemie. Il n'y a pas besoin de recourir à la supposition d'une haine de races, pour expliquer l'antagonisme naturel de la chevalerie et de l'esprit bourgeois. Ce dernier s'était fait sa légende politique, légende singulièrement en désaccord avec l'histoire, qui transforme Hugues Capet, le chef de la féodalité couronnée, en un souverain d'origine plébéienne, fils de

boucher et défenseur des petites gens (1). Il s'était fait aussi à lui-même son poème, le *Renard*, sorte de satire allégorique de la société féodale, qui, sous les traits des animaux, met en scène toutes les classes sociales et représente la ruse aux prises avec la violence, et l'hypocrisie triomphant de l'innocence et de la vertu. Ainsi la satire devait se substituer à l'épopée, l'ironie à l'enthousiasme et à l'idéal.

Cette révolution bourgeoise, qui n'avait été, d'abord, qu'une incompatibilité décidée de goûts et d'humeur, prit un caractère bien autrement marqué lorsque les légistes issus des riches familles de la bourgeoisie dirigèrent à la fois la politique intérieure de la France et le mouvement des idées. Ces esprits vigoureux et étroits, qui devaient servir la cause de la monarchie française avec tant de passion et d'habileté et qui, plus tard, devaient la perdre, ne se sont jamais élevés à une notion supérieure à celle de l'Etat romain. Placés en dehors et au-dessus des simples bourgeois par l'éducation libérale, c'est-à-dire par la connaissance de la langue latine, ils allaient mettre d'accord leur vanité

(1) Dante s'est emparé de cette légende dans le *Purgatoire*, chant xx., quand il fait dire à Hugues Capet :
Figliuol fui d'un leccaio di Barigi.

Elle est également reproduite dans la chanson de Gestes de Hugues Capet, au xv^e siècle.

et leur exclusivisme, en se persuadant que ces traditions latines, dont la connaissance les distinguait à la fois du vulgaire et des grands seigneurs, contenaient, à elles seules, toute la vérité et toute la science. Ils n'ont jamais soupçonné qu'il pût y avoir dans une parcelle quelconque de l'héritage féodal, quelque chose de bon et de digne d'être conservé ou amélioré. Les lois romaines, avec leur formalisme rigoureux et avec leur logique impérieuse, qui donnent l'illusion de la philosophie, s'étaient emparées de leur intelligence au point d'en exclure tout le reste. Ils n'ont jamais compris d'autre droit public que celui des Césars, d'autre régime politique qu'une monarchie niveleuse et unitaire, d'autre forme de la pensée que la phrase romaine des rhéteurs, d'autre idéal que l'uniformité à laquelle ils attachaient un faux air de grandeur.

Leur passion, très différente de celle des Italiens de la Renaissance, n'a été ni la passion des lettres antiques, ni celle de la beauté grecque et de l'art païen. Rome a été l'objet unique de leur superstition ; ils ont été, en cela, les héritiers fidèles des peuples des provinces qui jadis lui élevaient des autels, et ils ont si bien fait partager leur culte au monde lettré, qu'on formerait une bibliothèque avec les ouvrages

publiés en France en vue de célébrer la grandeur romaine et d'en rechercher ou d'en examiner les causes. Cette reconstruction de l'idéal romain ne s'est pas bornée à la politique. Dans l'ordre littéraire, elle devait ressusciter la doctrine qui place au-dessus de l'inspiration l'observation rigoureuse des règles du style, et au-dessus de la poésie, la perfection du mètre et les petits vers imités d'Horace. Dans l'ordre religieux, elle tendait dès le début, et elle devait aboutir plus tard à restreindre la part de la foi et de l'enthousiasme et à envisager le culte du même ciel que la soumission due aux lois de l'Etat, c'est-à-dire sous la forme d'une participation extérieure aux pratiques de la religion officielle.

On conçoit que la chevalerie, le mysticisme et les poèmes féodaux dussent être considérés par l'école des politiques romains comme le fantôme importun des rébellions à peine vaincues ; *Gérard de Roussillon*, ce type du vassal guerroyant contre la royauté, devait inspirer aux légistes français des sentiments analogues à ceux que *Götz de Berlichingen* fait naître, dans le drame de Goethe, chez les princes de l'empire, aux yeux desquels son existence est une protestation contre le nouvel état de la société, dont ils sont devenus les maîtres. Au lendemain de la condamnation des Templiers, la

glorification des héros du Graal, qui leur tiennent de si près par leurs bols et par leurs mauvais côtés, devait soulever à peu près autant de mauvaise humeur que le *Cid* en inspira plus tard au Cardinal de Richelieu. Quand l'Italie bourgeoise se prit à attaquer la féodalité par le ridicule, avec Pulci, Boiardo et l'Arioste ; quand, plus tard, la Renaissance raya le moyen âge de la liste des siècles civilisés, le monde officiel ne pouvait manquer d'applaudir, en France, à un mouvement d'opinion qui conspirait avec ses desseins politiques et consacrait son élévation.

La ruine de ce passé littéraire, si héroïque et si plein de souvenirs glorieux, ne fut pas même illustrée par une prise d'armes. Elle s'opéra sans lutte, comme une conséquence naturelle de la révolution qui s'était introduite dans l'État. La littérature féodale disparut lentement et silencieusement d'une société qui n'était plus faite pour elle ; et, comme la langue dans laquelle elle était écrite cessa d'être comprise des générations nouvelles, ses productions furent ensevelies dans l'oubli. Déjà, dans la période classique des poèmes féodaux, au XII^e et au XIII^e siècles, le trouvère picard ou normand introduit plus d'une fois son caractère ironique et sa sécheresse narrative dans la poésie

chevaleresque. Cette déformation de la légende, sous l'influence du tempérament personnel de ses interprètes, est particulièrement sensible dans les *romans de la Table ronde*, et, plus d'une fois, on est obligé, pour retrouver la véritable tradition celtique, de la chercher dans les traductions moins sensuelles et plus mystiques des *meinésingers* allemands. Le XIV^e siècle appartient décidément à la décadence. Les dernières *Chansons de Gestes* sont envahies par l'esprit satirique, et le roman allégorique de *la Rose* marque la transition à un genre nouveau. La guerre de Cent Ans, dans laquelle la chevalerie va succomber, comme puissance militaire, sur les champs de bataille de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, clôt le règne littéraire du moyen âge par une longue période d'anarchie ; et lorsque, à la fin du XV^e siècle, la Renaissance pénètre en France, après avoir subjugué l'Italie, elle trouve une révolution toute faite.

A partir de ce jour, il est universellement admis qu'il n'y a ni beauté, ni véritable grandeur en dehors des chefs-d'œuvre de l'antiquité païenne, et que la vocation de la France est de les imiter. Elle se persuade à elle-même que dix siècles de son histoire ont été des siècles de barbarie, et elle se remet à l'école avec Ronsard ; et, après l'échec de la Pléiade, elle va se livrer

au faux goût italien, jusqu'à ce qu'elle en sorte pour entrer sous la période classique.

Les admirateurs français du mouvement de la Renaissance, trop enclins à le juger d'après la déviation qu'il a subie en France, ne s'en font pas généralement une juste idée ; et, par suite, ils sont portés à apprécier trop sévèrement la réforme de Ronsard. De même que la civilisation du moyen âge avait été, au pied de la lettre, catholique et mystique ; de même, la Renaissance du XVI^e siècle a été, sans métaphore, un essai de révolution païenne. Dans la philosophie et dans la pratique de la vie, c'est la revanche de la chair contre l'ascétisme chrétien. Dans l'art, c'est plus qu'une réaction esthétique : c'est presque une religion. Il faut lire ce que dit M. Villemain de ces quelques lettrés redevenus d'anciens Grecs, indifférents à l'Eglise et à l'Empire, qui se répétaient tout bas, pendant qu'on s'efforçait, au concile de Florence, de mettre fin au schisme d'Orient : " Ils ont beau faire, tout cela ne peut aller loin ; il faudra bien en revenir aux anciens dieux de la Grèce." Dans l'esprit de ces héritiers de Julien, de Libanius et de Symmaque, la civilisation était réellement morte avec le monde ancien.

Quand l'ouragan du Nord, sur les débris de Rome,
De sa sombre avalanche étendit le linceul,

confondant dans une même réprobation les institutions politiques du moyen âge, ses croyances religieuses et ses monuments artistiques, ils se refusaient à y voir autre chose que barbarie et superstition. Pendant plus d'un siècle, les dieux du paganisme eurent, en Italie, de véritables dévots ; la beauté de la forme grecque, envisagée comme expression unique de l'art, devint, en quelque sorte l'objet d'un culte.

Et la jeune Vénus, fille de Praxitèle,
Sourit encor, debout dans sa divinité,
Aux siècles impuissants qu'a vaincus sa beauté.

La Renaissance française, qui ne date que du siècle suivant, était destinée à prendre une direction différente. Le XVI^e siècle a été pour la France ce que le XV^e avait été pour l'Italie, une période d'études et de tâtonnements ; mais, après mainte hésitation, elle en est sortie irrévocablement romaine. C'est en vain que Ronsard avait essayé de la pindariser. Il avait vu, en Italie, la Renaissance affecter le caractère d'un retour à l'inspiration grecque, et il la rapportait en France, telle que l'avait conçue une génération éprise du beau antique. Il n'avait pas si grand tort, à son point de vue, bien qu'il mêlât à des idées justes une fâcheuse

exagération, et nous répèterions volontiers, avec Sainte-Beuve :

Qu'on dise : il osa trop ; mais l'audace était belle !

Mais Ronsard était destiné à échouer devant l'obsession des souvenirs latins, beaucoup plus que devant l'exagération de sa doctrine. Déjà, de son vivant, on eût pu discerner que l'esprit français était engagé dans une voie dont il ne se laisserait pas détourner. Au XVI^e siècle, c'est Rome, et non Athènes, qui inspire Montaigne, la Boétie et Charron. Pendant que l'Italie des Médicis renouvelle les merveilles de l'art grec, la France ne se passionne ni pour Sophocle, ni pour Homère, ni même pour Virgile qui a été, au fond, plus grec que romain ; elle traduit, avec Amyot, les *Vies des grands Hommes* de Plutarque. Elle est si peu grecque, qu'elle ne connaîtra jamais les dieux de l'Olympe autrement que sous leurs noms latins, et qu'on la surprend encore aujourd'hui, quand on lui dit que le véritable nom de Junon est *Héré*, celui de Neptune, *Poseidon*, et celui de Jupiter, *Zeus*. A l'exception de Racine et de Fénelon, aucun de nos classiques n'a été Grec. Voltaire lui-même eût été fort embarrassé de lire Sophocle dans sa langue, et les auteurs qui ont inondé la scène française de héros soi-disant

grecs ne se sont inspirés que de la mythologie courante ou des traductions de Sénèque.

De là vient la différence profonde qui existe entre la Renaissance Italienne et la Renaissance Française, différence que M. l'abbé Charland ne nous paraît pas avoir aperçue. C'est le culte de l'art qui avait inspiré la première ; c'est le culte de la règle qui caractérise la seconde. La restauration des dieux de l'Olympe avait été, dans l'Italie de la Renaissance, une œuvre d'enthousiasme ; elle a été surtout, en France, une affaire de style ; ils se sont trouvés à peu près aussi dépaysés, dans le XVII^e siècle, qu'ils l'avaient été jadis dans le Capitole, et ils ont occupé, dans le langage de nos poètes, une place de commande assez analogue à celle qu'ils occupaient dans les cérémonies de l'ancienne Rome. Le principe de la Renaissance Française a été d'envisager la littérature sous la forme d'un ensemble de préceptes dans lesquels le souci rigoureux de la correction du style devait tenir la première place. La poétique du temps, qui devait imposer au théâtre des règlements si fâcheux, n'a compris ni le caractère de l'épopée, ni celui de la poésie lyrique. Aussi les grands hommes du XVII^e siècle ont-ils triomphé malgré les règles, plutôt qu'à la faveur des idées nouvelles, et, s'ils n'ont pas fait école, c'est que le

véritable chef de l'école française a été Malherbe, bien plutôt que Corneille ou Racine. Lorsque

Malherbe vint, et, le premier en France,
Fit sentir dans les vers une juste cadence,
D'un mot mis à sa place enseigna le pouvoir,
Et réduisit la muse aux règles du devoir,

il représenta très exactement l'esprit de la révolution intellectuelle à laquelle il entreprit de donner des lois. Il était, dans l'ordre littéraire, le précurseur de Richelieu dans l'ordre politique, et il aspirait à faire régner, dans les esprits et dans la langue, le même ordre que dans l'Etat.

Cependant, il parut s'offrir une dernière occasion d'échapper à la tyrannie du préjugé latin. Au commencement du XVII^e siècle, la littérature espagnole avait pénétré en France, avec Anne d'Autriche. Cette littérature, qui ne s'était pas laissé entamer par l'esprit de la Renaissance, s'était développée sous une inspiration héroïque et religieuse. Elle nous rapportait, avec les Amadis, un reflet des poèmes du XII^e siècle, qui en diffère, il est vrai, autant que les œuvres de l'école d'Alexandrie diffèrent de celles des Cycliques Grecs ; mais, si elle avait été impuissante à retrouver le souffle d'Homère, elle avait donné son Eschyle au drame cheva-

leresque et chrétien né des mystères, dans la personne de Caldéron.

On sait quelle fut la vogue de la littérature espagnole et comment on put croire un moment que son influence, tempérée par l'esprit français, allait nous ramener aux véritables sources de l'inspiration nationale. Corneille lui emprunta le Cid. Mais le cardinal de Richelieu, au plus fort de sa lutte contre l'Espagne au dehors et contre la noblesse au dedans, aperçut, non sans quelque raison, dans ce chef-d'œuvre, la glorification indirecte de sentiments hostiles à ses desseins politiques.

Au Cid persécuté, Cinna dut sa naissance ;

mais avec Horace et Cinna, Corneille et ses successeurs furent rejetés pour deux siècles dans l'observance des unités. Corneille, qui a été le premier de nos grands classiques, peut être considéré, à certains égards, comme le dernier des romantiques de l'ancienne France. Il a failli être le Sophocle d'un art nouveau, et peut-être la persécution du Cid a-t-elle eu pour conséquence de le condamner à n'être qu'un écrivain de génie dans un genre défavorable à la pleine manifestation du génie dramatique.

Avec Racine, le véritable poète du règne de Louis XIV, le théâtre devient l'expression allé-

gorique de la nouvelle cour. C'est le grand roi qui est célébré tour à tour sous les noms d'Alexandre, de Titus et d'Assuérus. La majesté d'Agamemnon est empruntée à la monarchie du XVII^e siècle. Ces héros revêtus d'un nom grec et ces héroïnes si touchantes sont des types idéalisés de la société polie qui figure dans les fêtes de Versailles. Au sortir des luttes civiles, il est né une société dans laquelle les hommes des partis autrefois en lutte se sont trouvés réunis dans les mêmes lieux, confondus dans un même respect envers l'autorité suprême, soumis aux mêmes convenances extérieures, et obligés, sinon à s'aimer, du moins à se plaire. De là, cette égalité d'humeur, cette élégance de manières, ce raffinement de conversation qui avaient déjà caractérisé le siècle d'Auguste et qu'on retrouve dans le théâtre de Racine. De là, cette expression de sentiments délicats jusqu'à la quintessence, dans lesquels on sent percer, sous le génie de Racine, un avant-goût de Marivaux.

Mais si l'art théâtral est parvenu au plus haut point de la perfection littéraire, il est devenu un art de cour, comme il sera, au siècle suivant, un art de salon. Les œuvres de l'esprit sont conçues en vue de plaire au roi et à une élite de courtisans ; la muse est soumise à des

règles qui lui permettent de procurer à un public blasé de délicieux passe-temps, en remuant son esprit sans agiter ses passions ; et, comme ce sont les applaudissements du roi et de la cour qui fixent le jugement public, la poésie s'égarerait en s'inspirant dans le cœur de la nation et en cherchant à soulever l'enthousiasme spontané de la foule.

Avec la protection de Louis XIV, le Parnasse a rencontré dans Boileau, sous la forme d'un second Malherbe, un législateur qui a mis fin à la Fronde littéraire, comme le roi avait mis fin lui-même à la Fronde politique ; mais, de même que Louis XIV n'a eu qu'une génération de grands généraux et de grands ministres, cette littérature, soumise à une police si savante, n'aura qu'une génération de grands écrivains ; et, comme elle ne peut se retremper ni dans le sentiment public, qui reçoit d'en haut une direction exclusive, ni dans l'inspiration nationale, qu'on a déclarée barbare, ni dans l'inspiration religieuse, qu'on a bannie des sujets profanes, sa veine est destinée à s'épuiser en un demi-siècle.

Une erreur historique, plus surprenante encore que l'oubli de cinq siècles de l'histoire de la France, a fait proclamer le divorce de la religion et de la poésie. Lorsque Boileau,

après avoir imaginé, sans qu'on sache pourquoi, que le théâtre était "abhorré chez nos dévots aïeux," ajoute, en forme de précepte :

De la foi des chrétiens les mystères terribles
D'ornements égayés ne sont pas susceptibles,

l'esprit demeure confondu devant cette négation des traditions poétiques de tous les peuples ; et l'on se demande si véritablement le XVII^e siècle a ignoré que, depuis Orphée jusqu'à Dante et Caldéron, le sentiment religieux a été la source de l'inspiration des poètes.

Mais cette prodigieuse hérésie n'est, à la bien prendre, que la conclusion logique de tout un système qui, sans même s'en apercevoir, a supprimé, dans les conditions de l'art littéraire, la part de l'inspiration, pour s'attacher exclusivement au mécanisme du langage et à la savante construction des vers. Aux yeux de Boileau et de ses contemporains, la poésie et le théâtre ne sont, en effet, qu'un ornement revêtu des grâces d'un style harmonieux et correct, une élégante fiction, destinée à égayer la cour et la ville, en complétant par d'aimables jeux d'esprit l'assemblage des bienséances sociales. Déjà, il en était ainsi chez les Romains, dont la littérature toute d'imitation n'avait guère été que la parure et l'amusement d'une société d'élite, et chez lesquels l'invocation des dieux de la Grèce

n'était plus, au temps d'Ovide et d'Horace, qu'une agréable convention, acceptée avec un pieux scepticisme pour l'embellissement des lettres. Mais cette convention, supportable chez les Romains, parce que, même en un siècle sceptique, elle se rattachait à des souvenirs avec lesquels les âmes avaient été bercées, ne pouvait plus avoir aucun sens, ni même aucun charme littéraire dans le monde moderne.

Le XVII^e siècle ne paraît pas avoir compris cette différence. A plus forte raison est-il douteux qu'il se soit jamais rendu compte que ces légendes n'avaient pas été, à l'origine, de simples fictions, et que, chez Homère, Pindare ou Eschyle, elles étaient l'expression vivante des traditions du peuple grec et de ses croyances religieuses. Au temps de Malherbe et de Boileau, le culte de l'artificiel avait si profondément pénétré dans les esprits, qu'il était devenu la base de la poétique. On trouvait naturel et même indispensable que des œuvres considérées comme de pures fables missent en jeu des dieux imaginaires et des héros si lointains, qu'ils touchaient à peine au monde saisissable. Le contraire eût semblé une atteinte à la logique, et l'omission de Dieu était un acte de respect. Mais des esprits moins prévenus eussent pensé que ce genre de respect se rappo-

chait singulièrement de celui qui consistait, au dire des Romains, à ne pas regarder la religion de trop près, et que le pontife Cotta définissait déjà, au temps de Cicéron, en disant " que la meilleure manière de ne provoquer aucun doute sur l'efficacité des pratiques religieuses est d'y songer le moins possible." (1)

Nous avons rappelé, à propos de Racine, le nom de Marivaux, comme on pourrait indiquer ici celui de Voltaire. En effet, on peut prédire, dès la période des grands esprits du XVII^e siècle, que ce néo-latinisme absorbé dans le culte de l'élégance est appelé à avoir pour dernier mot, dans l'analyse ou dans l'expression des sentiments, la subtilité poussée jusqu'à la quintessence, dans la poésie la sécheresse, et en philosophie le scepticisme.

Cela n'a pas empêché Corneille et Racine d'être admirables. On peut même dire que, dans aucun temps et dans aucune langue, la suave perfection de Racine ne sera surpassée. Mais n'est-il pas permis de regretter, avec M. l'abbé Charland, que ces merveilleux esprits, détournés des traditions nationales par les préjugés contemporains, aient été condamnés à

(1) Cicéron. De natura deorum III, 4.

ne pas donner à notre scène une œuvre d'inspiration française et populaire?

En s'asservissant à des règles sous lesquelles l'art était mis au lit de Procuste, ils ont montré que le vrai génie sait triompher de tous les obstacles et polir la matière rebelle. On peut même dire que le spectacle de la difficulté vaincue, cette fiction transparente qui entremêle avec des fables grecques des sentiments tout modernes, donnent à la lecture des tragédies de Racine un attrait et un charme de plus. Mais cet amusement délicat et subtil, qui naît d'une réflexion trop aiguë, n'est pas le but d'un art vivant. Notre admiration pour ces chefs-d'œuvre se ressent malgré nous de celle que nous feraient éprouver les productions d'une langue morte ; et ils en ont le signe caractéristique. Incomparables, sans contredit, ils sont malheureusement aussi inimitables. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les œuvres, même les moins imparfaites, des successeurs de Racine. Ce que le génie avait su prêter de vie et de couleur à un art factice s'est évanoui avec lui. Il est mort en emportant son secret, et personne ne le découvrira. Il y aura encore des tragédies dans lesquelles des héros grecs et romains seront appelés à personnifier un certain nombre d'abstractions et à soutenir, de scène en scène,

dans des vers décolorés, une controverse de lieux communs contradictoires; on citera de temps à autre, quelque sentence bien frappée; mais l'art s'est envolé et il ne reste, entre les mains de nos tragiques de second ordre, que le squelette toujours semblable à lui-même du drame absent.

Que dire? Le moule est si uniforme, qu'un des successeurs de Racine, Campistron, met en tragédie la mort de Don Carlos, puis, s'effrayant de sa témérité ou voulant échapper à la censure, il se borne à changer les noms des personnages et à substituer Andronic à Phillippe II. La pièce n'en obtint pas moins un succès considérable. Ces types abstraits sont tellement dépourvus d'individualité, que les déclamations par lesquelles ils expriment une situation convenue peuvent se mettre indifféremment dans toutes les bouches.

La déclamation, ce sera, en philosophie, en politique, dans le roman aussi bien que dans la tragédie, le caractère distinctif du XVIII^e siècle. M. l'abbé Charland se demande si la littérature du siècle de Louis XIV n'a pas préparé la voie à celle du XVIII^e. "Question très grave, dit-il, et qui n'est pas encore résolue"; question mal posée, dirons-nous à notre tour. Ce n'est pas la littérature du XVII^e siècle qui

a préparé celle du XVIII^e : c'est le XVII^e siècle tout entier qui, après avoir façonné sa littérature à son image, a préparé inconsciemment et rendu en quelque sorte inévitable le siècle suivant. " Louis XIV, a dit avec raison Ozanam, prend " un siècle encore tout bouillant des orages de " la Ligue, tout retrempe aux généreuses erreurs " de la Fronde, et il en commence un autre qui " ira finir dans les antichambres des favoris et " des maîtresses."

Cette monarchie quasi-assyrienne, qui était peut-être le dernier mot d'une longue transformation de la royauté française, mais qui en était la fin, n'avait pu s'établir sans briser tous les ressorts de l'Etat. Des anciennes coutumes, des traditions transformées depuis plusieurs siècles en droit public, il ne restait rien qu'un homme, un demi-dieu. Le jour où le demi-dieu fut mort, le régime qu'il représentait à lui seul ne pouvait lui survivre, et il était fatalement condamné à tomber dans la corruption des monarchies despotiques ou à se détendre, sous l'effort d'une réaction dont il avait lui-même préparé la nécessité et le succès. La réaction éclata le lendemain même de la mort de Louis XIV et, par une étrange fatalité, elle ne préserva la France ni de la corruption ni du Césarisme. Les hontes du règne de Louis XV

allaient mener lentement le deuil de la monarchie, et la Révolution allait hériter, au sein de la France nivelée, de la toute puissance accumulée par les doctrines des légistes.

C'est en vain que la grande voix de Bossuet semble dominer le XVII^e siècle et nous faire illusion sur le scepticisme auquel doit aboutir le mouvement politique et intellectuel dont ce siècle a été l'expression la plus haute : la Révolution était contenue en germe dans l'oubli des traditions nationales et dans la direction donnée à l'esprit français par l'idolâtrie romaine. Tout y a concouru. Ce sont les héros de Rome et de Sparte qui ont inspiré les œuvres de Mably et dicté à Rousseau les pages du *Contrat social*. C'est la philosophie de Descartes,

.....ce mortel dont on eût fait un dieu,

a dit Voltaire, qui a engendré la philosophie du XVII^e siècle et qui lui a fourni les armes à l'aide desquelles le scepticisme du XVI^e a pu se transformer en un corps de doctrines savant et régulier.

On n'a pas prêté assez d'attention à l'influence du cartésianisme sur la littérature classique du XVII^e siècle et sur le mouvement philosophique du siècle suivant. Chacun sait qu'en Allemagne les écoles philosophiques ont joué le

premier rôle dans le développement de l'esprit public ; mais on est habitué à considérer la France comme une nation rebelle aux subtilités métaphysiques, et à laisser de côté, quand on étudie ses transformations, des études qui n'intéressent, chez elle, qu'un petit cercle de lettrés, et dont les résultats semblent rester indifférents à la masse de la nation. Il y a là une grave erreur. La France a rejeté ou abandonné à l'école la partie métaphysique de l'œuvre de Descartes ; mais elle a adopté avec passion le principe de sa méthode, qui consiste à rechercher en toutes choses la clarté des idées et l'évidence du raisonnement. Elle a cru retrouver l'expression de son génie simplificateur, étranger à la notion du caractère essentiellement complexe des faits et des êtres et toujours enclin à faire rentrer les problèmes de la pensée dans l'unité apparente d'une formule générale.

Mettre la clarté et la simplicité au-dessus de tout, c'est, en politique, opposer la rigueur des principes aux institutions mixtes et aux gouvernements tempérés ; dans le drame, c'est substituer le lieu commun à l'action, et l'abus des types généraux à l'étude des caractères ; en philosophie, c'est tendre à nier tout ce qui est complexe et à se débarrasser de tout ce qui dépasse la portée du sens vulgaire, en mettant

au nombre des rêveries tout ce qui n'est pas aussi évident qu'une expérience de physique. C'est par là que, malgré la différence des conclusions dogmatiques, l'école du XVIII^e siècle se rattache beaucoup plus à Descartes qu'à Bacon, et que l'ironie de Voltaire précède à la fois du scepticisme du XVI^e siècle et de l'exclusivisme intellectuel de l'âge classique. On peut dire du XVIII^e siècle qu'il est le fils légitime du XVI^e et l'héritier naturel du XVII^e.

Il ne servirait de rien de protester contre les arrêts de l'histoire et de nous plaindre que ce qui aurait pu ne pas être ait été, si nous ne devons retrouver dans les exemples du passé des enseignements pour l'avenir. Au sortir du moyen âge, la France pouvait ne pas rompre avec son passé politique et littéraire. Elle pouvait élargir, sans le briser, le cadre des institutions féodales, et y trouver l'ébauche du gouvernement représentatif. Elle pouvait s'enrichir des modèles de l'art antique, sans renoncer à l'inspiration nationale et chrétienne qui avait animé sa littérature naissante. D'un côté, elle tenait en main le gouvernement tempéré, et de l'autre, l'épopée. Mais il a fallu que, selon l'expression d'Edgar Quinet, il fût dans sa destinée de n'avoir ni sa *Divine Comédie* ni sa *Charte des Barons*. Il y a, pour les nations

comme pour les individus, une heure où elles semblent appelées à choisir entre deux voies qui s'ouvrent à la fois devant elles. L'une conduit droit au port ; l'autre vous entraîne loin du port à travers mille détours entrecoupés d'abîmes. La France a pris la voie la plus incertaine et la plus périlleuse. Aussi s'agite-t-elle comme un malade dans son lit, étonnant le monde par ses vicissitudes et par ses brusques retours de sagesse ou de fortune, généreuse, héroïque, toujours digne de sympathie, souvent d'admiration, assez diverse pour offrir dans les leçons qu'elle donne, à côté de l'exemple à ne pas suivre, le modèle des grandes actions qui forment sur tous les points du globe le glorieux héritage de ses enfants.

V.

En recherchant, dans la littérature française, la suite des révolutions de l'esprit littéraire et leur enchaînement, nous avons dû laisser de côté certaines questions traitées par M. l'abbé Charland, et, sur d'autres points, dépasser sa doctrine. Ces points nous paraissent être peu nombreux ; et, dans quelques cas, ils tiennent simplement à une question de forme. Ainsi, nous sommes convaincu que M. l'abbé Charland signerait sans hésiter nos appréciations sur le XVII^e siècle, sauf une seule, l'appréciation d'ensemble, qu'il jugerait, sans doute, trop sévère, et dans laquelle il demanderait, en faveur d'un reste de préjugé historique, à ne pas user d'une logique rigoureuse. Il ne nous paraît pas non plus avoir discerné, dans le mouvement de la Renaissance païenne, qu'il condamne, d'ailleurs, avec autant ou plus de sévérité que nous n'en apportons nous-même, la part d'influence pernicieuse qui doit être attribuée aux idées latines ; et peut-être se refuserait-il à faire de la Rome antique l'objet de son ressentiment littéraire.

Cependant, s'il ne semble pas frappé au même point que nous du parallélisme que présente, dans le domaine politique et dans le domaine littéraire, le développement fâcheux de l'idolâtrie romaine au sein de la France moderne, M. l'abbé Charland pourrait trouver d'autres raisons de se rattacher à notre manière de voir. En introduisant dans son livre l'étude des chefs-d'œuvre de la littérature religieuse, il ne pouvait pas ne pas apercevoir, dans l'injuste proscription qui les a longtemps frappés au point de vue classique, l'une des plus absurdes conséquences de ce système néo-latin, d'après lequel tout était sacrifié à la correction de la phrase sur le modèle d'Horace et selon les règles de Boileau. Tant d'éloquence chaleureuse et de puissante dialectique, tant de poésie répandue à travers des hymnes inspirées qui ont fait tressaillir dans des milliers d'âmes humaines un sentiment divin, un chant sublime comme le *Te Deum*, des strophes pleines de lumière et d'amour comme le *Salve, Mater*, une élégie douloureuse comme le *Stabat Mater*, solennelle et retentissante comme le *Dies Iræ*, cesseront-ils de figurer au nombre des manifestations les plus élevées de l'esprit humain, parce que leurs auteurs les ont composées dans un siècle où l'on ne parlait plus le pur latin du temps

d'Auguste, sur un mètre différent de celui d'Horace ?

Cependant, la poétique du XVII^e siècle les a trouvés barbares. C'était le temps où un évêque, M. l'abbé Charland nous le rappelle lui-même, assimilait les cathédrales gothiques à de mauvais sermons, et où l'on ne trouvait dans la Sainte Chapelle que le prétexte d'un poème burlesque !

Nous avons si peu de points de détail à relever, que nous serions tenté de quereller l'auteur sur son injustice à l'égard d'*Athalie*, et, plus encore, sur sa cruauté à l'égard de Mlle de Scudéry. "Un seul de nos contemporains, dit-il légèrement, a eu le courage de lire tout cela : M. Cousin." On pourrait répondre que des milliers de nos contemporains ont lu *Rocambole*, et qu'ils auraient mieux fait de lire le *Grand Cyrus*. On a vite fait de déclarer qu'un ouvrage est ennuyeux : et, justifiée ou non, il n'y a pas de condamnation plus irrémissible dans la langue française. Mais Mlle de Scudéry n'est pas un simple romancier. Elle a exercé sur l'esprit de son temps une influence considérable, qui a contre-balancé heureusement, sur beaucoup de points, celle de la Renaissance païenne. C'est peut-être à elle, après d'Urfé, que les grands poètes du XVII^e

siècle ont dû, en partie, cette teinte héroïque et chevaleresque que ni Malherbe ni Boileau n'ont connue, et par laquelle Corneille et Racine représentent un des côtés les plus nobles de l'esprit français.

Mais nous avons à adresser à M. l'abbé Charland deux objections plus sérieuses.

Quelque envie que nous ayons de nous associer à sa sévérité à l'égard du XVIII^e siècle, il nous est impossible de souscrire sans réserve à la condamnation de J.-J. Rousseau. C'était un homme d'un caractère peu respectable, nous n'en disconvenons pas, un fou maniaque et méchant, appartenant à la plus dangereuse espèce de fous, celle qui a conscience de sa folie et qui en abuse pour se permettre impunément des écarts qu'on ne tolérerait pas dans un esprit sain. Mais, quelque difficulté qu'on éprouve à faire deux parts de sa sympathie et à distinguer l'homme de ses ouvrages, il faut bien reconnaître qu'on commettrait d'étranges erreurs littéraires, si l'on décidait de la valeur des œuvres de l'esprit d'après l'estime que mérite leur auteur. M. l'abbé Charland est obligé de le reconnaître, en parlant de Salluste, qui fut " un concussionnaire violent et un libertin effréné," tout en défendant dans ses livres la vertu et les mœurs antiques. Non-seulement M. l'abbé Charland le reconnaît,

mais il ne veut pas même que ce rôle de l'écrivain soit nécessairement un mensonge. " Qui sait, dit-il, ce qui se passe dans certaines âmes, aux heures de satiété et de dégoût ?.. " Pourquoi J.-J. Rousseau ne bénéficierait-il pas du même doute, peut-être avec plus de raison ?

Il est vrai que le bénéfice ne saurait s'appliquer d'une façon absolue. L'œuvre politique de Rousseau est à condamner tout entière, et son œuvre littéraire est souvent déparée par des gravelures. Mais on a beaucoup exagéré le rôle politique de Rousseau. En donnant à des idées fausses et dangereuses la magie du style et de l'éloquence, il a exercé sur les hommes de la Révolution une influence pernicieuse. Mais est-il vrai que le *Contrat social* ait créé une doctrine ? et n'est-ce pas beaucoup plutôt parce que la doctrine existait déjà dans tous les esprits, que ce livre est devenu le catéchisme d'une génération dont il résumait les erreurs ? Il n'y a pas une de ces erreurs qui ne se retrouve dans Mably, dans l'abbé Raynal, dans les autres auteurs du temps, et qui ne fût en germe dans Montaigne et dans l'idolâtrie romaine de l'époque classique. Mais ce qui distingue profondément Rousseau de ses contemporains, c'est que son œuvre littéraire n'est point un perpétuel apostolat en faveur de son

œuvre politique. Cette œuvre littéraire, mêlée sans doute de beaucoup d'exagérations et d'erreurs, est en opposition directe avec l'esprit du XVIII^e siècle et prépare les temps nouveaux. Sans être positivement religieuse, elle est une éclatante protestation contre le matérialisme et le scepticisme partout ailleurs triomphants ; elle nous ramène de l'ironie à l'éloquence, de la poésie d'alcove et de boudoir au sentiment de la nature, du scepticisme à la conception de l'idéal.

Idéal incomplet, si l'on veut, mais que d'autres poursuivront en l'épurant. M. l'abbé Charland nous dit que Châteaubriand a eu le mérite de " clore en France la période de la Renaissance grecque et latine et de commencer la restauration des traditions nationales." Mais aurions-nous eu Châteaubriand et M^{me} de Staël, si J.-J. Rousseau ne les avait précédés ? Et dans l'ordre de la Renaissance purement chrétienne, aurions-nous eu Montalembert, Ozanam et Lacordaire ? Cette révolution, que Rousseau n'a pas faite, mais dont il a été le précurseur, marque précisément sa place dans nos sympathies littéraires. C'est par là-qu'il a avec notre époque une véritable affinité de sang, tandis que Voltaire n'est pour elle qu'une grande renommée d'un autre temps et d'un monde qui n'est plus le nôtre.

Notre seconde objection porte sur une lacune que M. l'abbé Charland a volontairement laissée dans son livre et qui nous paraît fâcheuse à plusieurs titres. Il s'arrête au seuil du XIX^e siècle, à cette Révolution qui a mis fin à la période de la Renaissance grecque et latine, Révolution dont il reconnaît les bienfaits, mais dont il ne fait connaître au lecteur ni le caractère particulier, ni les phases brillantes et diverses. M. l'abbé Charland nous dira, sans doute, que le XIX^e siècle n'est pas compris dans le programme de l'Université Laval. En ce cas, c'est le programme qui a tort. Supprimer le XIX^e siècle dans la littérature française, c'est rayer de cette littérature l'histoire, la critique et la poésie lyrique. Mais il y a plus : cette omission qui, chez les partisans fanatiques de la Renaissance classique, peut être considérée comme la conséquence logique d'un principe, produit, dans les œuvres inspirées par un esprit différent, l'effet d'une véritable solution de continuité. Il était jadis tout naturel que des classiques à outrance, auxquels le Romantisme faisait l'effet d'une nouvelle invasion des barbares, s'attachassent à détourner de ce spectacle les yeux de la jeunesse. Mais, si le culte exclusif des lettres antiques a été, comme l'affirme M. l'abbé Charland, " un retard pour le développement des

littératures nationales et une décadence pour la langue," s'il faut regretter que deux grands-génies comme Corneille et Racine "soient allés chercher presque toutes leurs inspirations dans l'antiquité païenne, au lieu de les demander à leur patrie ; s'il faut louer Châteaubriand d'avoir "clos" cette période et d'avoir écrit "la justification et la poétique de l'art nouveau", comment ne pas demander à l'auteur de nous expliquer, au moins par un aperçu général, quel est cet "art nouveau ?" Une fois sorti du collège, le jeune homme, dira-t-on, ne le saura que trop vite !—C'est-à-dire qu'il se plongera à peu près exclusivement dans la lecture de ces œuvres dont on ne lui a pas parlé ; mais, est-on sûr qu'en réalité il en pénétrera l'esprit complexe, et n'est-ce pas s'exposer à laisser naître beaucoup d'idées fausses et incomplètes, que de ne donner par avance aucune règle de jugement sur des sujets qui occuperont nécessairement une place si importante dans la vie intellectuelle ?

Pourquoi n'arriverait-il pas, par exemple, que, dans la recherche de cette règle de jugement dont on le prive, un lecteur s'avisât de traduire le silence de M. l'abbé Charland, en concluant de l'ensemble de son livre que la source d'inspiration de la littérature canadienne est toute

trouvée et que l'école romantique française, ou, par extension, la littérature française du XIX^e siècle, nous offre le vrai modèle à imiter ? M. l'abbé Charland protesterait, sans doute, contre une semblable interprétation. Mais, après tout, l'erreur serait assez naturelle pour qu'on puisse supposer que quelqu'un la fasse.

L'école romantique n'a-t-elle pas secoué le joug des Grecs et des Romains, mis fin à la domination de la mythologie païenne ramené parmi nous l'intelligence du moyen âge, fouillé les antiquités nationales, ressuscité la poésie lyrique, enrichi la veine nationale par de judicieux emprunts aux chefs-d'œuvre étrangers ? Les principaux représentants de cette école n'ont pas tous été chrétiens ; mais n'est-il pas vrai que le principe d'art sur lequel ils s'appuyaient est sympathique à l'idée chrétienne, que ceux qui ont rompu avec elle ont cédé à un mouvement politique et social en contradiction avec leurs doctrines littéraires, et que tous ou presque tous avaient commencé par d'autres sentiments ?

Ces arguments sont assez plausibles pour entraîner beaucoup d'esprits. Nonseulement ils sont plausibles, mais ils sont vrais en partie ; tellement vrais que, si la littérature romantique ne nous offre pas un corps de doctrines à adopter, nous aurons cependant beaucoup d'em-

prunts à lui faire. Ces emprunts sont plus considérables que ceux que nous ferons jamais au XVII^e siècle : si bien, qu'il est permis et naturel de se demander pourquoi et comment une école littéraire si conforme en apparence à nos besoins intellectuels et au cours général de nos idées s'en écarte, cependant, au point de ne pouvoir être entièrement acceptée comme modèle à suivre.

C'est qu'en réalité, pas plus dans l'ordre littéraire que dans l'ordre religieux, l'école romantique n'a été la renaissance d'un principe de foi. Elle se caractérise beaucoup moins par la recherche d'une doctrine artistique appropriée au goût moderne, que par la recherche incessante de quelque chose de nouveau, d'extraordinaire, de monstrueux au besoin, pourvu que ce quelque chose sorte des habitudes reçues et vienne réveiller la curiosité d'esprits blasés, qui ont besoin d'être étonnés pour être émus. Dans son origine comme dans ses principales productions, cette école se ressent de la lassitude de toutes choses, de l'incurable ennui des *Werther*, des *René* et des *Lelia*, de ce sentiment de révolte contre les conditions communes de l'existence sociale, de cette attente mélancolique et maldive, crédule et ardente, de l'inconnu, qui sont le fruit du désordre des idées enfanté par une lon-

gue période de révolutions et de luttes sanglantes, et qui apparaissent presque toujours dans les sociétés troublées, au lendemain des grandes catastrophes.

Le romantisme a été servi par un concours de circonstances exceptionnelles, qui devaient mettre à sa disposition de puissants moyens de succès. Né à une époque où la poésie classique était arrivée au dernier terme de la stérilité et de l'épuisement, et où le renouvellement des formes de l'art était devenu indispensable, il a profité, comme toutes les réactions, de la source de la popularité qui consistait à prendre contrepied des procédés passés en force de loi sous le règne de l'école précédente ; et, comme les règles classiques imposaient à l'esprit poétique de puérides et fâcheuses entraves, leur destruction a été heureuse à tous les points de vue.

En outre, le XVIII^e siècle avait introduit en France l'imitation anglaise et la connaissance de Shakespeare. J.-J. Rousseau avait fait revivre le langage de la passion et le sentiment des beautés de la nature. Mme de Staël révéla bientôt après l'Allemagne à ses contemporains. Dans l'effort de l'Europe contre la toute-puissance de Napoléon I^{er}, les universités allemandes avaient ressuscité l'idée de nationalité et jeté la semence de ce prodigieux mouvement mêlé d'é-

rudition, de politique et de passion populaire, qui allait engager les nations de l'Europe à se reporter au souvenir des premiers âges de leur histoire. A la même époque, la Restauration survint. La réaction contre l'esprit du XVIII^e siècle et contre le classicisme politique qui avait enfanté la révolution, le retour presque miraculeux de l'antique maison royale et l'enthousiasme qu'il provoqua dès sa première heure, jetèrent un intérêt inattendu et romanesque sur les études qui se rattachaient au passé historique de la France. On se mit à exhumer les vieilles chartes, tantôt pour y retrouver celles du gouvernement représentatif. Le moyen âge, oublié depuis plus de trois siècles, réapparut comme une révélation héroïque et pittoresque. La religion, l'art, la poésie, l'histoire, la politique s'en parèrent tour à tour. La mode s'en mêla et, pendant quelque temps, la France vit encore une fois passer dans ses rêves les chevaliers bardés de fer, le cliquetis des armes et les vieux donjons avec leurs tourelles et leurs légendes mystérieuses.

La nouvelle école se saisit de cette merveilleuse réunion d'éléments divers. Elle les prit tous, sans compter et sans faire de choix. Semblable au Don Juan du XIX^e siècle, dont Alfred de Musset nous a révélé le secret, elle promena

partout sa curiosité désespérée et sa soif insatiable d'émotions inconnues, toujours à la recherche de l'idéal insaisissable qu'elle croyait poursuivre,

Demandant aux forêts, à la mer, à la plaine,
Aux brises du matin, à toute heure, en tout lieu,
La femme de son âme et de son premier vœu,
Prenant pour fiancée un rêve, une ombre vaine,
Et fouillant dans le cœur d'une hécatombe humaine,
Prêtre désespéré, pour y trouver son Dieu.

Elle renouvela la poésie, le théâtre et le roman, mais sans se fixer sur aucun principe, aujourd'hui spiritualiste et chrétienne, livrée demain à l'adoration panthéistique de la nature, tantôt s'inspirant du chant des bardes, et tantôt, nouveau Prométhée, se répandant en un torrent de blasphèmes, tour à tour croyante et sceptique, monarchique et révolutionnaire, toujours prête à passer du culte du moyen âge à celui du XVI^e siècle, et n'ayant en réalité qu'un seul culte : celui de l'inconnu, de l'inouï, de l'inaccessible.

Hoffman retrace, dans ses *Contes fantastiques*, l'étrange maladie d'un peintre qui a cru voir en songe une apparition angélique et dans la pensée duquel cette vision fugitive a laissé une empreinte ineffaçable ; ce souvenir le plonge dans une extase qui se traduit par des chefs-d'œuvre, dans

lesquels il retrace, sous une forme puissante et pleine de vie, l'image céleste dont son âme est pleine... Mais cette apparition n'était pas un songe. Il retrouve la femme qu'il avait prise pour une vision du ciel. Il la presse dans ses bras. Ils unissent leurs destinées, et bientôt le charme s'évanouit. Par suite de je ne sais quel phénomène inexplicable, cette image, qui lui apparaissait avec la netteté d'un être vivant quand il la voyait dans son imagination, ne rend plus, sous son pinceau, maintenant qu'elle est réelle, qu'une forme vide et des traits décolorés, et il meurt en maudissant cette femme, qui a tué son génie le jour où elle a cessé d'être la madone d'un rêve.

Cet idéal, qui ne peut pas être saisi, parce que ceux qui le cherchent ont fait de l'inaccessible la condition de la suprême jouissance; cette chimère, que des âmes souffrantes et dévoyées continueront à poursuivre jusqu'à ce qu'elles succombent,

Après avoir perdu leur force et leur génie
Pour un être impossible et qui n'existait pas,

c'est le symbole de cette période brillante et excessive qui a entre vula vérité, mais qui ne s'en est pas contentée et qui n'a pas tenu les promesses éclatantes de ses débuts, parce que la foi et la règle lui ont fait défaut.

Telle serait, sans doute, la conclusion de M. l'abbé Charland ; mais cette conclusion ne se trouve pas dans son livre, et cela est d'autant plus regrettable qu'il l'aurait complétée, en indiquant la leçon à en tirer pour le présent et pour l'avenir. Non, tout n'est pas à repousser dans l'œuvre du XIX^e siècle, et ce n'est pas la perception du droit chemin qui lui a manqué ; ce n'est pas non plus la force et la vigueur, c'est l'équilibre nécessaire pour ne pas s'écarter de sa route. Dans une société qui semble prête à succomber sous l'excès de la civilisation et du raffinement de la pensée, peut-être cette évocation du moyen âge et des temps épiques ne pouvait-elle être qu'une affaire d'engouement passager, un plaisir tout archaïque. Il ne suffit pas d'avoir étudié une époque à fond et de la comprendre ou d'en imiter la forme, pour la faire revivre. D'ailleurs, l'art ne consiste pas à imiter une époque, mais à la continuer en marchant sur ses traces, et à la compléter par des œuvres vivantes et appropriées à leur temps. Ce résultat ne saurait être le fruit d'un simple jeu de l'imagination. Pour s'inspirer de la tradition d'un siècle, il faut avoir avec lui une communauté d'esprit qui n'existe pas entre la France du moyen âge et celle du XIX^e siècle. Une civilisation plus jeune, des âmes plus

robustes et plus simples ont peut-être ce qu'il faut pour entreprendre cette œuvre et pour réussir là où le vieux monde a échoué.

Pourquoi quelque esprit amoureux des savantes recherches ne s'emparerait-il pas de quelques-uns des monuments de la littérature du moyen âge, pour en faire l'objet d'une étude approfondie et pour y rechercher, à côté de la peinture des mœurs d'une société et d'un temps qui ne renaîtront pas, l'inspiration générale par laquelle ils se distinguent des œuvres de l'antiquité païenne et de la renaissance classique, les côtés multiples et divers par lesquels ils se rapprochent des traditions et du génie propre de ce pays ? L'âge héroïque du Canada n'a-t-il pas été, dans le nouveau monde, une croisade accomplie sous l'égide de la foi chrétienne, marquée par une suite ininterrompue de prouesses et d'éclatants faits d'armes, arrosée à la fois par le sang des héros et par celui des martyrs ?

Ces monuments littéraires nous tiennent de plus près que nous ne le supposons au point de vue de l'histoire et de l'identité de la race. Quelques-uns viennent des légendes bretonnes ; presque tous ont été écrits en Normandie, ou procèdent d'une inspiration littéraire qui a pris sa source dans la littérature normande. De même que, dans la Rome antique, le grec est

toujours resté la langue savante, et que, dans la Gaule ou à la cour des premiers rois, ce rôle est échu au latin, c'est le *français-romain* qui, sous la domination des ducs de Normandie et plus tard des rois normands d'Angleterre, a joué le rôle de langue savante, à une époque où dans le reste de la France, cette langue était encore abandonnée au peuple et dédaignée par les savants. De là vient que les premières lueurs de la littérature française ont apparu sur le sol normand, et que ces poèmes ont emprunté une partie du souffle qui les anime à l'ardeur héroïque et aventureuse qu'avait fait naître dans les âmes le spectacle surprenant des exploits de nos ancêtres. A l'époque où ces poèmes sont nés, les guerriers normands avaient déjà traversé la Russie et y avaient fondé un empire. Ils avaient pénétré à Constantinople et parcouru l'Orient, avant les Croisades ; et, sous le nom de Nouvelle-Islande, ils avaient peut-être entrevu le continent américain. Quarante d'entre eux avaient suffi pour défendre Salerne contre les Sarrazins, et ensuite pour la conquérir et la garder. Robert Guiscard venait de partir pour l'expédition qui allait établir en Sicile une dynastie normande, et Guillaume allait conquérir l'Angleterre. En un pareil temps, le poète n'avait pas besoin de recourir à

la fiction pour imaginer des entreprises fabuleuses et pour dépeindre ces héros dont l'aspect faisait reculer une armée : il lui suffisait de s'inspirer des grandes choses qu'il avait vues et des récits que rapportaient dans leurs villages ceux qui avaient pris part à quelque expédition héroïque et lointaine.

Il semble que la conquête du Canada ait été la dernière de ces grandes expéditions, et que les champs de bataille de la Nouvelle-France aient vu la suite de la même épopée continuée par la même race, en pleine histoire moderne. Les hardis pionniers qui ont dévoué et parcouru le Mississippi, ces héros

. . . . dont l'énergique audace
Venait d'inscrire encore le nom de notre race
Aux fastes de l'humanité !

sont bien les descendants de ceux qui, au X^e siècle, avaient pénétré jusqu'aux extrémités de l'ancien monde ; et les poèmes du moyen âge sont, au même titre que le *Beowulf* pour les Saxons et le *Livre des Héros* pour les Germains, le véritable livre de leurs traditions nationales. Qui oserait affirmer que ces poèmes, auxquels il a manqué un Homère et dont l'inspiration est encore vivante sur notre sol, n'y rencontreront pas, tôt ou tard, un poète digne de les achever ?

Mais revenons à M. l'abbé Charland, dont

nous nous sommes beaucoup moins éloignés qu'on ne pourrait le croire, puisque l'étude du moyen âge est certainement la partie maîtresse de son œuvre. C'est avoir peu de critiques à adresser à un livre, que de regretter qu'il s'arrête trop vite. Disons-donc, en terminant, que cet ouvrage donne une haute idée de l'enseignement du maître, que, dans leur cadre restreint, tous ces portraits sont achevés et saisissants, et qu'il est difficile de réunir en aussi peu de pages un ouvrage aussi complet, aussi instructif et aussi attrayant.

ROMANCIERS CONTEMPORAINS.

M. PAUL BOURGET (1).

Le roman, qui a fait si longtemps les délices de la France, y traverse en ce moment une période critique. Les écrivains d'un vrai talent disparaissent ou se fatiguent, et ne sont pas remplacés. Georges Sand a emporté avec elle tout un genre. Octave Feuillet voit sa veine se tarir d'année en année, et ne fait plus que se répéter lui-même, dans des épreuves affaiblies de ses premiers ouvrages. Edmond About a renoncé au roman pour le journalisme, et Cherbuliez se renferme de plus en plus dans l'étude des questions de politique étrangère. Alphonse Daudet, le seul romancier d'un mérite supérieur qui ait surgi dans les dernières années, n'a pas grandi depuis ses succès de la première heure, *Fromont jeune et Risler aîné*, *Jack et le petit Chose*. Nous ne parlons pas de Zola, qui est

(1) *L'Irréparable*, par M. Paul Bourget, Paris, 1884, Alphonse Lemerre, éditeur.

devenu tellement illisible qu'il a cessé de faire scandale. Parmi les nouveaux venus qui ne se sont point égarés dans le naturalisme, nous n'apercevons guère que M. George Ohnet, dont le talent estimable court gros risque d'être gâté par des applaudissements hors de mesure, et M. Paul Bourget, qui ne s'est pas encore révélé d'une façon complète.

M. Bourget est le fils d'un fonctionnaire distingué de l'Université, et il a apporté dans la littérature le fonds solide que donne seule une forte éducation classique. Bien qu'il n'ait pas encore trente ans, il s'est déjà essayé dans beaucoup de voies différentes. Auteur de poésies qui doivent être considérées selon nous, comme de simples ébauches de jeunesse, professeur de philosophie à l'école alsacienne, successivement attaché à la rédaction du *Globe*, du *Parlement*, de la *Nouvelle Revue* et du *Journal des Débats*, il a tâté de la politique, failli se fourvoyer dans l'afféterie de la *Chronique parisienne*, pris une place distinguée dans la critique littéraire, et depuis quelque temps, il vient d'aborder le roman, qui paraît être sa véritable vocation. Le volume qu'il vient de faire paraître, et qui contient deux petits romans très étudiés, *l'Irréparable*, *Un deuxième amour*, n'a pas obtenu du premier coup un de ces succès retentissants et

parfois d'autant moins durables qu'ils ont eu d'abord plus d'éclat ; mais, ce qui vaut mieux, il a été classé à un rang élevé dans l'estime raisonnée des connaisseurs, et il peut être considéré comme un début plein de brillantes promesses.

L'Irréparable, Un deuxième amour, et Mme Bressuire, qui vient d'être publiée plus récemment en feuilleton dans le *Journal des Débats*, appartiennent en propre au roman psychologique, c'est-à-dire à un genre intime et contemplatif, qui procède de *Réné* et d'Alfred de Musset non moins légitimement que de Balzac, et qui ne doit pas être confondu avec la manière de ce dernier. Il s'y rattache, il est vrai, d'une façon étroite, par l'analyse minutieuse des replis les plus cachés du cœur humain ; mais il s'en distingue en se renfermant presque exclusivement dans un champ d'observation tout intérieur.

Balzac est un grand observateur, mais il est surtout un créateur. Il fait vivre devant nous et il envoie dans le monde des personnages revêtus d'une individualité si nettement tranchée qu'on les sent marcher et agir. Le but de chacun de ses romans est d'étudier et de décrire l'action de quelqu'un de ces personnages sur les êtres qui l'environnent et sur les événements qu'il s'efforce de soumettre à sa volonté ou à ses pas-

sions. Le roman psychologique, au contraire, se préoccupe beaucoup moins de faire vivre ses personnages que de les regarder penser et d'analyser l'influence des événements sur leurs idées et sur leur caractère. Ce n'est pas leur vie extérieure qui l'intéresse ; ce qu'il recherche en eux, c'est l'histoire d'une âme, le secret de ses rêves, l'éclosion de ses idées, l'action exercée par les hasards de la vie sur ce moi intérieur qui existe et qui pense au-dedans de chaque individu humain, et qui se développe souvent à l'insu de la conscience ou sans qu'elle y prenne garde.

"C'est une des particularités de ma mémoire," dit un des héros de M. Bourget au moment d'évoquer les détails de sa première entrevue avec sa maîtresse, "que je me souviens du " texte des paroles moins que de leur accent, et " de cet accent, moins que de la nuance d'âme " que j'ai cru deviner par derrière comme " je me souviens de la couleur des yeux moins " que de leur regard, et de la ligne d'une bouche " moins que de son sourire." M. Bourget pourrait ajouter, en son propre nom, que c'est une des particularités de ses romans que de rechercher, derrière les événements et au plus profond des caractères, une suite de " nuances d'âmes." Il est la conscience vivante de ses personnages,

et il écrit moins pour nous raconter ce qu'ils ont fait que pour nous retracer ce qu'ils ont pensé pendant qu'ils agissaient ou pendant qu'on agissait autour d'eux.

Assurément, il est impossible d'envisager la vie humaine à un point de vue plus purement idéaliste ; et cependant, que d'objections à soulever contre cette conception trop exclusive ! La fin du fin, pourrions-nous dire à M. Bourget, ne consiste pas seulement à rechercher derrière les événements l'influence qu'ils ont exercée sur une nuance d'âme. Vos personnages sont soumis, sans s'en douter, à une influence plus subtile encore et plus tyrannique : c'est l'influence qu'exerce sur leur âme cette débauche d'analyse, cette habitude de disséquer sans cesse leurs propres sentiments et d'assister à l'action des événements sur leur pensée comme à un spectacle étranger. Précisément, il n'y a pas d'habitude plus dangereuse pour la santé de l'âme et pour la virilité du caractère. L'âme humaine n'est pas seulement formée de pensée, quoi qu'en ait dit Descartes ; elle est aussi une volonté et une énergie libres ; sa destinée est d'agir ; or rien n'est plus funeste à l'exercice de la volonté et du libre arbitre que cette tendance à contempler en soi, comme dans un être passif, l'action des impressions du dehors. Rien ne dispose d'une façon plus fâcheuse à

substituer à la lumière de la conscience la notion d'une vague fatalité à laquelle on obéit en la regardant passer, et il faut se défier de ces excès d'idéalité dans lesquels on aboutit tout simplement, comme Jean-Paul Richter et Hoffmann, à donner au rêve et à l'hallucination une influence plus grande qu'à la vie réelle.

M. Bourget, qui a été philosophe avant d'être romancier, sait aussi bien que nous que le rêve est, de tous les états d'âme, le plus exclusivement soumis à l'empire de la sensation et à la fatalité de l'habitude, et si nous étions tentés de l'oublier, ses romans nous en fourniraient, au besoin, une preuve nouvelle, car tous les trois tournent, au fond, autour d'une même idée, la plus matérielle de toutes ; celle de l'influence que peut exercer sur l'amour le sentiment de l'absence de la virginité dans la femme aimée.

L'illustre et malheureux commandant Rivière, qui avait débuté dans la littérature par des romans imités d'Hoffmann et d'Edgard Poë, a analysé, dans *la Main coupée*, le cas d'un jeune homme dont la fiancée a été enlevée, dans un abordage sur mer, par un capitaine de pirates et a subi les derniers outrages. Elle s'est défendue héroïquement, au point de se faire couper la main dans la lutte, et elle s'est ensuite vengée elle-même avec une intrépidité toute romaine.

Jamais âme n'a été plus pure que la sienne. Son fiancé l'adore et l'admire. Mais le souvenir de cette souillure involontaire est devenu chez lui une idée fixe et malade, une sorte d'hallucination qui le poursuit toutes les fois qu'il la revoit, et, en dépit de leur mutuel amour, de leur malheur, de l'engagement sacré qui les unit, il ne peut vaincre cette impression toute physique, ni se résoudre à épouser cette jeune fille dont il sent, plus encore qu'il ne sait, que la violence et le crime ont fait une femme. M. Bourget a-t-il connu cette première œuvre d'Henri Rivière, qui n'a été réimprimée que plus tard et qui n'a jamais reçu une publicité très étendue ? Dans tous les cas, il est curieux de remarquer que *l'Irréparable*, *Un deuxième amour*, *Mme Bressuire* sont consacrés tous trois au développement de la même idée, nous dirions volontiers à l'analyse de la même sensation.

L'Irréparable est l'histoire tragique d'une belle jeune fille qui a été, elle aussi, la victime d'un attentat odieux et brutal, et qui se tue, parce qu'après avoir été flétrie, elle ne peut supporter ensuite l'idée d'aimer et d'être aimée. *Un deuxième amour* est celle d'une femme qui s'est trompée dans ses affections et qui, au moment de donner son cœur à un autre, sent l'impossibilité d'effacer le passé, et s'éloigne de celui

qu'elle aime, en lui disant un éternel adieu. Dans ces deux premières études, M. Bourget, au lieu de nous faire assister aux souffrances de l'amant, nous a retracé, dans la femme, la révolte de la pudeur ; mais il va reprendre encore une fois la même idée dans *Mme Bressuire* ; et, cette fois, nous allons, sous une forme légèrement atténuée, retrouver à peu près exactement le cas de *la Main coupée* d'Henri Rivière. Mme Bressuire est une jeune veuve qui, avant son mariage, avait inspiré un amour profond et passionné à un homme trop pauvre pour aspirer à sa main. Tout-à-coup, il apprend qu'elle est redevenue libre et qu'elle n'est insensible ni à sa passion ni à son désespoir. Il accourt, il la retrouve plus aimable et plus séduisante que jamais, et il ne tiendrait qu'à lui d'être heureux. Mais non. Son amour, aussi ardent qu'à la première heure, s'adressa à la jeune fille d'autrefois, et il ne la retrouve pas toute entière dans la belle jeune femme qu'il a maintenant devant les yeux. Lui aussi est obsédé d'une idée fixe et malade. Une photographie sur une table, une bague au doigt, un mot prononcé sur une galerie de tableaux que Mme Bressuire a visitée avec son premier mari, un détail d'ameublement rappelant que ce mari l'a initiée aux mystères du *bric à brac*, tout lui est un sujet de douleur aigue et cuisante.

C'est la jeune fille qu'il a aimée, et il lui est impossible de se décider à devenir, en l'épousant, le mari de la veuve d'un autre homme. Il aime mieux emporter, dans quelque solitude lointaine le souvenir de son amour, et en mourir.

On ne saurait nier que cette idée soit conforme à un idéal de pureté très élevé. M. Bourget a eu le mérite délicat de ne la point déparer par l'expression, et cependant, nous lui en demandons pardon, le récit ne laisse pas une impression chaste ; nous ajouterons qu'il ne pouvait pas être développé, dans une œuvre d'analyse aussi intime, de façon à laisser cette impression. Nous ne reprocherons pas à l'auteur d'avoir écrit un livre qui ne saurait être mis sans inconvénient dans toutes les mains. Ce serait perdre notre temps, car c'est malheureusement un reproche qu'il faudrait adresser à presque tous les romans français, même à ceux qui sont écrits sous une inspiration hautement morale, et cette différence regrettable entre le roman français et le roman anglais tient, sans doute, à ce que les romans s'adressent, en France et en Angleterre, à deux classes très différentes de lecteurs et surtout de lectrices ; mais, s'il nous faut, bon gré mal gré, passer condamnation sur ce point, il nous est impossible de ne pas signaler, dans la part qui appartient bien en propre à M. Bourget, l'écueil

de cette fausse mysticité, qui n'est pas du tout mystique, en un sujet où l'on entrevoit sans cesse, derrière toutes les idéalités de la pensée et du langage, le fantôme de la pathologie jusque dans le cas de conscience.

Ajoutez à cela que, sans doute pour donner une plus large carrière à cet esprit d'analyse d'une ténuité infinie qui forme la caractéristique de son talent, M. Bourget semble se complaire à prendre ses personnages dans un milieu social qui peut être très parisien, mais qui est en même temps très exceptionnel, et qui forme, même à Paris, un petit monde à part, habité par certains monstres de forme masculine ou féminine très intéressants et très curieux pour l'observateur, mais, grâce à Dieu, très différents de la véritable race française.

Sur le simple exposé du sujet de l'*Irréparable*, un Français se demandera tout d'abord comment il est possible qu'une jeune fille honnête, et, qui plus est, riche et de bonne famille, ait pu être exposée, de la part d'un homme de son monde, à un attentat dont nous ne dirons pas seulement que l'idée en est révoltante, mais que, dans les mœurs françaises, l'exécution en est matériellement et moralement à peu près impossible. Mais voilà ! M. Bourget va nous dire que Mlle Noémie Hurtrel, la fille du comte Hurtrel, le banquier

millionnaire dont le nom seul est une puissance en France et en Europe, appartient à une classe de la société tout à fait à part, "à cette société, "à demi cosmopolite, à demi française, qui peuple les hôtels situés autour du Parc Monceaux "et de l'Arc de triomphe, qui a ses revenus bien "établis, ses galeries de tableaux authentiques, "ses équipages, ses loges à l'Opéra, ses réceptions "retentissantes, bref tout un opulent décor de "la haute vie, mais qui n'est pas du tout *le* "monde, au sens où les chroniqueurs auraient "pris ce mot, voici cinquante ans." C'est dans ce monde exotique, mouvant et improvisé, de la corruption internationale, que M. Bourget a placé son héroïne, dans ce monde composé à la fois de nobles décaqués et de banquiers parvenus à la fortune sans trop de scandale, de riches Américaines à la recherche d'un mari titré, de princesses authentiques peu soucieuses de rencontrer le leur, et de riches bourgeoises en passe de mal tourner, monde étrange dont "les journaux les plus spécialement parisiens" célèbrent chaque jour les hauts faits, qui a une ouverture sur les ambassades, et par elles sur une partie du faubourg Saint-Germain, une autre sur les coulisses des petits théâtres et sur les tripôts élégants, et auquel la fréquentation du *turf* permet de couloyer à la fois les deux extrémités de ses rela-

tions. Mlle Noémie Hurtrel lui appartient par droit de naissance, car son père et sa mère tout en sauvegardant quelques apparences, vivent séparés de fait et ont pour cela de bonnes raisons, et Madame Hurtrel, quoique bonne mère au fond, est trop absorbée par son rôle de femme à la mode pour donner beaucoup de soin à l'éducation de sa fille et pour la guider au milieu des écueils entre lesquels elle l'a condamnée à vivre.

Noémie Hurtrel a poussé au milieu de cette couche de champignons élégants et vénéreux, comme une jeune plante rare et sauvage. Elle est belle, intelligente, droite, mais ses qualités ne lui seront pas moins funestes que les vices de son entourage. Son instinct de droiture lui a fait prendre en mépris ce qu'elle croit être le monde, et ce qu'elle en voit lui a persuadé que l'idéal était banni de la terre. Ayant lu, à tort et à travers, tout ce qui lui est tombé sous la main, depuis des traités de métaphysique jusqu'aux romans licencieux du XVIII^e siècle, elle n'a pas compris, car sa pureté est restée entière, tout ce qui touche au côté matériel du vice, mais elle a retenu que tous les hommes étaient faux et menteurs, toutes femmes perfides et déloyales, toutes les vérités incertaines. Cette jeune fille, qui paraît ne croire à rien, s'apercevra plus tard que ce qui formait le fond de son être, ce que

l'entassement de tant d'idées fausses lui avait caché, était un infini besoin de croire et d'aimer ; mais, en attendant qu'elle s'en aperçoive, ce ne sont pas les hommes et les femmes qu'elle fréquente qui feront cette découverte. Ses excen- tricités, notées au passage, ont été prises tout simplement pour un signe de race ; ses conversa- tions hardie et son scepticisme provoquant, pour la haute saveur d'une coquetterie qui attend le mariage avant de se donner carrière. Les femmes qui la jalourent la déchirent à belles dents, et les hommes à bonnes fortunes, dont son monde fourmille, prennent position par avance, pour entamer dès le lendemain du jour où elle sera en puissance de mari, les opérations ordinaires de leur métier.

Parmi ces séducteurs tout remplis de prévo- yance, figure un certain drôle, du nom de Taraval, dont M. Bourget a voulu faire le type de la démoralisation sotte, inconsciente et béate d'une fraction des classes moyennes en France. C'est le fils d'un agent de change de Paris, un de ces jeunes imbéciles qui sont à la fois bons à rien et très pratiques, " dans lesquels s'épanouit " pleinement ce vice habituel de la bourgeoisie " contemporaine, cette vanité bafouée déjà par " Molière, signalée par Stendhal, aux yeux de " laquelle les larges situations d'argent devien-

“ nent un terreau pour la frivolité orgueilleuse” et dont toute l’ambition consiste “ à passer grands-seigneurs ” dans le monde du turf et des coulisses. Taraval, nous dit M. Bourget, qui paraît en avoir connu beaucoup d’échantillons, était incapable d’aucune espèce de désintéressement, comme il était d’ailleurs, incapable d’aucune espèce de talent, du moins dans un quelconque des domaines de l’esprit. Mais si son intelligence était très médiocre, elle était assez nette pour lui faire sentir très exactement ses insuffisances ; et sa vanité, aussi bien que son peu de mérite, devaient concourir à l’écarter de toutes les carrières sérieuses et difficiles, et l’amener à concentrer son énergie sur les succès de la vie mondaine, dans le monde spécial dont nous avons déjà parlé, le seul, d’ailleurs, qui pût offrir à son genre de mérite un emploi distingué. Marié fort à propos avec une nullité aimable et pas jalouse, il était bien vite devenu, grâce à sa fortune, à une volonté tenace et à une large dose d’hypocrisie, amphytrion du beau monde et séducteur en titre, absolument comme d’autres de ses pareils se font propriétaires d’une écurie de courses ou conducteurs de cotillons. Mais, avec beaucoup plus de sens pratique que ces derniers, il avait choisi une voie qui mène à ce que, dans ce milieu singulier, on nomme une

position honorable et bien assise ; et, "pour tout dire, sa médiocrité d'intelligence l'avait heureusement servi, en lui évitant les écarts " d'imagination " qui, dans cette sorte de monde, mènent à mal beaucoup d'hommes d'une trempe d'esprit supérieure.

Tel est le personnage qui va tendre ses filets autour de Mlle Hurtrel, avec un art patient et consommé, travaillant pour l'avenir et se réservant, si l'occasion s'offre, de profiter du présent, spéculant sur le manque de surveillance d'une mère coupable, accumulant autour de sa victime les mauvais exemples et les occasions de chute, prenant prétexte d'une saison de vilégiature pour entamer un *flirt* que la jeune fille accueille en guise de jeu, comme un esprit fort, et auquel elle se laisse prendre, comme une innocente ; car son inexpérience l'empêche d'apercevoir clairement l'outrage caché derrière toute déclaration d'amour adressée à une femme qu'on ne peut pas demander en mariage. Bien que passé maître, à ce que nous dit l'auteur, dans ce déshonnête badinage, Taraval s'aveugle grossièrement sur l'effet de ses savantes intrigues. Il se croit aimé, ou, pour mieux dire, il se croit conquérant, car l'amour est une expression qui n'a rien à faire dans ces jeux de la frivolité et du vice. Obéissant à la tendance de tous les

roués sans esprit, qui est de juger toutes les femmes et même les jeunes filles d'après certaines femmes qu'ils ont connues, il en vient à se figurer que Mlle Hurtrel n'attend de lui qu'un coup d'audace pour se laisser vaincre, en rejetant, comme d'autres, sa défaite sur un accident dans lequel la volonté aura paru n'avoir point de part. Mais, en de telles entreprises, il n'y a qu'un pas de l'audace à la violence, et, ici la violence se change en un crime vulgaire.

A partir de ce moment funeste, la vie de Noémie Hurtrel est brisée, le ressort de son âme est rompu, le souvenir horrible qui lui torture le cœur absorbe sa pensée et sa volonté ; elle va rencontrer plus tard un cœur digne du sien ; mais elle est trop fière pour avouer son malheur, trop loyale pour le dissimuler à un honnête homme, et cette nouvelle souffrance achève la destruction intérieure de son être. Dans cette sorte de léthargie morale, qui naît d'une douleur aigue et une idée fixe, elle se laissera mener à un mariage de convenance avec n'importe qui, sans se rendre compte qu'en consentant à épouser un homme qu'elle ne peut aimer, elle manque encore plus gravement à la probité que si elle eût épousé celui qu'elle a fui et que, du moins, elle aimait ; puis, au dernier moment, la sensation de l'irréparable traverse cet esprit malade

et en proie à la fatalité, et elle se tue, au sortir de l'autel au pied duquel elle vient d'engager une vie qui ne lui appartenait déjà plus.

Eh bien ! ce tableau peut être très vrai et très puissant ; mais nous doutons qu'il parvienne jamais à toucher sérieusement le lecteur. Le monde spécial auquel les principaux traits en sont empruntés n'a ni le cœur assez tendre, ni l'esprit assez profond pour apprécier ce qu'il peut y avoir de poignant dans ce drame de la fatalité parisienne dont il est lui-même le héros ; et partout ailleurs, on reprochera avec raison à M. Bourget de nous présenter une société si étrange, de nous initier à des façons de penser et de vivre si peu en rapport avec celles de la société ordinaire, que des aventures dans lesquelles nous ne retrouvons pas le véritable cœur humain ne sauraient nous émouvoir, et que, tout au plus, produisent-elles sur nous un effet analogue à celui des ombres chinoises dans la lanterne magique.

Nous admettons, si l'on veut, que le coin du monde parisien dans lequel l'auteur nous transporte est réellement tel qu'il nous le dépeint, et même que, grâce à la complicité d'un certain nombre de journalistes et de romanciers, ce coin du monde peut se figurer, à certaines heures, qu'il tient la place de l'aristocratie française. On

y voit des Mme Hurltel et des Taraval. On y voit aussi des ingénues, dont la plupart ne tarderont pas à cesser de l'être, et dont quelques-unes échappent, de temps à autre, à la contagion. Dans ce milieu disparate, où tout est faux et disproportionné et où la vie réelle touche chaque jour au rêve, les caprices de la pensée à l'hallucination, on peut assister au développement de caractères hybrides que l'instinct dirige et que l'impression domine, moitié anges et moitié démons, dont M. Octave Feuillet nous avait fait connaître, avant M. Bourget, quelques types adoucis. Nous admettrons même que la méprise, sans laquelle le roman n'existerait point, n'est pas tout-à-fait impossible, et nous nous bornerons à remarquer qu'elle est seulement très invraisemblable, car Taraval, qui serait capable de la commettre, est trop pratique pour en courir le risque. Mais cette société n'est pas la France véritable ; elle se compose peut-être, en tout, d'un millier de personnes qui vivent au milieu de la France sans la connaître, sans la comprendre et surtout sans la représenter, et l'on trompe les deux Mondes quand, à force de ne leur faire voir que cet envers de la civilisation, on les amène involontairement à calomnier la France et à la confondre avec ses héros de roman.

Si nous n'y prenons pas garde, la même illusion d'optique qui a empêché les écrivains du XVII^e siècle de voir la France autrement qu'à travers les splendeurs de Versailles, et qui a poussé les écrivains du siècle suivant à la concentrer toute entière dans les antichambres des roués et dans les salons des encyclopédistes, menace aujourd'hui de se perpétuer au profit de cette société tapageuse et exotique qu'on est convenu d'appeler le *Tout-Paris des Premières*. Il est impossible de ne pas protester contre cet abus intolérable ; et nous avons le droit de demander qu'après avoir imposé successivement à notre idolâtrie Louis XIV et Voltaire, on ne nous condamne pas à n'avoir d'yeux maintenant que pour la descendance de Turcaret.

Un deuxième amour est, à nos yeux, une œuvre très supérieure à *l'Irréparable* parce qu'elle appartient, sinon à la vie de tout le monde, du moins à la vie réelle. Il nous faut, cependant, y rencontrer encore l'inévitable banquier brasseur d'affaires, qui tend décidément à prendre, dans la littérature contemporaine, le rôle qu'occupait, dans la littérature du siècle dernier, le grand seigneur corrompu. Mais, cette fois du moins, le financier n'apparaît que pour justifier le drame, et ne s'y mêle pas. Grâce à la coupable légèreté d'un tuteur, Mme Audry, une

proche parente des héroïnes de Georges Sand, a été mariée presque enfant à un homme indigne d'elle. Elle a supporté héroïquement ses désillusions, tant qu'il ne s'est agi que de vivre dans la solitude du cœur, au milieu d'un foyer désert ; mais la coupe est pleine ; elle déborde, le jour où elle s'aperçoit que, pour comble d'infortune, elle a associé son nom à celui d'un malhonnête homme. Si le divorce eût existé, elle eût demandé le divorce ; mais comme il n'est pas encore établi, elle se crée à elle-même son droit, en dehors du droit, et elle se précipite, le front haut, dans une liaison à laquelle elle entend donner tout les caractères d'un second mariage.

Alors commencent à se dérouler les mille tortures qui attendent, quand une fois elle s'est placée en dehors des conditions du pacte social, une âme fière, un cœur délicat, une imagination douée d'une sensibilité aigüe. Quand le monde a appris qu'elle s'était enfuie en un coin retiré de l'Angleterre avec M. Gérard, un jeune diplomate plein d'avenir, quelques hommes sages, ayant l'expérience de la vie, ont plaint secrètement Gérard ; ils auraient pu, avec autant de vérité, les plaindre tous deux, car Claire et Gérard ne tarderont pas à apprendre à leurs dépens que, s'il y a malheureusement des ménages mal assortis, les unions en révolte contre la

loi ne sont pas moins fécondes en déceptions. Ces deux êtres qui, en se séparant de la société, se sont condamnés l'un et l'autre à être tout l'un pour l'autre, s'apercevront bientôt que leur qualités même les ont créés trop différents pour leur permettre de goûter, dans l'isolement où ils se sont placés, le charme d'une existence à deux. Mme Audry est une âme rêveuse et contemplative ; Gérard est un homme d'action qui, avec tous ses mérites de franchise, de noblesse et de dévouement, manque d'imagination et, pour tout dire, de poésie. Il aurait été, dans le monde, un excellent mari ; mais il n'a rien de ce qu'il faut pour se laisser absorber par une passion qui occupe, loin du monde, la vie toute entière et qui lui suffit. Six mois ne s'écouleront pas avant qu'il regrette amèrement et silencieusement tout ce qu'il a sacrifié. Il suffit de les entendre parler, lui sur l'état politique de l'Europe, elle sur quelque théorie esthétique, à propos d'une visite à un musée. On comprend à quel point la nature de leur esprit les sépare, en voyant qu'elle ne semble pas plus apprécier la valeur très réelle de ce qu'il a dit, qu'il n'a paru goûter le charme pénétrant de ses paroles à elle.

Corneille, qui s'entendait mieux aux grandes actions qu'aux nuances subtiles du sentiment, veut

....qu'un amant dont l'amour est extrême
Aime jusqu'aux défauts des personnes qu'il aime,
théorie fort élevée, qui a fait dans le monde
beaucoup de dupes, mais qui n'a qu'un malheur,
c'est de ne pas résister à la vie commune. Pour
pouvoir faire son bonheur du bonheur d'un
autre, il faut avoir à peu près la même concep-
tion du bonheur et de l'idéal. Lorsque cette
communauté de sentiments fait défaut, et lors-
qu'en dehors du mariage véritable, il n'y a ni
satisfactions ni devoirs qui puissent en tenir
lieu, deux êtres, liés l'un à l'autre par leur faute
et par le point d'honneur, sont condamnés à
subir la plus pesante de toutes les chaînes et à
venger la loi morale, par l'amertume à laquelle
aboutit la recherche du bonheur défendu.

A cette heure critique qu'Octave Feuillet a
appelée la crise, Mme Audry croit trouver, dans
un ami de Gérard, l'âme sœur de la sienne.
Trop délicats tous deux, l'un pour tromper un
ami, l'autre pour se jeter dans une seconde faute,
ils se sont aimés presque sans s'en rendre compte,
en se voyant et en s'appréciant mutuellement
pour ce qu'il valent. Mais il est trop tard. Mme
Audry s'en rend compte avec la douleur résignée
qui sied à cette âme tendre et douce. Après
avoir fait de vains efforts pour donner à l'amour

les couleurs de l'amitié et pour reculer l'aveu fatal, elle prend le seul parti qui lui convienne, celui de se retirer du monde. Elle ne se tue pas, comme Mlle Hurtrel, parce qu'elle n'appartient point au même milieu social, fantastique et sensitif, et parce qu'en dépit de sa débilité apparente, la trempe de son âme est plus forte. Elle s'écarte dignement et à temps, sans compromettre sa résolution dans une scène d'adieux et sans laisser de trace de sa retraite. "Un jour viendra, écrit-elle, où vous direz merci à l'amie qui vous aura légué, en se séparant de vous, un sentiment si beau, si pur, dont rien n'aura terni la divine fleur."

Nous voudrions espérer, nous aussi, qu'un jour viendra où M. Bourget, renonçant à employer à la peinture de caractères exceptionnels ou de situations scabreuses un talent d'une rare distinction, se rendra compte qu'avec un sentiment aussi profond et aussi fin de la vie humaine et des mystères de l'âme, il est naturellement appelé à aborder le véritable roman de mœurs et à y remporter des succès durables. N'y a-t-il donc que l'orage des passions qui se prête à une analyse vivante, et le cœur humain est-il moins intéressant à étudier dans le développement d'une existence soumise aux règles communes ?

Quelle que soit, chez les romanciers français, la force du préjugé contraire, Dickens, Georges Elliott et, en France même, ce *Récit d'une sœur* qui est un roman en même temps qu'une histoire vraie, sont là pour démontrer que l'art du romancier n'a besoin pour briller dans tout son éclat, ni de l'extraordinaire et de l'in vraisemblable, ni des grands coups de tête, par lesquels le roman contemporain se plaît ordinairement à remplacer les grands coups d'épée à tort et à travers du roman d'autrefois.

DE L'UTILITE D'UNE BONNE CHRESTOMATHIE (1)

L'histoire de la littérature française s'est singulièrement élargie, depuis l'époque où elle remontait à peine au commencement du XVII^e siècle, et où elle se bornait à une sorte d'analyse grammaticale et littéraire des chefs-d'œuvre de l'époque classique. Nous sommes déjà loin du temps où le poète Lebrun, renommé cependant pour sa hardiesse dithyrambique, en était encore à chercher dans Corneille, non des traits de génie, non la grandeur de la pensée, mais "d'heureuses alliances de mots." La critique de nos jours ne renferme plus son regard dans les bornes de cette horizon restreint. Elle nous enseigne à chercher la littérature d'un peuple dans toutes les manifestations écrites ou parlées de son génie, à toutes les époques de l'histoire nationale, à travers toutes les transformations de la langue. Elle la fait ainsi remonter jusqu'aux origines de la nationalité dont elle est la vive et constante

(1) Eléments d'histoires de la littérature française, par G. Vapereau—Tome 1er ;—Paris, 1883, chez Hachette & Cie., libraires-éditeurs.

expression, dont elle suit et reflète toutes les phases. En un mot, l'histoire littéraire de la France se confond avec son histoire intellectuelle et avec le développement de sa civilisation intérieure.

A l'histoire ainsi comprise, il faut de nouveaux livres d'enseignement conçus selon le nouveau programme, des livres dans lesquels l'historien s'attache surtout à rendre compte de la naissance et de la transformation des écoles et des genres littéraires, à étudier chaque écrivain, non-seulement en lui-même, mais sous le rapport des idées qu'il a reçues de ses contemporains ou de ses devanciers et de l'influence que ses œuvres ont exercée sur l'esprit de son temps. Tel est le but des *Eléments d'histoire de la littérature française* de M. Vapereau, dont le premier volume s'étend des origines au règne de Louis XIII. Ce livre est, avant tout, un livre de classe, ce qui ne veut pas dire qu'il soit hors de sa place dans une bibliothèque, ni que des hommes faits ne puissent y puiser d'utiles enseignements. Mais il nous a paru intéressant, surtout au point de vue de la méthode d'après laquelle il a été composé; car, si l'ouvrage est incomplet sur beaucoup de points, la méthode nous paraît excellente et pourrait être appliquée avantageusement, dans le Canada, à des ouvrages de même nature.

L'obstacle que M. Vapereau avait à surmonter, et dont il nous paraît avoir triomphé d'une façon très heureuse, est celui que rencontrent invariablement tous les auteurs de ces résumés si nécessaires, mais en même temps si difficiles à rendre véritablement instructifs. Comment renfermer dans un ou deux volumes de médiocre étendue l'histoire des innombrables productions de l'esprit français ? On conçoit qu'on puisse donner un abrégé de l'histoire des empires ; mais qu'est-ce que peut être une histoire des livres, si elle n'est pas assez étendue pour nous mettre face à face avec les livres eux-mêmes ? Comment peut-elle parler à l'intelligence du lecteur et laisser une trace dans son souvenir, si elle est contrainte à énumérer une suite de noms d'ouvrages, en y ajoutant, sous forme de jugement, une courte réflexion qui n'offre rien de tangible puisqu'elle est dépourvue de toute espèce de preuve ? Quand on m'aura dit par exemple, que Corneille a fait le *Cid*, après le *Cid* plusieurs tragédies incomparables, et ensuite une foule d'autres tragédies qui portent la marque visible de la vieillesse prématurée de son génie, en quoi serai-je plus avancé qu'auparavant, si je n'ai pas un Corneille entre les mains ? Vingt vers du *Cid* et quinze vers d'*Attila* m'en apprendraient davantage que toutes les appréciations générales.

Pour se faire une idée exacte d'une œuvre littéraire, il faut la connaître, au moins en partie, soit directement, soit au moyen d'une analyse ; sinon, l'étude de la littérature ne présente plus aucun sens, et elle se transforme en un travail de mnémotechnie aussi fastidieux qu'inutile.

Pour remédier à cet inconvénient, M. Vapereau a adopté un genre qui n'est ni tout-à-fait celui d'un cours de littérature, ni tout-à-fait celui d'un recueil de morceaux choisis, mais qui tient à la fois de l'un et de l'autre. Une *esquisse générale* présente, en une quarantaine de pages, la suite et l'enchaînement des époques et des faits littéraires, en marquant, entre les œuvres ou les écrivains, les affinités naturelles, les relations historiques, les influences exercées ou subies. A la suite de cette esquisse, des *notices* entremêlées d'*extraits* sont précisément destinées à substituer la connaissance précise des hommes, des choses et des œuvres littéraires à ces notions vagues et incertaines dont les généralités de l'histoire se composent trop souvent. Les *notices* comprennent des éclaircissements sur les époques et les genres et une courte biographie de chaque écrivain, avec l'indication du caractère de son talent et de la suite chronologique de ses œuvres. Au-dessous de chaque biographie, divers fragments de ces mêmes œuvres sont mis sous les

yeux du lecteur, et viennent comme preuve à l'appui des appréciations de l'auteur, en même temps qu'ils permettent au lecteur d'entrer en commerce direct avec les écrivains dont on lui parle et de leur assigner une place dans son jugement, non par ouï-dire, mais à la suite d'un examen sur pièces. Enfin, ces extraits sont suivis d'*indications bibliographiques*, à l'aide desquelles il est facile de se reporter aux sources à consulter, si l'on veut se livrer à l'étude approfondie d'une époque ou d'un écrivain particulier.

L'ensemble du travail, nous dit l'auteur dans sa préface, a pour but de former "une sorte d'histoire littéraire en action manifestant par les faits eux-même le progrès de la langue et l'évolution du génie national." Cette histoire littéraire en action est particulièrement précieuse pour la période qu'embrasse le premier volume, c'est-à-dire pour cette période du moyen âge et de la naissance, dont les principales productions ne figurent pas généralement dans les bibliothèques privées, et, si M. Vapereau avait complètement atteint le but qu'il s'était proposé, il faudrait souhaiter que les éditions de son livre se multipliasent et qu'il fût mis dans toutes les mains. Malheureusement, il n'en est pas tout-à-fait ainsi. Ce livre, qui a été emprunté en partie au *dictionnaire universel de toutes les*

littératures publié il y a quelques années par le même auteur, vaut mieux par le plan que par l'exécution. S'il est généralement exact, il est souvent superficiel. Les *morceaux choisis* des principaux écrivains, qui devraient en former le fond, y occupent une place beaucoup trop restreinte; suffisants pour fixer un souvenir, ils sont trop courts pour permettre d'apprécier véritablement un auteur ou une époque. M. Vapereau, qui avait été attaqué, en d'autres temps, pour ses doctrines philosophiques et religieuses, a trouvé, cette fois-ci, le moyen de défier toute attaque, en n'écrivant pas une ligne qui comportât la manifestation d'une doctrine quelconque. Mais un tableau de la littérature du moyen âge, dans lequel le nom de la Religion catholique n'est pas cité que tout à la fin, et seulement à propos des *Mystères*, ne saurait donner une idée vraie du moyen âge ni de sa littérature. On peut se figurer l'effet que produirait une histoire de France au XVII^e siècle, dans laquelle l'auteur aurait systématiquement oublié l'existence de Louis XIV. L'oubli de la Religion dans l'histoire littéraire du moyen-âge offre à peu près le même caractère d'énormité.

Cependant, les *Eléments d'histoire de la littérature française* n'en sont pas moins intéressants à étudier, au point de vue du parti qu'il serait

possible de tirer de la méthode de composition dont il nous offrent le modèle. Dans un pays comme celui-ci, où le manque de livres rend souvent impossible l'étude des écrivains dans leurs œuvres même, il semble que la première condition à réaliser, pour assurer le progrès des études littéraires et le développement du sens critique, consiste dans la publication d'une bonne *Chrestomathie*.

Nous ne saurions donner ce nom aux volumes de *Morceaux choisis en prose et en vers* que chacun de nous a étudiés ou feuilletés sur les bancs du collège, et qui sont destinés à donner aux élèves des sujets de leçons à apprendre par cœur. Ces recueils, conçus dans un but spécial, ne sauraient servir à l'enseignement de l'histoire des lettres, ni, à plus forte raison, à des études critiques. La plupart d'entre eux ne contiennent que des fragments d'ouvrages du XVI^e, du XVII^e et du XVIII^e siècle. Les extraits des grands classiques, dont le texte complet doit se trouver dans toutes les mains, y occupent une place considérable et inutile ; enfin, comme ils ont pour but de présenter des modèles de style, on y a fait choix des morceaux les plus remarquables, ce qui est excellent pour apprendre par cœur, mais tout-à-fait insuffisant pour donner une idée exacte d'une époque littéraire.

Un recueil de ce genre ne saurait rendre de véritables services qu'à la condition d'être composé tout exprès, en vue du but spécial qu'on se propose d'atteindre. Ce n'est donc pas seulement une bonne *Chrestomathie* que nous réclamons ; c'est une *Chrestomathie canadienne*, rédigée, non pour renvoyer à la lecture des textes complets, mais pour suppléer leur absence, faisant une large part aux auteurs dont nous ne possédons pas les œuvres, et surtout à ceux qui peuvent fournir d'utiles inspirations.

Nous voudrions, qu'à côté des plus beaux vers de Corneille, ce recueil contînt quelques-uns de ceux que Mme de Sévigné, l'admiratrice de notre grand poète, qualifiait elle-même de "méchants," et qu'à côté de Corneille, on nous fit connaître quelques-uns de ses contemporains même les plus médiocres, nous dirons volontiers surtout les plus médiocres. La critique et la formation du goût sont, avant tout, une œuvre de comparaison. On ne saurait apprécier Racine, si on n'a pas lu Pradon, et l'on ne comprend pas Boileau, si l'on n'a pas jeté les yeux sur quelques vers de la *Pucelle* de Chapelain, le mieux renté de tous les beaux esprits du XVII^e siècle.

Est-il besoin d'ajouter que ce recueil, accompagné de courtes notices et d'indications bibliographiques, ne devrait pas s'arrêter aux siècles

classiques ? Le XIX^e siècle et le moyen-âge sont appelés à y avoir leur place. Le moyen-âge, surtout, est indispensable à connaître et ne peut être connu que par ses monuments littéraires. L'exemple de la *Chanson de Roland*, qui a pris place dans l'enseignement des collèges, démontre que le vieux français n'est pas un obstacle insurmontable. Une traduction placée en regard du texte, et quelques notions de grammaire pour les personnes qui veulent étudier le texte lui-même, permettent d'aborder aisément la lecture des œuvres de l'époque féodale ; et il ne suffit pas, pour se faire une idée exacte de cette époque, encore moins pour s'en inspirer, d'avoir lu la *Chanson de Roland*, pas plus qu'il ne suffirait d'avoir lu le *Cid* pour comprendre le XVII^e siècle. Nous ne serons satisfaits qu'après avoir vu, entre les mains de ceux qui s'intéressent aux études littéraires, des fragments des différents poèmes féodaux, par exemple, dans le *Girars de Viane*, le récit du combat de Roland et d'Olivier, que Victor Hugo a traduit presque littéralement dans la *Légende des Siècles*. Nous entendons aussi, qu'à côté du *Cycle de Charlemagne*, on fasse connaître le *Cycle de la Table ronde*, les œuvres anglo-normandes, telles que le *Roman de Brut* et le *Roman de Rou*, le *Roman du Renard* et même des extraits des *Mystères*.

On aura beau faire, pour instruire le lecteur et pour faire entrer dans son esprit une image précise et durable, rien ne vaut une citation heureusement choisie : c'est le plan qu'avait adopté M. Lefaiivre, dans ses lectures à l'Université Laval sur la littérature allemande. Nous avons toujours été convaincu que ce plan était le bon, et nous avons eu récemment l'occasion de nous en convaincre une fois de plus, en étudiant les deux livres de M. l'abbé Charland et de M. Lareau, auxquels leur cadre interdisait les citations.

Voici, par exemple, Ronsard, sur lequel on discute depuis Boileau, et que Sainte-Beuve a vengé des injustes dédains dont il a été trop longtemps l'objet. On pourra répéter à l'envie qu'il a entrepris de faire parler à la muse française une langue grecque et latine ; cette phrase abstraite n'offre aucun sens satisfaisant pour l'esprit, car, si Ronsard a tenté d'introduire des mots et des tours de phrase empruntés aux langues anciennes, à des degrés divers tous les écrivains de la Renaissance en ont fait autant, et un bon tiers des mots dont nous nous servons vient de leur héritage. Mais relisons ensemble quelqu'un de ses poèmes ; ce sera, si vous voulez, un fragment des *Regrets* adressés à Marie Stuart, dont Alfred de Musset devait plus tard s'inspirer :

Le jour que votre voile aux vagues se courba,
 Et de nos yeux pleurants les vôtres déroba,
 Ce jour, la même voile emporta loin de France,
 Les muses qui voulaient y faire demeure,
 Quand l'heureuse fortune ici vous arrêta,
 Et le sceptre français entre vos mains était . .
 Ciel ingrat et cruel, je te pri', répons-moi,
 Réponds, je te suppli', que te fit notre roi,
 Auquel si jeune d'ans tu as tranché la vie ?
 Que t'a fait son épouse et sa fidèle amie,
 De lui faire laisser le sceptre si soudain,
 Pour, veuve, l'envoyer en un pays lointain
 En la fleur de son âge (1)

ou bien cette délicieuse petite pièce de vers que
 Sainte-Beuve a rendue célèbre :

Mignonne, allons voir si la rose
 Qui, ce matin, avait déclose
 Sa robe de pourpre au soleil,
 A point perdu, cette vesprée,
 Les plis de sa robe pourprée
 Et son teint au vôtre pareil.
 Las ! voyez comme en peu d'espace,
 Mignonne, elle a dessus la place,
 Las ! Las ! ses beautés laissé choir.
 O vraiment marâtre nature,
 Puisqu'une telle fleur ne dure,
 Que du matin jusqu'au soir ! . . . (2)

Comparons ces vers ailés à quelqu'une des
 froides productions que le XVII^e siècle nous a
 laissées dans le genre lyrique, ou à ces petits
 vers du XVIII^e siècle qui ne sont, à les bien

(1) Œuvres complètes de Ronsard, bibliothèque Elzévirienne, t.6.

(2) Ibid., t.2.

prendre, même ceux de Voltaire, que la prose rimée. Alors nous comprendrons, du premier coup, que la poésie française n'est pas née avec Malherbe, que Ronsard était doué d'un sentiment exquis du rythme, et que l'ignorante sévérité dont on a fait usage envers son école a peut-être contribué à retarder jusqu'à André Chénier l'avènement de la véritable poésie lyrique.

Que dirons-nous, à son tour, de Malherbe ? Nous lisons, il y a peu de jours, dans *l'histoire abrégée de la littérature*, de M. E. Lareau, que Malherbe manquait du véritable souffle poétique, et qu'il n'a pas fait une seule pièce qui soit excellente d'un bout à l'autre. L'observation est juste ; mais combien le paraîtrait-elle davantage, si elle était appuyée sur une preuve, si l'on nous révélait, par exemple, que les recueils de morceaux choisis ont falsifié innocemment la pièce la plus célèbre de Malherbe, les *stances à Duperrier* à propos de la mort de sa fille, que la pièce, telle que nous la connaissons, n'est pas complète et qu'à côté de la fameuse strophe :

Mais elle était du monde, où les plus belles choses

Ont le pire destin ;

Et rose elle a vécu ce que vivent les roses,

L'espace d'un matin,

il y a des vers odieux ou insipides, d'un manque de tact et d'une absence de sentiment dont la brutalité touche au cynisme, ceux-ci par exemple:

Puis quand ainsi serait, que selon ta prière
Elle aurait obtenu
D'avoir en cheveux blancs terminé sa carrière,
Qu'en fût-il advenu ?

.....
*Tithon n'a plus les ans qui le firent cigale ;
Et Pluton aujourd'hui,
Sans égards du passé, les mérites égale
D'Archémore et de lui.*

.....
C'est bien, je te confesse, une juste coutume,
Que le cœur affligé,
*Par le canal des yeux vidant son amertume,
Cherche d'être allégé.*

Mais d'être inconsolable, et dedans sa mémoire
Enfermer un ennui,
N'est-ce pas se haïr pour acquérir la gloire
De bien aimer autrui ?

.....
De moi, deux fois déjà, d'une pareille foudre
Je me suis vu perclus,

*Et deux fois la raison m'a si bien fait résoudre
Qu'il ne m'en souvient plus.*

Non qu'il ne me soit grief que la terre possède
Ce qui me fut si cher ;
*Mais en un accident qui n'a point de remède,
Il n'en faut point chercher.*

Nous en avons passé, et des meilleurs ! mais en voilà assez pour que la preuve de M. Lareau soit faite, et si bien faite qu'il n'y aura plus à y revenir.

Dans le XVII^e siècle, celui que nous nous figurons le mieux connaître, l'étude de la poésie donne lieu à une remarque que nous avons souvent entendu faire, qui éclaire beaucoup de points obscurs, mais dont notre esprit, habitué à confondre le siècle entier avec quelques écrivains de génie, ne se pénètre pas très facilement. Nous voulons parler de la distance infinie, sans précédents dans aucun autre siècle, qui rend presque tout terme de comparaison impossible entre nos grands poètes classiques et l'étonnante pauvreté de leurs rivaux, Rotrou et Quinault exceptés ; ce n'est pas assez de dire que Corneille et Racine ont été, en France, les véritables créateurs et les maîtres de l'art tragique, pour rendre l'impression que les contemporains ont éprouvée à la représentation du *Cid* ou à celle d'*Andromaque*. Nous voudrions qu'on mit en regard des beaux passages du *Cid* un extrait de *Lygdamon*, la pièce la plus célèbre de Scudéry, qui n'est pas un auteur absolument méprisables, mais qui eut, en son temps, le ridicule de ce croire supérieur à Corneille et le tort de jouer un rôle violent et haineux dans l'affaire de la

condamnation du *Cid*. Voici une scène typique, qui nous donnera un modèle de ce qui avait du succès, à une date à laquelle Corneille avait déjà fait paraître ses premières pièces.

LYGDAMON.

A ce coup, je vous prends dedans la rêverie.

SYLVIE.

Le seul émail des fleurs me servait d'entretien ;
Je rêvais comme ceux qui ne pense à rien.

LYGDAMON.

Votre teint que j'adore a de plus belles roses.
Et votre esprit n'agit que sur de grandes choses.

SYLVIE.

Il est vrai, j'admirais la hauteur de ces bois.

LYGDAMON.

Admirez mon amour, plus grande mille fois.

SYLVIE.

Que l'aspect est plaisant de cette forêt sombre !

LYGDAMON.

C'est où votre froideur se conserve dans l'ombre.

SYLVIE.

Je n'ai jamais rien vu de si beau que les cieux.

LYGDAMON.

Eh quoi ! votre miroir ne peint-il pas vos yeux ?

SYLVIE.

Que le bruit de cette onde a d'agréables charmes !

LYGDAMON,

Pouvez-vous voir de l'eau sans penser à mes larmes ?

SYLVIE.

Je cherche dans ces prés la fraîcheur des zéphyr.

LYGDAMON.

Vous devez ce plaisir au vent de mes soupirs !...

SYLVIE.

Que d'herbes, que de fleurs vont bigarrant ces plaines !

LYGDAMON.

Leur nombre est plus petit que celui de mes peines.

SYLVIE.

Les *willets* et les *lys* se rencontrent ici.

LYGDAMON.

Oui, dans votre visage, et dans moi, le *souci*.

Telle était, alors, la langue qu'admiraient les Précieux et les Précieuses, et ne voilà-t-il pas de quoi justifier Molière ?

Prenons maintenant, dans Racine, la scène des aveux de *Phèdre* :

Oui, Prince, je languis, je brûle pour Thésée ;
 Je l'aime, non point tel que l'ont vu les enfers,
 Volage adorateur de mille objets divers,
 Qui va du dieu des morts déshonorer la couche,
 Mais fidèle, mais fier et même un peu farouche,
 Charmant, jeune, trainant tous les cœurs après soi,
 Tel qu'on dépeint les dieux et tel que je vous voi....

Et, à côté de ce langage exquis, infligeons-nous le supplice de lire quelques vers de la *Phèdre* de

Pradon, qu'une cabale insolente osa opposer au chef d'œuvre de Racine :

Tout aime cependant, et l'amour est si doux,

dit à Hippolyte la Phèdre de Pradon,

La nature en naissant le fait naître avec nous,
Un Scythe, un barbare aime,

Quelle harmonie !

Et le seul Hippolyte

Est plus fier mille fois qu'un barbare et qu'un Scythe. . . .

et plus loin :

Le retour de Thésée et m'étonne et m'accable,
Je suis dans un état affreux, épouvantable.

Le supplice de cette lecture n'a pas besoin d'être prolongé. La simple comparaison aura suffi à nous faire comprendre ce dont les formules devenues banales de l'admiration classique n'avaient pas suffi à nous donner une idée complète. Nous aurons saisi ce qu'il y avait de nouveau, d'inconnu jusque-là, de grand, de tendre, d'héroïque, d'inimitable dans les œuvres de nos grands tragiques, ce qui ravi les contemporains, arraché des applaudissements, non-seulement à la France, mais à l'Europe entière, ce qui explique comment deux siècles ont pu croire que ces beautés incomparables étaient le beau unique, et qu'en dehors de leur imitation, il n'y avait que faux goût et retour à la barbarie.



ROMANCIERS CONTEMPORAINS.

M. GEORGER OHNET (1).

Le moment semble bien choisi pour parler des œuvres de M. Georges Ohnet. En effet, ou nous nous trompons fort, ou l'apparition de *Lise Fleuron* marque la fin de sa première manière, de ce qu'en dépit de ses succès retentissants, nous nous permettrons d'appeler ses débuts. M. Ohnet est arrivé à cette heure critique où un écrivain, après avoir donné son premier jet, est appelé à donner sa vraie mesure et à justifier ou à décevoir les espérances qu'il avait fait naître.

Ce qui frappe tout d'abord, dans la première partie de sa carrière littéraire, c'est le bonheur avec lequel il l'a parcourue. On peut dire qu'il a triomphé, dès la première heure, sans rencontrer sur sa route aucun des obstacles que l'indifférence du public oppose si souvent au mérite ignoré. Que sa première œuvre ait été ou non un coup de maître, elle a été assurément un coup de fortune. Inconnu la veille, l'auteur de

(1) Serge Panine, 1 vol. ; Le Maître de Forges, 1 vol. ; La comtesse Sarah, 1 vol. ; Lise Fleuron, 1 vol. ; Paris, Plon, Nourrit & Cie, imprimeurs-éditeurs.

Serge Panine est devenu en quelques jours un auteur en vogue, et son second roman, le *Maître de Forges* a dépassé le succès du premier. Ces deux ouvrages, presque immédiatement transformés en pièce de théâtre, ont rencontré sur la scène plus de faveur, s'il est possible, qu'ils n'en avaient obtenus à la lecture. Le *Maître de Forges* tient l'affiche depuis un an, sans qu'on cesse de se porter aux représentations, et les comédiens du Gymnase ont presque le droit de se demander s'ils ne seront point condamnés à le jouer toujours ou à imiter la conduite que tinrent jadis leurs devanciers, lors du succès fameux et aujourd'hui tout à fait oublié du *Timocrate* de Thomas Corneille.

Après quatre-vingts représentations, (et, dans ce temps où les chefs-d'œuvre de l'art français n'obtenaient pas plus de vingt-cinq à trente représentations, quatre-vingts équivalaient, sans contredit, à quatre ou cinq cents de nos jours), le public ne se lassait pas de courir en foule à la tragédie du frère du grand Corneille, et il ne cessait de la redemander aux comédiens, si bien qu'un acteur s'avança, un soir, sur les bords du théâtre et dit aux spectateurs : " Messieurs, " vous ne vous lassez pas d'entendre *Timocrate* ; pour nous nous sommes las de le jouer. " Nous courons risque d'oublier nos autres pié-

“ ces. Trouvez bon que nous ne le représentions
“ plus.”

Fort heureusement pour M. Ohnet, les comédiens de notre temps ont plus de persévérance. Il est vrai que, par compensation, le public est beaucoup plus édifié qu'on ne l'était, en 1656, sur la valeur des succès de théâtre. Chacun sait aujourd'hui que le nombre des représentations n'est pas le *criterium* exclusif du mérite d'une œuvre dramatique, et M. Ohnet serait le premier à confesser que le *Maître de Forges*, quelles que soient les réelles qualités qui le distinguent, n'est cependant ni du Victor Hugo ni même de l'Emile Augier.

Néanmoins, un succès éclatant, dans lequel tout n'est pas dû au hasard, loin de là, et dans lequel rien n'est dû au scandale, veut qu'on en tienne un compte sérieux et qu'on y réfléchisse. Dans un ordre de travaux, dont la condition est de plaire, ce n'est pas un faible mérite que de réussir. Mazarin avait coutume, avant d'accorder à quelqu'un sa confiance dans les affaires publiques, de demander : “ Est-il heureux ? ” et cette question n'impliquait point de sa part une aveugle superstition aux caprices du sort ; mais il aimait, après avoir porté lui-même son jugement, à le confirmer par celui que la vie avait déjà prononcé : et être heureux signifiait, pour lui, avoir

dans l'esprit ce je ne sais quoi qui fait que, sans s'égarer dans les sentiers de traverse, on sait poursuivre la fortune là où elle est, la rencontrer et la maîtriser.

Si l'on posait, à propos de M. Ohnet, une question semblable, il faudrait répondre hardiment qu'il est heureux, dans le sens auquel Mazarin l'entendait. Il est venu à un moment favorable, et il a su le reconnaître et en profiter. Il a discerné avec beaucoup de sagacité qu'il y avait dans le roman une place à prendre où, si l'on veut, à reprendre. Il a pris précisément cette place-là, et il y a réussi au-delà de toute attente.

Il est vrai qu'à lire attentivement *Serge Panine*, il serait assez malaisé d'y découvrir une idée ni un type bien nouveaux. Ce personnage ondoyant et énigmatique, aussi prompt à entraîner les cœurs qu'à céder lui-même à l'entraînement de toutes les passions, bonnes ou mauvaises; ce caractère séduisant et inconsciemment perfide, avec tous les dehors de la générosité et de la bravoure, dont le roman contemporain a fait, on ne sait trop pourquoi, un produit de la race slave, nous était déjà apparu dans plusieurs romans de M. Cherbuliez, et notamment dans *Ladislas Bolski*. Les héroïnes de M. Ohnet ont, avec celles de M. Octave Feuillet, des liens de

parenté qu'il est impossible de méconnaître. Les événements qui forment la trame de ses récits, et qui sont empruntés au monde de la bourse, du turf et des clubs, n'ont rien qui les distingue, par leur nature, des événements que nous voyons se dérouler dans une foule d'autres romans de nos jours. Mais nous croyons précisément que l'une des raisons du succès de M. Ohnet a été le sens pratique avec lequel il a reconnu que le public était fatigué et rassasié du nouveau et de l'extraordinaire, et que l'heure était propice pour revenir à ce qu'en argot de théâtre on nomme le "vieux jeu."

La société française, qui est, au fond, très routinière dans ses goûts et dans ses habitudes, n'a pas sensiblement modifié son idéal en matière de romans, depuis Mme de Lafayette. Dès le milieu du XVII^e siècle, elle s'était fait à elle-même son genre, qui n'est ni tout-à-fait le roman d'aventures des peuples méridionaux, ni tout-à-fait le roman d'analyse et de caractères, tel que les Anglais l'ont conçu, mais qui emprunte à l'un et à l'autre, et qui s'en distingue par deux traits caractéristiques. Il aime à prendre ses modèles dans la vie brillante et un peu factice de la cour ou de la capitale, de préférence aux simples modèles de la vie domestique, et, dans la peinture de la vie, il donne une place prépon-

dérante et presque exclusive à l'amour et aux passions diverses qu'il fait naître ou qui s'y rattachent.

Depuis la *Princesse de Clèves* jusqu'an *Maître de Forges*, les œuvres qui ont formé la nourriture la plus habituelle d'un grand nombre d'âmes se reconnaissent toutes à un air de famille. Ce sont celles qui, tout en faisant une part judicieuse à la curiosité du lecteur, s'adressent surtout à sa sensibilité. Saint-Marc-Girardin a dit qu'en France le roman était l'histoire des femmes, et il nous en a donné la raison. C'est que l'histoire se borne à raconter ce qu'à fait l'humanité, tandis que le roman retrace aux femmes ce qu'elles espèrent et ce qu'elles rêvent. La peinture du beau monde servant de cadre à la peinture de l'amour, tel qu'on le voit se produire ou tel qu'on aime à se le figurer dans une société privilégiée, au milieu de toutes les élégances de la vie ; le spectacle de l'âme humaine, et surtout de l'âme féminine, aux prises avec la passion ; tout juste assez d'événements pour colorer le récit et pour entretenir l'intérêt, sans fatiguer l'attention ; une image de la vie humaine idéalisée, et cependant touchant d'assez près la vérité pour donner matière au rêve et pour former une sorte de point intermédiaire entre la vie réelle et la vie imaginaire : voilà ce qu'en France les lecteurs

et surtout les lectrices demandent aux romans ; et, comme tous les rêves de femmes se ressemblent, comme les situations qui naissent de l'amour placé en face du devoir ou de la loi sociale ne sont pas très diverses, il ne faut pas s'étonner si le roman qui les exprime est, à peu de chose près, le même, et s'il se borne à changer de vêtement à travers les âges.

Marqué d'une teinte héroïque avec Mme de Lafayette, sensible et larmoyant avec le XVIII^e siècle, philosophe et prêcheur avec Mme de Genlis, utopiste et passionné avec Georges Sand, délicat et raffiné, mais se ressentant du voisinage d'une cour de *cocodettes*, avec M. Octave Feuillet, c'est toujours le roman de la vie du monde, à l'usage des rêves de la vie moyenne. A de certaines heures, un génie puissant, comme Balzac, une imagination débordante, comme Alexandre Dumas, détournent momentanément le goût public et semblent l'entraîner avec eux dans une voie nouvelle. Mais aussitôt que le charme cesse, les inclinations d'autrefois reprennent leur cours et la société française ne demande, pour revenir au roman mondain et sentimental, qu'un écrivain qui consente à le lui rajeunir et à l'habiller à la mode du jour. Le mérite de M. George Ohnet consiste précisément à avoir compris qu'en dépit des prétentions des nouvelles écoles,

cette veine n'était pas épuisée, et à l'avoir reprise, en s'efforçant d'adapter aux mœurs de la société nouvelle un type connu.

Ses livres ne s'adressent ni à un public grossier, ni à un petit cercle fantaisiste et excentrique, ni à la catégorie spéciale de lecteurs qui fait profession de collectionner les œuvres licencieuses. Il a voulu écrire ses romans pour la bonne société de son temps, et il lui offre la peinture de la haute vie, telle qu'il a cru la reconnaître dans le grand monde ou, si l'on veut, dans cette portion brillante et tapageuse de la société parisienne qui, depuis l'avènement de la démocratie, tend à remplacer la Cour. Il est vrai que cette société est fort mêlée, et qu'on y confond souvent le grand monde avec le demi-monde, l'illustration avec la fortune, la passion avec la brutalité.

A première vue, il semble qu'il n'y ait pas de talents plus dissemblables que celui de M. Ohnet et celui de M. Octave Feuillet. Notre auteur ne possède ni la grâce de style un peu molle, ni la pureté de goût, ni cette analyse subtile et profonde des nuances les plus délicates du cœur féminin, qui ont contribué à donner tant de charme aux romans de M. Octave Feuillet; mais, en revanche, il a l'allure plus franche, moins de mièvrerie, le dialogue plus vif et plus ferme, le don de concevoir les situations dramatiques, de

les nouer vigoureusement et de les mener ensuite, à pas pressés, vers un dénouement d'un effet saisissant. Cependant, malgré tant de différences extérieures, il existe, entre son œuvre et celle de M. Feuillet, une analogie de tendances et, à certains égards, une analogie de procédés qu'il serait curieux de mettre en lumière.

Cette analogie est surtout visible dans les rôles de femmes. Comme M. Octave Feuillet, M. Ohnet semble avoir coulé tous ses romans dans un même moule, et il en a resserré l'action dans l'antagonisme de deux types de femmes constamment semblables à eux-mêmes :—un type de beauté morale et d'idéal séraphique, et un type de dépravation sensuelle et corruptrice, de perversité incrédule, envieuse et passionnée. Micheline et Jeanne dans *Serge Panine*, Claire de Beaulieu et Athénaïs Moulinet dans *Le Maître de Forges*, Blanche de Cygne et la Comtesse Sarah, Lise Fleuron et Blanche Villa ne nous offrent pas seulement le spectacle de la même lutte des deux principes féminins. Ces héroïnes, qui se ressemblent deux à deux, ressemblent aussi d'une façon frappante aux héroïnes de M. Feuillet, et, en face de situations à peu près semblables, l'auteur les a posées à peu près exactement comme Marguerite et Mlle Hélouin dans le *Roman d'un jeune Homme*

pauvre, comme Sibylle et Clothilde dans *Sibylle*, comme Marie de Tècle et Mme de Campvallon dans *M. de Camors*, comme Marthe et Dalila dans le drame de ce nom. Cet antagonisme se poursuit à travers des péripéties très différentes, puisque M. Octave Feuillet a pris pour décor la société de 1855, et M. George Ohnet, celle de 1881 ; mais le drame intime, ce que Victor Hugo appellerait "la tempête sous deux crânes" est absolument identique. Sans doute on ne peut pas dire que les romans de M. Georges Ohnet soient du Feuillet, ni surtout qu'ils le valent ; mais il semble qu'on pourrait très bien dire de M. Ohnet que, volontairement ou sans s'en rendre compte, il s'est fait l'Octave Feuillet d'une époque nouvelle, un Octave Feuillet moins délicat, moins raffiné, et, tranchons le mot, plus bas d'un degré dans l'échelle sociale, comme l'est lui-même le monde qu'il représente dans ses romans.

Chose curieuse ! Ce monde ne s'y est pas trompé. Du premier coup, il a reconnu dans M. Ohnet son peintre officiel, absolument comme la génération précédente l'avait fait pour M. Octave Feuillet. Il l'a choyé. Il l'a applaudi. Il lui a délivré, à aussi bon marché qu'à son devancier, un brevet d'écrivain moralisateur et de représentant des bons principes. Un homme

d'esprit avait dit autrefois de M. Octave Feuillet qu'il était le Musset des familles. En tenant compte de la différence des temps, on pourrait dire aujourd'hui de M. Ohnet qu'il en est le Richepin.

Cette différence des temps trouverait au besoin, sa marque dans l'évolution singulière qui a fait passer certains personnages du domaine de la satire et du pamphlet dans le domaine du monde accepté et reconnu, à tort ou à raison, pour le monde réel. Il y a trente ans, les contempteurs de la société d'alors se plaignaient de l'envahissement de la question d'argent. Mais personne ne choisissait les héros de romans dans le public de la petite Bourse, et lorsque le théâtre lui empruntait certains personnages, dans *l'Honneur et l'Argent* de Ponsard, dans la *Question d'Argent* d'Alexandre Dumas fils, dans *les Effrontés* d'Emile Augier, c'est pour agiter sur leurs têtes le fouet d'Aristophane. Il y avait bien quelque chose à redire à ce puritanisme étroit et ignorant de certains hommes de lettres, qui semblent s'être donné pour tâche de vouer indistinctement le monde des affaires au mépris et à l'animadversion publics. Mais par suite de quelle transformation d'idées ces mêmes types, chargés des mêmes forfaits, réels ou supposés, sont-ils passés, en trente ans, de l'état de victimes

des romanciers et des poètes à un état nouveau, dans lequel l'ambition de ces mêmes romanciers est de remplir vis-à-vis d'eux le rôle d'historiographes ? Le roman contemporain ne les offre pas précisément au respect et ne les offre plus à l'animadversion publique. Il les traite comme une puissance sociale, et il représente sous leurs traits une sorte d'aristocratie de l'élégance et du luxe.

Il n'est pas un des récits de M. Ohnet qui n'ait un capitaliste, un brasseur d'affaires véreuses, un spéculateur plusieurs fois millionnaire, au nombre des personnages auxquels l'auteur a confié le soin de diriger son action. *Serge Panine* est un roman de spéculateurs, et, si nous avions conservé l'usage des sous-titres, ce roman pourrait s'appeler : *Serge Panine ou la banque bourgeoise aux prises avec l'agiotage contemporain*. Dans *la Comtesse Sarah*, tout le monde s'occupe d'affaires. Le sujet du *Maître de Forges* est le duel de deux jeunes filles, dont la double destinée tient à ce que le père de l'une s'est ruiné, à ce que le père de l'autre s'est enrichi. Dans *Lise Fleuron*, l'horrible Nuno, qui est un simple détrousseurs de bourses, mène toute l'action, et, ce qui est tout-à-fait caractéristique, l'auteur, en lui donnant à jouer un rôle de traître de mélodrame, a été si peu choqué du rôle qu'il lui

attribue, qu'en dépit des vilenies qu'il lui fait commettre, il lui a donné un caractère bon enfant, généreux à ses heures et presque sympathique. Dans ce dernier cas, M. Ohnet a visiblement voulu dépeindre, beaucoup plus qu'il n'a voulu juger, cette fraction de la société parisienne qui exerce sur les romanciers de notre époque un attrait irrésistible, et dont nous avons eu récemment l'occasion de parler à propos du dernier livre de M. Bourget.

Il est facile de constater que Nuno ne lui apparaît pas, comme Vautrin dans l'œuvre de Balzac, sous l'aspect d'un bandit qui se serait faulfilé dans le monde à la faveur d'un nom d'emprunt. Il sait que Nuno y est bien et dûment reçu sous son propre nom. On pourrait remplacer le nom de roman qu'il a donné à son héros par les noms de deux ou trois personnages vivants; et si l'auteur ne s'est pas gendarmé contre lui, c'est que, dans le milieu qu'il aime à fréquenter, personne ne se gendarme contre les originaux auxquels il a emprunté ses principaux traits. M. Ohnet, qui est membre du *Cercle des Mirlitons*, y est probablement camarade de leurs fils et a eu plusieurs fois l'occasion de leur serrer la main à eux-mêmes. Comment, après cela, pourrait-il être bien sévère ?

Malheureusement, cette invasion du monde

interlope dans la représentation du vrai monde n'a pas seulement pour effet de condamner les personnages du roman contemporain à vivre en très mauvaise compagnie. Il dénature, de la façon la plus fâcheuse, le caractère du roman de mœurs que M. Georges Ohnet semblait s'être proposé simplement de rajeunir. On peut s'en rendre compte, en étudiant la transformation que M. Ohnet a fait subir, dans *Serge Panine*, à ce type slave, dont l'original appartient incontestablement à M. Cherbuliez.

Dans le roman de M. Cherbuliez, Ladislas Bolski est entraîné, par la passion fatale qu'une grande dame russe a su lui inspirer, à trahir une mission d'où pouvait dépendre le salut et la restauration de son pays. Personne ne saurait nier que ce sujet prête à un roman de mœurs mondaines.

L'auteur nous fait assister aux luttes intérieures de son héros, à ses défaillances, à ses remords, et il sait nous intéresser et nous émouvoir, même en nous faisant toucher du doigt l'incurable légèreté d'esprit qui forme le fond de son caractère. Mais l'étude psychologique a beau s'appuyer sur les mêmes traits de caractère, l'impression que nous éprouvons est d'un ordre tout différent, lorsque M. Ohnet nous présente, dans *Serge Panine*, des défaillances et une légè-

reté d'esprit qui consistent à épouser par intérêt une jeune fille dont on aime la sœur d'adoption, à prendre cette sœur pour maîtresse, à voler la femme qu'on a épousée et à finir par des escroqueries et des faux qui aboutiraient à la cour d'assises, si le coup de pistolet de Mme Desvarennes n'y mettait bon ordre. Ici, nous sortons du roman de mœurs, pour entrer dans le mélodrame. M. Ohnet a beau donner à son récit le décor d'une histoire mondaine, les accessoires de son roman pourront appartenir à la manière de M. Octave Feuillet ; mais son héros est un malfaiteur vulgaire, dont les aventures et les victimes appartiennent bien plutôt aux romans d'Eugène Suë, et elles nous rapprochent de la donnée de la *Famille Jouffroy*, comme la trame qui enserrera plus tard Lise Fleuron nous rappellera la donnée de *Mathilde*.

Encore pourrions-nous passer condamnation sur *Serge Panine* et consentir à n'y voir que l'histoire d'un aventurier de bas étage, dont les intrigues ont fait le malheur d'une famille honorable. Mais ce que nous avons appelé l'invasion du monde interlope prend un caractère bien autrement choquant, lorsqu'après nous avoir montré, dans *Serge Panine*, l'involontaire promiscuité des coquins et des honnêtes gens, l'auteur nous présente, dans le *Maître de Forges*,

des gens du monde qui ne sont pas des aventuriers et dont il s'est borné à déformer le caractère en leur faisant subir la contagion de ce qu'il considère, sous une forme beaucoup trop généralisée, comme les mœurs de la société contemporaine.

Le fond du *Maître de Forges*, ce qui en a fait le succès, c'est l'analyse de la situation réciproque de deux époux qui s'aiment passionnément, mais qu'une méprise a condamnés à vivre presque en ennemis sous le même toit, et que le point d'honneur empêche de se rapprocher l'un de l'autre, jusqu'au jour où un incident dramatique forcera enfin la passion à éclater, et jettera Mme Derblay dans les bras du mari qu'elle avait commencé par méconnaître.

Le sujet est intéressant ; il prête à une analyse délicate de sentiments contradictoires, et, comme tous les sujets qui reposent sur l'étude du cœur humain, il peut être placé indifféremment dans tous les pays et dans toutes les classes de la société. Emile Carlen l'a traité en Suède. Malgré de notables différences, c'est, sinon le même sujet, du moins un sujet analogue que Georges Sand a mis en pastorale dans la *Petite Fadette* ; car, au fond, la petite Fadette est une femme que l'ascendant supérieur de l'homme qu'elle croyait haïr a amenée à l'aimer, en dépit d'elle-

même ; et, en cela, elle subit la transformation graduelle de sentiments que nous voyons se produire dans le cœur de Claire de Beaulieu, l'héroïne du *Maître de Forges*.

Mais pourquoi faut-il que M. Ohnet ait emprunté à l'*Etrangère* d'Alexandre Dumas fils le triste personnage du duc de Septmonts, pour en faire son duc de Bligny et pour renuer en lui l'infatuation conquérante, la sèche-herse de cœur, la corruption soi-disant élégante, en un mot tous les vices du petit monde qui fait la fortune des feuilles de scandales ? D'un bout à l'autre du roman, la conduite de ce gentilhomme beaucoup trop moderne, dont M. Ohnet a voulu faire un roué du grand monde, n'est pas, quoiqu'il en pense, celle d'un roué, mais simplement celle d'un polisson. Le rôle du personnage détonne comme une fausse note. On a beau se dire que l'auteur était en droit de nous peindre, dans le représentant d'une grande famille, un homme corrompu et gangrené jusqu'à la moelle ; on a beau se démontrer à soi-même que, pris à part, chacun des actes du duc de Bligny n'est ni impossible, ni même invraisemblable ; qu'après avoir promis d'épouser Claire de Beaulieu, quand elle était riche, il l'abandonnera, sans doute, quand elle n'a plus de dot ; qu'il cherchera vraisemblablement à payer ses dettes et à sou-

tenir son train, en épousant les millions de Mlle Moulinet; qu'il aura peut-être la tentation de prendre pour maîtresse, après avoir renoncé à la prendre pour femme, cette jeune fille, dont il était épris à sa manière et dont il est incapable de comprendre la hauteur morale; tout cela peut être matériellement exact; mais quand on pénètre dans le détail, en dépit du charme et de l'intérêt pressant du récit, en dépit de tous les raisonnements de la terre, on sent qu'il y a quelque chose qui n'est pas vrai, que, dans le monde réel, les vilénies même n'ont pas cette allure du monde du turf, et qu'on est en droit de reprocher à M. Ohnet de faire ses gentilshommes beaucoup trop semblables à ses chevaliers d'industrie. On dirait qu'il peint le monde des affaires d'après nature et qu'il prend ses marquis et ses ducs dans les romans de Xavier de Montépin; et c'est, en somme, une bonne note pour les représentants de l'aristocratie française, car les erreurs qu'il commet à leur endroit permettent de supposer qu'il les rencontre moins souvent qu'on ne voudrait nous le faire croire, dans une société qui n'est pas du tout le faubourg Saint-Germain.

Nous pourrions présenter, sur le caractère d'Athénaïs Moulinet, des observations analogues. Quelque vulgaires que puissent être son extrac-

tion et son cœur, le portrait est beaucoup trop poussé au noir, et il tient du drame, beaucoup plus que du roman et de la véritable analyse de mœurs. L'action du *Maitre de Forges* est si rapidement conduite, les situations sont si habilement présentées, qu'à la lecture, on se sent presque irrésistiblement entraîné ; mais, à la réflexion, il est impossible de ne pas dire que M. Ohnet voit "gros," et qu'à force de voir gros, il cesse souvent de voir juste.

La publication de *Lise Fleuron* semble marquer un premier pas dans une voie nouvelle. L'auteur s'est inspiré, cette fois, des études que la répétition de ses pièces lui a permis de faire sur les mœurs des comédiens et sur la vie de théâtre, et, à la différence de ses premiers romans, il semble s'être moins préoccupé de de l'action dramatique que de l'esquisse des caractères. Malheureusement, il est difficile de prédire ce qui sortira de cette transformation, car, s'il est vrai que *Lise Fleuron* se distingue de ses autres productions par une analyse plus fine et un sentiment plus délicat des nuances, à un autre point de vue, on n'y retrouve ni la vigueur ni la forte structure de *Serge Panine* et du *Maitre de Forges*, de sorte qu'on peut, à certains égards, considérer ce roman comme un progrès, et à d'autres, comme un symptôme

d'affaiblissement auquel M. Ohnet fera bien de prendre garde.

Il a incontestablement du talent et du savoir-faire. Il a tiré son coup de pistolet ; il en a même tiré deux, qui ont l'un et l'autre réussi au point de dépasser les espérances les plus ambitieuses. Le moment est venu pour lui de choisir entre la véritable étude de mœurs, dont il possède déjà quelques parties, et le roman-feuilleton, dont les faciles succès ont perdu tant d'écrivains doués, à leur début, d'heureuses dispositions. Il semble qu'il ait déjà un pied sur cette pente glissante et un autre sur la route, plus pénible et plus glorieuse à parcourir, qui conduit aux œuvres fortes et durables. Son avenir est dans sa main ; et nous en jugerions avec une confiance plus entière, s'il avait obtenu moins d'applaudissements prématurés.

FROUFROU.

Quand on n'a pas ce que l'on aime, il faut aimer ce que l'on a. A défaut d'un troupe française capable de lui donner la réplique, Mlle Rhéa joue ses rôles en anglais, et peut-être vaut-il encore mieux se décider à entendre *Froufrou* dans cette langue anti-musicale par excellence, que de ne pas l'entendre du tout. Mais il faut convenir que, s'il était une pièce au monde qui résistât à ce genre de traduction, c'est assurément la comédie toute parisienne de MM. Meilhac et Halévy.

Lorsque Marivaux fut élu membre de l'Académie Française, en 1743, on prétendit plaisamment que ce n'était pas là qu'il eût fallu le nommer, et que sa place eût dû être à l'Académie des Sciences, à titre d'inventeur d'une langue nouvelle. Marivaux a fait depuis lors beaucoup d'élèves, et sa langue, si elle était nouvelle au XVIII^e siècle, a maintenant obtenu droit de cité dans tout un quartier de l'esprit français et parisien. Mais elle est restée intraduisible ; et l'anglais est particulièrement impropre à reproduire ce badinage élégant, cet esprit *sui generis*

tout composé de grâce subtile, de recherches fines et précieuses, de nuances insaisissables, qui est au langage ordinaire quelque-chose comme un tableau de Greuze par rapport à la peinture classique. On pourrait dire de ce langage ce que MM. Meilhac et Halévy disent eux-mêmes de leur héroïne : " On ne comprendrait pas plus Paris sans *Froufrou* que *Froufrou* hors de Paris ; " et *Froufrou* transposée en anglais nous laisse, malgré nous, l'impression de quelque-chose d'aussi paradoxal que le serait une représentation du second *Faust* de Goethe en prose française, ou une adaptation de Shakespeare en tragédie grecque.

Voici déjà quinze ans que *Froufrou* a paru pour la première fois sur la scène. C'était en 1869, quelques mois avant qu'il ne fût question de la guerre franco-allemande, pendant les derniers jours d'éclat de cette Cour impériale, dont l'influence avait transformé, d'une façon si fâcheuse et (on a pu le constater depuis), d'une façon si profonde et si durable, les mœurs de la haute société parisienne. Qu'était-ce elle-même que *Froufrou*, sinon l'expression de la société nouvelle ? expression fidèle, reproduite presque avec bienveillance, dans tous les cas sans esprit de satire et sans parti pris de condamnation. Pauvre *Froufrou* ! si gracieuse, si élégante, si

futile, si séduisante cependant, pour laquelle le but de la destinée semblait se réduire à être chaque jour en quête d'une mode nouvelle ou d'un divertissement inédit, dont les volontés étaient des caprices, et les éclairs de passion, des coups de tête, et qui semblait avoir pris à tâche de faire revivre, aux Tuileries et à Saint-Cloud, une ombre des jeunes années de Marie-Antoinette, un souvenir de ces premières heures si charmantes et si imprudemment gaspillées, qui devaient peser d'un poids si lourd sur les destinées de la monarchie française. Le réveil allait venir, cette fois encore, pour que l'imitation fût plus complète. Cette cour brillante allait être dispersée. L'élégante souveraine qui avait réuni autour d'elle tant de têtes gracieuses et légères, et qui, après s'être rassasiée de fêtes, avait voulu avoir *sa guerre à elle*, comme elle avait eu ses modes et ses crinolines, allait suivre bientôt, sur la terre d'exil, le deuil de la dynastie improvisée dont elle avait été l'ornement et la perte ; et plus d'un spectateur de la comédie de Meilhac et Halévy a pu, en voyant son palais en cendres, répéter, avec cette nuance d'attendrissement indéfinissable qui est à la vraie pitié ce que les aventures du troisième Napoléon sont à la tragédie : " Pauvre Froufrou ! "

Ce qui fait le charme de *Froufrou*, ce qui a

rendu son succès durable, c'est qu'elle n'est pas seulement une pièce de circonstance. *La famille Benoiton*, de Sardou, qui n'est pas beaucoup plus vieille, (elle date de 1865), a été reprise, il y a quelque temps, à Paris, et ne supporte déjà plus la représentation. Au contraire, le succès de *Froufrou* a grandi à chaque reprise, et, quoi qu'on en ait pu dire, ce succès n'est pas dû tout entier aux interprètes, car, en dépit de son merveilleux talent, Sarah Bernhardt n'a ni surpassé, ni, à notre avis, égalé Desclée. Mais la *Famille Benoiton* n'était qu'une charge superficielle et toute extérieure de quelques travers du temps, elle a déjà passé, parce que l'argot de 1865, que Sardou avait transporté sur la scène, n'est plus l'argot qu'on parle et ne fait plus rire, parce que les toilettes qu'il caricaturait ressemblent aujourd'hui à une mascarade. *Froufrou*, au contraire, est restée vivante, parce qu'elle représente un type. Elle a pris sur le vif un certain état de la société française et elle nous l'a fait voir, non pas seulement dans ses travers extérieurs, mais dans son influence sur une âme, dans son action sur la destinée humaine en général ; et en cela, elle se rattache au domaine de la grande comédie, de la véritable comédie de mœurs.

Si ce personnage de *Froufrou* nous attire et

nous séduit malgré ses défauts et avec ses défauts, si ses malheurs ont le don de nous attendrir, c'est que nous retrouvons en elle une figure vraie, une femme qui a vécu, qui a aimé, qui a souffert, une âme humaine aux prises avec la fatalité ; fatalité rapetissée, si l'on veut, au niveau d'une époque qui n'a rien d'héroïque, mais dont la puissance ne s'exerce pas moins fortement sur la vie. Voltaire, qui était le représentant d'une façon toute opposée de comprendre et de sentir, aurait peut-être condamné *Froufrou* comme il condamnait les pièces de Marivaux, dont tout l'art se réduisait d'après lui, à *peser des riens dans des toiles d'araignée*. Mais qu'importe, dirons-nous à notre tour, si ces mille *riens* sont précisément ce qui compose, ce qui fait vivre et ce qui brise un cœur de femme, dans une société et dans un temps où ces *riens* ont pris tant d'empire sur les mœurs qu'à une certaine heure ils sont devenus tout ?

“ Froufrou, vous comprenez, on taille sa
“ plume, on s'ennuie...*froufrou*...on entend...
“ un petit bruit charmant...une robe de soie
“ qui frôle les murs étroits des couloirs...Ah !
“ voilà *Froufrou* !” Ces quelques lignes, emprun-
tées par MM. Meilhac et Halévy à une nouvelle
de la *Vie Parisienne*, le journal mondain par
excellence, indiquent à la fois l'idée-mère de la

pièce et l'ensemble de grâces légères qui a valu ce surnom de Froufrou à son héroïne. Gilberte Brigard est, en effet, la plus séduisante incarnation de cette légèreté vaporeuse et évaporée qui n'est pas née d'un vice de l'esprit ou du cœur, mais qui est le fruit de l'éducation reçue, dans un milieu où le plaisir est l'unique préoccupation de la vie. Privée de bonne heure des soins d'une mère, élevée un peu au hasard, auprès d'un père de mœurs faciles, sur lequel le souci des devoirs paternels n'a point pesé et dont les allures et le genre de vie ne sont point faits pour inspirer l'idée du respect, Gilberte est arrivée à dix-sept ans, avec un charmant naturel que personne n'a pris soin de diriger et un esprit dans lequel on ne se serait avisé pour rien au monde de faire entrer une idée sérieuse. Elle est la joie ou le *joujou* de la maison.

Sa bienvenue au jour *lui* rit dans tous les yeux, et elle s'avance légèrement dans la vie, comme un oiseau dans une cage de gaze, sans en rien connaître et sans rien chercher à en connaître au-delà de ses plaisirs, de ses succès de chaque jour et des mille futilités élégantes qui font oublier le fond de l'existence à la richesse oisive.

Au fond de ce cœur qui n'a pas encore parlé, il semble qu'il y ait une vague inclination pour un jeune homme de son monde, riche, spirituel,

aimable et léger comme elle, M. de Valréas ; et, peut-être, si elle l'eût épousé, sa destinée eût été différente. Mais une grande sœur, qui a retenu pour elle tout le sérieux de la famille, s'est persuadée que, pour faire à la raison une part trop oubliée dans l'éducation de Gilberte, il convenait de la marier à un homme grave ; et, selon la mode de beaucoup de parents, elle a cru bien faire en choisissant pour sa sœur l'homme qui lui aurait convenu à elle-même et en la mariant à sa place à M. de Sartoris, un diplomate qui est, avant tout, un esprit sérieux et un homme de travail.

Gilberte, qui s'est laissée marier comme un enfant, est donc devenue grande dame avant de devenir vraiment femme, et *Froufrou* va être la plus élégante, la plus frivole, la plus séduisante de ces belles écervelées qui ont conçu la vie comme une suite de fêtes et le luxe de la toilette comme un culte rendu à leur jeunesse et à leur beauté. Après avoir eu un père qui n'était pas assez sérieux pour la former, elle est tombée entre les bras d'un mari qui est beaucoup trop sérieux pour prendre de l'empire sur elle et qui ne semble, d'ailleurs, pas avoir cherché à le faire. Il l'adore pourtant, ce mari ; mais il l'adore à la façon de beaucoup de maris, trop occupés dans leur carrière pour chercher une

nouvelle tâche à remplir dans leur intérieur, auquel ils demandent de leur apporter un délassement et non un souci. D'ailleurs Louise, la sœur aînée de Gilberte, qui l'a mariée et qui est venue vivre auprès d'elle, pourvoit, dans le ménage, à tous les soins matériels qu'elle délaisse ; et M. de Sartoris, qui trouve sa maison bien réglée et sa vie heureuse, continue à vouer à Gilberte toute la tendresse qu'on peut avoir pour un bijou rare et précieux, pour un oiseau de haut prix, dont le gazouillement et les battements d'ailes offrent, à leur heure, une délicieuse récréation.

Ni ce mari, ni cette sœur ne paraissent avoir prévu qu'il viendrait une heure où cette existence vide et cette agitation factice ne suffiraient plus à occuper et à remplir le cœur de Gilberte ; où elle aurait soif d'émotions vivantes et où la passion aurait son tour. La passion couve, cependant, sous les allures de la frivolité. *Frou-frou* s'est prise à aimer...est-ce vraiment aimer? ..elle s'est prise à penser, beaucoup plus que ne le voudrait la tranquillité de son cœur, à ce M. de Valréas qui avait voulu l'épouser autrefois et avec lequel elle se prépare maintenant à jouer une comédie légèrement grivoise, dans une de ces représentations de société que, sous prétexte de bienfaisance, Mme la princesse de Beauvau

avait mises à la mode à la fin du second empire. Cependant, au moment où elle s'aperçoit du précipice où elle court, Gilberte songe à se rattacher à ses devoirs d'épouse ; mais elle s'aperçoit, avec épouvante d'abord, avec colère ensuite, que toutes les branches par lesquelles elle eût pu tenir à la vie sérieuse se sont brisées autour d'elle, et qu'en devenant un objet de luxe, elle est devenue une étrangère dans sa propre maison. Son enfant, dont elle ne s'occupait qu'à de rares intervalles, Louise a pris toute sa tendresse ; son mari, il ne jure que par Louise ; et quand elle, Froufrou, veut reprendre le gouvernement de son ménage, Sartoris ne voit dans cette tardive volonté qu'un nouveau caprice qui lui semble passer la mesure.

Alors il se fait une lueur dans cette âme à laquelle tout manque à la fois. Elle comprend, ou elle croit comprendre, que sa sœur a toujours aimé Sartoris, et que, dans cette vie à trois où Louise a pris la meilleure part, Sartoris est tout près de l'aimer à son tour. Une jalousie, d'autant plus furieuse que Froufrou en est à la première amertume de sa vie, s'élève dans son cœur et s'accroît, à chaque révélation nouvelle, jusqu'au paroxysme de la passion. Une attaque de nerfs et un coup de tête vont fixer cette destinée que le caprice avait conduite. Dans

une scène décisive, Froufrou ne répond aux justifications dont sa sœur l'accable et qu'elle n'est même plus capable d'entendre que par des exclamations entrecoupées, " Tu m'as pris ma maison, mon mari, mon enfant, s'écrie-t-elle ; eh bien ! garde-les ! " et elle se sauve avec M. de Valréas.

Le reste n'a pas besoin d'analyse. Retirée à Venise avec son amant, séparée du monde, jetée dans la tragédie, pour laquelle son âme n'est pas faite, *Froufrou* n'est plus que l'ombre d'elle-même. Lorsque M. de Sartoris vient provoquer en duel Valréas et le tue, il lui rend presque service, en dénouant une situation sans issue ; et au dernier acte, Gilberte, brisée par tant d'émotions, trop fortes pour une enveloppe aussi frêle, revient implorer son pardon et mourir.

On a reproché à MM. Meilhac et Halévy la façon dont leur comédie tourne au drame à partir du troisième acte. Nous ne pouvons pas nous associer à cette critique. Leur comédie ne pouvait pas ne pas tourner au drame. C'est par là que la société qu'ils ont voulu peindre diffère de celle du XVIII^e siècle et c'est là que se révèle la portée morale de *Froufrou*.

On ne badine pas avec l'amour, a dit Musset ; on ne badine pas non plus avec le dérèglement de l'imagination et de la vie. Cette société dont

Froufrou est restée le type n'avait pas cherché la corruption des mœurs. Son existence était un divertissement continu, et n'était pas une orgie. Mais, en renouvelant, avec l'excès du luxe et l'abus des plaisirs, l'empire de la futilité mondaine, elle était fatalement condamnée à toutes les conséquences d'un genre de vie dans lequel le badinage de salon remplit le vide de l'oisiveté élégante. Dans ces existences délicates et surmenées, l'amour était redevenu, comme au temps de Marivaux, un caprice de l'esprit, une surprise du cœur ; mais ces sortes de surprises ont leurs suites inévitables. Le côté intéressant de *Froufrou* est dans la différence des suites que comportent les mêmes travers, à des époques différentes. Sa vie est menée par des *riens* ; mais ces riens n'ont plus la même portée, au sein d'une société qui, sous un vernis de dépravation, est restée bourgeoise et qui n'admet qu'en conversation la galanterie du XVIII^e siècle. Le sentiment qu'elle éprouve ou qu'elle croit éprouver pour Valréas est une *surprise de l'amour* très digne de faire suite à celle de Marivaux, ou, si l'on veut, une surprise du désœuvrement de l'âme au milieu du tourbillonnement d'une vie factice. Mais, dans un temps où *Froufrou* ne peut être ni Mme d'Epinau, ni la *Sylvia de la double inconstance*, cette surprise de l'amour ne peut

devenir une surprise des sens sans briser une destinée. Son coup de tête est un coup de nerfs. Mais ce coup de nerfs entraîne la mort d'un homme, et c'est en vain que *Froufrou* s'épouvantera, au quatrième acte, de ce contraste entre la légèreté des motifs qui l'ont conduite et la gravité tragique de leurs conséquences. La comédie de MM. Meilhac et Halévy devait tourner au drame, parce que la vie de *Froufrou* et de ses pareilles devait tourner au coup de tête. Si elle n'avait tourné qu'à une intrigue vulgaire, elle ne serait plus l'héroïne qui nous intéresse et qui a gardé de la noblesse et de la grandeur. Si elle avait tourné à un dénouement de comédie, elle ne serait plus vraie, et son histoire n'aurait plus de portée morale.

On ne sera pas surpris que, dans la représentation de *Froufrou* en anglais, le côté du drame acquière nécessairement une importance prédominante. C'est un inconvénient sur lequel il fallait compter, mais qui modifie d'une façon fâcheuse le ton général de la pièce, et peut-être pourrions-nous reprocher à Mlle Rhéa d'exagérer plutôt que de combattre par son jeu cette transformation d'une comédie de mœurs en un simple drame.

Mlle Rhéa est une artiste qui a décidément un vrai talent, et elle l'a montré hier soir, dans

toutes les parties de son rôle qui prêtent à l'expression de sentiments dramatiques. Au cinquième acte, notamment, elle a été parfaite de tous points. Mais ce n'est pas une raison pour faire commencer dès le troisième acte le drame qui, dans la pièce, ne commence qu'avec le quatrième. Toute cette scène de la jalousie de Froufrou prépare, il est vrai, le drame et nous y précipite ; mais, jusqu'à l'éclat de la fin, Froufrou doit être, en apparence au moins, une grande dame qui a des vapeurs et qui cède graduellement à une crise nerveuse, beaucoup plus tôt qu'une héroïne de roman s'abandonnant à toutes les fureurs de la passion. Mlle Rhéa ne fait peut-être pas ressortir cette différence d'une façon suffisante. Au point de vue de la diction en elle-même, elle dit très bien ce troisième acte, mais elle ne le dit pas selon l'esprit de la pièce, dans tous les cas, selon l'esprit de la pièce originale.

Malgré ce défaut, la représentation a été bonne, à notre avis très supérieure à celle de la veille et la salle qui, au premier abord, avait paru un peu froide, s'est échauffée dans les deux derniers actes et n'a point ménagé à l'artiste les applaudissements auxquels elle avait droit.

M. Walter Brooks est un jeune homme de mérite et d'avenir, qui a très bien joué le rôle

difficile de Valréas : et le reste de la troupe est suffisant pour donner la réplique aux acteurs chargés des deux rôles principaux.

Mais le grand succès de la soirée a été pour la pièce de vers de Fréchette : *Mil huit cent soixante-dix* ! que Mlle Rhéa est venue réciter entre le troisième et le quatrième acte. Les vers sont dignes de Victor Hugo. Ils ont été déclamés par Mlle Rhéa avec beaucoup d'art, beaucoup de prudence et une véritable inspiration, et le cri de *Vive la France!* qui termine les deux plus belles périodes de la pièce, a soulevé dans la salle une explosion d'applaudissements dans laquelle le sentiment du poète et le talent de l'artiste qui l'a si dignement interprété, avait chacun leur part.

LABICHE

ET LA REPRÉSENTATION DE LA "POUDRE AUX YEUX."

Vive Labiche ! Il n'est que lui pour rappeler, en ce temps-ci, la vieille gaîté française ; et nous ne saurions adresser trop de remerciements aux aimables et habiles comédiens de société qui ont eu l'heureuse idée de représenter la *Poudre aux yeux*.

Gardons-nous de céder au préjugé de la fausse école classique pour le solennel et pour le guindé ; à ce préjugé d'où est sortie la célèbre distinction entre le genre noble et le genre secondaire, et selon lequel il semble que, pour se résoudre à accorder le droit de cité littéraire à ce qu'on est convenu d'appeler le genre secondaire, il faille lui faire une sorte de grâce et l'admettre, en quelque sorte, à bénéficier d'une faiblesse de l'esprit. Faiblesse, si l'on veut, l'art de la comédie et le goût que nous y prônons vivent de cette faiblesse ; et, dans ce genre secondaire ou non, Labiche est un des meilleurs auteurs comiques de notre temps et de tous les temps.

Voltaire a écrit de Dancourt, un écrivain trop oublié de la fin du XVII^e siècle : “ *ce que Regnard était à l'égard de Molière dans la haute comédie, le comédien Dancourt l'était dans la farce.* ” On nous permettra de nous saisir de ce mot, qui ne ramène pas hors de propos le grand Molière, et qui enlève à la comparaison ce qu'elle pourrait avoir d'écrasant, si on la proposait de but en blanc, au lieu de la faire passer par Dancourt. Labiche est un arrière-petit-fils très légitime de Molière, dans la comédie bouffonne, un héritier beaucoup plus direct que Regnard ne l'a été dans la haute comédie. Et même, dans cette distinction des genres, nous ne voulons point pousser l'audace jusqu'à nous inscrire en faux contre Boileau, au point de préférer Molière,

Dans le sac ridicule où Scapin s'enveloppe,
au Molière du *Misanthrope*. Mais, nous voudrions bien insinuer tout bas, qu'en résistant aux conseils de Boileau et en s'obstinant à ne pas se dégager tout-à-fait de la farce, Molière était dans la vraie tradition de la comédie, beaucoup plus peut-être qu'il n'y a été, en composant les chefs-d'œuvre uniques qui ont rendu son nom immortel, et qui sont, à proprement parler, des drames.

Comédies ou drames, drames comiques ou

dramas tout court, le *Misanthrope* et le *Tartufe* sont des œuvres qui n'ont d'analogue dans aucune autre langue, deux des joyaux de la littérature du grand siècle. Mais il faut bien reconnaître, avec Schlegel, que ces deux pièces, au lieu d'être "des fanaux pour éclairer le génie des successeurs de Molière," ont été pour ces successeurs "des écueils contre lesquels ils ont échoué ;" et, qu'à force de les prendre comme l'idéal à imiter, beaucoup d'auteurs, qui nous ont donné de pâles compositions et des comédies à porter le diable en terre, sont entièrement sortis du domaine de la comédie.

Ce domaine qui est bien français, quoique sorti d'un croisement entre la France et l'Italie, entre la *farce* et la *commedia del arte*, mais que la France a fait sien et qu'elle s'est si complètement approprié qu'elle l'a rendu à peu près inabordable aux autres nations, ce domaine est avant tout celui du rire ; nous ne voulons pas dire nécessairement du gros rire, mais du rire gai, de celui qui ne naît pas seulement en nous d'une satisfaction littéraire ou esthétique, mais du plein épanouissement du plaisir, de l'imprévu, de la fantaisie, du *quiproquo*, en un mot de quelque chose de drôle et d'amusant. Rien de plus français, rien de plus gaulois, dans le bon sens du terme, qu'une aimable mascarade accom-

pagnée du mot pour rire. L'expression de *gauloiserie* en est restée, pour caractériser tout un coin de la littérature et de la gaité françaises ; et c'est ce coin, agrandi par Molière, épuré, mais resté franc et libre, embelli des grâces de l'expression et surtout marqué au coin de l'esprit de bon aloi qui est devenu le domaine propre de la comédie.

Labiche n'est pas seulement un des maîtres de ce domaine. Il possède au plus haut degré ce quelque chose d'infinissable et surtout d'intraduisible qui constitue l'esprit français ; ce je ne sais quoi d'alerte, de pétillant, d'inattendu, d'osé, et en même temps d'ordonné jusque dans son désordre, qui ne se perd point dans les brouillards de l'imagination, mais qui sait s'arrêter à temps pour ne point dégénérer en sensualité, et chez lequel la gaité est à la grossièreté ce que le fumet du vin est à l'ivresse brutale. Le rire, disait l'auteur des *Iambes* dans un de ses accès de misanthropie,

Le rire sans envie et sans haine profonde
Pour n'y plus revenir est sorti de ce monde.

Il se trompait. Le rire s'est réfugié dans le théâtre de Labiche, dans ce répertoire où la bouffonnerie et le *coq-à-l'âne* se mêlent à la fine littérature et à l'observation délicate des mœurs ; répertoire qui n'est pas moins en vogue dans les

salons qu'au théâtre ; où vont puiser tous ceux qui ne demandent qu'à s'amuser franchement, et qui comprend parmi ses chefs-d'œuvre presque classiques : *le Chapeau de Paille d'Italie, l'Affaire de la Rue de Lorraine, Edgard et sa Bonne, la Cagnotte, les 37 Sous de M. Montaudoin, Céli-mare le bien-aimé, la Poudre aux Yeux et le Voyage de M. Perrichon.* (1)

Assurément cette comédie n'est pas toute la comédie de mœurs. La nature humaine qu'elle représente n'est pas toute la nature humaine ; c'est la nature parisienne et provinciale, prise dans le monde des petits bourgeois, des étudiants, des commerçants et des petits employés. Ce n'est pas même toute la peinture des mœurs bourgeoise, mais un agréable décor, dans lequel certaines situations, certains traits sont pris sur le vif, un peu chargés en couleur, et présentés de façon à nous égayer par la peinture joviale des faiblesses, des inconséquences et surtout des ridicules humains.

A dire vrai, ce qui caractérise le genre dont Labiche n'est pas l'inventeur, mais qu'il a porté à un véritable point de perfection, c'est l'intro-

(1) Théâtre complet d'Eugène Labiche, avec une préface d'Emile Augier, XI vol. in-12 ; Paris, chez Calmann Lévy.

duction, dans la bouffonnerie pure et qui jadis ne se piquait pas de beaucoup de suite ni de logique, de cette peinture de mœurs très fine, très variée et très ressemblante, et en même temps, l'introduction d'une intrigue serrée, au milieu de laquelle tout l'imbroglio de Larrivey et des vieux comiques se marie à cet art d'éveiller et de satisfaire la curiosité, dans lequel Scribe était passé maître. Rien de plus étranger à la mièvrerie et à l'afféterie que cette veine toute gauloise. Mais autant elle est gauloise par la langue et par la franchise de la verve, autant elle est moderne par la subtile ingéniosité de la composition ; et peut être y a-t-il un attrait de plus dans ce contraste entre la perfection achevée du tableau et la libre fantaisie des scènes qui s'y déroulent.

La Poudre aux Yeux appartient, comme le *Voyage de M. Perrichon* et comme *Célimare le bien-aimé*, à ce qu'on pourrait appeler la partie sérieuse du répertoire de Labiche, si dans cette expression de "partie sérieuse," il n'entraît quelque chose d'un peu rébarbatif, qui est aussi étranger à *La Poudre aux Yeux* qu'au *Chapeau de Paille d'Italie* ou aux *37 Sous de M. Montaudoin*. Mais toutes ces pièces, aussi spirituelles et aussi gaies les unes que les autres, diffèrent entre elles en ce que, dans les unes, l'imbroglio

autour duquel l'action s'enroule et se déroule est une création de pure fantaisie, tandis que, dans les autres, il sort naturellement d'un sujet réel. Le sujet de la *Poudre aux yeux* est très réel ; et, peut-être, sans que l'auteur en ait senti lui-même toute la profondeur, il touche à l'une des révolutions les plus importantes de la société française, pendant la seconde partie de ce siècle, nous voulons parler de la décadence de la bourgeoisie.

Ceux des historiens de l'avenir qui chercheront à assigner au gouvernement du second empire sa véritable place dans l'histoire de France, et à expliquer à la fois l'éclat de son triomphe et la rapidité de sa chute, diront qu'il a été une transition entre le gouvernement de la bourgeoisie et le triomphe de la démocratie pure. Depuis la Révolution Française jusqu'au 24 février 1848, la bourgeoisie, constituée, quoi qu'on en dise, à l'état de caste, caste ouverte si l'on veut, mais pas plus ouverte que l'aristocratie anglaise, a réellement et seule gouverné la France. Dominée, sous Napoléon 1er, par un pouvoir absolu, menacée, sous la Restauration, par d'impuissantes revendications, triomphante après la révolution de 1830, la bourgeoisie était devenue, si l'on s'en tient au pouvoir effectif, le premier ordre de l'Etat. On peut retrouver les traces de son existence et les vestiges de sa

gloire pacifique dans les comédies de Scribe, qui en a été le peintre officiel. Son règne, qui n'a pas eu et ne pouvait peut-être pas avoir beaucoup de grandeur, n'en forme pas moins une des pages les plus honorables de l'histoire de France. Il a été marqué par beaucoup de sagesse pratique et par un ensemble de vertus domestiques qu'on n'avait point connues auparavant au sommet de l'État et que, sans doute, on ne reverra, dans l'avenir, ni au sommet de l'État ni ailleurs. Cette toute-puissance était destinée à succomber sous l'effort de la démocratie ; et, sans doute, il était impossible qu'après avoir proclamé dans l'ordre civil l'égalité des conditions, la révolution n'aboutît pas à introduire la démocratie dans le gouvernement et à supprimer la bourgeoisie comme classe distincte dans la société. La chute du gouvernement de Juillet a été le signal et le point de départ de cette transformation, et le gouvernement du second empire en a été l'agent.

Provoquée, en apparence, par une révolution politique, elle est née surtout de la révolution industrielle et du développement effréné du luxe. Le gouvernement de la bourgeoisie, son existence même impliquait, comme l'existence de la domination de toutes les castes, une certaine égalité et une véritable unité au

sein de la classe dirigeante. Cette égalité et cette unité existaient, en effet, grâce à la médiocrité générale des fortunes, qui excluait l'envie, aux principes d'ordre et d'économie, et, pour tout dire, à la conception modeste de l'existence qui permettait de réunir dans un même corps toutes les familles placées au-dessus du peuple par la jouissance d'une honnête aisance. Et en réalité, les censitaires à 300 francs d'impôt formaient un même corps, une société unie par de nombreuses et perpétuelles alliances, dans laquelle l'influence, le mérite et le savoir déterminaient l'accession aux charges de l'Etat.

Un jour est venu où cet équilibre allait être rompu. L'essor des grandes entreprises et la rapidité des fortunes créées à la Bourse, l'exemple d'un souverain qui détestait la bourgeoisie et d'une souveraine qui envisageait l'existence comme une fête de gala, le mot d'ordre donné dans les provinces aux fonctionnaires pourvus de gros traitements, allaient développer jusque dans les plus petites villes le luxe et les besoins d'argent. Le renchérissement général de la vie, la vulgarisation des valeurs mobilières, les spéculations heureuses des uns, et, chez les autres, l'habitude croissante de dépenser au-delà de leurs revenus, allaient créer entre les fortunes privées de profondes différences et bouleverser de fond en

comble, en apparence au profit d'une aristocratie d'argent mouvante et improvisée, en réalité au profit du pur régime démocratique, l'ancien état social.

La *Poudre aux Yeux* a paru en 1861, à l'époque où cette crise du luxe et du paraître, de l'enrichissement des uns et de l'appauvrissement des autres, était à son apogée.

Tout prince a des ambassadeurs,
Tout marquis veut avoir des pages.

Tout bourgeois voulait suivre le branle, imiter son voisin, se donner dehors du faste et de la vie à grandes guides. Dans les *Lionnes pauvres*, d'Emile Augier, Pommeau, un employé, a une femme qui l'enrichit. Un beaucoup plus grand nombre de ses pareils ont, dans la réalité, une femme qui les ruine. Dans le *Duc Job*, une jeune fille, avant de se décider à épouser l'homme dont elle est sincèrement éprise, commence par dresser le budget de son futur ménage et par mettre son amour en balance avec les réductions que le manque de fortune de son fiancé rend indispensables.

Labiche s'est emparé de ce travers de la société contemporaine ; et par là il a marqué la date de l'apparition de la *Poudre aux Yeux* et laissé, sans y songer, un document à l'histoire. On a dit que, pour se rendre compte de la pente par

laquelle la société du XVII^e siècle avait passé du monde de Louis XIV à celui de la Régence, il n'y avait pas de meilleur guide que les comédies de Dancourt. Eh bien, au temps de Dancourt, tout bourgeois voulait paraître *chevalier*, sauf à user, pour s'en donner l'apparence, de toute...l'industrie que comporte cette qualification, et dans les *Bourgeoises à la Mode*, une pièce qui offre quelque analogie avec la *Poudre aux Yeux*, le prétendu chevalier qui est amoureux de Mlle Griffard est fort heureux de se retrouver, au dénouement, le fils de Mme Amelin, une simple marchande à la toilette, qui détermine son mariage en lui donnant une jolie dot. Au temps de Labiche, l'aristocratie d'argent a remplacé l'aristocratie des titres, et l'on ne songe plus que par occasion à paraître chevalier ou marquis, mais on veut paraître millionnaire.

Deux bons bourgeois Ratinois, un ancien confiseur et Malingeart, un médecin sans clientèle, brûlent d'envie de marier leur enfants. Ils ont tous les deux une fortune raisonnable. Mais Mme Malingeart imagine de séduire la famille Ratinois en lui jetant de la poudre aux yeux, et, avec une merveilleuse fertilité d'imagination, elle fait de son mari un grand médecin auquel les duchesses prodiguent des billets de banques ;

elle se procure un *chasseur*, une voiture, une loge à l'Opéra Italien. Mme Ratinois ne veut pas rester en arrière et, pour de pas exposer son fils à un refus, elle se donnera elle aussi, l'apparence d'un luxe qui n'a jamais été le sien. D'ancien confiseur, Ratinois passe raffineur ; la raffinerie est une industrie qui sonne bien à l'oreille. Malingeart paraît avoir sa loge aux Italiens : Ratinois, qui n'entend rien à la musique, aura aussi la sienne. Malingeart a son *chasseur* de sept pieds de haut : Ratinois aura son *groom* nègre emprunté à un riche créole qui habite l'étage au-dessous.

Le chef-d'œuvre du comique consiste dans l'idée éminemment drôle d'avoir fait la situation double et d'amener, au milieu d'une série de de gasconnades très amusantes, ces braves gens, qui auraient pu s'entendre du premier coup en se disant la vérité, à se tromper mutuellement, au point de se faire croire réciproquement que l'autre est trop riche et que ce mariage, auquel est attaché le bonheur de leurs enfants, est trop disproportionné pour être possible.

Il faut bien en arriver à la question critique, c'est-à-dire à la dot ; et, de hâblerie en hâblerie, il ne reste plus aux deux bourgeois, poussés par leurs femmes à formuler des prétentions auxquelles ni l'un ni l'autre n'est capable de

satisfaire, qu'à forcer réciproquement leurs chiffres, jusqu'à ce que l'un des deux se décide à rompre. Mais, comme chacun d'eux a conçu le même expédient pour se tirer d'embarras et attend que son *partner* renonce le premier, on ne sait où ils s'arrêteraient dans ces enchères d'un nouveau genre, si un oncle du jeune Ratinois, un marchand de bois qui ne rougit point de son état, n'arrivait fort à propos pour souffler sur toutes ces chimères et appeler tout le monde à la réalité. La réalité est, après tout, satisfaisante. Le jeune ménage ne sera donc pas trop malheureux ; et pour pénitence, on se met à table et on va faire honneur au repas ridiculement somptueux que Mme Ratinois avait commandé chez Chevet, toujours pour jeter de la poudre aux yeux.

La pièce, qui est un véritable feu d'artifice de traits d'esprit, a obtenu le plus vif succès. Il n'est que juste de reconnaître que les interprètes ont eu une large part dans la satisfaction et dans les applaudissements du public. M. le juge Routhier dispose vraiment d'une excellente troupe, qu'il est infiniment regrettable de ne pas avoir de plus nombreuses occasions d'entendre.

Les deux rôles de Mme Malingeart et de Mme Ratinois ont été tenus avec un véritable talent par Mlle Routhier et Mlle Sorocold. Il

est impossible de mieux entrer dans son personnage que ne l'a fait Mlle Routhier, et Mlle Sorocold, avec ses airs de grande dame et sa diction lente et étudiée, donne aux prétentions de la femme de l'ex-confiseur un caractère tout-à-fait réjouissant.

M. T. C. Casgrain et M. Languedoc sont tout simplement excellents dans les deux rôles de Ratinois et de Malingeart. M. Languedoc joue avec infiniment de naturel et de finesse son rôle de bourgeois, et M. Casgrain a su donner à la physionomie de Ratinois un caractère de haut comique que le théâtre du Palais-Royal n'aurait pas désavoué.

La gracieuse Mlle Burroughs est une charmante Emmeline, qui justifie on ne peut mieux la passion qu'elle a inspirée à son fiancé, et M. J. Casgrain s'est montré fort agréable dans ce rôle d'amoureux, qui est le principal au point de vue de l'action, mais qui est un peu sacrifié, dans la pièce, à celui des parents.

M. J. C. Routhier est fort bon dans le rôle épisodique de l'oncle Robert, un rôle à la *Brasseur*, tout de rondeur et de franchise un peu fruste. En somme, l'ensemble a été parfait, et nous savons bien des troupes de comédiens de profession qui devraient s'estimer heureuses d'égaliser la troupe de comédiens improvisés et

charitables de M. le juge Routhier.

Avant le lever du rideau, M. J. C. Routhier et Mlle Jeanne Routhier ont joué agréablement *l'Invitation à la Valse*, et M. le juge Routhier, après avoir lu une pièce de vers de circonstance, *les Sœurs de Charité*, de M. Georges Gellé, a déclamé, avec son talent bien connu, la charmante poésie de Grenel Dancourt intitulée *la Chasse*. Entre le 1er et le 2e acte, il a récité l'ode de Victor Hugo sur *Napoléon II*, dont tout le monde sait par cœur les vers fameux :

Tous deux sont morts ! Seigneur ! Votre droite est ter-
[rible !
Vous avez commencé par le maître invincible,
Par l'homme triomphant,
Puis vous avez enfin complété l'ossuaire :
Deux ans vous ont suffi pour tisser le suaire
Du père et de l'enfant !

Toutes les strophes ne sont pas à la hauteur de celle-là ; et la France a, depuis le second empire, perdu le goût de s'apitoyer sur les malheurs du premier. Mais du Victor Hugo est toujours du Victor Hugo ; et les vers du grand poète, s'ils ont perdu de leur à propos, ont gardé néanmoins la griffe du maître.

VICTORIEN SARDOU

ET THÉODORA (1)

Toute œuvre littéraire, considérée comme expression de la pensée humaine, est un fragment de l'histoire de la civilisation et elle porte un témoignage ou elle contient un enseignement sur l'époque à laquelle elle appartient et sur l'état moral du peuple qui l'a vue naître. Mais cet enseignement diffère de nature, selon les œuvres. Tantôt un poète, comme Racine, s'est imprégné si profondément de l'esprit du siècle dans lequel il a vécu que, mal déguisés sous des noms antiques, les héros de ses tragédies nous ont laissé, sous une autre forme que Saint-Simon, des mémoires non moins vivants de la cour du grand roi. D'autres fois, un puissant esprit a devancé les temps et pétri l'histoire au point de façonner, sous l'influence de ses écrits, une génération à son image. Il en a été ainsi de J.-J. Rousseau, qui a été, en politique, le précurseur et le prophète du Jacobinisme, et sur un moin-

(1) Théâtre de Sardou, publié par pièces séparées, chez Calmann Lévy, libraire-éditeur, Paris.

dre théâtre, il en a été ainsi de Balzac, dont les romans ont été le catéchisme des roués politiques du second empire, et dont les types, d'abord imaginaires, en ont enfanté d'autres qui ont vécu après eux de la vie réelle. D'autres fois encore, des œuvres, de simple fantaisie ou d'observation trop superficielle pour être consultées avec profit au point de vue de la peinture des mœurs, n'en forment pas moins un monument plus ou moins curieux de l'histoire de leur temps, et, si ce n'est par leur propre mérite, elles nous fournissent, par le succès qu'elles ont obtenu et par le genre de vogue qui s'est créé momentanément autour d'elles, d'intéressantes révélations sur les tendances de l'esprit public et sur les transformations du goût en matière littéraire.

C'est dans cette dernière catégorie d'ouvrages que la postérité, si elle s'occupe du théâtre de M. Victorien Sardou, classera les pièces nombreuses et très diverses de ce fécond et ingénieux écrivain. A part deux ou trois comédies retentissantes, qui se sont bruyamment annoncées comme des satires politiques, on chercherait vainement, dans le théâtre de M. Sardou, quelqu'un de ces types qui font époque et qui se rattachent d'une façon intime à la vie réelle, au courant d'idées ou aux usages particuliers d'une

fraction déterminée de la société française, pendant la seconde partie de ce siècle. Mais la persistance, l'éclat, et, si l'on veut bien nous passer le mot, "le côté sérieux" de leur succès sont un trait de mœurs, non peut-être très glorieux, mais très caractéristique et destiné à prendre place parmi les curiosités littéraires de ces dernières années.

Nous n'entendons pas nier que M. Sardou possède, dans son genre, un véritable talent. Il faut beaucoup de talent pour conquérir et exercer pendant de longues années la charge de divertir le public, à plus forte raison un public comme le public parisien, l'un des plus difficiles à amuser qu'il y ait au monde, dans le temps même où il se montre le plus étrangement facile à satisfaire sur la valeur réelle de l'amusement qu'on lui offre. Non-seulement M. Sardou est doué d'un talent incontestable et très rare à un certain point de vue, mais il est juste de reconnaître que, s'il doit beaucoup aux dons d'une heureuse nature, il a su développer ces dons par un travail opiniâtre. Nous ne dirons pas qu'il a le culte de son art, encore moins qu'il en a le respect. Ni l'un ni l'autre mot ne conviendraient à un auteur qui a systématiquement remplacé l'art par le procédé, et qui, dans ses meilleures pièces, semble se moquer à la fois de ses héros et du

spectateur. Mais, du moins, il a réellement la passion de son métier, et, dans cette passion, il apporte quelque chose qui peut ressembler au feu sacré, autant, du moins, que peut contenir de cette flamme divine un esprit ardent et chercheur, mais absolument réfractaire à la notion même de l'idéal.

La passion n'en subsiste pas moins : une passion dont l'objet principal est plutôt la poursuite du succès que celle du beau, mais qui a cependant, à sa manière, son côté noble, car elle a inspiré à M. Sardou assez de force d'âme pour l'aider à triompher d'obstacles devant lesquels beaucoup d'autres eussent ployé. Aux heures difficiles de son existence,—car il a connu toutes les souffrances de la misère réelle et profonde, toutes les amertures de débuts pénibles et contestés,—il n'a jamais douté de lui-même, ni senti se troubler en lui l'instinct impérieux de sa vocation et la confiance tenace dans son étoile.

Etudiant en médecine, bientôt forcé par la gêne de sa famille de renoncer à prendre ses inscriptions ; donnant, à un prix dérisoire, quand il trouvait à en donner, des répétitions d'histoire, de philosophie, même de mathématiques ; ne possédant guère, pour tout revenu, que le produit de quelques articles publiés dans le

Dictionnaire de la Conversation; épuisé par l'excès de travail et par le manque de nourriture; près de succomber, dans une mansarde pauvre et solitaire, à un accès de fièvre typhoïde qui mit ses jours en danger, ce jeune homme se sentait, malgré tout, la volonté de vivre et l'étoffe d'un auteur dramatique. A défaut du souffle puissant du drame ou de l'épopée, qu'on cherchera vainement même dans les pièces où il se bat les flancs pour en donner l'illusion, par exemple dans *Patrie*, dans *la Haine* et dans *Théodora*, il avait le génie de l'agencement des scènes, du nœud délicat des ficelles dramatiques et de cet escamotage ingénieux des situations à l'aide duquel Scribe avait régné sur deux générations et dont il avait fait presque un art. C'est à peu près ainsi qu'Ovide adolescent s'était senti le démon de la versification,—nous ne disons pas de la grande poésie,—et qu'en parlant il improvisait, presque sans s'en rendre compte, des vers harmonieux et faciles :

*Sponte sua carmen numeros veniabat ad aptos,
Et quod tentabam dicere versus erat.* (1)

De même, Scribe, dans une étude d'avoué, cédait au démon du vaudeville; et sans doute

(1) "Les mots venaient d'eux-mêmes se plier à la mesure, et tout ce que j'écrivais était des vers." *Ovide*, *Tristes*, L. IV, El. X.

M. Sardou, en se livrant au labeur ingrat par lequel il disputait sa vie à la misère, découvrait des situations de comédie, dans ses articles de journaux mal payés, dans ses lectures, et jusque dans les rencontres ou les incidents de sa vie de chaque jour.

Sa première pièce fut sifflée. C'est un mécompte qui était arrivé à Scribe et à beaucoup d'autres. La seconde ne réussit guère mieux. Mais M. Sardou n'était pas homme à se laisser rebuter par deux échecs. Il marchait à la conquête de la Toison d'or, et intérieurement il dut dire aux Athéniens de Paris ce que Démosthène, avant les cailloux, avait déjà dit à ceux de la Grèce : "Peuple léger, je saurai bien te forcer à m'applaudir." Cependant, tout semblait conspirer à le jeter dans le découragement. Montigny, le célèbre directeur du Gymnase, avait confié à Scribe un des manuscrits de ce débutant qui devait être son émule et son continuateur direct ; et loin que la voix du sang eût parlé, Scribe avait répondu : "Ce jeune homme a du talent, mais il n'est pas fait pour le théâtre ;" erreur doublement curieuse, si l'on se rappelle que ce jugement est, en propres termes, celui que Corneille avait déjà prononcé à propos de Racine, et que Sardou était précisément destiné à être à Scribe quelque chose de proche, et même de

plus proche, de ce que Racine est à Corneille. Fort heureusement, on sait que Racine ne tint aucun compte de l'avis de son illustre devancier, et, toute proportion gardée M. Sardou devait démentir, d'une façon aussi péremptoire, le pronostic fâcheux de Scribe.

En se reportant à la difficulté de ces débuts, on pourrait être tenté d'y chercher une antithèse avec ce qu'ont eu d'excessif les succès ultérieurs de M. Sardou. Nous aimons mieux retrouver; dans ces efforts honorables, les traits caractéristiques du tempérament de l'écrivain et l'explication du mérite relatif et de l'imperfection frappante de son œuvre. M. Sardou est un travailleur opiniâtre. Il s'est fait à force de travail; et, quelque paradoxe qu'il y ait, en apparence, à en rechercher la trace dans des compositions où sa veine facile semble se jouer de nous et jouer avec les obstacles, on reconnaîtra, en y réfléchissant bien, que ces compositions sentent l'effort. M. Sardou a certainement beaucoup d'esprit, bien qu'il n'ait pas, comme Labiche, le franc esprit gaulois; il a de la verve; il a le travail rapide; mais il n'a pas de naturel, ou, s'il en a un, il l'a transformé par l'étude et la volonté. Dans son théâtre, tout est factice. Non-seulement ses comédies sont des morceaux de marquetterie littéraire, faites d'incidents

cousus les uns au bout des autres et de mots plus ou moins heureusement plaqués ; mais son talent même est un produit de l'art,—et peut-être la seule œuvre tout-à-fait artistique dont il soit l'auteur. A chaque instant, on sent l'homme qui a voulu se créer un genre et qui, ayant cru reconnaître les conditions du succès dans un genre déterminé, se l'est imposé à lui-même, sans y croire plus qu'à autre chose, comme un gageure dont il est sorti victorieux.

Ce n'est pas que M. Sardou n'eût point naturellement son genre à lui ; mais, par une singulière fatalité, que sa clairvoyance lui a fait vite apercevoir, ce genre qui avait captivé longtemps le public était à peu près usé à l'époque de ses premiers essais. M. Sardou était né avec le génie du vaudeville ; et la nature, qui crée rarement des *ménechmes*, s'était amusée, par pure malice, à faire revivre l'âme de Scribe dans le tempérament d'un homme de la génération de 1851. Rien ne manquait à la ressemblance : mêmes fonds exclusivement bourgeois, de cette catégorie spéciale de la bourgeoisie parisienne qui se rencontre plus particulièrement aux alentours du quartier Montmartre ; un esprit facile et prime-sautier, mais de la famille des esprits qui sautent parce qu'ils n'ont point de grands coups d'ailes ; un certain genre de gaieté douce et de plaisanterie

superficielle, qui s'arrête à l'écorce des choses et qui jouit de la vie sans la creuser, en badinant avec les idées sans les approfondir ; de la veine inventive sans imagination ; et, par-dessus tout, le même goût et le même instinct de la distribution savante des diverses scènes qui font d'une pièce un tour de passepasse et qui conduisent prestement le spectateur à la surprise du dénouement. Et pourtant, c'est de cet ensemble de qualités moyennes, les unes réelles, les autres négatives, que Scribe avait tiré un succès étourdissant. Mais le temps, les mœurs, le goût public, la composition de la société parisienne conspiraient avec lui. Cet esprit facile était alors celui qui plaisait, à l'opéra-comique, dans le vaudeville et dans la comédie. A défaut d'imagination, le sentiment qui inspirait ses pièces s'accordait si bien avec les mœurs, qu'il avait presque sa pointe de poésie bourgeoise et d'idéal pratique. En un certain sens, Scribe a été le Florian du bourgeois, du petit employé et du garde national, un Florian légèrement teinté de Beaumarchais, comme il convenait à l'auteur favori des classes moyennes, après 1789 et à la veille ou au lendemain de 1830.

Cet aimable écrivain, qui ne laissait pas de donner, de temps à autre, de fâcheux acrocs à la syntaxe, n'avait pas seulement réussi au-delà

de toute expression : il avait créé au théâtre un genre nouveau : la comédie d'intrigue. Attacher une situation, la première venue, à un fil infiniment tenu qui court, s'embrouille et se débrouille, menace sans cesse de se casser et ne se casse jamais ; faire porter tout l'effort de l'invention sur l'agencement et sur la combinaison des scènes, plutôt que sur les caractères ; encadrer et couper les épisodes, de façon que la pièce tienne le spectateur en haleine, sans le laisser languir ; accumuler une série d'obstacles, de difficultés et de périls, qui font croître l'intérêt jusqu'au moment où un ressort tenu en réserve dénoue la situation la plus compliquée par le moyen le plus simple et, en apparence, le plus inattendu ; tel est le secret de cette comédie nouvelle, dont Scribe est l'inventeur et le père, comédie qui ne repose ni sur l'étude approfondie de l'âme humaine, ni sur le choc des passions, ni sur les faiblesses ou les surprises du cœur, mais plus particulièrement sur l'habileté du mécanisme scénique et sur la curiosité adroitement ménagée du spectateur.

Faut-il voir, dans cette manière de faire, si différente de la comédie ancienne, le résultat d'un système préconçu ? On peut en douter, car Scribe était précisément le contraire d'un esprit systématique. Il est permis de penser qu'il avait

été naturellement et graduellement conduit à la mise en pratique de ce procédé dramatique, en suivant la série de transitions qui l'ont fait passer du vieux vaudeville de nos pères jusqu'à la composition de grandes comédies du genre élevé, telles que la *Camaraderie*, le *Verre d'eau*, *Bertrand et Raton*. Peut-être aussi suivait-il tout simplement la pente d'un esprit qui n'était ni très érudit, ni très littéraire, ni très profond, mais dont l'ingéniosité alerte était la qualité dominante ; et, en obéissant au même ordre d'inspirations, M. Sardou serait probablement resté dans le même courant d'idées moyennes, s'il n'en avait été détourné par les événements, qui l'ont obligé à enfler sa voix pour se faire entendre d'un autre public.

C'est sous l'influence des mêmes inspirations et du même besoin de développer et d'étendre sa veine, que M. Sardou a été amené à parcourir successivement, en y inscrivant son nom, le cycle entier dans lequel s'étaient produites, avant lui, les différentes incarnations du talent de Scribe : débutant, comme Scribe, par le vaudeville, passant, comme lui, du vaudeville à la comédie légère de la comédie légère à la comédie de mœurs, pour finir en abordant les compositions empruntées à l'histoire.

Soit hasard, soit volonté préméditée, soit

plutôt rencontre inévitable de deux esprits de même trempe littéraire, il semble qu'en suivant la fortune, M. Sardou ait marché pas à pas dans l'ombre de son devancier, et qu'en s'arrêtant pour prendre haleine aux mêmes détours du chemin, il ait pu, à chaque étape, répéter avec le poète :

Partout où, le long des chemins,
J'ai posé mon front dans mes mains,
.....
Partout où j'ai touché la terre,
Sur ma route est venu s'asseoir
Un étranger vêtu de noir,
Qui me ressemblait comme un frère.

Et ils se ressemblent, en effet, comme deux frères, mais comme deux frères d'âge différent, dont le second, venu plus tard et élevé dans un autre milieu, aurait subi des influences inconnues à son aîné.

C'est qu'à l'époque où M. Sardou est arrivé à l'âge d'homme deux révolutions venaient de modifier la face de la société française, et que, sous leur influence, le goût public venait de faire un brusque écart. Au théâtre, comme dans la politique, le règne de la bourgeoisie était passé. Le vaudeville et la comédie légère, à la façon de Scribe, n'étaient plus à la mode. Le coup de tonnerre de 1848 avait mis fin aux bergeries bourgeoises ; et le coup de force du 2 décembre

1851 allait se répercuter, en littérature, par le succès du *réalisme*. Détournée à la fois de l'élegie sentimentale et romanesque, qui avait provoqué tant de larmes, et du juste milieu littéraire dont Scribe et Casimir Delavigne avaient été l'expression, la société nouvelle demandait au théâtre des sensations plus fortes et des émotions plus âcres. Sur les scènes de genre, le vaudeville allait céder la place au dévergondage musical et pseudo-littéraire auquel Offenbach a attaché son nom ; et sur les scènes d'un ordre plus élevé, la comédie était envahi par le drame. Déjà Alexandre Dumas fils avait donné au public la *Dame aux Camélias* et le *Demi-Monde*, et il lui préparait la leçon de "logique" sociale du *Fils naturel*. Le coup de pistolet de *Diane de Lys* avait retenti dans la salle du Gymnase ; et bientôt Emile Augier allait lui répondre, dans la salle même du Vaudeville, par le coup de pistolet du *Mariage d'Olympe*.

Avec cette connaissance de son public, qui est une des premières qualités de l'homme de théâtre, M. Sardou ne pouvait manquer de comprendre que, s'il était né vaudevilliste, il était né trop tard, et que la condition du succès était ailleurs. Peut-être même cette constatation pénible a-t-elle été pour quelque-chose dans le mépris qu'il professe pour son public et que, selon nous,

il ne dissimule pas assez. C'est assurément une heure critique pour un jeune homme ambitieux, énergique, résolu à faire sa trouée dans le monde, et qui se sent tout ce qu'il faudrait pour réussir dans une vocation déterminée, que le moment où il est obligé de se rendre compte que sa vocation est en désaccord avec toutes les tendances de la société avec laquelle il est appelé à vivre. En de semblables circonstances, les uns prennent résolument une voie nouvelle ; les autres s'obstinent et se brisent. M. Sardou a adopté un parti mixte. On peut forcer son talent, on n'est pas toujours maître de s'en faire un autre. Aussi paraît-il s'être décidé à forcer le sien, c'est-à-dire à rester lui-même, en plaquant tant bien que mal, sur les dons qu'il tenait de la nature, un certain nombre de défauts propres à faire passer ses qualités.

C'est par là qu'on sent l'effort dans ses œuvres, et qu'en dépit de toute l'habileté de la soudure, on y retrouve sans cesse deux sources d'inspiration qui se contredisent : naturel, qui est tout à Scribe, et le procédé voulu, qui est devenu une seconde nature, dans laquelle Pigault-Lebrun essaie de se marier à Scribe et vise à renouveler Beaumarchais.

Dans cette association très disparate, Scribe a fourni le moule de la comédie ; Pigault-Lebrun,

le tour d'esprit licencieux et osé ; Beaumarchais, le goût du mot pour le mot et trop souvent l'emploi des tirades. Mais le fond primitif est resté ; et il est curieux de constater que M. Sardou n'a, en réalité, ni étendu, ni modifier, ni complété le cadre de Scribe. Tout l'artifice, si c'en est un, consiste à voir transporté dans le même cadre des situations plus risquées, des couleurs plus crues, tout un appareil de réalisme extérieur, à l'aide duquel les mêmes incidents nous apparaissent sous une forme grossie et plus voyante, comme il convient à la mode du jour. En un certain sens, le procédé est resté le même, et M. Sardou s'est borné à modifier l'assaisonnement, en y ajoutant la dose de piment qui convenait à un âge moins naïf et à des spectateurs plus blasés.

Prenons, par exemple, *Nos Intimes*. La pièce se déroule autour d'une situation fort commune par elle-même, et destinée à se renouveler dans beaucoup d'autres pièces du même auteur, celle d'une femme qui est sur le point de tromper son mari. *Nos Intimes* ont obtenu un vif succès. Mais où réside l'intérêt qui tient le spectateur en suspens ? Ce n'est pas dans la peinture des caractères : il n'y en a point ; ou du moins, si l'auteur a pris la peine de donner à quelques personnages un semblant de physionomie, il ne

l'a fait que pour les personnages épisodiques, auxquels sera désormais dévolue, dans le théâtre de M. Sardou, la tâche de représenter le côté comique du drame et de dérider le public. Ce n'est pas non plus le choc des passions qui saurait intéresser le spectateur, car il n'y a pas de vraie passion, et le feu de paille qui sert de prétexte à la pièce est destiné à s'éteindre comme il est venu. Ce n'est pas le mari : il joue un rôle ridicule. Ce n'est pas d'avantage la vertu de la femme : on sait qu'au fond elle ne court aucun risque. L'intérêt réside tout entier dans l'habileté avec laquelle se développe la série imprévue d'incidents et d'artifices qui, après avoir poussé Mme Caussade au bord du précipice, l'arrêteront avant qu'elle n'y tombe et dépisteront l'attention du mari, au moment où il allait s'apercevoir du danger qu'il a couru. Il ne faut demander à ce genre de pièces ni de prendre corps à corps l'un des vices contemporains, comme dans les *Faux bonshommes* de Barrière, ni de mettre à nu une plaie du temps, comme dans les *Lionnes pauvres* d'Emile Augier, ni de soulever un problème moral, comme dans le théâtre de Dumas fils. M. Sardou ne se propose ni de corriger les mœurs ni de les peindre. Il conduit une intrigue et il prend un décor. Mais le décor est de notre temps, et c'est

par là qu'il diffère de celui de Scribe. Les mots d'esprit appartiennent à l'argot du jour. Les incidents sont tirés du *fait-divers* le plus récent; et l'auteur, avant d'arracher Mme Caussade au péril, la conduira, et le spectateur avec elle, jusqu'au point où l'insistance passionnée de son amant touche au viol sur la scène. Enfin, le ressort inattendu, la surprise qui dénoue la pièce sera un coup de pistolet, qui devait tuer le mari, et qui ne tue qu'un renard. Après ce renard, le spectateur sera bien difficile s'il conteste l'imprévu du dénouement; et après ce coup de pistolet, il aurait mauvaise grâce à se plaindre qu'on lui ait ménagé les émotions bruyantes ou à prétendre que *Nos Intimes* aient quelque chose à envier au *Mariage d'Olympe* ou à *Diane de Lys*.

Le malheur est que c'est précisément l'addition de ce décor qui déforme le cadre de Scribe et qui crée une disproportion choquante entre la ténuité de la trame et la brutalité des moyens mis en œuvres pour dérouler la pièce. Les comédies de Scribe ne reposaient pas sur une étude profonde des caractères; mais les personnages, bien qu'un peu incolores, étaient pris dans un milieu bourgeois, dont le langage et les actes étaient conformes à la vérité des mœurs courantes, et en parfaite harmonie avec l'exiguïté de

l'intrigue. C'était le monde parisien, ou, si l'on veut, une fraction du monde parisien, envisagée par un petit côté et sous un petit aspect, mais sous un aspect réel et par un côté vivant. Le monde de M. Sardou, qui n'est ni celui de Scribe, ni celui des observateurs comme Emile Augier ou Dumas fils, est un monde de fantaisie ; et sa comédie, qui tourne invariablement au mélodrame vers le quatrième acte, pour finir, au cinquième acte par une *attrape*, n'est plus, à proprement parler, de la comédie. C'est une lanterne magique, très variée, sans doute, et très amusante, mais dont le succès, prodigué sans réserve et sans discernement par le public et consacré en dernière analyse par les suffrages de l'Académie Française, peut être considéré comme un symptôme inquiétant de l'anarchie littéraire et de la décadence du goût.

Dans chacun des dénouements de M. Sardou, on retrouve la même disproportion, presque irritante cette fois, entre la tention des effets dramatiques qui précèdent le dénouement et la supercherie de vaudeville à l'aide de laquelle l'auteur le dérobe tout-à-coup au public. Rien de plus naturel qu'un proverbe finisse par une sorte de mystification. Un proverbe est une dispute sur une pointe d'aiguille ; et la dispute, née de rien, est naturellement appelée à cesser

pour un rien. Scribe, qui avait transporté, non sans quelque audace, ce procédé dans son théâtre, l'appliquait à des comédies d'une trame légère, toutes faites de demi-teintes et de sentiments contenus, dont un fonds général de bonhomie faisait le charme et préparait doucement le spectateur à la malice d'un dénouement inattendu. Mais l'effet ne saurait être le même dans des pièces où la fiction se présente sous des dehors tout contraires à ceux de la bonhomie, avec un réalisme de détails tout-à-fait moderne. Toute cette collection de lettres égarées, dont M. Sardon a fait une effrayante consommation, et qu'à la suite de trop nombreuses péripéties une dernière et heureuse méprise arrache invariablement des mains du personnage qui ne doit pas les lire, sont autant de défis jetés à cette part de crédulité convenue que le spectateur apporte en entrant, mais qui a besoin de ne pas être violente, et sans laquelle il n'y a plus d'illusion scénique. La malice qui cesse d'être dissimulée et qui s'avoue elle-même n'est plus un article de théâtre ; et le dénouement amené par un subterfuge en désaccord avec tout le reste devient une sorte de coq-à-l'âne. Il y a là une fausse note qui détonne et qui semble plus fausse et plus criarde, si c'est possible, dans les comédies où le mélodrame l'emporte sur l'élément comique et

où le badinage n'a plus même l'apparence de l'à-propos.

Nous avons vu, dans *Nos Intimes*, un mari, qui vient de lire à sa femme presque coupable un récit d'adultère et de suicide, et qui s'enfuit en brandissant un fusil... avec lequel il tue un renard qui avait croqué une poule au premier acte. Dans *Maison neuve*, un homme s'est introduit dans la chambre d'une femme et, comme Tarquin en face de Lucrèce, il l'a menacée de se venger de ses refus, en publiant faussement la nouvelle de son déshonneur. Tout-à-coup il tombe foudroyé ; et nous assistons longuement aux angoisses de la femme qui croit passer toute une nuit auprès du cadavre de son séducteur. Mais ici, la mystification est double. Ce qu'on avait pris pour un effet du poison n'était que l'effet d'un excès de vin de champagne, le prétendu mort n'était qu'ivre-mort, et quand il réapparaît, pour exécuter sa menace, en tendant au mari un papier accusateur, celui-ci détruit le papier,... dans un moment de distraction qui donne au coupable le temps de se repentir. Dans *la Terle noire*, une jeune fille, accusée d'un vol honteux, s'est débattue pendant deux actes contre un échafaudage de preuves écrasantes, lorsqu'un fil de sonnette brisé révèle tout-à-coup le passage de la foudre. C'est l'électricité qui est

le voleur, et l'on retrouve sur un timbre de la sonnette une perle d'un médaillon, qu'elle y avait transportée, en emportant au loin le reste du trésor ! Ici, la mystification relève des soirées de physique amusante de Robert Houdin, et serait digne de figurer dans un roman de la *Pie voleuse*, remanié par Jules Verne et mis au courant des plus récentes découvertes de la science. Mais que devient le drame, en face d'un dénouement qui semble fait pour déclarer au public qu'il a été bien sot de s'émouvoir et que l'auteur s'est moqué de lui et de son propre drame ? Quoique le public semble tout accepter, il est permis d'imaginer qu'il pense intérieurement qu'on lui gâte son plaisir. Beaucoup de spectateurs, sans doute, ressemblent au bûcheron du *Petit Poucet* lequel "était de l'humeur de beaucoup de gens, qui aiment fort les femmes qui disent bien, mais qui trouve très importunes celles qui ont toujours bien dit." Ils savent que le théâtre est une fiction, et il ne leur déplaît pas d'être dupes de leur illusion volontaire ; mais ils trouvent très importun celui qui prend soin de les avertir qu'il les a pris pour dupes, et qu'il a voulu essayer jusqu'à quel point on pourrait se jouer d'eux sans les faire siffler.

M. Sardou croit très certainement à son métier. Mais il ne croit ni à ses héros ni à ses

pièces ; et c'est par là qu'il est incapable de dépasser un niveau moyen et de faire œuvre d'artiste véritable. Il a été facile de constater cette impuissance, le jour où il a voulu passer de la comédie d'intrigue à la comédie politique. Certes, il est permis de beaucoup oser, dans ce genre discutable qui tent à porter sur la scène les passions des partis et qui semble autoriser, dans la peinture des caractères, les exagérations et le parti pris de la polémique courante. Mais encore faut-il qu'il y ait des caractères, et que le spectateur prenne part à un combat dans lequel il sente gronder de vraies passions. Dans le théâtre de M. Sardou, il y a des caricatures ; il y a ni caractères ni passions. L'auteur est indifférent aux problèmes qu'il soulève et n'a pas même de haine pour les opinions ou pour les gens qu'il livre à la risée publique. Dans le temps où il était de mode de dire du mal des "cléricaux," il a fait représenter *Séraphine*, qui eût voulu être un *Tartuffe* femelle ; et quand le succès a paru être de l'autre côté, il a donné *Daniel Rochat*. Il a offert successivement au public la caricature des anciens partis, de la société du second empire, des républicains français et de la société américaine. Mais ses caricatures, mêmes quand elles saisissent quelques travers extérieurs, s'arrêtent à la surface. A

part quelques traits de *Rabagas* qui ont frappé juste, et la *famille Benoiton* qui, sans être une véritable comédie de mœurs, est la photographie des excentricités d'une saison et survivra comme document, on chercherait vainement, dans l'ensemble de ses pièces politiques, une idée à relever, un portrait à mettre en pendant avec ceux qu'Alphonse Daudet a tracés d'un crayon si fin et d'une main si sûre dans *le Nabab*, *Numa Roumestan* ou *les Rois en exil*.

Quand M. Sardou a voulu peindre les royalistes, il en a fait des *ganaches*, dont la résistance au progrès se traduit par l'excommunication des chemins de fer et la haine des ingénieurs. Quand il a voulu peindre les villageois, il en a fait des coquins, dont le seul but, dans la vie, consisterait à ourdir des conspirations contre les propriétaires de châteaux ; et enfin, quand il a voulu, avec moins de péril que Polyeucte ou Saint-Genest, faire sa confession de foi sur la scène du théâtre français, la vérité religieuse lui est apparue sous la forme d'une calviniste très dévote, que sa dévotion n'empêche pas de s'unir à un catholique, devenu le chef des libres-penseurs de son pays, et dont tout-à-coup les scrupules deviennent invincibles, quand il s'agit de savoir si elle fera bénir ou non, dans un temple protestant, son mariage avec un athée de profes-

sion et un catholique d'origine.

Cette fois, la patience a échappé au public ; et, dans un sujet si grave, l'absence totale de sérieux a soulevé, le premier soir, de vives protestations. Mais la société élégante a été moins délicate que le parterre : elle a applaudi, elle est revenue en force et elle a emporté le succès. M. Sardou lui avait offert la dose de religion qui convient au monde des clubs ; et elle a acclamé, dans *Daniel Rochat*, l'évangile des lecteurs du *Figaro*, un évangile qui ne réclame ni la foi ni les œuvres, et que la frivolité de bon ton aime à lire, quelquefois, entre une chronique de mode et un conte leste.

Nous ne serions pas surpris que M. Sardou considérât ses drames historiques, comme la partie la plus importante, et, pour tout dire, comme la seule partie vraiment sérieuse de son œuvre. Les auteurs ont souvent de ces sortes d'illusions, dont le génie lui-même ne parvient pas à se défendre. C'est ainsi que Corneille préférait *Rodogune* au *Cid* et à *Polyeucte* ; et sans doute Châteaubriand et Lamartine étaient beaucoup plus flattés de leur importance politique que de leurs triomphes littéraires.

Dans le cas de M. Sardou, il est juste de reconnaître que ses pièces historiques sont les seules dans lesquelles se révèle une sorte d'aspi-

ration vers un but plus élevé que le succès à tout prix et par tous les moyens. *Patrie, la Haine, Théodora* ne représentent pas seulement une somme considérable de travail : elles se distinguent, malgré de singulières lacunes et d'étranges disparates, par une sincérité de recherches, des scrupules d'exactitude matérielle, et même par la poursuite d'un certain idéal d'art, dont on chercherait vainement à retrouver la trace dans les autres productions du même auteur.

Sans doute, cet idéal est contestable. Cet art ne ressemble guère au grand art ; et, plus on l'approfondit, plus on a lieu de s'étonner qu'un esprit sagace à d'autres égards, se soit donné tant de peine pour se dépouiller des dons qu'il tenait de la nature, et pour substituer à son propre et ancien fonds un ensemble de procédés et un ordre de compositions absolument factices. Et cependant, telle est la force d'une conviction profonde que, dans cette voie nouvelle, l'auteur semble, pour la première fois de sa vie, ne pas redouter d'être ennuyeux, et que trop souvent il réussit à l'être. Les *Merveilleuses* et *la Haine*, qui cependant méritaient mieux, ont ennuyé le public ; et *Théodora* ne l'éblouit qu'au prix d'une véritable fatigue. Nous ne sommes pas même bien convaincu que M. Sardou ne se soit

pas résigné à l'avance à cet inconvénient, comme à un mal inévitable. On a beau se transformer, on ne dépouille jamais tout-à-fait le vieil homme; et qui sait si, en suivant les conseils de l'ambition qui l'a poussé vers le genre sérieux, le vaudevilliste n'en persiste pas moins, au fond du cœur, à considérer le genre sérieux et le genre ennuyeux comme deux termes nécessairement synonymes ?

L'idée fondamentale qui semble avoir inspiré ces nouveaux drames d'histoire consiste, par-dessus toutes choses, à évoquer une époque historique et à la faire revivre devant nous, en reconstituant, dans toute leur vérité, les mœurs, les monuments, les costumes, tout le train de vie extérieur qui a été, à une heure donnée, l'enveloppe de la civilisation et qui a servi à fixer les principaux traits de la physionomie d'un siècle.

A certains égards, l'idée n'est pas nouvelle ; car c'est de cette même idée que s'est inspiré le théâtre romantique, et particulièrement celui d'Alexandre Dumas. Cependant, on ne saurait voir dans M. Sardou un disciple attardé de l'école de Dumas père, sans commettre une double injustice à l'égard de Dumas et à l'égard de M. Sardou. Il entre, dans leurs deux façons de concevoir le drame historique, une différence

sensible ; et si la conception de M. Sardou est, par certains côtés, très inférieure à celle de Dumas, par d'autres côtés, elle tend à se rapprocher de plus près de la primitive donnée de l'art romantique.

On pourrait définir la différence qui sépare le théâtre de Sardou de celui de Dumas, en disant que cette différence est la même que celle qui existe entre l'histoire anecdotique et la peinture. Dumas était, avant tout, un anecdotier de génie, un Tallemant des Réaux de souffle épique ; et, en dépit de la friperie romantique, ce qui domine dans ses drames, si on les examine bien, ce n'est ni le décor, ni le costume, ce n'est pas non plus l'exactitude, c'est l'historiette. Prenez *la Reine Margot*, *la Dame de Montsoreau*, *les Trois Mousquetaires* : ce sont bien, si vous le voulez, des scènes d'histoire, mais ce sont, avant tout et par-dessus tout des scènes de roman anecdotique. Que ce roman ait été extrait de mémoires inédits, ou que l'imagination du conteur s'y soit donné carrière ; que les personnages vraiment historiques aient joué ou non, en réalité, le rôle qu'on leur prête dans le drame, il n'importe. Ce que l'auteur a visé, ce n'est pas la vérité du fait historique : c'est la vérité par *l'à peu pres*, et l'à peu près par la conformité générale des anecdotes qu'il reproduit ou qu'il invente avec la physi-

onomie intime de l'histoire. Henri III n'a pas été jaloux de la femme de Saint-Luc, son favori, qui était, dit Lestoile, "bossue, laide et contre-faite et encore pis selon le bruit de la cour, quelque artifice qu'elle employât pour paraître autre." Mais la jalousie de maîtresse qu'il témoignait à l'égard de ses favoris affectait toutes les allures que lui prête le drame ; et l'épisode vrai de la sarbacane n'a été que transposé. On n'est obligé de croire ni au génie politique du fou Chicot, ni au déguisement par lequel il se substitue au moine Gorenflot pour assister au couronnement apocryphe du duc de Guise et le contrecarrer. Mais *la Dame de Montsoreau* n'en est pas moins une reproduction assez fidèle et très vivante de cette guerre d'intrigues, de mascarades, de sermons et de coups de dagues qui a précédé et préparé la Journée des Barricades ; et l'art de l'auteur consiste précisément à se jouer avec la vérité, en amenant la vraisemblance à un point tel que chaque spectateur se dise : "*Cela devait être comme ça,*" et qu'il sorte du théâtre, en ayant entendu une histoire fausse qui lui a néanmoins laissé une idée à peu près juste du règne de Henri III et de l'époque de la Ligue.

Prenez maintenant une des pièces historiques de M. Sardou : *Patrie* ou *Théodora*. Il est aisé

de reconnaître que l'histoire y est placée dans une toute autre perspective. Il ne s'agit plus ici d'une vérité d'à peu près, qui s'insinue par l'anecdote, mais d'un tableau ou d'une suite de tableaux grandioses, qui tendent à faire revivre le passé par la fascination du spectacle et par la puissance du relief, autant que par la minutieuse exactitude des détails. La mise en scène joue le même rôle, dans le drame, que la sombre et magnifique cathédrale dans le roman de *Notre-Dame de Paris* de Victor Hugo. Elle domine toute l'action. Elle est l'œuvre maîtresse autour de laquelle tout gravite et dont la pièce parlée ne forme elle-même qu'un accessoire. Peu importe, après cela, que cet accessoire soit un gros mélodrame, plus ou moins heureusement plaqué sur le décor antique. Dans le théâtre de M. Sardou, le mélodrame est un épisode rapporté au même titre, nous dira-t-il, que l'épisode de Thésée et de Dirce dans l'*Œdipe* de Corneille. Il entre dans le système de l'auteur de faire de chacune de ses pièces deux parts distinctes : la part de la vérité historique et de l'évocation du passé, qui est toute dans la mise en scène ; et la part de la fiction, à laquelle l'intrigue qui se déroule dans le *libretto* est abandonnée sans réserve ; de sorte qu'en réalité, le spectateur n'est pas en face d'une seule pièce, mais en face

de deux pièces distinctes qui s'emboîtent l'une dans l'autre ; et, autant M. Sardou a mis dans la première d'exactitude minutieuse, autant il se réserve, dans la seconde, de prendre avec la vérité toutes les licences que comporte le précepte d'Horace :

*Pictoribus atque poetis
Quilibet audendi semper fait æqua potestus.*

Cette prédominance de la mise en scène et cette sorte de dualisme introduit dans le drame sont-ils un bien ou un mal ? Il semble que la réponse ne soit pas douteuse ; et personne n'hésitera à préférer à ces compositions en partie double, dans lesquelles le faux est aussi outré que le vrai est excessif, cette combinaison heureuse de la fiction et de l'histoire, qui était le propre du talent de Dumas et qui faisait de chaque pièce un ensemble, en donnant à la vérité un caractère moyen. Mais, en même temps, il faut reconnaître que M. Sardou a apporté, dans la partie matérielle de son œuvre, un art et une ampleur qui donnent au squelette du drame une apparence véritablement épique. Jamais l'école romantique française n'avait mis en mouvement des masses si imposantes ; et il faut remonter jusqu'à Shakespeare pour trouver un terme de comparaison à des œuvres aussi variées et aussi vastes. Il est vrai que ce n'est pas le drame de

M. Sardou qui est shakespearien, ce n'est que la charpente du drame. L'auteur de *Patrie* et de *Théodora* ne s'est assimilé, de ce grand modèle, que ce que le talent d'imitation peut laisser saisir à un praticien rompu à la mécanique du théâtre et dépourvu du génie créateur. On peut dire de M. Sardou, en bonne et en mauvaise part, qu'il est le Shakespeare de l'art de la figuration appliquée à la mise en œuvre d'une nouvelle espèce de *panorama historique*.

Mais un *panorama*, même avec addition de *tableaux vivants*, ne constitue pas un drame d'histoire. L'histoire a aussi une âme ; et, pour la faire revivre devant nos yeux, il ne suffit pas de ressusciter ses monuments et ses costumes : il faut en même temps faire revivre son esprit. Que l'auteur prenne, avec les événements accessoires et les personnages épisodiques, toutes les libertés qu'il voudra ; qu'il tranche à son gré les problèmes historiques, et même qu'il en imagine de nouveaux ; qu'il aille, si la fantaisie lui en prend, jusqu'à nous représenter Messaline sous les traits d'une victime innocente et calomniée, comme M. Jules Lacroix l'a fait au théâtre français ; c'est ce à quoi le spectateur peut consentir, mais à une condition : c'est que tous les personnages seront de leur temps, et que ceux qui ont joué, dans les événements de leur siècle,

un rôle historique, seront représentés sous leur traits véritables. Faites ce que vous voudrez des amours de Bussy et de Diane de Méridor, de La Mole et de Marguerite de Valois ; mais n'altérez point la physionomie extérieure de la reine Marguerite, et surtout, ne nous changez ni Henri III, ni le duc de Guise, ni Henri IV.

Malheureusement M. Sardou, avant d'aborder le drame historique, a bien pu acquérir, en matière de *bric-à-brac*, de costume et d'ameublement, toute la compétence qui se peut obtenir par de patientes et minutieuses recherches ; mais il n'a pas pu se donner ce qui ne s'acquiert point, c'est-à-dire la véritable intuition de l'histoire, ce don de divination que Michelet possédait à l'égal de Shakespeare et qui a permis à Augustin Thierry de faire revivre, comme par un coup de baguette magique, les temps mérovingiens. Non-seulement M. Sardou n'a rien de l'historien, mais il est dépourvu de sens historique, à un point qui peut être considéré, de notre temps, comme un phénomène assez rare, et qui serait, pour le critique, un réel objet de surprise si, après tout, nous ne devions trouver naturel que le même auteur apporte, dans l'étude de l'histoire, la même impuissance d'observation sérieuse et profonde dont il avait déjà fait preuve, dans ses comédies politiques, à l'égard des mœurs et des

hommes de son propre temps. Seulement, dans ces comédies, ce défaut de pénétration, qui pouvait passer sur le compte d'une légèreté voulue, avait simplement pour effet de gâter la pièce ; et cet effet ne saurait donner une idée de l'étrange et désagréable impression qui saisit le spectateur, en face de ces grandes compositions discordantes, dans lesquelles la prodigieuse vérité du tableau qui parle aux yeux semble faire ressortir, d'une façon d'autant plus choquante, le ton faux des personnages et la vulgarité du drame.

Nulle part, peut-être, cette absence de vérité historique n'est plus frappante que dans *Patrie*, le seul des drames de M. Sardou qui ait obtenu à la représentation un succès incontesté. Laissons de côté, sans insister sur le détail, les exagérations, les puérités, les emprunts faits à des types qui courent les rues, et, par exemple, cette idée, qui sent son vieux jeu, de donner au duc d'Albe, pour lui servir de repoussoir, une fille sensible et poitrineuse, de la race malade et banale des héroïnes de 1820 à 1830. Aussi bien peut-on dire que ces fautes de goût sont rachetées par des scènes d'un effet puissant, qui ont assuré le succès de la pièce. Mais, au point de vue historique, ou, pour nous servir du terme consacré, au point de vue de la couleur

locale, M. Sardou a voulu reconstituer la physiologie des Pays-Bas, à l'époque des guerres religieuses, au moment de la dictature sanglante du duc d'Albe. On peut affirmer hardiment qu'il n'a ni entrevu ni compris le caractère de Philippe II, ni celui du duc d'Albe, ni la nature des sentiments que faisait naître dans les âmes des hommes du XVI^e siècle l'exaltation des croyances. Tout ce que l'absolutisme des convictions et la férocité mystique des combattants pouvait prêter de couleur religieuse, même au crime, même à la ruse et au mensonge, est pour lui lettre close. Aux costumes près, qui sont d'une fidélité irréprochable, il ne fait aucune différence entre la tenue et le langage des hommes de l'Inquisition espagnole et la façon dont il ferait parler les massacreurs de Septembre ou les hommes de Trestaillon. Il représente le duc d'Albe sous les traits d'un forcené, d'un véritable fou furieux, tel que pouvait être Marat ou tels que furent, deux ans après la représentation de *Patrie*, les incendiaires de la Commune de Paris ; et il ne lui vient pas même à la pensée que ce grand seigneur de la cour de Philippe II, qui n'a jamais douté de son bon droit, ait dû conserver, au milieu de tant d'exécutions impitoyables, quelque chose de la froide sérénité d'un homme de son rang et de sa race.

Mottley, qui, en sa qualité d'écrivain protestant et de chaud partisan de la cause des Pays-Bas, n'avait pas à flatter le duc d'Albe, a écrit de lui : "Le monde a reconnu qu'une pareille
" combinaison de ruse et de férocité, de patience
" vindicative et de soif de sang, ne s'est jamais
" rencontrée au même point chez les bêtes
" féroces et bien rarement chez les hommes." Certes le portrait ne pêche pas par la bienveillance. Mais il y a loin de là au soudard et au vulgaire forcené que nous a dépeint M. Sardou. C'est qu'en effet le duc d'Albe, qui était, comme général, un temporisateur et, comme homme d'Etat, un politique d'une dissimulation profonde, n'avait rien du fou furieux. Gœthe a merveilleusement compris cette âme complexe, lorsqu'au moment où Egmont vient se livrer à la condamnation qui l'attend, il la fait hésiter encore, non, sans doute par humanité, mais par regret de jeter le masque avant d'avoir mis la main sur tous ses ennemis. "Longtemps j'ai tout
" pesé mûrement, dit le duc d'Albe. Je me suis
" représenté ce qui m'arrive. J'ai arrêté d'avance
" ce que, dans ce cas, il y aurait à faire ; et
" maintenant que l'heure est venue, j'ai peine
" à m'en défendre, mon âme est de nouveau
" flottante entre le pour et le contre." Et quel trait saisi sur le vif, lorsque, dans la même scène,

le duc d'Albe exhorte à la dissimulation Ferdinand, son fils naturel, et lorsque Goëthe lui fait dire à ce fils : "*Tu est toujours trop prompt et trop peu circonspect. Toujours je retrouve en toi cette légèreté de ta mère qui la mit sans conditions dans mes bras!*" (1) Dans un autre passage de son *Histoire de la Fondation des Provinces Unies*, dont nous avons cité plus haut quelques lignes, Mottley, après avoir raconté la mort de Don Carlos qui, celui-là, était un fou furieux, rappelle qu'il avait eu l'ambition de gouverner les Pays-Bas ; et, comparant ce qu'il aurait pu être avec ce qu'à été le duc d'Albe, il conclut ainsi : "Peut-être les caprices d'un être aussi follement cruel eussent-ils été plus funestes encore que la *tyrannie vigoureuse et régulière du duc d'Albe.*" Mais M. Sardou, qui a précisément prêté au duc d'Albe les traits d'un autre, n'est pas homme à s'arrêter à ces distinctions subtiles, et nous pourrions dire, en parodiant la citation de Mme de Sévigné, que

la main qui traça
L'âme de *Séraphine* et l'esprit de *Rochat* (2)

(1) Egmont. Act IV, Scène 2.

(2) Et je me trouve encore la main qui crayonna
L'âme du grand Pompée et l'esprit de Cinna,
Avait dit Corneille, dans ses vers à Fouquet, imprimés
en tête de son *Œdipe* qui lui sont empruntés dans la
phrase bien connue de Mme de Sévigné. (Lettre 255.)

n'a pas de ces délicatesses d'analyse. M. Sardou a, dans le tiroir où il renferme les pantins dont il se sert, son type du tyran qui convient à tous les tyrans, son type du traître, son type du bourgeois. Ne lui demandez pas autre chose.

Il ne faut pas s'y méprendre : il entre, dans ce défaut d'observation et de reproduction fidèle de caractères, beaucoup d'impuissance, sans doute ; mais il y entre aussi beaucoup de parti pris ; et c'est ce parti pris qui explique comment M. Sardou a pu s'arrêter à cette singulière conception d'un drame divisé en deux compartiments, dans lequel le passé ne revit que par les décors et par le costume. Pour emprunter un exemple à la peinture, dont l'attraction paraît avoir exercé sur l'esprit de M. Sardou une si fâcheuse influence, il y a eu des artistes,— et tous les peintres byzantins sont précisément de cette école,— qui ont cru que la perspective était inutile à la reproduction exacte des objets et qui ont concentré tout leur art dans le dessein des contours et dans l'éclat des couleurs. Quelque étrange que cela puisse paraître, M. Sardou semble avoir commis une erreur analogue, en se figurant de très bonne foi que les siècles passés pouvaient et devaient être reproduits, sur le théâtre, au moyen d'une simple suite de tableaux vivants.

Cette idée a si bien hanté son cerveau, qu'il l'a mise à exécution dans deux pièces, qui forment en même temps deux documents de l'histoire de sa pensée : *Don Quichotte* et *les Merveilleuses*. Etre auteur dramatique ; mettre sur la scène ce type légendaire du héros de Cervantes, une création aussi profonde que *Faust* ou *Hamlet* ; et ne voir dans don Quichotte qu'un sujet de féerie ; et ne pas même lui composer un rôle ! L'esprit se refuse à croire qu'il y ait là un simple cas de cécité intellectuelle et que M. Sardou se soit rendu inconsciemment coupable de cette profanation.

D'ailleurs, il ne l'aurait pas renouvelée dans *les Merveilleuses*, qui ne sont point une féerie, mais un tableau historique, et dans lesquelles il n'y a ni pièce, ni action, mais de simples bouts de dialogue, occupant à peine la place de la légende explicative qui figure d'ordinaire au bas des vignettes ou des gravures de mode. Nous ne sommes point ici en face d'une gaminerie, mais en face d'un idéal d'art, d'une conception plastique du théâtre, dans laquelle M. Sardou a imaginé d'animer la peinture par le mouvement de la figuration, et visé à être lui-même le Gustave Doré du drame historique.

Envisagées à ce point de vue, *Patrie*, *la*

Haine et *Théodora* peuvent être considérées comme une transaction de l'auteur avec le goût public. Il a transigé, mais il n'a pas changé de principes. Il a donné satisfaction à un besoin d'émotions plus vivantes, en intercalant un mélodrame dans les décors, mais, à ses yeux, la véritable pièce n'en continue pas moins à résider toute entière dans la figuration ; et, sans doute, il serait aussi surpris qu'on lui demandât compte des paroles, que Scribe ou de Jouy auraient pu l'être, si quelqu'un s'était avisé de critiquer la poétique qui a servi à la composition du *libretto* des *Huguenots*, de *l'Africaine* ou de *Guillaume Tell*, et de relever quelque ombre d'incorrection dans les vers comme celui-ci :

Ses jours sont menacés ; je saurai *l'y* soustraire !

Mais, quelles qu'aient pu être les illusions de M. Sardou, il faut bien réduire cet idéal à sa juste valeur. Dégagé des aberrations qui consistent à confondre le domaine des arts différents et à vouloir faire parler la peinture, le rêve de M. Sardou,—un rêve singulièrement matérialiste et qui sent son Bas-Empire plus encore que le choix du sujet de *Théodora*, peut se résumer d'un mot : il tend à donner à la France un grand opéra sans musique, et à régénérer la féerie en y introduisant l'histoire, sous la forme d'une leçon par les yeux. Aussi les gens de goût éprouvent-

ils, à la représentation de ses pièces, un sentiment analogue, mais cette fois avec beaucoup plus de raison, à celui que faisaient éprouver au bon LaFontaine les merveilles de Quinault et de Lulli.

Des machines, d'abord, le surprenant spectacle
Eblouit le bourgeois et fit crier miracle ;
Mais, la seconde fois, il ne s'y pressa plus,
Il aima mieux *le Cid*, *Horace*, *Héraclius*.

Théodora, qui n'a malheureusement de commun avec *Héraclius* que son sujet tiré de l'histoire du Bas-Empire, est une pièce de même facture que les précédentes ; c'est-à-dire qu'elle se compose de deux pièces, un mélodrame taillé sur le patron de tous les mélodrames connus, et une mise en scène dont le but consiste à évoquer devant les yeux du spectateur, avec une magie que l'art théâtral n'avait pas encore atteinte, les splendeurs et les mystères de la cour de Byzance au VI^e siècle de l'ère chrétienne. Faisons d'abord la part du mélodrame.

Théodora, cette ancienne écuyère du cirque, cette courtisane, a-t-on dit, que Justinien a associée à l'empire et qui est devenue la divine Augusta, l'impératrice trois fois sacrée, vénérée comme les saints sur le lit de justice des empereurs d'Orient, Théodora a été reprise, au milieu des grandeurs, de la nostalgie de la boue, dans laquelle sa jeunesse a roulé ; et, par une contra-

diction que l'auteur ne nous explique pas assez, elle nous apparaît, à la même heure, sous les traits d'une amoureuse toute occupée du soin de se régénérer à la façon des courtisanes de l'école de la *Dame aux Camélias*. Après l'avoir vue, au premier acte, dans l'appareille de sa divinité, nous la retrouvons, à l'acte suivant, qui court les rues de la ville, comme jadis Messaline, et s'attable, comme l'Olympe d'Emile Augier, en compagnie d'une vieille Egyptienne de profession équivoque. Au troisième tableau, elle est devenue Marion Delorme, et elle roucoule l'amour pur dans la chambre d'Andréas, un vertueux jeune homme de la famille des Didier, qui ne le connaît pas plus que Didier ne connaît Marion Delorme, qui lui jettera l'injure à la face, le jour où il la connaîtra, (toujours comme Didier); et qui adore en elle la petite bourgeoise pauvre et pudique qu'elle dit être;—pudique pour tout le monde, excepté pour lui;—mais on sait que cette contradiction n'a jamais inquiété les amoureux.

Par malheur pour Thécodora, Andréas n'est pas seulement un amoureux comme Didier, c'est un conspirateur comme Hernanie, un grec "hellénisant," autrement dit un païen de cette école d'Athènes que Justinien vient de fermer et dont il persécute les adeptes. Andréas s'est engagé

dans un complot formé par les chefs de la faction des *verts*, l'une des deux factions qui se divisent Byzance et l'Empire ; et, le soir même, il doit pénétrer, avec une troupe de conjurés, dans le palais impérial, où ses amis, semblables au révolté crédule et ardent de Shakespeare, qui crie : Vive la liberté ! en changeant de maître d'esclavage, se bercent, eux aussi, de l'espoir de mettre fin au despotisme, en s'emparant de la personne de l'empereur et de celle de Théodora, et en couronnant à leur place deux autres neveux de l'empereur Justin, Hippace et Pompée.

Au moment où Théodora a surpris, comme la Valérie du *Manlius* de La Fosse, une partie du secret de la conjuration, et où elle rentre dans son palais, en songeant au moyen de sauver à la fois l'empire, et son amant qui le menace, Justinien ne sait rien du danger, et il attend sa femme avec impatience, pour lui faire la scène de jalousie de Don Alphonse d'Este dans *Lucrece Borgia*. Mais cette scène, que nous verrons se recommencer dans un autre tableau, est arrêtée, cette fois, par des soins plus pressants. Grâce à Antonina, l'amie fidèle de l'impératrice, la femme de Bélisaire, le complot a été étouffé dans son nid. Les conjurés ont été saisis, à l'heure même où ils allaient s'emparer du palais ; et seuls, deux d'entre eux ont pénétré dans le couloir

secret qui conduit à l'appartement de Justinien. C'est Marcellus et Andréas, qui viennent ainsi s'offrir à la hache du bourreau. Mais Théodora veille, comme Tisbé dans *Angélo, tyran de Padoue*, sur les jours de son amant. Elle laisse entrer Marcellus, et, se précipitant sur la porte secrète, elle la ferme au nez d'Andréas, auquel il ne reste plus d'autre ressource que de s'en retourner par où il était venu et de rentrer chez lui sain et sauf.

Que va faire Marcellus ? Justinien, aussi cruel que tout-à-l'heure il a été lâche, a déjà fait venir le bourreau et détaille aux spectateurs la variété des supplices qu'il se propose de faire subir à son ennemi vaincu. N'est-il pas à craindre qu'au milieu des souffrances de la torture, Marcellus ne révèle le nom d'Andréas ? Heureusement Théodora veille toujours. Elle a demandé à interroger seule le prisonnier ; et elle ne craint pas de lui révéler son secret, en le suppliant de sauver Andréas. Soit ! répond Marcellus, mais service pour service ! Il veut échapper à la torture. Il sait maintenant qu'en trahissant son ami, il peut perdre l'impératrice ; et il ne consent à se taire que si Théodora lui épargne le supplice, en le frappant elle-même, sur le champ, avec l'épingle d'or qu'elle porte dans les cheveux ; — cette même épingle que Mme Sarah Bernhardt

portait déjà, à la Comédie Française, dans *Rome sauvée*, et dont sa mère s'était déjà servi, en ce temps-là, pour la délivrer du supplice des Vestales. "Où est le cœur ?" dit Théodora, qui répète machinalement la question de *Rome sauvée*, et qui semble avoir oublié que dans la pièce de M. Sardou, elle n'est plus aveugle. La scène n'en produit pas moins un grand effet ; et au moment où Justinien, qui s'étonne de la longueur de l'interrogatoire, rentre sur la scène, Théodora lui crie, comme *Antony* au colonel d'Hervey : "Cet homme m'insultait, je l'ai poignardé !"

A partir de cet instant, le drame, poussé au paroxysme, ne peut plus que tourner sur lui-même. Plusieurs des mêmes scènes se répètent, et la situation est trop fortement tendue pour faire naître des émotions nouvelles. Justinien ne rêve que massacres et tortures. Théodora s'obstine à sauver sans cesse Andréas, qui s'obstine sans cesse à se perdre. Malgré le premier échec des conjurés, l'émeute a éclaté pendant une représentation du cirque, qui donne lieu au plus splendide décor qu'on ait encore vu sur aucun théâtre. Andréas, qui aperçoit Théodora dans la loge impériale, et qui reconnaît en elle sa maîtresse, joue son rôle de Didier doublé de Gennaro, en lui "crachant son nom au visage" dans une insulte grossière. Les gardes l'ont

saisi ; déjà l'un deux lève sa hache ; mais dans le cœur de Théodora, comme celui de Tisbé et de Lucrece Borgia, l'amour est plus fort que la colère. "Cet homme m'appartient," s'écrie-t-elle, et elle le fait jeter en prison. C'est encore un moyen de le sauver des bourreaux et de lui-même.

Dans les derniers tableaux, cette sédition, dont personne n'a jamais bien compris la cause et qui, d'après ce que rapportent les annalistes, a duré sept jours et coûté la vie à trente mille hommes, est défitivement vaincue par les troupes de Bélisaire. Mais la jalousie trop justifiée de Justinien s'accroît d'heure en heure ; et Théodora, qui commence à en redouter les effets, est sortie, à la fois pour se procurer un philtre destiné à réveiller l'amour du tyran et pour délivrer Andréas de sa prison. Mais Andréas, qui continue à jouer le rôle de Didier, ne veut pas être sauvé par l'ange d'autrefois, maintenant femme impure. Les moments sont précieux, et Théodora, qui n'a plus d'autre moyen de reconquérir son influence perdue, fait boire à Andréas le philtre qu'elle destinait à Justinien.

Vain espoir ! L'heure de la fatalité a sonné ! Théodora et Andréas sont condamnés ! Andréas, en vidant la coupe, n'a pas bu l'ivresse de l'amour ; il a bu la mort ! L'Égyptienne Tamyris,

qui a fourni le philtre et qui le savait destiné à Justinien, avait, comme Guanhumara dans *les Burgraves*, une injure secrète à venger, et ce philtre était du poison ! De son côté, l'empereur sait tout ; et pendant que Théodora désespérée assiste à l'agonie de son amant, la porte de la casemate s'ouvre tout-à-coup, pour livrer passage à l'officier qui joue le rôle de Savoisy dans *la Tour de Nesle*, et qui lui tend silencieusement le lacet de soie rouge. Comme Messaline, dans le drame de Jules Lacroix, Théodora aura la consolation de mourir dans les bras de l'homme qu'elle a aimé.

Nous avons dit de ce mélodrame qu'il était taillé sur le patron de tous les mélodrames connus. Nous aurions pu ajouter qu'il est tout fait de réminiscences. Il n'est, d'ailleurs ni pire ni meilleur que ses aînés, quelquefois plus invraisemblable toujours plus violent, constamment tendu à l'excès, trop souvent alourdi par les longueurs de la mise en scène, Il n'a pas l'originalité des drames romantiques dont l'auteur s'est inspiré ; et, par conséquent, M. Sardou ne saurait être comparé à Dumas père, ni, à plus forte raison, à Victor Hugo. Mais, à cinquante ans de date, il a droit à une place honorable parmi leurs disciples, un peu au-dessous de Frédéric Gaillardet, sur un rang égal à

Félix Pyat.

Faisons maintenant la part de l'histoire. Elle se déroule pendant toute la durée de la pièce. Elle est dans les décors, dans la représentation du cirque, dans le manteau d'or et de perles de l'impératrice, dans les soldats sarmates qui défilent sur le théâtre, dans la vie de Byzance qui réapparaît, après tant de siècles d'oubli, ruisellante de luxe et de sang, savante et servile, subtile et féroce, et dont les splendeurs et la débilité provoquent cette impression mêlée d'éblouissement, de curiosité et de mépris qui fut, il y a sept cents ans, celle des Croisés, et qui amena, en l'an 1204, la chute de l'empire d'Orient.

M. Sardou, qui avait sans doute puisé une notable partie de son érudition dans le livre de M. Augustin Marrast sur *la Vie byzantine au VI^e Siècle*, a placé son drame à l'époque de la conspiration qui éclata sous le règne de l'empereur Justinien, en l'an 533. Au point de vue de la reconstitution des mœurs byzantines, on pourrait faire au choix de cette date une première objection. Le Bas-Empire, qui commence historiquement avec l'installation de Constantin à Byzance, n'est devenu tout-à-fait le Bas-Empire et n'a cessé d'être l'une des deux parties du monde romain qu'après la mort de

Justinien. Justinien, lui-même, peut être considéré comme le dernier des Césars romains, beaucoup plutôt que comme un véritable empereur d'Orient ; et c'est déjà pécher contre l'exactitude rigoureuse que de peindre, sous son règne, la physionomie d'un état social dont tous les traits n'étaient pas encore complètement marqués.

Mais voici qui est beaucoup plus grave. Au point de vue dramatique, Justinien et Théodora appartiennent à M. Sardou. En tant que leur histoire est nécessairement liée à la vérité du tableau de mœurs qu'il nous présente, cette histoire ne lui appartient plus. Si nous étions en face d'un simple drame, comme *Marie Tudor*, nous reconnaitrions volontiers à l'auteur le droit de violenter les faits. Corneille a bien fait d'Héraclius un fils de l'empereur Maurice ; Campistron a mis sous les noms de Jean Paléologue et d'Andronic la querelle de Philippe II et de don Carlos. La même liberté appartient à M. Sardou et, s'il lui plaît de mettre sous le nom de Théodora et de placer à l'ombre de la coupole de Sainte-Sophie les aventures de Messaline, revues et augmentées de réminiscences de *Marion Delorme* nous aurions mauvaise grâce à nous en plaindre. Mais telle n'est pas la situation. On évoque devant nous la vie de Byzance, et on la

symbolise dans deux noms qui sont, à eux seuls, un tableau d'histoire et qui doivent résumer, à nos yeux, toute la psychologie du Bas-Empire : une impératrice qui est une Messaline, et un empereur imbécile et maniaque, dont la vie se consume entre la peur, la férocité et les tortures de la jalousie conjugale. Si rien de tout cela n'est vrai, nous avons le droit de dire qu'il n'y a plus de tableau d'histoire, et qu'en dépit de la coupole de Sainte-Sophie, du manteau de l'impératrice, des guerriers sarmates et de la représentation du cirque, on nous a présenté une fausse Byzance.

Eh bien ! M. Sardou nous a présenté une fausse Byzance, car rien de tout cela n'est vrai. Théodora n'a pas été infidèle. Elle a eu, dans la personne de Procope, un Saint-Simon qui a laissé des mémoires secrets, dans lesquels il n'aurait pas perdu cette occasion de la déchirer à belles dents, car il a été pour elle un ennemi aussi acharné que Saint-Simon a pu l'être, au XVII^e siècle, pour Mme de Maintenon. Mais Procope lui-même n'a jamais suspecté la vie privée de l'impératrice, à partir de son mariage. Comme Bianca Capello et d'autres femmes encore, qu'un caprice souverain a élevées sur le trône, Théodora possédait, sans doute, une de ces natures dont l'ardeur, quand elle est tournée

tout entière vers la possession du pouvoir, ne laisse plus de place à aucune autre faiblesse. Elle est morte dans son lit, après vingt-deux ans de règne, entourée des hommages de ses courtisans, célébrée dans les *Novelles*, (1) accompagnée des larmes de son époux, dont elle avait été le conseiller le plus ferme et le plus sagace.

Justinien n'a pas été jaloux. Elevé dans les camps, il n'était ni lâche ni poltron. Mais, n'en déplaise à M. Sardou, il a été presque un grand empereur ; et, autant qu'on peut comparer des époques et des mœurs très différentes, la fortune de son règne, l'éclat de ses généraux, les erreurs de sa vieillesse, la contradiction même des jugements dont il a été l'objet, donnent à son histoire une certaine analogie avec celle de Louis XIV. Dans l'ordre civil, il a légué à la postérité le *Corpus Juris*, l'une des œuvres qui ont exercé, trop souvent dans un sens malheureux, le plus d'influence sur l'Europe moderne. Dans l'ordre militaire, ses armées ont suspendu, un moment, la fortune du monde barbare, reconquis Carthage, occupé l'Afrique et une partie de l'Italie, et presque rétabli sous son sceptre l'empire de Constantin et de Théodose.

(1) *Hæc omnia nobiscum perpendentes, et conjugem piissimam a Deo nobis datam in consilium assumentes....* (Just Nouvelle 8.)

Mais qu'importe à M. Sardou le vrai Justinien ? Il ne s'en soucie pas plus que du duc d'Albe ou de Rabagas. Une époque est, pour lui, un thème à décors. L'idée de reconstruire la Constantinople du moyen âge lui a paru neuve. Il a pris ses leçons d'architecture aux bonnes sources, et ses costumes chez les bons faiseurs. Il a fait appel à l'iconographie, à la peinture, à la musique. Toutes les fées et tous les arts ont été conviés, comme pour un vaste pot-pourri, autour du berceau de *Théodora*. Mais on avait oublié la Vérité ; et elle s'est vengée en inspirant à M. Sardou l'idée d'emprunter sa philosophie de l'histoire de Justinien à l'école des *Deux Aveugles* d'Offenbach.

M. T A I N E

ET LA PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE.

Habent sua fata libelli.—Ce ne sont pas seulement les livres, ce sont aussi les écrivains, qui ont d'étranges destinées, et parfois l'esprit de parti dicte des arrêts si inattendus qu'ils semblent faits pour confondre la raison. La singulière fortune que M. Taine a obtenue, tout récemment, auprès d'un parti politique dont on eût pu croire que la faveur lui était à tout jamais interdite, peut être considérée comme un de ces phénomènes que la passion explique, mais qui échappent aux conditions ordinaires du raisonnement.

Quoiqu'on l'ait un peu oublié devant la gloire toute nouvelle qu'il s'est acquise dans le rôle de *pourfendeur* de la Révolution Française, il n'est pas permis d'ignorer tout-à-fait que M. Taine est, depuis trente ans, en France, le représentant le plus distingué, nous dirions volontiers le seul représentant distingué de la philosophie matérialiste. Il y a, en effet, dans la carrière de

M. Taine, trois parts distinctes : celle du philosophe, celle du critique littéraire et celle de l'historien. Il est permis de les juger séparément. On peut aussi les considérer comme indissolument liées l'une à l'autre, et apprécier l'écrivain et le penseur d'après l'ensemble de ses œuvres. Mais la destinée de M. Taine a eu cela de particulier, que le jour où de philosophe il est devenu critique littéraire, ses admirateurs d'aujourd'hui n'ont point songé à faire deux parts dans son œuvre et à justifier le critique en condamnant le philosophe. On ne s'est avisé de cette distinction que le jour où de littérateur il est devenu historien, et où l'historien s'est révélé homme de parti. Alors, le parti politique dont il flattait la passion s'est aperçu tout-à-coup que les erreurs du philosophe n'enlevaient rien au mérite de l'historien. Nous consentons volontiers à user de cette méthode, équitable bien qu'un peu tardive, en demandant toutefois à modifier légèrement la proposition ; et nous dirons que les erreurs du philosophe n'enlèvent rien au mérite du littérateur. Encore ajouterons-nous que, même en faisant trois parts de sa carrière et en ne s'armant point d'une partie de son œuvre pour condamner l'autre, il est impossible de les apprécier sainement sans jeter un coup d'œil sur l'ensemble et sans chercher à reconstituer, au

moyen de cet ensemble, le caractère du penseur et la manière de l'écrivain.

Les opinions philosophiques de M. Taine datent de son entrée dans la vie ; et, avant d'avoir eu le temps d'être critiquées au point de vue religieux, c'est avec l'Université qu'elles l'ont brouillé tout d'abord. Au sortir de l'École Normale, dont il était l'élève le plus brillant, il n'en a pas moins été refusé au concours d'agrégation de philosophie, non, sans doute, par défaut de mérite, mais pour cause d'hérésie à l'égard du dogme philosophique.

En 1851, l'Université de France était encore soumise à la domination des maîtres de cette école éclectique qui peut être considérée comme un des plus curieux produits de la France de 1830, et qui, également en lutte avec la religion et avec la libre-pensée, avait imaginé, sous la direction de M. Cousin, de créer une véritable philosophie d'Etat. Cette philosophie s'était fait, en dehors du dogme positif, une sorte de catéchisme réduit qu'elle imposait à ses fidèles, c'est-à-dire aux professeurs et aux candidats ; et, dans cette singulière conception de l'Etat laïque et intolérant à la fois, il était permis d'être en désaccord avec les religions reconnues en France, mais il n'était pas permis d'être en désaccord avec la doctrine de M. Cousin. Les examinateurs

n'eurent pas besoin de longues réflexions, pour constater que M. Taine était absolument en dehors de l'orthodoxie officielle, et tout-à fait en deçà du *minimum* qu'il fallait croire pour être rangé dans le nombre des esprits sages, au sein d'une société sceptique et policée.

M. Taine s'est souvenu de cet échec, et il en a tiré depuis une cruelle vengeance ; car son livre des *Philosophes au XIX^e Siècle*, qui a exercé peu d'influence au point de vue dogmatique, a été, au point de vue critique, le premier coup porté à ce colosse aux pieds d'argile de la philosophie d'Etat, qui semblait avoir hérité du Jansénisme, pendant la première moitié de ce siècle, les faveurs d'une portion notable de la bourgeoisie française. Notre auteur ne s'en est, d'ailleurs, pas tenu au simple rôle de critique. A ce livre des *Philosophes au XIX^e Siècle*, qui avait pour but la réfutation satirique de l'éclectisme, il a ajouté, après quinze ans d'études, sous le titre de *l'Intelligence*, un traité de l'entendement humain, dans lequel il expose et développe son système, sous la forme d'un corps de doctrines, le plus purement matérialiste qui ait été produit jusqu'à ce jour.

Héritier et continuateur de Condillac, M. Taine paraît, au premier abord, un simple disciple de l'école du XVIII^e siècle, qu'il s'efforce

de remettre en la place d'où le spiritualisme l'avait exclue. Mais, s'il reproduit les idées de Condillac avec une fidélité qui semble laisser peu de part à l'invention, il renouvelle cependant et il complète sa doctrine, en mettant à son service tout un arsenal emprunté à la dialectique allemande, et des profondeurs d'abstraction que le XVIII^e siècle n'avait pas connues. Ce qui forme la véritable originalité de la philosophie de M. Taine, c'est le caractère métaphysique par lequel elle se distingue de celle de Condillac. Soit prudence, soit timidité philosophique, Condillac s'était renfermé dans l'*Idéologie*, c'est-à-dire dans l'étude des lois qui régissent l'esprit humain, et dans la question de l'*origine des idées*, et il n'avait fait que de rares échappées au-delà de ce sujet restreint, M. Taine, au contraire, conclut de la psychologie à la métaphysique, et, avec une logique qui ne recule devant aucune hardiesse, il applique aux problèmes de l'existence humaine, de Dieu et de l'univers, les solutions d'une psychologie renouvelée de Condillac.

Là où Condillac se borne à envisager la *substance* comme la collection des qualités qui la composent, et s'arrête en disant : " Il y a certainement quelque chose, mais nous n'en connaissons pas la nature," M. Taine expliquera, comme son devancier, que les éléments de toute

connaissance se trouvent dans les signes, les images et les sensations, autrement dit dans la "sensation transformée"; mais il ajoutera que l'esprit représente "un total composé de sensation," et que "l'âme n'est pas distincte des sensations que nous remarquons en nous..."

"Faculté, mémoire, conscience, sont des explications verbales renouvelées des scolastique"; ce ne sont que "des mots commodes, au moyen desquels on met dans des compartiments distincts tous les faits d'une espèce particulière;" mais ces mots ne permettent pas de conclure à "une essence profonde, mystérieuse, qui dure et se cache sous le flux des faits passagers.."

"L'idée de la substance est une illusion psychologique... qualités et substances ne sont autre chose qu'une série de faits simultanés et successifs." Ainsi, le phénomène remplace l'être.

M. Taine admet un système de faits et de lois, d'événements et de rapports, mais pas de cause primordiale; pas de cause divine dans l'univers, pas de cause identique, ou, si l'on veut, pas de *moi* dans l'être humain.

Hâtons-nous de remarquer que ce système, dont l'étude approfondie et la réfutation nous entraîneraient, pour le moment, beaucoup trop loin, ne paraît pas avoir fait fait en France beaucoup de disciples. Les doctrines actuelles

de l'Université ne se sont écartées de l'éclectisme que pour se rapprocher de l'idéalisme platonicien combiné avec l'idéalisme allemand. Elles ont donc suivi une voie diamétralement opposée à celle de M. Taine ; et, s'il est vrai que, dans une autre portion du public, les idées matérialistes tendent à faire d'inquiétants progrès, leur influence s'exerce beaucoup plutôt au profit du *positivisme* de l'école anglaise contemporaine, qu'au profit d'abstractions renouvelées de Condillac.

Cependant, la philosophie proprement dite ne devait occuper, dans la vie de M. Taine qu'une place, importante sans doute, mais secondaire par rapport à l'ensemble des sujets sur lesquels son activité s'est portée. Quel que soit, pour certains esprits, l'attrait de la métaphysique, même quand ils la réduisent de gaieté de cœur à l'étude du néant, cette science ne saurait absorber, à elle seule, l'existence d'un homme qui n'a pas de chaire à sa disposition et auquel manque le seul moyen véritablement puissant de répandre sa doctrine. A cet égard, l'échec universitaire, qui a laissé, pendant longtemps, dans l'esprit de M. Taine, un souvenir amer, pourrait être considéré maintenant comme la première des bonnes fortunes qu'il a rencontrées sous ses pas ; car cet échec, en le détournant d'une

science trop exclusive, a fait de lui un littérateur éminent et un historien applaudi par un parti politique qui est encore considérable.

Après avoir renoncé momentanément au professorat, M. Taine s'adonna, tout d'abord, à la littérature et à l'esthétique. Il obtint, en 1853, le grade de *docteur ès-lettres*, avec une thèse sur la *La Fontaine et ses Fables* qui a été publiée sous forme d'étude critique, (1) et qui devait être bientôt suivie d'un *Essai sur Tite-Live*, (2) de divers articles de revue, et enfin son *Histoire de la Littérature anglaise*, (3) l'une des œuvres littéraires les plus fortement conçues de notre époque.

On sait aujourd'hui que ces ouvrages ont été, dans la critique et dans l'étude de l'histoire littéraire, le point de départ d'une révolution dont M. Taine a été l'initiateur, qui a envahi l'Université elle-même, par l'intermédiaire de l'école de hautes études, et dont s'inspire une nouvelle génération de professeurs et d'écrivains. Mais les adhésions ne sont pas venues du premier coup, et chacun de ces livres, qui devaient

(1) *La Fontaine et ses Fables*. Paris, 1864, 1 vol. in-8. Librairie Hachette.

(2) *Essai sur Tite-Live*. Paris, 1854, 1 vol. in-18. Librairie Hachette.

(3) *Histoire de la Littérature anglaise*. Paris, 1864, 4 vol. in-8. Librairie Hachette.

ouvrir à la critique un horizon entièrement nouveau, souleva à son début d'ardentes protestations.

A tout prendre, cependant, l'auteur s'était borné à appliquer à la critique littéraire la méthode appliquée, depuis de longues années, aux études historiques, par M. Guizot et par tant d'autres hommes éminents qui ont fait, en quelque sorte, du XIX^e siècle, le siècle de l'histoire. Mais, en 1854, ce qui avait depuis longtemps cessé d'être une nouveauté dans le domaine de l'histoire, en était encore une dans le domaine de la littérature proprement dite.

La critique française, trop longtemps renfermée dans la discussion des mots et des phrases, ne s'était, d'abord, dégagée de ce point de vue étroit qu'en soumettant les livres à une méthode de discussion abstraite, dans laquelle les œuvres de l'esprit humain, étudiées d'une façon presque impersonnelle, indépendamment de toute relation de temps ou de lieu, étaient jugées bonnes ou mauvaises, selon leur plus ou moins de conformité à certaines règles de convenance littéraire et à un type déterminé de modèles d'art. Au moment où M. Taine allait commencer à écrire, ce deuxième âge de la critique venait de prendre fin, avec Sainte-Beuve, dont les *Lundis*, récemment publiés dans le *Constitutionnel*, étaient

un événement littéraire. Sainte-Beuve avait transformé le genre et donné, pour la première fois, à la critique un caractère vivant, en appréciant les livres comme des œuvres essentiellement personnelles, qui ne pouvaient être séparées de leur auteur, en cherchant à étudier l'homme derrière l'auteur, et, pour déterminer la nature de son talent, à fouiller les replis intimes de sa pensée et les particularités de sa vie. C'est à ce moment que M. Taine apporta dans le monde littéraire une révolution bien autrement radicale et s'empessa de la proclamer, avec cette absence de ménagements et cette rudesse d'affirmation un peu lourde qui sont une des caractéristiques de son talent.

Cette révolution consiste à envisager la vie et les œuvres d'un écrivain comme une page d'histoire qui ne peut pas être détachée de l'ensemble de l'histoire de l'esprit humain, et qui demande à être interprétée et expliquée par le milieu dans lequel elle s'est produite, le génie particulier de la race à laquelle elle appartient, les tendances du siècle qui l'a vue naître. Dans cet ordre d'idées, La Fontaine ne sera pas seulement le bonhomme que nous croyons connaître et qui a laissé à la postérité une œuvre inimitable : ce sera le représentant du libre esprit gaulois, égaré au milieu de la sévère ordonnance du grand

siècle subissant cependant l'empreinte de ce siècle, et nous offrant dans ses *Fables*, qui sont des *fabliaux* de génie, le contraste piquant d'une peinture allégorique de la société du temps de Louis XIV retracée par un homme d'un autre âge. Tite-Live ne sera plus l'historien qui a séduit et trompé tant de générations, mais un Romain du siècle d'Auguste, orateur par tempérament, dont les récits, dépourvus de sens critique, ne sont qu'une suite de harangues éloquentes. Shakespeare ne sera plus seulement William Shakespeare : il sera, avant tout, la double personnification du génie anglo saxon et de la Renaissance du XVI^e siècle, en Angleterre. Mais, pour faire saisir le point de vue auquel se place la nouvelle école dont M. Taine est le chef, nous sommes obligés de nous arrêter à quelques types principaux, et ces exemples ne peuvent pas donner une idée tout-à-fait exacte de la révolution qu'il a introduite ; car ils n'en font ressortir que le côté systématique et contestable, et ils ne peuvent rendre ce qui en fait le principal mérite, c'est-à-dire l'art savant et judicieux avec lequel les moindres détails se fondent dans l'ensemble et se groupent autour d'une idée commune, à laquelle ils donnent un relief plus saisissant.

Quoique M. Taine n'ait pas découvert ce

point de vue, et qu'on le retrouve, à un certain degré, dans des ouvrages antérieurs, notamment dans les écrits de la jeunesse de M. Guizot sur Corneille et Shakespeare, on peut dire, néanmoins, qu'il l'a fait sien, par l'éclat avec lequel il l'a mis en lumière et par les effets qu'il a su en tirer. Dégagé d'un certain nombre d'exagérations, qui tiennent beaucoup plus à la tournure d'esprit de l'auteur qu'au système lui-même, ce point de vue peut être considéré comme absolument vrai. S'il est universellement admis qu'il y ait une philosophie de l'histoire des empires, à plus forte raison y a-t-il une philosophie de l'histoire littéraire; et cette dernière est bien plus certaine dans ses résultats, puisque c'est l'esprit humain qui en est le héros exclusif, et qu'elle n'est point sans cesse contrariée par les hasards de la guerre ou par les brutalités du fait extérieur. Mais la France de 1855, encore toute imprégnée de l'esprit classique, habituée à ne concevoir l'unité que dans l'abstraction, et rebelle, par-dessus toutes choses, à la notion de la complexité de l'existence et de la diversité de des causes qui agissent sur l'esprit humain, était mal préparée pour accueillir un système dans lequel la liberté et l'individualité du génie devaient lui paraître sacrifiés à l'action inconsciente des événements et à la fatalité de la race;

et, il faut le dire, M. Taine, avec ses antécédents justement suspects au point de vue philosophique, avec ce ton tranchant et absolu qui semble prendre plaisir à étaler les hardiesses novatrices et à exagérer, plutôt qu'à atténuer les dissidences, pouvait avoir les qualités qui conviennent le mieux à un chef d'école ; mais il n'avait aucune de celles qui aident une idée nouvelle à s'insinuer dans les esprits, à les surprendre, et à triompher sans résistance, en les subjuguant avant d'avoir eu de bataille à livrer.

Nous avons déjà dit que les mêmes personnes qui devaient admirer plus tard, dans M. Taine, l'historien de la Révolution, avaient commencé par condamner en lui le philosophe dans le littérateur. L'emploi de certains mots empruntés au langage de la physiologie, et de certaines formes de raisonnement transportées de la philosophie dans la critique, autorisait, en effet, les esprits prévenus à considérer cette nouvelle méthode littéraire comme une application des doctrines philosophiques de l'auteur. Le préjugé classique aidant, quelques personnes n'y virent rien moins que l'audacieuse introduction du panthéisme et du fatalisme dans la critique ; et, au moment où Emile Saisset et Henri Heine tendaient, à deux points de vue très différents, à remettre en honneur l'étude de Spinoza, des critiques, qui

voyaient le Spinozisme partout, s'empressèrent un peu gratuitement de découvrir, dans M. Taine, un disciple du méthaphysicien hollandais, au lieu de le considérer simplement comme un philosophe matérialiste, doublé d'un littérateur, qui apporte trop souvent, dans l'exposition de ses doctrines littéraires, un esprit de système poussé jusqu'à l'excès.

La philosophie de M. Taine avait, d'ailleurs, attiré trop vivement l'attention du monde lettré, pour qu'il fût alors possible d'opérer, entre ses œuvres, la distinction qui s'est faite à une époque plus récente. M. Caro, au nom du spiritualisme, Mgr Dupanloup, au nom de la religion, se préparaient à le combattre, le premier dans son livre de *l'Idée de Dieu*, le second dans sa brochure sur *l'Athéisme et le Péril social*, et à signaler ses doctrines, en même temps que celles de MM. Littré et Renan, comme un des principaux dangers de notre temps. Lorsque l'*Histoire de la Littérature anglaise* fut proposée à l'Académie pour le prix de 20,000 francs créé par l'Empereur Napoléon III, M. Cousin, qui avait des raisons personnelles pour n'avoir pas oublié les *Philosophes au XIX^e Siècle*, combattit vivement cette proposition ; et, bien que l'auteur eût pris soin de se couvrir du grand nom de M. Guizot, à qui son œuvre était dédiée, elle n'en fut pas

moins rejetée, à raison des doctrines matérialistes et panthéistes qu'on lui reprochait d'y avoir introduites.

Aujourd'hui, les temps sont changés. Non que M. Taine se soit converti ; tout au contraire, c'est depuis l'époque dont nous venons de parler, qu'il a publié son livre de l'*Intelligence*. Ses doctrines philosophiques sont aussi fausses et aussi pernicieuses, et ses doctrines littéraires sont aussi innocentes qu'au premier jour. Mais un événement inattendu a tout fait oublier. M. Taine est entré dans la politique, et il y a pris bruyamment une place qui lui a fait pardonner sa philosophie.

Représentant d'un système littéraire qui consiste à n'envisager la littérature que comme une des faces de l'histoire proprement dite, il devait être nécessairement conduit, quelque jour, à passer de l'une à l'autre, et son heureuse fortune a voulu qu'il entreprît, peut-être un peu inconsciemment, l'étude des *Origines de la France contemporaine*, sous l'ancien régime et sous la Révolution. (1) Le premier volume, consacré à l'ancien régime, était, comme tous les écrits de M. Taine, un ouvrage très savant

(1) Taine. *Origines de la France contemporaine*. 1^{ère} partie : l'ancien régime. Paris, 1875 ; 1 vol. in-8 ; librairie Hachette.

et aussi très systématique, qui n'était pas de nature à soulever les passions. Loin de laisser prévoir le caractère que devaient prendre le volume suivants, il eût pu être considéré comme le frontispice d'une œuvre destinée à s'inspirer de l'esprit démocratique et libéral. Aussi éprouva-t-on, tout d'abord, une sorte de stupéfaction, lorsque le second volume, publié en 1878 s'annonça, tout-à-coup, comme une furieuse attaque dirigée contre la Révolution Française. (1)

A expliquer les grands effets par les petites causes, il semblerait que le philosophe ait exercé ici une influence pernicieuse sur l'historien, et qu'il y ait eu, d'abord, entre la grande Assemblée Constituante et M. Taine, une simple querelle métaphysique, qui ne devait pas tarder à s'envénimer et à prendre les proportions d'un événement politique. M. Taine, qui est cependant lui-même un grand abstracteur, professe pour les idées abstraites et générales, dont la Révolution Française a fait un si singulier abus, toute l'antipathie d'un adversaire convaincu de la tradition classique, doublé d'un philosophe qui ne reconnaît dans le monde qu'une succession de phénomènes. Il apporte, dans l'appréciation du caractère idéaliste de la Révolution

(1) Origines de la France contemporaine. 2e partie : la Révolution. Paris, 1878 ; in-8 ; librairie Hachette.

Française, toutes les passions qu'eût pu apporter, au XII^e siècle, un *nominaliste*, disciple de Roscelin, dans la querelle des *Universaux*. D'ailleurs, soit qu'il ait obéi à cette haine scolastique, soit qu'il entrât dans son parti pris quelque considération d'un caractère moins philosophique, il est dans la nature de son talent de ne point s'arrêter à une idée sans la conduire jusqu'à ses conséquences les plus extrêmes. Les demi-teintes lui sont inconnues. S'il était criminaliste, les circonstances atténuantes lui seraient odieuses ; et, de même qu'il avait été le plus matérialiste de tous les philosophes, le plus philosophe de tous les littérateurs, il allait devenir le plus implacable de tous les ennemis de la Révolution Française.

Il y a, dans la vie politique, des heures de trouble et de colère, dans lesquelles tout ce qui flatte les passions du moment présent devient une arme pour l'esprit de parti. Au lendemain de la défaite politique du 16 mai, l'apparition de ce second volume fut accueillie, dans le groupe politique et littéraire dont M. le duc de Broglie est la personnification la plus élevée, avec une explosion de joie d'autant plus vive que ce secours était plus inattendu et qu'il semblait venir d'un ancien et dangereux ennemi. La France, qui a gardé les conquêtes de la

Révolution, sans accepter l'héritage de ses excès, s'était habituée, depuis de longues années, à résumer autour des deux dates de 1789 et de 1793 la double impression que lui a laissée cette période héroïque et sanglante de son histoire ; et elle avait fait de la première de ces deux dates un anniversaire glorieux, en rejetant sur la seconde tout le poids des crimes de la Terreur. Bien que le cours mêlé des événements humains ne se prête jamais, d'une façon tout-à-fait exacte, à des lignes de démarcation aussi tranchées, cette tradition, universellement acceptée, représentait, dans son ensemble, une distinction équitable. Et voilà qu'un savant, un philosophe placé en dehors des luttes politiques, annonce tout-à-coup qu'il a retrouvé, dans un amas de pièces d'une authenticité indéniable, la preuve péremptoire que cette tradition repose sur une illusion des contemporains ; que tout est également à condamner dans la Révolution Française ; et qu'il faut prendre à la lettre ce mot de Mallet Dupan, d'après lequel la Terreur daterait, en réalité, du 14 juillet 1789. Peu s'en fallut qu'une telle découverte fût considérée, pendant quelques semaines, comme une revanche du 16 mai sur le parti républicain de 1878. L'Académie, qui avait refusé de couronner l'*Histoire de la Littérature anglaise*, s'em-

pressa d'offrir à l'auteur de *la Révolution* le premier fauteuil vacant ; et, depuis lors, M. Taine est devenu un écrivain dont les œuvres se donnent en étrennes aux jeunes conservateurs, dont chaque volume est salué à son apparition par la presse monarchique, et dont la lecture est spécialement recommandée par les esprits les plus rigoureux en matière d'orthodoxie.

L'Univers lui-même ne publiait-il pas, dans son dernier supplément littéraire, parmi les conseils qu'il adresse mensuellement à ceux de ses abonnés qui lui écrivent pour lui soumettre leurs scrupules de conscience et pour lui demander ses avis, la question et la réponse que nous reproduisons ci-après :

D. Avant de me procurer l'un ou l'autre des deux ouvrages sur la Révolution, ou de M. Tocqueville ou de M. Taine, je désirerais avoir *une appréciation comparative au point de vue catholique*, et ainsi savoir auquel donner la préférence.

R. Quoique fait en dehors de toute idée catholique, *l'ouvrage de M. Taine*, par l'abondance et l'exactitude des recherches, *est peut-être préférable.* (1)

Il est permis de croire que, cette fois au moins, la note a été dépassée ; car l'admiration que l'abondance et l'exactitude des recherches de M. Taine ont su inspirer à l'auteur de cette étonnante appréciation lui a fait oublier de prendre garde que sa conversion politique ne

(1) *L'Univers*. Supplément littéraire de septembre 1884.

date que du second volume, et que précisément le premier volume, consacré à *l'ancien régime*, ce premier volume, "*peut-être préférable*" au chef-d'œuvre de Tocqueville, laisse singulièrement à désirer au point de vue monarchique et au point de vue religieux.

C'est ainsi, par exemple, que, dans l'énumération des causes qui devaient amener infailliblement la ruine de l'ancien régime, M. Taine signale l'influence pernicieuse du clergé sur le gouvernement de Louis XV. "Le ton commandant du roi, écrit-il, l'air soumis du clergé ne changent rien au fond des choses. Entre eux, c'est un marché. Donnant, donnant. Telle loi contre les protestants, en échange d'un ou deux millions ajoutés au *don gratuit*. C'est ainsi que graduellement s'est fait, au XVII^e siècle, la Révocation de l'Edit de Nantes, article par article, comme un tour d'estrapade après un autre tour d'estrapade, chaque persécution nouvelle achetée par une largesse nouvelle, en sorte que, si le clergé aide l'Etat, c'est à condition que l'Etat se fera bourreau." Et M. Taine ajoute : "*Pendant tout le XVIII^e siècle, l'Eglise veille à ce que l'opération continue.*"

Devrons-nous ranger au nombre des documents dont il faut louer "l'abondance et l'exactitude" cette appréciation que, dans une note

placée au bas de la page, M. Taine déclare lui-même avoir empruntée au livre de Lanfrey sur *l'Eglise et les Philosophes au XVIII^e Siècle ?* Et ne vaut-il pas mieux reconnaître, quoi qu'en pensent certains écrivains, que la haine de l'Assemblée Constituante n'est pas toujours le commencement de la sagesse, et qu'à préférer l'orthodoxie de M. Taine à celle de Tocqueville, on s'expose à de fâcheux mécomptes ?

Le livre que M. Taine a consacré à son plaidoyer contre la Révolution Française, ne peut pas être considéré comme un simple pamphlet politique. Il procède d'un ensemble de vues sur la philosophie de l'histoire, et sur la méthode à appliquer aux sciences historiques, que l'auteur a longtemps professées et auxquelles il paraît assez vraisemblable qu'il a eu l'intention de rester fidèle. Ce livre n'est pas seulement un récit plus ou moins véridique et plus ou moins passionné : c'est, avant tout, une œuvre de logique, une tentative de démonstration, appuyée sur un nouveau système de preuves ; logique et système, qui malheureusement ont déjà fait école, car d'autres livres ont été publiés, depuis le succès de *la Révolution*, qui s'inspirent de la même méthode, et aboutissent à des conclusions, également propres à modifier beaucoup d'idées reçues.

C'est ainsi, par exemple, qu'un disciple de M. Taine, a récemment entrepris d'appliquer les procédés de dialectique qui avaient servi à démontrer l'identité politique et morale de 1789 et de 1793, à une thèse encore plus inattendue. L'identité nouvelle, qu'il s'agissait, cette fois, d'établir, est celle du traitement infligé aux émigrés, sous l'Assemblée Nationale, sous la Convention, sous le Directoire et même sous le premier Empire ; et M. Forneron, soutenant jusqu'au bout sa gageure, a consacré deux volumes à démontrer, pièces en main, que les émigrés n'avaient pas été victimes de moins de cruautés, sous le règne de Napoléon 1^{er}, que sous celui de la Terreur et sous l'empire de la loi des suspects.

Cette seconde démonstration, n'a pas eu, il est vrai, tout le succès que son auteur en attendait. M. Forneron, ayant eu le tort de prendre parti assez violemment entre la politique de Louis XVIII et celle de Charles X, se condamnait par là, à ne pas réunir dans un sentiment d'admiration commune, les deux ou trois petites sectes dont se compose le clan total des ennemis de la Révolution Française. Cela a contribué à rendre quelque hardiesse à la critique, et l'on a généralement trouvé que le degré de paradoxe autorisé par l'aveuglement ou par la passion,

avait été dépassé ; en quoi il nous semble qu'on a été bien sévère pour *l'Histoire générale des Emigrés* ou, du moins, qu'on a manqué, à son égard, de justice distributive. En matière d'aveuglement et de passion politique, le paradoxe n'a pas de limites ; et, une fois la méthode historique admise, il faut reconnaître que la démonstration de M. Forneron est très bien déduite. Son ouvrage est, sans doute, très inférieur à celui de M. Taine ; mais il est de même école, et ils s'éclairent l'un par l'autre. Il y a entre eux la distance qui sépare le maître du disciple. Mais le disciple est trop fidèle à la doctrine du maître pour que celui-ci ait le droit de le désavouer.

Il est curieux et instructif de saisir sur le vif et d'analyser dans ses éléments multiples, le procédé qui aboutit à cette transformation de l'histoire. Nous disons le "procédé," car, volontairement ou non, il s'agit ici d'un tour de passe-passe de la logique. La doctrine générale de la nouvelle école, n'est autre que celle de l'école historique, qui a brillé d'un si vif éclat dans la première partie de notre siècle. La méthode est, en apparence, la même ; et, en réalité, elle n'en diffère que par un point très délicat qu'on pourrait, au premier abord, ne pas apercevoir. Mais c'est ce point très délicat qui est, en même

temps, le point faible, nous voudrions essayer de le mettre en lumière.

Dégagée de tous les éléments accessoires qui la compliquent ou l'obscurcissent, la doctrine des maîtres de l'école historique, à laquelle M. Taine se rattache, au moins en principe, consiste essentiellement, dans l'idée que la civilisation implique un développement continu, et qu'il y a, pour les siècles comme pour les individus et pour les peuples, une *loi d'hérédité*. S'il est vrai que, selon le mot profond de Leibnitz, "le présent soit gros du passé et plein de l'avenir", c'est que chacun des événements passagers auxquels nous prenons part, a eu son germe dans une suite d'événements antérieurs qui ont concouru à former la physionomie morale d'un peuple, et à préparer ses destinées. Chaque siècle est le produit et l'héritier naturel de ceux qui l'ont précédé. Chaque individu a emprunté à l'hérédité et à l'éducation, qu'il a reçue dans le milieu où il vit, des habitudes d'esprit qui forment une partie de son être, qui influenceront sur sa conduite à venir, et par lesquelles il se rattache d'une façon étroite, aux hommes du même temps et de la même race. Chaque événement de l'histoire d'un peuple, a son explication dans les mœurs, les idées, les institutions, ou dans les faits antérieurs. Au-dessus des causes

particulières, à côté des volontés libres des individus qui déterminent chaque fait accidentel, il y a une trame, à travers laquelle se continue l'existence de l'espèce humaine, et, dans l'espèce humaine, l'existence de chacun des groupes distincts qui correspondent à une race spéciale, et qui constituent un corps de nation. N'est-ce point en ce sens que Malebranche a caractérisé le rôle du germe dans l'hérédité de l'espèce et dans la continuité du monde vivant, lorsqu'il a écrit "Dieu a pu former dans une seule mouche toutes celles qui en sortiraient," et ajuster les lois de leur développement, "au dessein qu'il aurait de les faire croître insensiblement, de telle sorte que leur espèce ne finirait point ?" (1)

Cette théorie de l'hérédité ou, comme on dit maintenant, de l'évolution dans l'histoire peut à bon droit revendiquer parmi ses ancêtres, le grand nom de Bossuet : car Bossuet est le seul écrivain de l'époque classique qui ait conçu, dans une intuition de génie, l'idée de rattacher à une cause et à un plan d'ensemble, les événements successifs, à travers lesquels se produit la marche de l'humanité. Le *Discours sur l'Histoire universelle*, en groupant toutes les révolutions du monde ancien autour de la naissance du

(1) Malebranche. Entretiens métaphysiques. X^e entretien.

Christ, a introduit, pour la première fois, la notion d'un enchaînement dans l'histoire, et, à vrai dire, il est singulier qu'aucun écrivain religieux n'eût songé auparavant à conclure du dogme du péché originel, à cette idée de l'hérédité et de la solidarité humaine dans le développement historique des peuples.

Nous nous plaisons à faire ce rapprochement, parce qu'on accuse souvent, et bien à tort, l'école historique du XIX^e siècle, de sacrifier le libre arbitre à la fatalité de lois prétendues, d'absorber dans l'instinct de la race le caractère individuel et spontané des actions humaines et de tendre ainsi à une conception panthéiste et fataliste de l'univers.

Sainte-Beuve a adressé à M. Guizot lui-même ce reproche de fatalisme qui, il est vrai, s'attaquait surtout, dans ses écrits, à un certain optimisme philosophique et politique, trop enclin à affirmer que les événements ont été ce qu'ils devaient être, et, partant, qu'il était impossible qu'ils ne fussent autrement qu'ils n'ont été. M. Taine, à son tour, a été taxé de panthéisme et de matérialisme en histoire ; et nous avons déjà dit que ses doctrines métaphysiques bien connues, et l'emploi affecté de métaphores matérialistes contribuaient à donner à cette accusation, une apparence de fondement.

Au fond, cependant, rien n'est plus faux et plus superficiel.

Du moment où l'on admet, que la liberté humaine n'est pas une simple liberté d'indifférence, que l'homme se détermine par des motifs, et qu'il apporte en naissant des inclinations et un caractère propre, qui souvent domineront sa vie toute entière, pourquoi n'admettrait-on pas que quelques-uns de ses penchants, au lieu d'être simplement innés, sont peut-être dus à l'influence de l'hérédité et à l'accumulation successive, dans les descendants d'une même race, de certaines façons de penser et d'agir ?

Quand nous cherchons à prévoir quelle sera demain la conduite d'un de nos semblables ; quand nous cherchons à expliquer, par ses inclinations connues, par les conseils qu'il a subis, ce que sa conduite a été hier, nous n'entendons pas dire par là qu'il ne reste pas libre de se déterminer demain contrairement à nos prévisions, et qu'il ne l'était pas hier de s'arrêter à un parti différent de celui qu'il a pris. Pourquoi ne raisonnerions nous point de la même façon à l'égard des individus ? L'existence de races distinctes, dont la fixation héréditaire a servi à former les traits, est un fait que l'observateur ne saurait méconnaître. Les Français sont autres que des Anglais ou des Allemands,

et ne raisonneront pas de la même façon, en présence d'une même situation. Affirmer que les sociétés humaines ne sont pas dirigées par le hasard, qu'elles se déterminent par des motifs tirés de leur nature propre, et que l'ensemble de leurs actions, rentrent dans l'ordre providentiel de l'univers, c'est énoncer un fait : ce n'est résoudre ni le problème du libre arbitre, ni celui de la Providence ; et la meilleure preuve que le problème n'est pas résolu, c'est qu'après que l'histoire a fait son œuvre, il reste tout entier, dans les termes où le posait Bossuet dans son *Traité du libre Arbitre*, lorsque, après avoir démontré tour à tour la liberté de l'homme et l'action de la Providence, il se contentait de "tenir les deux bouts de la chaîne," tout en confessant n'apercevoir pas d'une façon exacte "par où l'enchaînement se continuait."

Non ! La doctrine qui consiste à démêler, dans l'histoire de l'humanité, une évolution marquée par une suite de changements insensibles, comme ceux de la langue et comme ceux de l'esprit public, et à reconnaître, dans cette lente modification des races, le lien mystérieux par lequel les événements du passé se rattachent à ceux du temps présent, n'est, par elle-même, ni matérialiste, ni fataliste. L'influence du temps, du milieu et de la race, est un fait d'évi-

dence, dont on peut, sans doute, tirer des conclusions forcées, si on l'exagère jusqu'à nier la part de la volonté dans les actions humaines et le rôle du génie dans les révolutions de l'histoire ; mais, pour être limitée par l'action des forces libres, cette influence ne s'exerce pas moins réellement sur le monde ; et la philosophie de l'histoire est fondée à la faire intervenir et à en étudier les effets. Là où commencerait l'erreur, ce serait si un historien, M. Taine ou tout autre, se figurait qu'il a tout dit, quand il a énoncé les causes générales par lesquelles les événements sont régis, et s'il prétendait en tirer une sorte d'infailibilité, au profit des déductions auxquelles il se livre dans chaque cas particulier. M. Taine a beau nous répéter que l'histoire doit être désormais placée au rang des *sciences positives*, il n'en est pas moins vrai que, dans l'ordre des sciences positives, une règle d'arithmétique n'est pas la même chose qu'une opération de calcul. On peut très bien connaître les règles et faire néanmoins des additions fausses ; on peut, à plus forte raison, prendre pour point de départ d'une recherche historique, des principes incontestés, et mal voir les événements, ou accepter de fausses preuves et aboutir à des conclusions, très logiques peut-être, mais en même temps très contraires à la vérité.

La recherche de la vérité rigoureuse, dans l'histoire, a été le principal souci des chefs de l'école historique, et à vrai dire, c'est par là qu'ils ont renouvelé la face de la science. Appuyés sur cette idée, que le développement d'un peuple est un fait continu, et que les événements qui se sont déroulés avant nous, forment, en quelque sorte, la trame de notre existence actuelle, ils devaient être nécessairement amenés à envisager l'étude du passé, à un point de vue très différent de celui des siècles classiques. Ces derniers, qui semblent n'avoir guère compris le rôle de l'histoire, autrement qu'au point de vue des grands exemples à en tirer pour offrir au lecteur des leçons d'héroïsme ou de vertu, applicables aux hommes de tous les temps, ne pouvaient pas, en se plaçant dans un tel ordre d'idées, attribuer une bien grande importance à la critique et à la recherche des sources. Au reproche d'avoir dénaturé un fait historique, Voltaire se bornait à répondre : "Oui, sans doute, mais avouez que c'est beaucoup mieux comme cela." Et, en effet, dans un système selon lequel l'histoire n'est, à proprement parler, qu'un roman moral, une sorte de poème en prose, le point capital, est que la leçon soit belle, et qu'elle soit présentée sous une forme dramatique, et, si les faits ne s'y prêtent qu'avec un

peu d'aide, quel mal peut-il y avoir à les arranger un peu ? On s'est beaucoup moqué du fameux mot de Vertot : "J'en suis bien fâché, mais mon siège est fait." Vertot était, à tout prendre, en harmonie avec les idées de son temps, et avec les exemples des classiques. Les harangues de Tite-Live ne sont, elles-mêmes, que des discours qui n'ont jamais été prononcés, et qui ne peuvent se justifier, historiquement parlant, que par le mot de Voltaire : "Ce n'est pas vrai, mais avouez que c'est beaucoup mieux comme cela !"

On conçoit que le point de vue auquel s'étaient placés les siècles classiques, dût nécessairement changer, avec l'apparition de la nouvelle école, non-seulement parce que notre époque est dominée par l'esprit critique, mais parce qu'une nouvelle façon de comprendre l'histoire, devait entraîner, comme conséquence directe, une nouvelle façon de l'écrire. Du moment que l'histoire cessait d'être considérée comme une simple suite d'exemples d'héroïsme, ou de récits de *la morale en action* ; du moment que le but principal des études historiques, allait désormais consister, à s'efforcer de retrouver dans le passé, l'origine et la cause, et, par là-même, l'explication du temps présent, on conçoit que l'explication, pour être probante,

ait besoin, avant tout, de s'appuyer sur un enchaînement de faits incontestables. Avec MM. Guizot, Augustin Thierry, Michelet, l'histoire est devenue un grand procès, dans lequel le premier souci du juge, doit être de peser la valeur des témoignages avec une scrupuleuse exactitude. Aussi les fondateurs de l'école historique, ont-ils admis tout d'abord pour règle de rejeter, autant que possible, les témoignages de seconde main, et de se reporter aux documents originaux, c'est-à-dire aux témoins directs des âges évanouis. C'est en allant chercher ces documents originaux dans la poussière des chartriers, en les soumettant à une méthode d'investigation rigoureuse, et en parvenant, à force de travail et de pénétration, à leur arracher leur secret, que les historiens de la première partie de ce siècle, ont reconstitué pièce à pièce le passé de l'ancienne France et fait revivre devant nous les siècles écoulés, avec leur physionomie, leur esprit, leurs institutions et leurs mœurs.

La nouvelle méthode a triomphé, sur ce point, d'une façon si complète, que les documents originaux sont devenus, de nos jours, l'objet d'un véritable fétichisme. L'érudition, trop longtemps négligée pour la rhétorique, règne maintenant en souveraine maîtresse dans

le haut enseignement, dont la direction semble, depuis vingt ans, s'être modifiée du tout au tout, et la poursuite des textes inédits a pris, chez les historiens du temps présent, le caractère d'une passion si absorbante et si exclusive, qu'elle semble avoir fait oublier tout le reste.

L'abus en tout est mauvais, et c'est ici qu'apparaît la singulière transformation, que M. Taine et son école, ont fait insensiblement subir à la méthode des maîtres, non pas en s'en écartant, mais, au contraire, en la suivant trop à la lettre, surtout en s'attachant à en développer le côté matériel, et en l'appliquant, avec une exagération qui en dénature tous les résultats.

Ouvrez un livre de M. Guizot, d'Augustin Thierry, ou de la première et de la bonne époque de Michelet, et demandez-vous quelle est, dans l'œuvre de l'historien, la part des *matériaux manuscrits*. Il est facile de reconnaître qu'ils jouent le rôle d'un outil, d'un instrument de découverte. Mais l'édifice lui-même, est une œuvre de sagacité, nous dirions volontiers, de divination, que l'auteur a tirée de son propre fonds. Ouvrez ensuite un volume de M. Taine : vous verrez que les matériaux se confondent avec l'édifice lui-même, s'incorporent avec lui et en forment la charpente. M. Guizot prendra un fait, un texte de la loi Salique ou Ripuaire,

et, à l'aide de ce texte, il éclairera toute une époque et il rendra leur véritable physionomie à tout un ensemble d'événements que les historiens précédents avaient mal compris, ou dont ils n'avaient pu saisir la perspective. M. Taine, au contraire, accumulera les faits et les textes, jusqu'à ce qu'il en ait formé un amas si compact et si solide, que cet amas semble ne nous rien laisser à rechercher après lui, dans l'époque qu'il a voulu nous retracer ou dans la démonstration qu'il a voulu faire pénétrer dans notre esprit. Chacun des faits qu'il accumule, a sa preuve dans un texte et concourt, comme argument partiel, à établir une démonstration d'ensemble, dont la force repose sur la quantité innombrable des faits à l'aide desquels l'auteur a préparé un jugement qui semble s'en dégager comme une conclusion à laquelle les esprits les plus récalcitrants chercheraient en vain à se soustraire.

On pressent déjà le vice de cette logique, dont la pesanteur dissimule, au premier abord, le caractère captieux. Ce n'est pas la quantité des exemples qui permet de conclure à l'universalité d'un fait, ni d'en tirer une loi, et les documents originaux, à supposer qu'ils ne soient pas eux-mêmes susceptibles d'être entachés de fraude ou de mensonge, peuvent faire foi de ce qui y est

énoncé ; mais ils laissent à l'historien ou au moraliste qui s'en empare la tâche, délicate entre toutes, d'en saisir le sens et la portée véritable.

Supposons, par exemple, que, dans trois ou quatre siècles, la collection des documents qui contiennent l'histoire de la France actuelle, ait été perdue, et qu'il reste seulement une partie des archives des préfectures des quatre-vingt-six départements. Un érudit, comme Michelet, un écrivain de génie, comme Tocqueville, trouvera une lettre,—une seule suffit—adressée à un préfet du second empire par un maire d'une commune rurale. Dans cette lettre, le maire, alléguant la situation pénible des finances municipales, sollicitera un secours, sans lequel il serait impossible d'achever un chemin ou un pont indispensable à la commune ; et, tout naturellement, il ne négligera point de faire ressortir, à l'appui de la demande, qu'aux précédentes élections ses administrés ont voté, "comme un seul homme," pour le candidat agréable au gouvernement, et il insinuera qu'une nouvelle largesse de l'administration, ne serait point faite pour être mise en oubli, lors des élections qui s'approchent. Une seule lettre de cette espèce, (et combien en a-t-il été écrit ?) suffira à faire comprendre à un historien doué du sens critique et doué en même temps de

quelque sens politique, qu'à l'époque du second empire, la législation administrative et financière de la France était telle, que les communes vivaient nécessairement de subventions et de secours, dont la dispensation, était laissée à l'arbitraire des agents politiques ; si bien que, pour se faire faire leur part, les représentants du pouvoir municipal, étaient obligés d'exagérer leurs besoins et de payer en services électoraux, les faveurs administratives dont ils étaient l'objet. Alors, on aura saisi du premier coup, l'un des ressorts principaux de la candidature officielle sous le second empire et, en même temps, l'un des éléments caractéristiques d'un régime politique dans lequel l'Etat, représenté par un pouvoir absolu et centralisé, était l'unique dispensateur, non-seulement de toutes les grâces, mais presque des moyens d'existence de tout un peuple.

Si nous prenons maintenant la méthode de M. Taine, nous nous rappellerons qu'à l'époque dont nous venons de parler, il y avait en France environ 32,000 communes rurales, et que, dans chacune d'elles, il a dû être écrit, par mois, environ cinq ou six lettres analogues ; ce qui donne, pour les dix-huit années d'existence du second empire, un total de quarante-et-un million de lettres administratives, relatant à l'envi

la misère des communes et la nécessité où elles étaient, de recourir sans cesse à la mendicité politique, sous peine de ne pouvoir achever ni leurs routes, ni leurs ponts, ni leurs maisons d'école, ni la réparation de leurs églises. Quarante-et-un millions de témoins écrits et authentiques ! M. Taine en conclurait inévitablement que, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le dénuement des populations rurales, était à son comble. Dans son livre sur la Révolution, il a conclu à l'extrême misère des paysans du XVIII^e siècle, par des raisons qui ne valent guère mieux. Mais qui ne voit qu'ici la conclusion sera fautive ? Le nombre des témoignages et leur concordance établissent, il est vrai, d'une façon péremptoire, le fait de la mendicité administrative, et la nécessité de crier misère, pour profiter des vices de la loi ; mais ils n'établissent à aucun degré la misère véritable de l'une des époques, dans lesquelles la prospérité matérielle de la France était, en réalité, à son apogée.

Nous avons relevé l'élément d'erreur. Voici maintenant le trompe l'œil. Le procédé logique de M. Taine, que nous appellerions volontiers la logique du groupement, consiste à procéder par arguments redoublés. Veut-il formuler une idée générale, il avance une preuve, puis une

seconde, puis une troisième, et ainsi de suite, jusqu'à ce que ses arguments, alignés comme des soldats qui font l'exercice à la prussienne, aient pénétré de force dans les esprits, les aient accablés de tout leur poids ; absolument comme un général, lorsqu'il veut faire croire qu'il a derrière lui toute une armée, présente ses troupes sur plusieurs points à la fois, de manière à donner l'illusion du nombre, et à faire naître la pensée, qu'une masse occupant un espace aussi large, représente nécessairement une multitude d'hommes armés.

Appliquons encore une fois, cette méthode à des faits connus. La statistique criminelle de la France, en 1880, relève 9 parricide, 13 empoisonnements, 639 meurtres ou assassinats, 4,182 crimes ou délits contre les mœurs, et environ 40,000 vols, escroqueries ou abus de confiance. Mis en face de ces chiffres, dont le caractère d'authenticité n'est pas douteux, tout homme quelque peu au courant des règles de la statistique n'hésitera pas un instant sur le procédé à suivre pour en tirer les conclusions qu'ils comportent. Il commencera par rechercher si le total marque, sur les années précédentes, un accroissement ou une décroissance de la criminalité. Ensuite, il calculera, par rapport à la population de la France, la proportion de la

criminalité par habitants, et il recherchera si cette proportion est supérieure à celle des états qui sont placés au même degré de lumières et de civilisation.

Mais supposons maintenant qu'au lieu de se borner à nous faire connaître un résultat statistique, un moraliste, un contempteur des vices de notre temps, prenne les crimes un à un, nous les retrace dans leurs détails les plus horribles, se complaise à retenir notre attention sur des actes de férocité inouïe et repoussante, et ne nous laisse pas de trêve, avant que, du spectacle d'un crime contre nature, il nous ait fait passer au spectacle d'un autre crime contre nature. Au deuxième crime, (et notez que la statistique en relève plus de 600), l'imagination du lecteur, surexcitée, repue, affolée, ne laissera plus à la raison, assez de liberté pour lui permettre d'appliquer aucune règle de critique. Son esprit, en proie à un véritable cauchemar, ne verra plus que du sang, et, avant même que l'auteur ait formulé la conclusion à laquelle il veut le conduire, le lecteur se sera écrié, de lui-même, que la civilisation dont nous nous vantons, est vraiment un leurre, et il se sera demandé si la France de 1880 n'a pas été en proie à un retour de la barbarie.

Appliquez le procédé à l'année 1789, et con-

cluez que l'année 1789 a égalé en férocité les crimes de 1793 : vous aurez le livre de M. Taine. Appliquez-le aux émigrés de l'an VIII ; et énumérez toutes les violences dont quelques émigrés ont pu être victimes, en négligeant de dire que ceux-là étaient placés, vis-à-vis de la loi, dans des conditions spéciales, et qu'à la même date, le plus grand nombre des émigrés était admis à rentrer tranquillement en France et même à y jouer, comme M. de Vitrolles, un rôle municipal et politique : vous aurez le livre auquel M. Fomeron a donné le titre d'*Histoire générale des Emigrés*.

Dans l'un et l'autre ouvrage, le sophisme de la logique du groupement, consiste à prendre la partie pour le tout, et à donner à l'exposition de faits d'un caractère exceptionnel, une extension telle, que l'esprit est momentanément amené à oublier tout le reste, par une illusion analogue à celle des aliénistes qui, à force de ne contempler que des fous, en arrivent à la dangereuse manie de voir la folie partout, et demanderaient, si on les laissait faire, à enfermer le genre humain tout entier dans un asile.

Si l'on reprochait à M. Taine cette accumulation de faits et de preuves, qui n'ajoute rien à la vérité et qui sert, au contraire, à la dénату-

rer en changeant la perspective de l'histoire, il répondrait, sans doute, avec la sérénité de la métaphysique matérialiste, qu'il a suivi la véritable méthode des sciences positives, et que l'histoire n'est autre chose que la collection des individus de même race, et comme la substance elle-même n'est autre chose, dans l'individu, que la collection de ses organes et la collection des sensations qui ont mis son cerveau en mouvement. Mais c'est ici que réside l'erreur fondamentale de la méthode soit-disant positive. Quand bien même l'histoire ne serait autre chose que la collection des faits, il y aura toujours, entre l'histoire vécue et l'histoire écrite, cette différence caractéristique, que l'histoire écrite ne peut pas retracer tous les faits, ni la vie de tous les hommes ; et que, dès lors, ce n'est pas le nombre des faits plus ou moins heureusement groupés, qui constitue la vérité d'un livre d'histoire : c'est leur proportion exacte avec la vérité totale.

On a publié, sous la révolution, une *Histoire des Crimes des Rois de France*, qui contient des faits vrais, mêlés à un amas de grossiers mensonges. Mais, quand tout serait vrai, cela prouverait-il que l'histoire de la monarchie française n'a été qu'une suite de crimes, et qu'elle n'a connu ni vertus ni grandeur ? S'il faut admettre

que l'histoire ne soit autre chose que la collection des faits, où trouver une collection supérieure à celle qui est réunie, au jour le jour, dans un journal ? Et cependant, tout porte à croire, que les journaux seront à la fois, le désespoir et l'origine de toutes les erreurs des historiens des âges futurs. Avec une année de deux ou trois *Semaines religieuses* de province, et une année de journal l'*Anticlérical*, rien ne serait plus aisé que de grouper, dans deux ouvrages parallèles, une suite de *faits-divers*. Les uns démontreraient péremptoirement, qu'avant 1884, jamais l'Eglise n'avait connu une persécution aussi générale, que celle qu'elle subit en ce moment en France. Les autres démontreraient, non moins péremptoirement, qu'à la même date, le clergé était maître de tout l'Etat, prêt à mettre la main sur toute la fortune publique ; et qu'à aucune époque l'envahissement de la puissance civile par la théocratie n'avait été plus menaçante. Ni l'un ni l'autre ne serait vrai. Le livre de M. Taine ne l'est pas davantage. Mais, par compensation, il nous mène à une conclusion aussi inattendu que contraire à toutes les données de l'arithmétique : c'est qu'en additionnant un certain nombre de faits absolument vrais, on est exposé, dans le domaine de l'histoire, à aboutir à un total qui

se résume sous la forme d'un jugement absolument faux.

C'est que l'histoire, malgré les prétentions de ses interprètes contemporains au rang de science positive, est un art, beaucoup plus qu'une science. La vérité historique, ne repose ni sur un calcul arithmétique, ni sur une expérience de physique. Elle repose sur une intuition. Elle ne se compte pas ; elle ne se mesure pas : elle se sent ; et, pour la découvrir, il faut à défaut du génie qui illumine tout ce qu'il touche, une certaine nature d'esprit, que les Allemands appelleraient *objective*, et que nous nous bornerons à qualifier de "pénétration." Malheureusement M. Taine, qui est, en littérature, un critique de premier ordre, ne paraît pas posséder au même degré le sens de la critique historique, et il s'accuse lui-même indirectement dans sa dernière préface, il se fait presque gloire, de ne posséder aucune espèce de sens politique.

Les formules qu'il applique à l'histoire de la *Révolution Française* sont, à peu de chose près, les mêmes que celles qui avaient servi à son *Histoire de la Littérature anglaise*, et à ses autres ouvrages de critique littéraire. Mais c'est ici qu'éclate la différence entre l'histoire littéraire et l'histoire proprement dite. Il y aurait sans doute beaucoup à reprendre dans les aphorismes

dogmatiques de M. Taine sur la société anglaise. Mais, en matière littéraire, il n'est pas indispensable qu'une appréciation soit vraie dans le sens absolu du mot : il suffit qu'elle contienne sa part de vérité, et qu'elle corresponde à la vue exacte de certains objets, que l'écrivain ou le critique se proposent de mettre en relief. L'impossibilité de concevoir deux idées à la fois, cette obsession de l'idée fixe, qui est exclusive d'un large esprit de compréhension, par rapport à la complexité des événements de l'histoire, n'est pas toujours un défaut chez les critiques ; parfois même, elle peut devenir un mérite, lorsqu'elle concentre l'effort de la réflexion sur quelque trait saillant ou caractéristique, que les écrivains d'une époque ont emprunté à la société contemporaine, et qui ressort plus clairement et plus complètement dans leurs œuvres que dans la réalité.

Par exemple, lorsque nous expliquons le côté héroïque des tragédies de Corneille par un certain état de la société du XVII^e siècle, qui se manifeste dans le duc de Rohan, dans Montmorency, dans Mme de Chevreuse, dans une partie de la Fronde, dans la jeunesse du grand Condé, et qui trouve son expression la plus élevée dans l'hôtel de Rambouillet, il n'est pas certain du tout que la France ait été aussi *héroïque*, dans

son ensemble, que dans cette société privilégiée . Quand nous retrouvons dans Racine, l'image de la cour de Louis XIV, pendant ses belles années, et quand les larmes de Bérénice nous font évoquer les traits de la duchesse d'Orléans, de Mlle de la Vallière, de Marie de Mancini, il est loin d'être prouvé que, sous la parure brillante de cette politesse raffinée, beaucoup de grossièreté ne puisse se retrouver, au fond, dans la cour de Louis XIV. Certaines aventures de Vardes, de Lauzun, et même certaines plaisanteries de la duchesse de Bourgogne, permettent d'apercevoir beaucoup de taches sous ce vernis ; et l'historien qui nous représenterait, d'après Corneille ou d'après Racine, le tableau de l'état général de la France aux deux époques saillantes du XVII^e siècle, pourrait être accusé à bon droit d'altérer la vérité, et d'avoir pris l'élite pour le tout. Dans l'ordre littéraire, cette erreur importe peu, s'il est vrai qu'un tel état de la société ait existé dans une élite ou même simplement à l'état d'idéal, s'il est vrai que Corneille et Racine s'en soient inspirés, et s'il contienne une part de vérité suffisante pour nous révéler l'influence sous laquelle s'est développé leur génie.

Mais il n'est pas de même en histoire surtout lorsque l'histoire se confond avec la politique

du temps présent. 1789 était déjà gros de 1793. Cela est malheureusement vrai, comme il est vrai que le XVII^e siècle était gros du XVIII^e, et que le XVIII^e était gros de la Révolution Française. Il n'en résulte pas que toutes ces dates soient identiques. La Révolution Française a enfanté beaucoup d'erreurs et beaucoup de crimes : il n'en résulte pas qu'elle n'ait point enfanté beaucoup de bienfaits. Aurait-elle pu être évitée, pour le plus grand bonheur de la France, par une transformation pacifique de l'ancien régime en un régime nouveau ? C'est notre avis personnel, et ce n'est pas celui de M. Taine, au moins si l'on s'en tient au volume qu'il a consacré à *l'ancien régime*. Il est vrai qu'entre le premier et le second volume, il a changé d'avis, et qu'il s'en excuse, en déclarant que jusqu'à sa dernière opinion, il n'avait pas d'opinion. Cette conversion l'a mené à l'Académie, et tout le monde conviendra que la pénitence est douce. Elle n'a fait de son livre ni un livre de saine critique ni, dans le sens que Montaigne attachait à ce mot, "un livre de bonne foy."

LETTRES DE LA VIEILLE FRANCE.

I

Si le général Boulanger ne parvient pas au souverain pouvoir, il aura du moins beaucoup fait parler de lui en France et à l'étranger. Aujourd'hui, il est presque impossible à un Français voyageant en Amérique, d'entrer en conversation avec quelqu'un, sans qu'on ne lui demande invariablement : " Qu'est-ce que vous pensez des trois dernières élections du général Boulanger ? "

Ce qu'il faut penser des élections du général Boulanger, c'est que les gens de bon sens ont eu encore une fois le dessous, et ceux qui s'étaient flattés de la pensée que le général Boulanger avait été irrémédiablement coulé par l'issue de son duel avec Floquet, viennent d'être détrompés par l'événement. La popularité et surtout le prestige du général, ont pu recevoir une atteinte sensible : il a beaucoup perdu dans " le monde politique " qui, pour dire toute la vérité, lui avait toujours été très peu favorable. Mais on

ne peut plus contester, en dépit de son échec de l'Ardèche, qu'il ait conservé, en province, le moyen de se faire élire. La Charente, le Nord et la Somme ont donné, sur ce point, un démenti aux prévisions trop optimistes de ses adversaires.

Je n'ignore pas qu'on peut épiloguer sur les résultats. Les départements dans lesquels le général Boulanger a réussi, sont des départements où les ennemis de la République possèdent une influence considérable. Tous trois avaient nommé, aux élections de 1885, une liste de députés réactionnaires.

La Charente-Inférieure a été, de tout temps, le boulevard du bonapartisme. Le Nord, dont la situation politique offre beaucoup d'analogie avec celle de la Belgique, est coupé en deux partis à peu près égaux en nombre, les cléricaux et les républicains. Dans la Somme, la liste conservatrice avait passé au premier tour de scrutin en 1885, et, au scrutin de ballottage pour un siège resté vacant, M. Goblet a été élu, ce qui indique que les forces des deux partis, se balancent à quelques voix près. Or les conservateurs ont fait, en faveur du général Boulanger, une campagne énergique. Les comités directeurs ont déclaré qu'ils s'abstenaient, autrement dit qu'ils lui laissaient la place libre. Mais ce n'était que pour mieux masquer leur jeu ; et

tout le monde sait que le principal meneur de l'élection, a été dans la Charente, M. Jolibois, un des chefs du groupe de l'appel au peuple, dans la Somme, M. de Septerville, ancien député bonapartiste ; dans le Nord, M. de Martimprey, l'un des députés du département et le fils d'un général de division, sénateur du second empire. Dire que le général a été élu, ce n'est donc rien prouver contre la République. Il a été battu dans l'Ardèche, département républicain. Il a été battu, en la personne de de M. Déroulède, dans la Dordogne, département où le concours des conservateurs lui faisait défaut. Il vient d'être élu dans trois départements conservateurs. Cela ne change rien aux forces respectives des partis, telles que les avait révélées le résultat des élections de 1885 ; cela prouve tout simplement, que les orléanistes et les bonapartistes ont eu la fantaisie de le faire passer à la fois dans trois départements dont ils sont maîtres, et ont cru, par là, jouer un meilleur tour au gouvernement que s'ils avaient fait passer trois candidats à eux.

Tels sont les dires de ceux qui cherchent à se consoler de leur échec ; et il y aurait bien quelque chose de vrai dans ces dires, si les questions électorales se résolvaient par un simple calcul arithmétique. Mais pourquoi les

conservateurs ont-ils eu la fantaisie de faire passer le général Boulanger dans trois départements, sinon parce qu'ils comptaient sur sa popularité pour assurer le succès ? Les comités directeurs avaient déclaré s'abstenir ; et, quoique ce fût une feinte, n'aurait-il pas dû résulter de cette abstention officielle, un défaut d'empressement à aller voter, au moins de la part d'une fraction des électeurs conservateurs ? Et si le général Boulanger, laissé officiellement à lui-même, a réussi dans les trois départements, n'est-ce pas la preuve qu'il a, par lui-même, une force réelle ? Il a perdu, il est vrai, près de 100,000 voix, dans le Nord, sur sa précédente élection ; et c'est la preuve que ceux des républicains qui s'étaient d'abord ralliés à lui l'abandonnent de plus en plus. Mais il n'en reste pas moins une force. Son nom est un drapeau, autour duquel se rallient tous les mécontents.

Positive ou négative, il est intéressant de discerner les éléments dont s'est formée cette popularité ; et, suivant moi, on se tromperait grandement, en les cherchant dans la personnalité de celui qui en est l'objet. M. Boulanger a eu son heure de succès, cela est hors de doute. Quand on se demande pourquoi, on en est réduit à se dire qu'il était joli officier, qu'il avait une barbe blonde et un beau cheval noir ; qu'il a su

faire briller son panache devant une population qui a trop longtemps adoré le panache, et qu'au début de son ministère, il a exploité habilement les complaisances des *reporters* de journaux, de façon à se donner un air de ministre patriote. Ensuite la chanson, une marche militaire et la chromolithographie, ont répandu son nom et son image ; et, ce qui a joué un rôle plus considérable que tout le reste, les journaux intransigeants et révolutionnaires, qui ne font pas toujours les popularités, mais qui excellent, en France, à les détruire, ont laissé passer la popularité du général Boulanger, et ont conspiré avec elle, dans le double but d'opposer un nom à celui de Jules Ferry et de forcer la porte des bureaux du ministère de la guerre, jusque-là invariablement fermée aux sollicitations des députés de l'extrême gauche. Le plus clair des origines de cette affaire, est que le général Boulanger, a été à la fois un bel homme et un ministre de la guerre radical, qu'il a obtenu à la fois des succès de physique, des succès de presse intransigeante... et même des succès de coulisses. On sait que, depuis Henri IV, c'est presque une nécessité, en France, pour devenir populaire, que d'y avoir la réputation d'un *franc luron*.

Mais, si l'on examine à un point du vue plus

sérieux, ce qui pourrait justifier la situation faite par les événements au général Boulanger, on est bien obligé de reconnaître que son bagage est plus que léger : il se chiffre par zéro. M. Boulanger n'est pas un général victorieux ; comme militaire, c'est un inconnu. A l'époque de la guerre franco-allemande, il était simple capitaine ; et il a fait son devoir, sans avoir l'occasion de faire parler de lui en bien ou en mal. Il a fait tout son avancement en temps de paix, un avancement exceptionnellement rapide et dû, en grande partie, à la faveur, si l'on en juge par la souplesse avec laquelle il cultivait, sous l'Assemblée de 1871, les bonnes grâces du parti clérical, plus tart celles des princes, et, en dernier lieu, celles des républicains. Après tout, M. Boulanger n'est pas le seul fonctionnaire, civil ou militaire, qui ait eu pour but exclusif son avancement, et pour opinions politiques successives, celles qui s'accordaient le mieux avec la couleur du temps ; et, quoique le fait ne soit pas d'un héros, il mériterait, sans doute, d'être couvert par l'indulgence commune, si le général Boulanger, après avoir exécuté les variations du fonctionnaire qui veut réussir, ne s'était avisé ensuite de devenir un homme politique, de donner des leçons aux autres et de jouer le rôle de chef de parti.

Plus tard, M. Boulanger, qui était un des plus jeunes divisionnaires, est devenu ministre de la guerre, comme beaucoup d'autres, sans que personne fût capable de dire pourquoi il est arrivé, nous ne dirons pas "à son tour de bête," (ce serait impoli pour lui et pour les autres,) mais simplement comme on arrive au ministère dans un pays qui, ayant usé en peu d'années 27 ministres de la guerre, choisit, à tour de rôle, les généraux de division, dont le nombre n'est pas inépuisable, surtout lorsque l'on commence par excepter ceux dont le choix ne conviendrait pas à la politique du jour. N'a-t-on pas raconté qu'un des ministres de la guerre du maréchal de MacMahon, le général Berthaut, avait dû sa nomination à ce simple fait que, par ordre alphabétique, son nom était un des premiers sur *l'annuaire*? Au moment où il est devenu ministre, le général Boulanger n'avait pas d'autre titre connu.

Comme administrateur, il avait à se révéler; et, tout d'abord, il a déployé une activité brouillonne que certains journaux se sont plu à exalter. Il a permis aux soldats le port de la barbe; il a fait pleuvoir sur les corps d'armée, une masse d'arrêtés et de circulaires, ce qui est toujours facile; et surtout, il a eu l'art de faire répéter à voix basse, avec des airs mystérieux,

qu'on avait enfin "un vrai ministre," sachant faire marcher son ministère, et tout dévoué à l'œuvre de la mobilisation. Sur quoi se fondait-on pour croire qu'on avait "un vrai ministre?" Personne n'en savait rien, car les bureaux de la guerre sont généralement muets. Le fait vrai, c'est qu'au bout d'un an de ministère, le jour où la folle politique de M. Goblet et de M. Boulanger, parut mettre la France à deux doigts d'une déclaration de guerre de la part de l'Allemagne, non-seulement le général Boulanger n'avait rien organisé, mais il avait tant et si bien désorganisé, que personne, dans son ministère, ne s'y reconnaissait plus, et qu'il lui fallut faire appel à ses deux ennemis intimes, le général de Gallifet et le général de Miribel, pour leur demander de passer les nuits au ministère, et de remettre un peu d'ordre dans le système de mobilisation. A vrai dire, le général Boulanger a laissé et laissera, aux yeux de l'impartiale histoire, la réputation du plus pitoyable ministre de la guerre que la France ait eu depuis le maréchal Lebœuf. Personne ne saurait, d'ailleurs, s'en étonner ; car, même en reconnaissant au général Boulanger toutes les qualités de vaillance, d'ardeur et de feu qu'il aime à se faire attribuer, on conviendra que ces qualités sont généralement le contraire de celles

qui constituent un esprit méthodique, et qui font le tempérament d'un administrateur.

Ecarté du ministère à titre de brandon de discorde et de guerre, et pourvu, par la faiblesse ou par l'imprévoyance de ses successeurs, d'un grand commandement militaire à Clermont-Ferrand, le général Boulanger a donné un exemple unique en France depuis 1820 : celui d'un général en activité de service qui conspire, et d'un ancien ministre qui viole toutes les règles de la discipline. En Espagne ou à Saint Dominique, cela irait de soi ; en France, c'est un fait tellement contraire à toutes les idées reçues sur le devoir et l'honneur militaires, qu'on ne comprend point que la renommée du général Boulanger ait pu y survivre.

Comme orateur, le général est aphone et ne peut monter à la tribune qu'avec un papier à la main. Comme écrivain, il en est réduit à signer les livres ou les articles que d'autres rédigent pour lui. Comme homme politique, il a donné sa mesure dans les derniers débats de la Chambre. Ce réformateur, qui a entrepris de reviser la Constitution de la France, n'a pas seulement prouvé qu'il ignorait le premier mot du problème constitutionnel ; il a donné cette preuve de naïveté, tranchons le mot, de manque d'esprit et de tact, que des Parisiens peuvent

seuls comprendre dans toute l'étendue de son ridicule, et qui consiste à avoir cru qu'on pouvait prendre pour Egérie un rêveur de la force de M. Naquet. Il y a joint l'infatuation de penser que, pour s'emparer du pouvoir, il suffisait de parodier, sans y rien changer, les bas côtés du 2 Décembre, avec le prestige de Napoléon en moins ; et il s'est figuré que la légende boulangiste, née dans les cafés-concerts, était de taille à remplacer, en France, la légende impériale.

Sa moralité laisse à désirer ; et l'on a pu constater, à diverses reprises, que sa délicatesse ne pouvait être mise à l'épreuve sans laisser beaucoup de lambeaux sur le chemin. Dans l'affaire du duc d'Aumale, dont il avait été le protégé, le général Boulanger ne s'est pas borné à se faire l'exécuteur d'une œuvre qu'aucun autre général n'aurait consenti à assumer ; il a nié positivement qu'il eût écrit des lettres, qui ont été reproduites, quelques jours après, en *fac-simile* ; et, sur un point qui touchait de très près à l'honneur, il s'est fait prendre en flagrant délit de mensonge. Dans l'affaire de ses voyages à Paris, qui n'étaient pas un cas pendable, il a nié une seconde fois, devant un conseil de guerre composé de ses camarades ; il s'est fait prendre la main dans le sac ; et, comme un vul-

gaire policier, il s'est vu convaincre de déguisements ridicules. Ce sont de ces choses qui se sentent plus qu'elles ne s'expriment. Mais ce qui avait précédé, ne laissait l'impression ni d'un homme politique ni d'un militaire ; ce qui a trait à la probité d'attitude ne laisse pas l'impression d'un "galant homme." Il ne faut pas, d'ailleurs, s'en montrer trop surpris. Il est resté, en France, tant de préjugés de castes ; l'éducation de la vie militaire est si différente de celle de la vie civile ; et les idées de discipline et d'obéissance passive sont si contraires aux errements de la politique constitutionnelle, qu'il n'est arrivé que par exception à un militaire, de faire bonne figure dans la politique française. Un général français qui est prêt à jeter l'épaulette aux orties, ressemble, par beaucoup de côtés, à un prêtre défroqué. Le saut qu'il lui a fallu faire, démontre un esprit déréglé et un tempérament prêt à tout, et explique par avance toutes les autres défaillances.

Malgré tout, cet homme, qui n'a ni talent, ni prestige honorablement conquis, ni aucune raison d'en avoir, a acquis une influence sur la valeur de laquelle il est permis à l'étranger de se méprendre, mais qui est un sujet de confusion pour tous les Français éclairés, y compris ceux-là même qui se résolvent à s'en servir. Que

les révolutionnaires de carrefour l'aient acclamé, comme ils ont jadis acclamé Rochefort, pour cette principale raison, qu'il semblait violer toutes les convenances politiques et sociales, cela se peut comprendre à la rigueur. Mais que des conservateurs l'aient accepté ou tendent à le subir, c'est ce qui serait impossible à expliquer, si l'on ne commençait par se rendre compte des conditions dans lesquelles la politique des dernières années a jeté, en France, l'esprit public. Le général Boulanger n'est pas un principe, c'est une résultante. J'essaierai de vous dire, dans une autre lettre, quels mécontentements et quelles déceptions lui ont frayé la voie, et comment il a pu devenir, à un moment donné, le porte-drapeau d'une foule de gens prêts à accepter n'importe qui et n'importe quoi, plutôt que la constitution du régime actuel.

II.

Ceux qui se figurent que la République, en France, est à la veille d'être renversée me paraissent céder à l'illusion, sous l'influence de laquelle, les partis sont si souvent disposés à prendre leurs espérances pour des réalités. Le gouvernement républicain a pu provoquer une coalition de mécontentements redoutable ; mais, pour le renverser, il faudrait avoir quelque chose à mettre à la place. Or, ni les Bourbons de la branche cadette, ni les Napoléons n'ont, en ce moment, aucune chance de fonder un gouvernement viable.

Si les partis n'étaient point aveuglés par leurs passions, la popularité soudaine et inexplicable du général Boulanger aurait dû suffire, à elle seule, à leur ouvrir les yeux. Il y a une masse d'électeurs—majorité ou minorité, peu importe—qui paraît prête à se débarrasser, littéralement à *tout prix*, du régime actuel. Pour que cette masse ait jeté les yeux sur le général Boulanger, il faut admettre que personne n'ait seulement songé à faire appel au représentant de l'une des dynasties qui ont régné sur la France, ni cru possible de compter sur l'un ou l'autre pour les tirer d'affaire. Si l'on y réflé-

chissait bien, la situation que l'opinion a faite au général Boulanger est, avant tout, la preuve de l'anéantissement des espérances monarchiques. Comme à la veille de 1851, nombre de gens, en France, sont à la recherche d'un sauveur. Pour expliquer comment le général Boulanger est sorti de ce courant d'idées, il faut sous-entendre, tout d'abord, que ni un d'Orléans ni un Bonaparte ne sont apparus au pays comme étant capables de jouer utilement ce rôle de sauveurs. C'est une grande force pour l'établissement républicain ; car on ne tue, en politique, que ce qu'on remplace, et, tant que l'esprit public ne sera pas disposé à remplacer la république par la monarchie héréditaire, la légalité actuelle pourra être menacée, le régime républicain pourra passer par des crises redoutables ; il pourra même dégénérer passagèrement en dictature militaire ; le principe de la république n'en survivra pas moins, comme abri du seul gouvernement compatible avec les mœurs actuelles du pays et avec son état social.

Que veulent donc, en France, les mécontents qui sont légion ? Avant tout et par-dessus tout, ils en veulent, pour le moment, à la constitution de 1875. C'est elle qui est le bouc émissaire ; c'est sur elle qu'on fait peser la responsabilité de toutes les déceptions accumulées depuis 1879 ;

et, sous ce nom de Constitution de 1875, il faut entendre que ce qui est frappé au jourd'hui d'une impopularité à peu près universelle, c'est "le régime parlementaire," que les auteurs de cette constitution ont eu pour but de consacrer, sous l'étiquette républicaine. Pour prendre l'expression usitée au Canada, c'est ce que nous avons l'habitude d'appeler "le gouvernement responsable," qui est devenu petit à petit la bête noire d'une portion notable du public français ; et le secret des succès électoraux du général Boulanger, a consisté surtout en ce qu'il a promis de travailler à mettre le Parlement à la porte.

S'il est vrai que la popularité du général Boulanger soit une simple résultante, l'impopularité momentanée du gouvernement responsable est aussi une résultante des mêmes inconvénients : et il est permis de penser que la constitution de 1875 n'est point, par elle-même, aussi noire que le représentent les monarchistes unis aux radicaux et aux intransigeants. Cette constitution ressemble, trait pour trait, au régime politique du Canada. Notre gouverneur-général, nommé pour cinq ans, y a été remplacé par un président de la République, élu pour sept ans, avec les mêmes attributions que le gouverneur-général exerce chez nous ; et le sénat français est nommé d'après un mode d'élection, très supé-

rieur à celui qu'ont adopté les auteurs de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord. A cela près, et le régime fédéral mis de côté, on chercherait vainement une différence entre les deux textes. L'exécutif y est organisé d'après les mêmes principes ; on y rencontre la même division du Parlement en deux chambres. La constitution française a été empruntée, comme la nôtre, à l'exemple de l'Angleterre ; et elle poursuit, sous l'étiquette républicaine, un but identique à celui que nous nous proposons nous-mêmes ; celui qui consiste à adopter le régime du gouvernement responsable, aux conditions d'un peuple démocratique.

S'il est vrai que le régime *constitutionnel* de la France se rapproche aussi exactement du nôtre, on pourra se demander comment il se fait que le régime *politique* des deux pays, semble différer aussi profondément : et cette seule question tend à démontrer que la constitution française de 1875, doit être beaucoup moins coupable qu'elle n'en a l'air. Ce n'est pas, en effet, le régime responsable qui est mauvais, c'est la façon dont il a été appliqué depuis 1875, et surtout depuis 1879 ; et vous êtes, au Canada, l'exemple vivant que le même genre d'institution qui aboutit, en France, à l'impuissance gouvernementale, a produit chez vous d'excel-

lents effets. Mais les peuples ne demandent point à leur constitution ce qu'elle pourrait valoir : ils la jugent d'après ce qu'elle a produit. A ce point de vue, il est impossible de nier que la constitution républicaine de 1875 n'ait radicalement échoué. Que ce soit par la faute des institutions elles-mêmes, ou par celle des hommes, ou par celle de circonstances plus fortes que l'habileté et la prévoyance humaines, il n'en est pas moins vrai que le régime de la république parlementaire a trompé, en France, les exigences de ses auteurs et l'attente du public, et que ce régime est littéralement à l'état de faillite.

Les griefs que l'opinion lui adresse, sont faciles à résumer. Les divisions du Parlement ont abouti à l'instabilité ministérielle, qui rend impossible toute politique suivie. L'instabilité ministérielle a eu pour conséquence la toute-puissance des comités du Parlement, qui équivaut à l'anéantissement du pouvoir exécutif. L'institution présidentielle, qui était la pierre de touche du nouveau régime, a échoué sous trois titulaires successifs. En face de la toute-puissance des députés, ce qu'on appelait déjà, sous M. Guizot, "l'abus des influences" et ce que vous appelleriez chez vous l'abus du "patronage," s'est révélé sous une forme obscure à la portion du public qui en souffrait. La corruption

parlementaire, dont l'affaire Wilson n'a révélé qu'une faible partie, est apparue comme une floraison vénéneuse du régime de la république constitutionnelle, et la France, qui, sauf l'époque du directoire, n'avait jamais assisté d'une façon aussi patente au régime des *boodlers*, en a reporté tout l'odieux aux institutions, sous lesquelles le palais même du chef de l'Etat, avait pu être transformé ouvertement en tripot politique. Ajoutez à cela la lutte religieuse, si malheureusement entamée par M. Jules Ferry, et dans laquelle le parti républicain presque tout entier, est maintenant compromis. Ce conflit a eu politiquement pour résultat de couper la France en deux factions presque égales, et de provoquer, de part et d'autre, des passions et un esprit sectaire dont le moindre tort est de paraître tout-à-fait incompatibles avec le fonctionnement régulier d'un gouvernement libre. C'est un véritable boulet, que la République traîne à ses pieds ; et c'est par là qu'elle périra, si elle doit périr un jour. Enfin, il faut compléter l'énumération de ces griefs, en vous parlant d'une difficulté de sentiment que rencontre le gouvernement républicain, et qui tient à un état d'esprit tout particulièrement français. C'est ce que je me permettrais d'appeler la question du *decorum*.

Aux yeux d'une notable portion du public français, quand un homme comme M. Floquet, qui a dans son passé l'incartade que chacun sait, est à la tête du pouvoir, en dépit de tout ce que M. Floquet a fait pour réparer cette incartade, le gouvernement manque de *decorum*. Quand certains préfets ou sous-préfets ont incomplètement oublié des souvenirs de bohème et ne parviennent point à les dissimuler dans leur tenue, l'administration manque de *decorum*. Quand "un homme de rien," pis que cela un politicien de bas étage arrive à un mandat électoral par l'emploi de moyens suspects, cela vous paraît, au Canada, un accident fâcheux, mais qu'il faut s'habituer à subir dans une démocratie libre ; au sein de la France, qui est restée, malgré tout, hiérarchisée, la pensée que ce personnage soit appelé à primer, comme député, des premiers présidents de cours d'appel, des généraux de division, des ingénieurs qui ont conquis leur situation par un long travail, équivaut à un scandale pour les "honnêtes gens," et, au fur et à mesure que le pouvoir descend plus avant dans les "nouvelles couches," le gouvernement républicain tend à donner lieu à un plus grand nombre de scandales de cette espèce. Il ne faut jamais oublier qu'en France, pendant que les mœurs "sociales" tendent à devenir de plus en

plus démocratiques, les habitudes d'esprit de ce qu'on appelle "la bonne société" sont demeurées empreintes des doctrines de hiérarchie bureaucratique, qui se sont substituées, sous le régime bourgeois, aux traditions aristocratiques, et qui ont mis à la place du privilège de la naissance le préjugé du *mandarinat*. J'insiste sur cette question, parce qu'elle est capitale. Le principal grief de l'opposition contre le gouvernement républicain, est que ce gouvernement est un gouvernement qui "n'a pas de tenue ;" et la constitution de 1875, qui n'a pas eu la vertu de maintenir à tout le moins au pouvoir, les bourgeois du centre gauche, a manqué, par ce seul fait, à toutes ses promesses.

En m'efforçant de vous rendre compte, aussi fidèlement que possible, d'un état d'opinion qu'il est indispensable de bien connaître, pour comprendre les difficultés politiques dans lesquelles se débat la France républicaine, je n'ai garde, est-il besoin de le dire ? de m'associer sans réserve, à toutes les critiques que je viens de rapporter. Il y en a de fondées ; il y en a de singulièrement exagérées ; il y en a qui ne sauraient être imputées, de bonne foi, ni au régime républicain ni à la constitution de 1875, et qui tiennent soit à l'esprit français, soit à la rapide invasion de la démocratie, dans un pays dont les

institutions avaient été préparées pour un état social tout différent. Mais je n'en suis pas moins obligé de finir par où j'ai commencé : la constitution républicaine de 1875 a échoué dans la pratique, et un grand nombre de Français en rendent responsable le régime parlementaire lui-même. Quand le général Boulanger demande la révision de la Constitution, quand les badauds s'en vont répétant derrière lui, qu'on fait une alliance hybride, en essayant de marier avec la république, les institutions de la monarchie constitutionnelle, et quand ils proclament que la constitution des Etats-Unis ferait bien mieux les affaires de la France démocratique, il est probable que pas un d'eux ne sait au juste ce que c'est que la constitution des Etats-Unis, ni quels effets produirait l'indépendance du pouvoir présidentiel dans un Etat militaire et centralisé. Mais ces esprits chagrins, qui ne savent pas exactement ce qu'ils veulent, savent très bien ce dont ils ne veulent pas. Ils ne veulent pas des conséquences que le régime pratiqué depuis 1879 et surtout depuis la mort de Gambetta a produites.

- Si vos lecteurs ne trouvent pas que cette étude soit dépourvue d'intérêt pour eux, je m'efforcerai de la continuer et, en particulier, d'examiner sous l'influence de quelles causes la

pratique du gouvernement responsable, institué en France et au Canada d'après le même modèle, a donné lieu, dans les deux pays, à des conséquences si différentes.

III.

L'instabilité ministérielle est, depuis 1870, une des plaies—la plus apparente, si on la plus grave—de la politique française. Pendant cette période de dix-huit ans, la République a usé, si je compte bien, 28 cabinets successifs, ce qui donne à chaque administration une durée moyenne de 7 mois et 20 jours ; et la moins éphémère d'entre elles, le second ministère de M. Jules Ferry, qui, sans la défaite de Langson, fût presque devenu un *long ministère*, n'a duré en tout que 25 mois. Pendant la même période, le Canada n'a eu que trois cabinets ; et l'Angleterre, six, qui pourraient presque être réduits à quatre, si l'on néglige le chassé-croisé survenu, à la fin de 1885 et au commencement de 1886, entre lord Salisbury et M. Gladstone. Cette comparaison est, par elle-même, suffisamment éloquente ; et on conçoit que ces crises ministérielles incessantes énervent, en France, l'esprit public et contribuent à porter une atteinte

sérieuse au prestige du gouvernement. C'est la désastreuse impression produite par la chute du cabinet Ferry, qui a amené, aux élections de 1885, l'échec relatif, dans lequel l'opposition anti-républicaine s'est accrue de 1,700,000 suffrages. C'est encore aujourd'hui la quasi-impossibilité de constituer un cabinet parlementaire viable, qui permet au général Boulanger, de rencontrer de l'écho dans les provinces, lorsqu'il promet au pays de supprimer le mal, en mettant fin au régime constitutionnel, d'après lequel les ministres responsables devant les chambres, sont exposés à tout instant à être renversés par elles.

Quelle est la cause de cette instabilité désolante ? Les mécontents en reportent la faute au régime responsable, ce qui est au moins une exagération, puisque, partout ailleurs qu'en France, le régime responsable ne produit pas les mêmes inconvénients, ou ne les produit, même dans un pays tourmenté, comme l'Espagne, que dans une proportion infiniment moindre. Pour tout observateur clairvoyant et de bonne foi, la vérité est que ce n'est pas le régime responsable qui est le vrai coupable : c'est la façon toute particulière et singulièrement paradoxale dont ce régime est pratiqué par les hommes politiques français.

Tandis que l'existence du régime responsable suppose, en tout pays, deux grands partis organisés, ayant des chefs reconnus, combattant pour un programme et se succédant au pouvoir dans la personne de leurs chefs, jamais cette constitution de deux grands partis n'est arrivée à se réaliser en France ; et, il faut bien le dire, il serait injuste d'en accuser exclusivement l'indiscipline des majorités. Si les chambres ont commis des fautes, l'erreur fondamentale qui en a été le principe a été commune à la fois aux députés et à l'opinion publique ; et les chefs du pouvoir exécutif, depuis le roi Louis-Philippe jusqu'au président Grévy, ont eu autant ou plus de part que les chambres, dans la même erreur.

Il est de mode, en France, de se plaindre de l'émiettement des partis et de la subdivision des *groupes politiques* dans le sein des chambres ; mais personne n'a jamais songé qu'il ne saurait y avoir de partis homogènes et disciplinés, qu'à la condition que ces partis commencent d'abord par se personnifier dans un chef. Ce rouage essentiel du régime représentatif, qu'on nomme en Angleterre et au Canada un *leader*, est inconnu en France. Il y a bien à la tête du gouvernement un premier ministre qui porte le titre de Président du conseil. Mais ce premier ministre, qui a sur ses collègues une préémi-

nence, souvent plus nominale que réelle, est quelquefois le chef du gouvernement ; il n'est pas le chef de la majorité, au sens où on l'entend dans les pays anglais ; et, de son côté, l'opposition n'a pas de *leader* officiel ; non-seulement elle n'y a jamais songé, mais elle ne consentirait sous aucun prétexte à en avoir ; et l'opinion publique elle-même ne supporterait pas volontiers qu'elle en eût un.

Un député pourra être partisan résolu d'un homme politique éminent, et faire tout au monde pour l'aider à arriver ou à se maintenir au pouvoir. Mais jamais vous ne le verrez se présenter au corps électoral comme partisan de monsieur un tel ; et s'il le faisait, cela passerait pour un aveu de sujétion, qui amènerait infailliblement la perte de son élection. Un candidat se dira conservateur, libéral, progressiste, républicain, radical, etc ;—mais, pour réussir, il est presque indispensable qu'il s'engage en même temps et surtout à être *indépendant* ; et il ne lui serait pas permis sans danger de se dire *ministériel*. Personne ne voudrait voter pour un homme, qui paraîtrait ainsi s'engager à soutenir un ministère, coûte que coûte ; car, en France, s'il est de bon ton d'appartenir à un parti ou, pour parler plus exactement, à une nuance d'opinion, il n'est pas permis d'apparte-

nir à des chefs ; et, à vrai dire, les partis n'ont pas de chefs. Ils n'ont que des orateurs plus ou moins habiles et des tacticiens plus ou moins influents. Etre ou se dire conservateur, même quand il y a au pouvoir un ministère conservateur, ce n'est donc pas, au moins dans le langage reçu, se dire "ministériel" : c'est dire qu'on est disposé à *se prêter* aux ministères et aux chefs de cabinet successifs que, dans son indépendance et dans sa liberté d'action, le candidat devenu député, jugera bien défendre la politique conservatrice ; aujourd'hui M. de Broglie, sauf à le renverser demain ; et après demain M. Buffet, sauf à voter contre lui quelques semaines plus tard, sur telle ou telle question importante.

Il n'y a, je crois, que deux hommes d'Etat, en France, qui se soient élevés, depuis 1874, à une autre conception du gouvernement responsable : M. Guizot et Gambetta. Mais cette conception est si contraire à l'esprit français, que M. Guizot, en la réalisant, a amené la chute du roi Louis-Philippe ; et que Gambetta, en essayant de la reprendre au profit de la république, y a perdu une partie de sa popularité. Pour être parvenu à discipliner son parti, et à exercer sur une notable fraction de la chambre, le gouvernement de la persuasion, il s'est entendu accuser d'aspirer à "la dictature." Quand il a

annoncé l'intention de prendre la présidence du conseil sans portefeuille, afin de consacrer plus de temps à la direction de l'ensemble des départements, cela a paru tellement intolérable, qu'il a été lui-même obligé d'y renoncer ; et, trois ans plus tard, quand on a pu seulement suspecter M. Jules Ferry d'aspirer, comme *leader* d'une majorité, à la succession de Gambetta, il s'est soulevé contre lui un *tolle*, en face duquel une chambre où il avait la majorité, et qui attendait de lui sa réélection, a pris peur et consenti à se suicider, en le renversant.

Il résulte de ce singulier état de choses, que les partis n'ayant pas de chef reconnu, le premier ministre n'est pas nécessairement l'homme le plus considérable de son parti. Dans les pays anglais, quand il survient une crise ministérielle, personne ne se demande qui est-ce qui sera premier ministre. Il est désigné à l'avance et s'impose à l'appel de la couronne. En France, non-seulement personne ne sait à l'avance qui est-ce qui sera premier ministre ; mais on est d'accord pour reconnaître que la découverte du personnage qui peut, à un moment donné, convenir à ce poste, constitue la plus importante, et en même temps, la plus délicate des fonctions d'un chef d'Etat constitutionnel.

Je vous ai dit, tout à l'heure, qu'il y avait

eu, en France, depuis 1870, vingt-huit cabinets. Il y a eu, dans la même période, vingt premiers ministres différents ; sur ces vingt élus, on en compte au moins huit, (1) dont il eut été impossible de prévoir, seulement l'avant-veille, qu'il y eut une raison quelconque de les appeler, plutôt que trente autres, à la mission de former un cabinet. Pourquoi y a-t-il eu, par exemple, un ministère Rouvier ? un ministère Tirard ? Personne ne serait capable de le dire, sinon parce que le président de la République a appelé M. Rouvier et M. Tirard. D'autres fois, la nécessité de suppléer à l'existence d'un chef reconnu, par un titre propre à justifier la double confiance du chef de l'Etat et de la majorité, a fait du président de la Chambre, un candidat presque malgré lui à la présidence du conseil. C'est ainsi que MM. Buffet, Brisson et Floquet, ont été successivement enlevés au fauteuil, et maintenant, il est presque devenu de règle, qu'un président de la chambre n'a pas le droit de se soustraire au mandat ministériel, quand la majorité est dans l'embarras, et quand elle veut se donner, pour quelque jours, par le choix d'un personnage considérable, l'illusion d'un grand ministère. Rien de plus illogique ; car ces deux

(1) MM. de Ciskey, Waddington, Duclerc, Fallière, de Rochebouet, Goblet, Rouvier, Tirard.

fonctions exigent l'une et l'autre des qualités qui s'excluent. Tel qui faisait un bon président a fait un piteux premier ministre ; et tel autre qui était désigné, comme Gambetta, pour commander à un parti, a fait un très médiocre président de la chambre. Mais maintenant le pli est pris.

On conçoit que, dans un tel régime, la majorité parlementaire soit indisciplinée, et le ministère peu homogène. Tout récemment, les journaux ont dit que la question du rappel du duc d'Aumale avait été réglée négativement contre l'avis du premier ministre et des deux membres les plus importants de son cabinet, par le ministère délibérant à la majorité ; et il est officiel, qu'en 1879, sous le ministère de M. Waddington, le règlement de toutes les questions, dans le conseil des ministres, à la majorité des voix, faisait partie du programme convenu entre les membres du cabinet. Vraiment M. Waddington ne méritait pas mieux. Mais quelle direction politique peut-on attendre d'une collection de ministres improvisés et ne reconnaissant pas même de chef ?

Il est de même de la chambre. On se plaint qu'à force d'avoir pris l'habitude de se montrer indisciplinée, elle soit devenue indisciplinable. Comment en eût-il été autrement ? La discipline se comprend, quand elle est pour un parti une

question d'existence ; et quand celui qui serait tenté de s'y soustraire, sait que la conséquence de son vote sera d'appeler au pouvoir le parti ennemi. Mais quand il est de règle que la majorité survit aux ministères qu'elle a renversés ; et quand, au lieu de s'exposer à la déchéance de leur parti, les députés ambitieux ou mécontents, ne courent d'autre risque que de voir tomber sur de nouveaux titulaires une pluie de portefeuilles, comment ne finiraient-ils point par prendre goût, à un jeu qui leur offre l'expectative de participer à leur tour à la direction des affaires, et qui n'offre d'autre part aucun péril ? Pendant que la France usait vingt-huit ministères, la majorité n'a passé que quatre fois de gauche à droite ou de droite à gauche. Le reste du temps, les cabinets qui se sont succédés n'ont représenté qu'un simple changement de nuances ou de personnes, et depuis 1879, la même majorité républicaine a pu dévorer successivement 15 cabinets, et leur survivre. A peine pourrait-on citer cinq ou six administrations, depuis 1870 qui n'aient pas conservé un ou plusieurs des membres du cabinet précédent, sous le cabinet nouveau. En 1877, le ministère Jules Simon, s'est constitué par la seule adjonction de MM. Jules Simon et Martel, tous les autres ministres conservant leur portefeuille ;

et sous le principat désastreux de M. Grévy, il était de règle que la première condition posée par le président de la république aux hommes politiques qu'il appelait, en cas de crise ministérielle, à constituer un cabinet nouveau, était de conserver le plus grand nombre possible des membres du ministère qui venait d'être renversé. Il est même arrivé, dans presque tous les cas, que le nouveau premier ministre ait été choisi, non pas dans la majorité dont le vote avait donné ouverture à la crise ministérielle, mais bien dans la minorité qui venait de se faire battre ; et lorsqu'en 1875, le maréchal de Mac-Mahon, appela M. Buffet, à former le cabinet qui devait appliquer pour la première fois la constitution nouvelle, sa condition fut qu'il y aurait au moins deux membres du cabinet qui seraient pris dans la minorité, ayant voté contre la constitution.

Vous avez été sur le point de connaître, dans la province de Québec, un système qui ressemblait par quelques points à celui-là, lorsque vous avez vu successivement M. Ouimet succéder à M. Chauveau et M. de Boucherville à M. Ouimet ; M. Mousseau à M. Chapleau, le Dr Ross à M. Mousseau et M. Taillon au Dr Ross. Le parti conservateur s'est usé à ce jeu ; et cependant il y a, entre la pratique qu'il a suivie et le

régime français, cette différence essentielle, qu'à Québec les premiers ministres qui ont plus ou moins volontairement fait place à d'autres, n'avaient du moins pas été frappés officiellement par un vote de la Chambre, c'était en droit et en fait la même majorité qui changeait de chefs, en vertu d'un accord commun ; et vous avez, malgré tout, conservé cette forte discipline, qui laisse deux partis en présence, et qui n'admet pas qu'un député se sépare de son parti sur une question importante, sans cesser par là même de lui appartenir.

Mais où en seriez-vous, si vous aviez vu, à Ottawa, sir John A. Macdonald et sir Charles Tupper, M. Chapleau et sir Hector Langevin se succéder tour à tour dans la direction du cabinet, sous l'influence de coalitions et de majorités de rencontre ; et, à un moment donné, le gouverneur-général, en quête d'un premier ministre *palpable*, appeler à ce poste le premier député venu, en dehors de toute désignation parlementaire préalable ? Si vous vous étiez trouvés en face d'une pareille énormité, vous auriez dit avec raison, qu'il restait peut-être une ombre de chambre et un simulacre de gouvernement, mais qu'il n'y avait plus de ministère responsable ; et vous vous seriez crus revenus aux mauvais temps de lord Metcalfe. C'est cette énormité,

qui est, depuis dix-huit ans, le régime normal de la France. Étonnez-vous, après cela, que le régime responsable y ait produit de mauvais résultats, et que des ministères sans autorité y soient renversés, comme des châteaux de cartes, par des majorités sans discipline !

IV

Dans les pays anglais, le ministère est, selon la forte expression de Bagehot, "un comité de la chambre," désigné par elle. Il a la direction des détails ; rien ne se fait sans son avis ou son concours. L'initiative des lois de finance lui est réservée ; et il ne peut être introduit, dans ses propositions, aucun amendement, qui entraîne une dépense nouvelle ou une ouverture de crédit. S'il y a lieu de nommer un ou plusieurs comités, pour faciliter l'expéditions des affaires, c'est le premier ministre qui propose les noms des membres destinés à en faire partie ; et il est entendu que, tout en faisant à l'opposition une part légitime, il s'y réserve par avance la majorité. Dans les questions budgétaires, on n'a pas même voulu s'exposer à ce que l'influence de quelques personnalités, menaçât de s'interposer entre le cabinet et la chambre ; c'est la chambre

toute entière qui se forme elle-même en comité des subsides ; et elle vote directement sur les propositions du ministre des finances, sans autre information que l'exposé budgétaire présenté par le ministre lui-même, sous la forme d'un simple discours ministériel.

En France, il en est tout autrement. Le ministère est le serviteur de la majorité plutôt que de son chef ; le justiciable de la chambre, plutôt que son agent d'exécution. Il participe constitutionnellement à l'initiative des lois, mais, en fait, l'initiative des simples députés touche à toutes les questions et devance le plus souvent celle du ministre. Toute proposition, ministérielle ou parlementaire, est envoyée à l'examen d'une commission spéciale ; et, non seulement le ministère n'intervient pas dans le choix de cette commission, mais ce n'est même pas la majorité qui la nomme ; et pour assurer plus complètement l'indépendance des membres qui la composeront, on a pris soin de diviser les députés, par la voie du sort, en quinze bureaux, dont chacun élit un commissaire. Selon la façon dont le sort a réparti plus ou moins proportionnellement entre les bureaux les membres des différents partis, il peut arriver, tantôt que la minorité de la chambre dispose de la majorité des bureaux, et nomme des commissions hostiles

à tous les projets ministériels, tantôt qu'elle soit en minorité dans les quinze bureaux à la fois, et ne puisse introduire aucun de ses membres dans aucune commission. Le règlement a d'ailleurs voulu, que ces bureaux fussent renouvelés tous les mois, par une répartition que le sort détermine ; de telle sorte qu'ils n'ont le temps ni d'adopter une jurisprudence suivie, ni de céder aux influences personnelles qui pourraient se développer dans leur sein. La chambre sait à peine comment ces bureaux sont composés, et, au bout du mois, leur composition a été modifiée, avant qu'elle ait eu le temps d'apprendre à la bien connaître.

Les commissions, dont l'avis déterminera plus tard le sort de la plupart des projets de lois, sont donc choisies à l'aveugle, et en dehors de toute responsabilité devant le pays. Sur une question importante, le même bureau peut contenir plusieurs spécialités, et tel autre bureau n'en contenir aucune. Celui-ci n'en nommera pas moins un membre de la commission ; et l'autre, qui en aurait eu plusieurs à nommer, n'en nommera qu'un seul, et sera obligé, pour obéir à la loi du sort, d'éliminer des spécialités reconnues, de l'examen d'une question, dans laquelle elles auraient pu rendre d'éminents services.

En matière budgétaire, le ministre des finances a l'initiative du projet du budget : mais ce projet est renvoyé comme les autres à l'examen d'une commission spéciale, avec cette différence, que la commission du budget est composée de 45 membres, et que chacun des quinze bureaux élit trois commissaires. Les députés et les commissions jouissent d'ailleurs du droit d'amendement, sous sa forme la plus absolue. Ils ont le droit de proposer de nouveaux impôts, d'augmenter le chiffre des crédits, d'introduire de nouvelles dépenses, de modifier l'équilibre du projet ministériel, et au besoin, de lui substituer un budget entièrement nouveau.

A côté de cette division réglementaire, la chambre s'est partagée, d'après l'opinion des membres qui la composent, en un certain nombre de groupes politiques, qui élisent leur président, leurs vice-présidents, leurs secrétaires et leur trésorier, et qui renouvellent tous les trois mois ces dignitaires sans mandat légal, recrutés, par la force des choses, soit parmi d'anciens ministres qui jaloussent leurs successeurs, soit parmi des hommes nouveaux, pour lesquels cette désignation constitue un titre à un portefeuille, ou à un poste de sous secrétaire d'Etat, dans la combinaison ministérielle à venir.

Au début du régime actuel, les conservateurs étaient divisés en cinq groupes principaux, sans compter les sous-groupes, et le parti républicain en trois : le *centre gauche*, la *gauche républicaine* et l'*union républicaine*, (opportuniste) dont se sépara plus tard l'*extrême gauche*. Depuis les élections de 1881, les trois groupes républicains de la première heure, se sont fondus sous le nom d'*union des gauches* ; et à côté d'eux, deux groupes plus avancés, la *gauche radicale* et l'*extrême gauche* se sont donné pour mission de pousser le gouvernement dans la voie progressiste, de répondre aux aspirations de la population ouvrière des grandes villes et, le plus souvent, de renverser les cabinets. Quant aux conservateurs, ils ne comprennent plus, depuis la mort du comte de Chambord, que la droite royaliste et les bonapartistes ; et, à la chambre du moins, ils tendent de plus en plus à se confondre.

Chaque fois qu'il survient une question importante, chacun de ces groupes se réunit séparément, délibère sur la conduite à tenir, et prend, avant d'avoir entendu le gouvernement, des résolutions qui n'engagent pas absolument les membres du groupe, mais qui exercent une influence plus ou moins considérable sur les indécis, à l'observation desquelles l'amour-propre

et l'autorité politique du groupe sont intéressés, et qui déterminent le plus souvent les votes émis ensuite à la chambre. Quelquefois aussi, un groupe décide d'envoyer son bureau en délégation auprès de tel ou tel ministre, pour exercer une pression sur le gouvernement, dans le sens de l'opinion particulière, que la réunion a préalablement exprimée sur telle ou telle question politique. Gambetta avait essayé, en 1878, de briser cette organisation et de substituer à la délibération par groupes une *réunion plénière* de la majorité, analogue à vos *caucus*. Mais le moyen d'obtenir l'abdication de tant de présidents, vice-présidents et autres notabilités de fractions de groupes ! Le moyen surtout, de décider à reprendre rang et à se confondre dans la majorité, ceux qui ne s'en sont distingués que pour se créer une importance factice et disproportionnée avec leur nombre ! Gambetta y a échoué, et sa tentative a passé sur le compte de ses aspirations à la dictature. La seule *réunion plénière* qu'on ait réunie depuis lors avec succès, est celle qui s'est tenue à Versailles, au moment de l'élection de M. Carnot. Encore, le seul moyen de s'entendre, a-t-il été de décider, que chaque groupe ferait ce qu'il voudrait, et qu'on se reporterait ensuite sur celui des candidats qui aurait obtenu le plus de voix.

On prévoit facilement à quels résultats doit conduire une procédure aussi vicieuse. Lorsqu'une question se présente devant la chambre, elle a été préalablement examinée par une commission élue dans les bureaux, et ensuite par chacun des groupes parlementaires. La commission a élu un rapporteur, dont le devoir est de soutenir, et dont le point d'honneur consiste naturellement, à faire triompher les conclusions adoptées par la majorité ; d'un autre côté, chaque groupe a pris parti par un vote préparatoire. Avant d'avoir pu prendre la parole, le gouvernement se trouve en présence d'une chambre dont l'opinion est déjà faite ; et il sait que, pour modifier cette opinion, il lui faudra remonter le courant et tenter un effort dont le succès est douteux. Aussi, s'abstient-il le plus souvent qu'il peut, et abandonne-t-il la direction des débats aux commissions et à leur rapporteur, dans toutes les questions, où la politique du cabinet n'est pas directement intéressée. C'est seulement lorsque son existence est en jeu, qu'il se décide à provoquer un vote de confiance, et le plus souvent il s'y brise.

Les conséquences de cette toute puissance d'un nombre multiple de commissions, sont très fâcheuses au point de vue du travail parlementaire et de l'esprit qui y préside. Mais je ne

veux vous en parler qu'au point de vue politique et gouvernemental ; et je prendrai seulement deux exemples caractéristiques : une grande loi organique et le vote annuel du budget.

M. Dufaure a présenté, au commencement de 1879, un projet de loi dont la délibération n'est pas encore achevée à la date où je vous écris, et qui avait pour but d'introduire dans le code d'instruction criminelle français, quelques-unes des règles du droit anglais, sur la publicité de l'instruction, la liberté de la défense et la *cross-examination* des témoins. Qu'est devenu ce projet de loi ? Il est tombé entre les mains d'une commission composée de députés, qui n'avaient point participé à son élaboration, et qui en ont fait ce qu'ils ont voulu, en usant dans la mesure où il leur a plu, du droit de le cribler d'amendements, d'en dénaturer l'esprit et au besoin de le transformer du tout en tout. Comment en aurait-il été autrement ? Une commission qui n'a pas terminé ses travaux, dure aussi longtemps que la législature ; et depuis la retraite de M. Dufaure, il s'est succédé dix ministres de la justice, différant sans doute d'opinion sur la question, et qui avaient d'autres soucis en tête que de se créer des difficultés, pour un projet de loi déposé par un cabinet, dont la politique est

entrée depuis longtemps, dans le domaine exclusif des historiens et des antiquaires.

Depuis la même époque, ou à peu près, des commissions de la chambre ou du sénat, ont eu à élaborer le projet de loi militaire, qui doit donner à la France le service de trois ans ; et ce projet touche de trop près à la politique et à l'intérêt national, pour que les ministres de la guerre aient pu s'en désintéresser. Mais les 7 généraux que la hasard de la politique a successivement appelés au ministère de la guerre, et qui y apportaient chacun leurs idées personnelles, ont dû commencer chaque fois par demander à la commission, d'interrompre ses travaux, afin de leur laisser le temps de remanier le projet, et d'y introduire des vues nouvelles. Quand un ancien ministre, le général Campenon par exemple, rentrait au ministère de la guerre, il avait naturellement à détruire l'œuvre de ses successeurs, et à s'efforcer de restaurer ce même projet d'après son plan primitif. La commission, composée de spécialistes et d'anciens ministres, qui avaient, eux aussi, leurs convictions arrêtées, ne se prêtait qu'avec difficulté, et souvent ne se prêtait pas du tout aux idées de ces ministres éphémères ; mais son travail, sans cesse défait et refait, ressemblait à la toile de Pénélope ; et comme effet, il courait grand risque de ne

jamais s'achever, quand le hasard et une chance inespérée, ont voulu que M. de Freycinet, le ministre de la guerre actuel, fut, à la veille de son entrée dans le cabinet Floquet, le rapporteur de la commission militaire du sénat, et par conséquent en conformité de vues avec la majorité. Si la loi aboutit, c'est à cette coïncidence qu'elle le devra.

Mais l'existence de la commission du budget, est une bien autre anomalie du régime français; l'autorité que cette commission exerce, est plus qu'une entrave ordinaire, elle équivaut à la destruction absolue du gouvernement responsable, et elle consacre l'usurpation flagrante de la plus essentielle des prérogatives du pouvoir ministériel.

Figurez - vous une petite assemblée de 45 membres, choisis parmi les plus considérables de la chambre, anciens ministres de finance, banquiers, ou économistes, ayant tous, sur la meilleure façon d'équilibrer le budget, leurs idées particulières, qui peuvent ne pas s'accorder avec celles du ministre des finances. Ajoutez qu'à la différence du régime anglais, le vote annuel du budget porte en France, sur toutes les dépenses et sur toutes les recettes. Il n'y a pas de dépense permanente ; et l'impôt n'est établi légalement que pour un an ; de sorte que toutes les lois

d'impôt font partie des budgets, et que la discussion de ce même budget, comporte la possibilité d'amender, de remanier ou de supprimer n'importe quel impôt.

La commission reçoit le projet ministériel imprimé sous la forme d'un gros volume *in 40* de plus de 1200 pages. Elle nomme un président et un rapporteur général ; et elle se divise en sous-commissions, qui correspondent à chacun des départements ministériels, et qui désigne chacune un rapporteur spécial. Ces sous-commissions consacrent sept ou huit mois en moyenne à éplucher le budget, leur rapporteur pénètre dans les bureaux, prend auprès des chefs de service des renseignements, dont il tirera souvent parti contre le ministre lui-même, et prépare un rapport qui est d'abord soumis à la sous-commission, ensuite à la commission générale, et en dernier lieu à la chambre. C'est sur les conclusions de ce rapport et non sur le projet ministériel, que la chambre est appelée à délibérer, et si la commission a désorganisé toute l'œuvre du ministre, celui-ci est obligé, pour la faire venir en discussion, de la reprendre, article par article, sous forme d'amendement.

Qu'en résulte-t-il ? C'est que le budget est en réalité l'œuvre d'une commission de la chambre ; et que la commission du budget

constitue un *contre-gouvernement*, appelé à se disputer avec le gouvernement officiel, la confiance et les suffrages de la majorité ; avec cette anomalie à ajouter que dans son esprit "d'indépendance," la chambre considère le gouvernement comme son justiciable, et la commission comme son mandataire, et qu'en cas de dissentiment entre le gouvernement et la commission, elle incline naturellement vers cette dernière.

C'est du haut de la présidence de la commission du budget, que M. Gambetta a gouverné la France. Son rapporteur général est un candidat désigné pour le ministère des finances dans une combinaison prochaine ; M. Peytral, le ministre actuel, n'avait pas d'autre titre ; et chacun des rapporteurs spéciaux, est un candidat éventuel à la direction du département, dont l'étude et le contrôle lui sont échus. On devine aisément que ce contre-gouvernement, qui sera peut-être le gouvernement de demain, ne saurait avoir beaucoup de tendresse pour les ministres du jour, et n'est pas disposé à se sacrifier pour les relever, dans le cas où ils viendraient à commettre quel que faux pas. Lors de l'avènement du ministère Rouvier, le hasard et la confiance d'un bureau de la chambre, ont voulu que M. Carnot, le Président actuel, alors ministre sortant, fut appelé immédiatement à remplir la vacance

survenue dans la commission du budget, par l'élévation de M. Rouvier au poste de ministre. Ainsi, à quelques jours de distance, le contrôleur est devenu ministre, et l'ancien ministre est devenu l'un des juges de son successeur. On peut supposer que M. Carnot, n'aura pas dû mettre beaucoup de zèle, à faire passer les mesures que M. Rouvier opposait à son propre budget, et sur lesquelles ils s'étaient déjà trouvés en dissentiment.

La France se plaint de ce que la situation financière est devenue mauvaise, et de ce que ses budgets ont cessé d'être en équilibre ; à peu près aussi vivement qu'elle se plaint de l'instabilité ministérielle. Mais on étonnerait beaucoup les mécontents, et encore plus les députés, si on leur disait qu'ils n'auront ni gouvernement ni budget, aussi longtemps qu'une commission de 45 membres, aura pour fonction spéciale, de contrarier les ministres et d'usurper leurs attributions financières. M. Léon Say a tenté vingt fois, depuis 1878, de faire comprendre au public, la simplicité et la supériorité des rouages que met en œuvre le régime anglais. Mais essayez de raconter à une chambre française, que la sagesse et la bonne politique consisteraient à se priver des minutieuses investigations de ses commissaires, et à voter directement les propo-

sitions du ministre des finances, en se bornant, pour tout amendement, au droit de diminuer les crédits des dépenses contingentes ! En dépit des publications de M. Léon Say, les neuf dixièmes des députés, ne croiront jamais qu'une pareille énormité puisse se passer en Angleterre, et même que ce ne soit pas une énormité du tout. L'étranger est si peu et si mal connu des français en général, et des hommes politiques en particulier. Je crois, en vérité, que si j'avais une constitution à faire, je serais tenté de décréter en premier lieu, que tout politicien français, sera tenu d'avoir voyagé en dehors des frontières, et d'établir, par un certificat de stage circulaire, qu'il a visité tout au moins l'Allemagne, l'Angleterre et l'Algérie et qu'il a passé quelques mois en Amérique. Que de choses il aurait à y apprendre !

V.

La longue présidence de M. Grévy, a marqué à la fois l'apogée et la décadence du régime actuel. Si la troisième république doit succomber, il viendra un jour où, remontant aux causes véritables de sa ruine, l'histoire impartiale dira qu'elle est morte de M. Grévy ; si elle doit survivre, la même histoire dira qu'il fallait qu'elle eût la vie dure, car M. Grévy a fait tout ce qu'il fallait pour la perdre. Sans doute, il a été commis, dans le cours des neuf dernières années, beaucoup d'autres fautes, et il serait injuste de faire peser sur un homme seul le rôle de bouc émissaire. Mais il n'est que vrai de dire que, si M. Grévy n'a pas commis personnellement " toutes " les fautes, c'est sur lui que retombe la plus lourde et la plus large part de responsabilité.

Avant les derniers événements qui ont amené la démission forcée de M. Grévy, l'expression de cette conviction, qui remonte chez moi aux premiers jours de sa présidence, eût été accueillie par presque tous les français avec autant de surprise que d'incrédulité. M. Grévy ! un si brave homme, si inoffensif ; un véritable président soliveau ; lui, dont le principal tort

peut-être, a été de ne rien faire ; vouloir le rendre responsable des fautes des autres : cela eût passé pour un paradoxe. Aujourd'hui, la même idée ne susciterait plus le même étonnement. La lumière a déjà commencé à se faire ; cependant, elle n'est pas encore tout-à-fait faite. Le rôle de M. Grévy, est encore recouvert de beaucoup d'obscurité ; l'homme lui-même est mal connu. L'étudier ici avec quelque détail, c'est soulever un coin du voile de l'histoire, c'est presque faire de l'inédit.

Rarement, homme public arrivé à une grande charge, a moins provoqué l'attention des observateurs et le zèle des historiographes. Il n'avait pas le goût de faire parler de lui ; et, à distance, on conçoit qu'il ait paru peu intéressant. Auprès de la masse du public, il a vécu sur la légende de "l'austère Grévy," du républicain bourgeois et "honnête homme," du président en redingote. Pour les hommes mêlés de plus près aux grandes affaires, ce qui ressortait surtout en lui, c'était une médiocrité dogmatique et incapable d'action, et on s'arrêtait respectueusement devant cette médiocrité qui, au premier abord, n'avait paru avoir rien d'incompatible avec l'exercice de sa fonction irresponsable. Quand le hasard et l'ironie de la fortune, ont placé une borne sur le fauteuil d'un chef d'Etat,

les esprits critiques disent simplement ; "c'est une borne," et ne perdent point leur temps à rechercher de quelle espèce de pierre elle est faite. Si les hommes politiques auxquels elle ne porte point ombrage, s'accommodent de son règne, le public s'inclinera devant son insignifiance. Si elle n'a point d'angles apparents, et que personne n'ait de motifs pour se heurter contre elle, on honorera par habitude, le titre suprême et la grandeur de la fonction à laquelle elle pourvoit sans la remplir. Il existe, dans les pagodes hindoues, des figures de pierre qui ont duré des siècles, sans lasser l'illusion des fidèles et le culte intéressé des bonzes.

Au demeurant, et s'il était possible de détacher sa pensée des scandales de l'affaire Wilson, et du tort irrémédiablement causé à l'institution républicaine, la fortune politique de M. Grévy, nous apparaîtrait comme une des plus amusantes mystifications que le peuple français, si malin et si badaud à ses heures, se soit complu à se donner à lui-même.

Député républicain à l'Assemblée de 1848, il a siégé à la Montagne, et passé aux yeux des conservateurs du temps, pour un sectaire farouche, mais sa bonne étoile a voulu qu'il fut l'auteur d'un amendement contre l'institution de la présidence de la République. Aux termes de

cet amendement essentiellement simpliste, le pouvoir exécutif, doit être exercé par un citoyen, qui prend le titre de président du conseil des ministres, qui est élu par l'Assemblée à la majorité des suffrages, pour un temps illimité et toujours révocable. Un premier ministre et pas de chef du pouvoir : c'était l'abstraction, la pure essence, ou si l'on veut, le squelette du régime constitutionnel. Des chercheurs, dont le métier propre consiste à aller jusqu'au fond des choses, par delà le décor extérieur, devant lequel s'arrête l'imagination des foules, se sont demandé ce qu'il adviendrait du fonctionnement de la monarchie anglaise, réduite à ses forces agissantes, c'est-à-dire au cabinet et à la chambre des Communes, sans le roi et sans les lords. Mais il est probable, que M. Grévy ne s'était pas même demandé cela, car il n'a jamais bien connu l'Angleterre, ni clairement compris le gouvernement responsable. Son amendement, lui était apparu tout simplement, comme la plus pure expression de la théorie conventionnelle, moins le pouvoir collectif, dont le règne anarchique du gouvernement provisoire et de la commission exécutive, avait dégoûté alors tous les esprits. Il fut rejeté haut la main (640 voix contre 158), par le vote des républicains du gouvernement, unis aux conservateurs de

toutes les nuances ; et c'est à cette occasion que M. de Lamartine prononça son fameux *Alea jacta est* ! “ Que Dieu et le peuple prononcent ! ” On sait la suite. Le peuple prononça pour l'héritier de l'Empire ; et après le 2 décembre, l'opinion des vaincus se retourna. L'amendement Grévy avait été considéré tout d'abord, comme le rêve d'un conventionnel attardé et sans esprit pratique. Après coup, tout le monde s'en éprit, et peu s'en fallut qu'il ne passât pour une vision prophétique. “ Que ne l'avons-nous voté ? disait-on : tous nos malheurs eussent été évités. ” A partir de ce jour, M. Grévy eut un nom dans la politique. Il était devenu “ le judicieux auteur de l'amendement Grévy. ”

Cependant le régime impérial l'avait fait rentrer dans la vie privée, et il avait repris sa place au barreau, où il jouait le rôle d'un avocat solide, consciencieux et sans éclat, dialecticien habile et serré dans la discussion des thèses de droit abstrait. En 1868, il s'était constitué ce qu'on appelle “ un bon cabinet, ” lorsqu'une vacance survenue dans le département du Jura, offrit aux anciens partis l'occasion de jouer à l'Empire, un tour plus désagréable qu'on ne l'avait encore fait. Envoyer au corps législatif, l'auteur de l'amendement qui eût fermé la porte à l'empereur ; faire élire, pour la première fois

depuis 26 ans, dans une circonscription rurale, un républicain à tout crin : quel triomphe ! Et avec cela, un sectaire dans un bourgeois inoffensif ; quelle plaisante mystification ! M. Grévy réunit une imposante majorité, et eut désormais un mérite de plus : celui d'avoir été l'occasion du premier coup de bélier franchement asséné sur l'institution impériale. Un peu plus tard, aux élections générales de 1869, il est probable qu'il aurait passé inaperçu, dans le nombre. La chance d'une élection partielle avait fait de lui un précurseur.

Un bonheur ne vient jamais seul. L'opposition de Paris voulut célébrer ce grand succès. Elu député, par ce qu'il était un avocat considéré et presque devenu riche, M. Grévy fut appelé au bâtonnat de l'ordre des avocats, par la principale raison qu'il avait été élu député, et que sa désignation comme bâtonnier était "une bonne niche" à faire à l'Empereur. Bâtonnier terne s'il en fût (on s'en aperçut aux obsèques de Berryer), M. Grévy n'avait d'ailleurs ni cette généreuse sympathie pour la jeunesse, qui a été l'apanage des avocats de race, les Jules Favre, les Allou, les Rousse, les Bétoland. La principale fonction extérieure du bâtonnier, consiste à présider une fois par semaine, "la conférence des avocats," réunion de famille,

dans laquelle les jeunes stagiaires s'exercent et se font connaître, en plaidant contradictoirement des causes imaginaires, qui désignent les distinctions honorifiques, que le barreau distribue à la fin de chaque année judiciaire. Il est d'usage que le bâtonnier résume les débats avant le vote ; et, du temps de quelques-uns des prédécesseurs de M. Grévy, ce résumé était une véritable illumination. Sous le bâtonnat de M. Grévy, ce fut un *pensum*, une dissertation prononcée d'un ton ennuyé, non sans valeur juridique assurément, mais combien loin de ces grands coups d'aile, qui passionnaient la jeunesse. Rarement au barreau de Paris, on se sentit une aussi invincible envie de dormir, que pendant ces deux années là.

Cependant, au corps législatif, M. Grévy avait repris son rôle de républicain à principes absolus ; et, seul parmi ses collègues de la gauche, il s'était prononcé contre la pétition des princes d'Orléans. Il repoussait non moins vivement, toute idée de compromis avec le ministère Olivier et avec l'empire libéral ; et la rigidité de sa conduite, faisait contraste avec les tendances "possibilistes" d'Ernest Picard. L'événement ne devait se prononcer que trop cruellement, en faveur de la perspicacité de M. Grévy ; genre de succès, il est vrai, qu'obtiennent à assez bon

compte, les hommes d'opposition qui se prononcent toujours contre tout, jusqu'au quart d'heure ou étant eux-mêmes appelés à agir et à donner leur vraie mesure, ils donnent surtout à en rabattre de la réputation de sagesse qu'on leur avait trop vite accordée. A cette époque, M. Grévy était président de ce qu'on appelait "*la gauche fermée*," par opposition à la "*gauche ouverte*" d'Ernest Picard. Déjà, en 1848, il avait été vice-président de l'Assemblée nationale. Il y a de ces destinées : M. Grévy était né président. Il avait ce je ne sais quoi, que les hommes assemblés nomment de "l'autorité," et qui va très bien sans "l'influence" et sans les grands talents. Il pratiquait avec succès, l'art de se faire passer pour un sage, et cet art de se taire, qui ressemble à de la profondeur, qui provoque la curiosité et l'attente, et qui en ajoutant du prix au silence rompu, sert parfois à donner à des pauvretés des manières d'oracle. On pourrait appliquer assez justement à M. Grévy, le jeu de mot auquel donne lieu le titre anglais de *Speaker*. En politique, et sous la réserve de ces petites harangues présidentielles, le succès de M. Grévy, a été surtout le succès de l'homme qui ne parle pas.

Républicain de l'avant veille, il protesta néanmoins contre la révolution du 4 septembre,

au nom de la légalité violée ; et il fut un des rares républicains, qui méconnurent absolument le rôle patriotique de Gambetta, et la grandeur héroïque du mouvement de la défense nationale. Sa maison devint le rendez-vous des opposants, et le centre des intrigues dirigées contre la délégation ; et son animosité, alla jusqu'à donner anonymement des articles au *Français*, l'organe officiel des cléricaux. Ni l'histoire, ni l'opinion publique n'ont ratifié, cette fois-la, l'injuste sévérité de son jugement ; mais les partis hostiles à la République, qui allaient arriver en grande majorité à l'assemblée de Bordeaux, lui en surent gré. De même que son nom avait déjà servi à faire une niche à l'Empire, la proposition d'appeler à la présidence de l'assemblée, ce républicain considérable qui s'était séparé de tous les autres chefs du parti républicain, fut accueillie par les royalistes, comme une piquante protestation contre les hommes du 4 septembre. D'ailleurs, M. Grévy s'était rallié à l'idée de confier le gouvernement à M. Thiers ; et il était un des signataires de la proposition, par laquelle on allait appliquer son fameux amendement.

A l'épreuve de l'expérience, cet amendement tomba à plat. C'était le conflit en permanence et la négation du gouvernement responsable.

Ayant en face d'elle un premier ministre, qu'elle avait théoriquement le droit de révoquer, mais qu'elle ne pouvait changer, sans renverser en même temps l'exécutif, l'assemblée était placée dans le dilemme de renoncer à l'exercice de son droit de contrôle, ou de provoquer, à propos des moindres détails d'administration, une crise gouvernementale. Avant six mois, il fallut reconnaître que la simplification constitutionnelle a ses limites, et conférer à M. Thiers, le titre et les attributions de président de la République ; l'amendement Grévy avait vécu. Mais cet échec radical, et qui était presque ridicule, ne nuisit pas à son auteur. Il avait réussi comme président de l'Assemblée ; et il est juste de dire, qu'il convenait merveilleusement à cette fonction. Théoricien chimérique, politique incapable et orateur ennuyeux, M. Grévy n'est pas un homme dépourvu de toute valeur, il a de l'étude et de la littérature ; et à la présidence de l'Assemblée, il avait trouvé sa voie. Rarement, cette fonction délicate, et dans laquelle des hommes de premier ordre, comme Gambetta, ont échoué, avait été remplie avec autant d'autorité, de sérénité et d'impartialité. Un peu lent parfois à intervenir (et ce fut son seul défaut), M. Grévy trouvait, dans toutes les circonstances, des sentences d'un à propos par-

fait. Sans cesser d'être grave, il avait le trait ; ses chutes de phrase, d'une ironie rehaussée par la froideur apparente du débit et le calme du visage, étaient presque toujours marquées au bon coin. Quelques-unes de ses allocutions sont de petits chefs-d'œuvre. M. Grévy avait d'ailleurs le masque présidentiel. Dans sa redingote boutonnée, qu'il avait substituée au frac traditionnel, sans être précisément beau, il était imposant de dignité bourgeoise ; et on sentait qu'entre M. de Morny et lui, il y avait l'antithèse de deux régimes politiques et de deux castes. Son impassibilité marmoréenne faisait penser, dans les tumultes de cette assemblée, trop souvent frémissante de passion, au *placidum caput* de Virgile.

*Sic ait : et dicta citius tumida æquora placat
Collectasques fugat nubes, solemque reducit.*

Ajoutons que M. Grévy ne dédaignait point, pour cela, d'autres moyens de se faire bien venir, et savait se montrer galant auprès des duchesses du centre droit. La tribune présidentielle était occupée, presque à chaque séance, par des beautés royalistes ; et le Président lui-même était fort empressé aux soirées mi-partie mondaines mi-partie politiques, de la vicomtesse de Rainville, une brillante russe, mariée à un député, maintenant sénateur de la Somme. Il est permis

de croire que, dans son opposition au 4 septembre, il a dû entrer l'idée, qu'après la chute de Sedan, il n'était pas impossible de faire proclamer la république par le corps législatif impérial ; et il est à peu près certain qu'aux débuts de l'Assemblée, il avait envisagé la perspective de la majorité royaliste se résignant petit à petit à la république, comme au "gouvernement nécessaire." En attendant, il jouissait de sa faveur, par contraste avec l'animosité de l'assemblée contre M. Thiers ; et si dans le cas où la majorité eut offert le pouvoir, pourvu que ce fut avec la république définitive, le paradoxe d'une assemblée royaliste administrant un gouvernement républicain, n'était pas fait pour provoquer les inquiétudes de ce théoricien qui considérait, sincèrement, mais un peu ingénument, les idées pour tout et les hommes pour peu de chose.

VI

Malheureusement, les idées de M. Grévy ne valaient pas beaucoup mieux que ses illusions, sur le peu d'importance des hommes dans la politique humaine ; et l'on était précisément à l'époque où s'agitait le problème constitutionnel au centre gauche, et même au centre droit, beaucoup d'esprits commençaient à se préoccuper de la possibilité de faire vivre la République, avec les traditions de la société française et avec le régime constitutionnel. Le problème était délicat, et M. Grévy, avec sa réputation de docteur déjà un peu endommagée, épouvantait les hommes de sens pratique, par l'enfantillage au moins autant que par la ténacité de ses conceptions. Non-seulement, il n'avait pas renoncé à son amendement mort-né ; mais il en faisait la clef de voute de tout un système, appuyé sur l'existence d'une assemblée unique, élue au scrutin de liste et renouvelée par tiers tous les deux ans ; c'est-à-dire que non content de supprimer l'exécutif et la chambre haute, il disloquait, par le renouvellement partiel, la majorité du seul pouvoir qu'il eût consenti à laisser debout ; et on avait beau lui objecter l'échec récent de son amendement, les dé-

plorables résultats du renouvellement partiel sous les assemblées du directoire; le coup d'état en permanence, provoqué et en quelque sorte imposé par cette introduction périodique de nouveaux élus, la dernière expression de la volonté du peuple, condamnés cependant dans son système à ne pénétrer qu'à l'état de minorité dans l'assemblée menacée par eux et toujours souveraine; rien n'y faisait. Autant essayer d'embarrasser un géomètre qui a ses théorèmes tout faits.

M. Grévy avait d'ailleurs une manière essentiellement simplificatrice de réfuter les objections. A ceux qui lui parlaient des obstacles que devait créer au gouvernement nouveau, le mauvais vouloir inévitable des corps constitués et hiérarchisés, et notamment du corps judiciaire, il répondait paisiblement, que la condition du régime libre est de substituer le jury aux juges permanents, dans tous les procès, même dans les procès civils. A ceux qui lui parlaient de l'état de l'Europe, et de la coalition de défiances, à laquelle la France républicaine était exposée de la part des monarchies (on ne l'a que trop vu à propos de l'exposition de 1789), M. Grévy opposait que c'étaient là de vieux préjugés; et il proposait cet étonnant apophtegme, que la République étant naturellement pacifique, " sous

un gouvernement républicain, il n'y a pas de politique extérieure." Tant de candeur mise au profit de maximes étourdissantes, était faite pour désarçonner les plus robustes. Louis XIV a dit de Fénelon qu'il était "le bel esprit, le plus chimérique de son royaume." M. Grévy n'était pas un bel esprit, mais il était assurément le républicain le plus chimérique, que la génération des rêveurs de la première moitié de ce siècle, eût légué à la France nouvelle.

Malgré tout, il eut le bon esprit de donner sa démission à temps, quelques jours avant le 24 mai ; et s'il contribua ainsi à faciliter la chute de M. Thiers, il eut le droit de s'en laver les mains ; il n'était plus le porte-parole de la majorité. Revenu à son banc de simple député, il se manifesta par un ou deux médiocres discours. Théoricien abstrait et orateur monotone, M. Grévy a de ces harangues pâteuses et tranchantes à la fois, qui ressemblent à une figure de géométrie politique en gomme élastique. Les initiés disent que c'est *très fort*, mais l'effet reste nul. Plus tard, il refusa de voter la constitution, au risque de faire rejeter la proclamation de la république, car on était à une voix près ; non pas qu'il eut jamais refusé à l'Assemblée, le pouvoir constituant, mais parce que cette constitution était contraire à ses principes. Il

refusa encore d'être porté sur la liste des sénateurs inamovibles, parceque ses principes n'admettaient pas l'existence d'une chambre haute. Isolé, mais respecté au milieu de ses illusions, n'ayant jamais cherché à prendre, entre M. Thiers et Gambetta, la situation d'un chef de parti, ou y ayant vite renoncé, ayant donné deux fois la preuve de son désintéressement, et de l'inébranlable fermeté de ses convictions, M. Grévy était dans toute la force du terme, le républicain honnête homme de la légende, *justum ac tenacem propositi virum*.

Lorsque les élections de 1876, renvoyaient à Versailles une majorité républicaine, sa restauration allait de soi ; et il ne vint à l'idée de personne qu'on pût lui discuter le fauteuil. Après le coup d'Etat du 16 mai, il eut, avant de donner lecture du décret de dissolution, et sous prétexte de remercier la chambre, ce coup d'assommoir d'une belle venue : " le pays auprès duquel elle va retourner, lui dira bientôt que, dans sa trop courte carrière, elle n'a pas cessé un seul jour de bien mériter de la France et de la République." Et après la ré-élection des 363, lorsque le gouvernement de combat était encore debout, et que des bruits de coup d'Etat militaire circulaient avec persistance, il retrouva le même à-propos, en reprenant possession du fau-

teuil : “ Je me tiendrai, dit-il, à la hauteur de ma mission, comme la chambre, j’en suis certain, se tiendra par sa modération et sa fermeté à la hauteur de la sienne, s’inspirant de l’admirable sagesse *et de la volonté souveraine du pays, qui est avec elle.*” Ce n’était rien, si l’on veut, mais lentement scandé avec une belle voix grave et métallique, c’était d’un grand effet ; et les hommes du 16 mai en sont sortis marqués aux front comme par un fer rouge. Seul parmi les contemporains M. Dufaure, lui aussi, a eu de ces mots qui tuent sans avoir l’air d’y toucher ; mais il n’avait pas le même organe et il les encadrait dans de puissants discours. M. Grévy, qui n’a jamais réussi le discours, excellait dans ces phrases courtes et hachées qui se détendent en une sentence à la manière antique.

Dans l’intervalle, M. Thiers était mort : et quoiqu’à son défaut, Gambetta fut le véritable chef du parti républicain, l’ardeur avec laquelle les ennemis de la République, dirigeaient la campagne sur son nom, en s’efforçant de le rendre solidaire des excès qu’ils prêtaient à l’extrême gauche, le parti libéral tout entier n’eut pas permis de le désigner officiellement comme *leader*, sans tomber dans le piège tendu au suffrage universel, et sans l’exposer à perdre un certain nombre de sièges dans les départe-

ments conservateurs. En cette occasion solennelle, le nom de M. Grévy, déjà connu du pays pour avoir exercé à deux reprises la plus éminente fonction de l'Etat après celle du président de la République, fut choisi pour servir de paratonnerre ; et lorsqu'un an plus tard, M. le maréchal de MacMahon, après s'être imprudemment placé dans le dilemme "de se soumettre ou de se démettre," imagina, contre toute attente, de se soumettre d'abord et de se démettre ensuite, M. Grévy était naturellement indiqué, pour lui succéder. Naturellement indiqué, sans qu'on put expliquer par aucune bonne raison pourquoi il l'était : et, au fond, quand on y réfléchit, son principal, presque son seul titre à la Présidence de la République, consistait à avoir été l'auteur d'un amendement qui déclarait la Présidence inutile et dangereuse. Comment s'étonner après cela qu'il en ait mal compris les devoirs, et qu'il ait obstinément négligé de les bien remplir ?

Il y a cependant une explication à cette étonnante fortune ; d'abord la difficulté du choix présidentiel, qui est une des plus graves imperfections de la constitution de 1875, et qui n'eût guère permis d'opposer à M. Grévy un candidat aussi satisfaisant, sous le rapport de l'apparence. M. Grévy avait bien véritablement pour lui

toutes les apparences du bon président. On voulait un républicain éprouvé, et il l'était ; un président en redingote, qui eût de la tenue, et il en avait ; qui eut plus spécialement la tenue républicaine, et il la possédait au suprême degré, étant lui-même un revenant de 1848, un arbitre impartial des partis, qui commandât le respect extérieur, et ce respect lui semblait acquis ; car, n'ayant pas été mêlé comme chef de parti aux luttes de la politique active, il avait le privilège de n'avoir blessé personne, et d'arriver au terme d'une carrière honorablement remplie, sans avoir été lui-même blessé ni meurtri par aucun adversaire. En sa qualité d'ancien bâtonnier, il avait presque pris place dans la hiérarchie administrative, qui a conservé en France tant de prestige, et il s'était approché des sommets du mandarinat légal, d'aussi près qu'on peut le faire sans lui appartenir. Enfin, il est bon que le chef de l'État paraisse désigné d'avance au public pour le premier rang ; et cette désignation était chose convenue pour M. Grévy ; car sa triple présidence de l'Assemblée nationale et de la Chambre des députés, l'avait mis hors de pair, sans le mettre en comparaison avec les grands talents. On pouvait dire de lui cette banalité toujours bien accueillie, qu'il était un de ces hommes, auxquels leurs ennemis politi-

ques eux-mêmes ont rendu hommage : et au lendemain de son élection, les badauds qui sont la majorité, auront le droit de se figurer, que la République bourgeoise a trouvé en lui sa personnification vivante. Illusion explicable après tout, car M. Grévy a été, toute sa vie, radicalement républicain et non moins radicalement bourgeois.

Ces questions paraissent au premier abord tellement graves, qu'après expérience faite, le Parlement à été sur le point de recommencer la même sottise avec M. Brisson. M. Brisson, lui aussi était désigné, quoiqu'à un moindre degré, et à peu près par les mêmes apparences et la même médiocrité réelle, pour la succession de M. Grévy : et cette succession lui fut inévitablement échue, s'il n'avait pas commis la faute, de quitter la présidence de la Chambre pour succéder à M. Jules Ferry. C'est son ministère qui a tué sa candidature ; et M. Grévy savait bien ce qui allait arriver, lorsqu'il l'a acculé au ministère, pour user en lui un compétiteur éventuel. Le même accident serait infailliblement arrivé à M. Grévy lui-même, si, aux environs de 1877 ou de 1878, il avait commis la même faute. Mais il a été assez clairvoyant pour ne pas la commettre, et même pour ne pas s'y opposer ; et c'est ici qu'éclate la différence

entre ces deux médiocrités. Chez M. Brisson, il y a du paon et M. Grévy est, somme toute, un fin matois.

Le plus curieux, est que cette mystification ne s'est pas bornée à réussir, elle a duré. Elle a duré, avec le consentement presque unanime du pays, et par la volonté d'une chambre qui avait pourtant éprouvé les cruels effets de sa méprise, et qui ne doutait plus de son erreur. A une date où l'âge seul eut suffi pour rendre sa retraite nécessaire, M. Grévy n'a pas seulement été maintenu au pouvoir : il a réussi à se faire réélire pour une nouvelle période septennale ; et la légende, quoique percée à jour, a continué avec la complicité du parti républicain presque tout entier, tant qu'elle a été couverte par le bon vouloir des intransigeants, dont M. Grévy faisait les affaires, en haine de l'opportunisme. Elle ne s'est effondrée que le jour où la crainte du général Boulanger, a dominé à l'Elysée la haine de l'opportunisme et où l'avènement du ministère Rouvier a consacré la rupture inattendue de M Grévy avec l'intransigeance. Ce tardif essai de bonne conduite et de retour à la sage politique, a été le signal du déchaînement d'où sont sortis les scandaleuses révélations, sous lesquelles M. Grévy a sombré. Par une dernière ironie, la fortune a voulu que cette

carrière, qui a été une longue gageure contre la raison politique, ait pris fin en punition du seul acte de sa vie présidentielle, dans lequel M. Grévy avait obéi à la voix de la raison et à l'intérêt du pays.

Si sa bonne étoile, qui ne l'a abandonné qu'à la dernière heure, avait continué jusqu'au bout à le bien servir, et que M. Grévy eut succombé, ou qu'il eut abdiqué avant l'affaire Wilson, il aurait probablement réussi à mystifier l'histoire elle-même. Il aurait laissé la réputation de l'austère Grévy, le républicain ferme et modéré, un de ces vieux sénateurs, que Tite Live nous représente impassiblement assis sur leur chaise curule ; ou bien encore, quelque chose comme un roi Louis Philippe républicain, qui aurait fait la démocratie l'honneur de ne point appartenir à la maison de Bourbon, et de n'avoir pas d'aïeux. On parlerait de lui, dans cinquante ans, comme du Cincinnatus de Mont-sous-Vaudrey. C'est tout le contraire.

Après avoir raconté la légende, efforçons-nous donc de dépeindre l'homme vrai, avec son caractère, ses petites, ses fautes, plus grandes qu'il n'a cru ou voulu les commettre, et sa pernicieuse influence sur la marche du gouvernement, dont il a contribué à disloquer tous les ressorts.

VII.

L'animal humain est un être complexe et contradictoire. Les philosophes qui lui reconnaissent trois facultés, sont obligés de convenir que, chez le même homme, la sensibilité et l'intelligence ne marchent pas toujours d'accord, et que, tantôt la volonté est au-dessous du niveau de l'intelligence, et tantôt le dépasse. Le fait n'est malheureusement que trop vrai. Prenez un individu ; prenez-en dix ; et si vous essayez de vous rendre compte de leur caractère intime, du mobile de leurs actions, vous serez amené à constater, que ce mobile n'est presque jamais simple. La végétation intérieure a poussé en sens divers, dans chaque âme humaine, des branches multiples, et de grosseur ou de force inégale, qui s'entrecroisent et s'enchevêtrent, sans ordre, sans proportion, sans symétrie, selon qu'une sève plus ou moins vigoureuse s'est développée çà et là. Et tout d'abord, l'homme nous apparaît, à l'âge de vingt ou vingt cinq ans, avec ses dispositions naturelles, qui le feront lent ou vif, froid ou passionné, hardi ou timide, déguisé ou sincère. Sur cette première couche d'instincts, la double influence de l'éducation et du milieu, a superposé une provision d'idées, qui

sont devenues avec le temps des habitudes d'esprit invétérés, et, à côté de la vie de l'esprit, il s'est dégagé un tempérament, une force active et volontaire qui obéit à des appétits, qui a sa façon de réagir contre les impressions du dedans et du dehors, ses inclinations et ses répulsions spontanées ou acquises, et en germe, au milieu de cet ensemble indistinct et touffu, la passion maîtresse qui sera son mobile d'action principal et qui expliquera l'homme.

Quelquefois, il arrive que les divers éléments dont se compose l'individu se groupent et s'harmonisent, de façon à dissimuler les disparates. C'est ainsi que le tempérament influe sur la direction des idées, et que les idées s'accommodent avec les passions et les redressent. Un esprit lent et méticuleux, aura en général des idées moyennes et peu de désirs ou de petites ambitions. Le héros se retrouvera, au contraire, dans la hardiesse de sa démarche, la largeur de sa pensée, la générosité de ses passions. D'autres fois, la faculté la plus forte envahit et finit par dominer tout il reste, et aboutit à l'unité par l'absorption. On a vu chez les reines du théâtre qui ont fini par un mariage, la bourgeoise pot au feu et la mère de famille, renaître pour ainsi dire de l'hérédité et des inclinations premières, et ne rien laisser subsister de l'artiste

passionnée, qui avait traîné la foule sous son char. C'est le triomphe de la nature sur l'imagination. Le phénomène contraire est presque aussi fréquent. Dans les dernières années de la vie de Gambetta, l'homme d'Etat avait remplacé le bohème, et le patriote avait tué l'homme de parti. Mais le plus souvent, les éléments opposés subsistent côte à côte, tirant chacun dans leur sens. Combien n'avons-nous pas vu autour de nous, de ces hommes auxquels l'éducation a imposé un courant d'idées en désaccord avec leur tempérament et avec leur vocation véritable, et dont l'existence n'est qu'un long et impuissant conflit des tendances contradictoires ! Le règne de l'empereur Napoléon III, par exemple, a donné à la France le spectacle du discordant assemblage de l'idée napoléonienne, dans un cerveau nuageux de hollandais ou d'allemand humanitaire ; et pour remonter plus haut, qu'est-ce que la quatrième croisade, sinon la lutte et le triomphe successif de la foi chrétienne, qui a inspiré le départ des croisés, et de la soif de rapines, qui leur a fait abandonner ensuite le but de la Terre Sainte, pour s'arrêter à Constantinople et y fonder l'empire latin ?

L'esprit français a beaucoup de peine à se faire à l'étude de ces caractères multiples, qui ne se laissent pas exprimer par une idée simple.

L'éducation classique nous a habitués à concevoir les hommes tout d'une pièce, et à les rapporter à un type abstrait. C'est ainsi que nous avons notre type de la bravoure héroïque, de l'amour paternel ou filial, du jaloux, du glorieux, de l'hypocrite; et nous discutons gravement qui, de l'Onufre, de Labruyère, ou du Tartufe, est le plus vrai et le plus humain, sans paraître nous douter qu'il y a autant de formes de l'hypocrisie que de caractères, de situations et de siècles différents. En politique, la même illusion est aggravée chez nous, par l'obsession de la légende révolutionnaire qui nous a laissé ses portraits gravés au burin : le sectaire farouche et incorruptible, comme Robespierre ; le tribun puissant, audacieux, vénal et viveur, comme Mirabeau ou Danton ; l'athénien fourvoyé au milieu des bourreaux, comme Camille Dumoulin ; le jouisseur repu et sans scrupule, comme Barras.

Sortez-nous de là, et mettez-nous en face d'un être vivant et complexe comme Cromwell, qui était à la fois un hypocrite, un illuminé convaincu et un grand homme d'Etat ; notre esprit en est tout dérouté, et cet embarras se traduit par la contradiction passionnée de nos jugements. Il nous faut à toute force retrouver en lui, qui le héros, qui le scélérat dont en a bien fait de disperser les cendres au vent. Toutes

nos appréciations sur la révolution française, et même sur les hommes contemporains, sont empreintes du même préjugé et de la même erreur. Dans la mesure subalterne où il a occupé l'attention publique, M. Grévy a tour à tour souffert et tiré parti de cette tendance de l'esprit français à n'envisager à la fois qu'une seule idée. "C'est un tribun, un révolutionnaire échevelé," ont dit les uns.—"Vous vous faites de lui une idée bien fautive, ont dit les autres, c'est un doctrinaire bourgeois, une façon de Royer Collard républicain." Son amendement de la constituante le peint tout entier : un logicien sans préjugés, qui demande froidement des choses démesurément nouvelles et monstrueusement logiques. Et quand le public s'est rallié à cette seconde idée, il n'a plus vu en M. Grévy qu'un brave homme de philosophe, chimérique, paternel et inoffensif, quelque chose comme le vieux conventionnel philanthrope, "le Phocion à demi teinté de Franklin," que Victor Hugo nous a dépeint dans *les Misérables*. Rien n'est moins vrai.

Ce composé médiocre est, avant tout, un tissu de contradictions, l'esprit étroit et absolu d'un conventionnel, dans une incapacité de mouvement et d'actions, qui va jusqu'aux limites extrêmes de la faiblesse et du gérontisme ; et,

brochant sur le tout, un égoïsme tenace qui deviendra la passion maîtresse, et qui sacrifiera impassiblement à ses jalousies, à ses préjugés, aux convoitises d'un entourage taré, l'intérêt de la France et l'avenir de la République.

Les idées qu'il a reçues sont celles d'un républicain élevé à l'école abstraite de Rousseau et de la Convention. Il est républicain, parce que la raison se refuse à admettre "qu'une famille ait le droit de régner sur nous," (1) et surtout par ce que la République est, en théorie, la forme du gouvernement la plus logique et la plus parfaite. Pourquoi? Il serait sans doute fort embarrassé de le dire, mais il le croit; et, comme le fait n'existe pas pour lui, rien ne le fera démordre de cette croyance. Sa préférence est une théorie abstraite; son gouvernement en est une autre. Dans la complexité de la vie sociale, il n'a aperçu qu'un principe, la souveraineté du peuple. Il y aura donc une chambre unique, par ce que la volonté du peuple ne saurait avoir deux expressions à la fois. Le pouvoir exécutif sera subordonné à la chambre et révocable par elle, par ce que le bras qui exécute obéit, nécessairement à la tête qui conçoit et qui commande. Pas de droit de disso-

(1) *Le gouvernement nécessaire* par M. Jules Grévy. Paris 1878.

lution entre les mains de l'exécutif, car il serait intolérable que "le valet chassât le maître." Pas de pondération des pouvoirs, surtout. Cette imitation de l'Angleterre est "la plus grande erreur politique de ce temps-ci... vouloir scinder l'unité démocratique, pour en opposer les parties, les unes aux autres dans un inévitable antagonisme, c'est un anachronisme et un non sens." (1)

Ainsi comprise, la politique n'a plus rien qui ressemble à un judicieux aménagement d'intérêts ; c'est un dogme sociale ; c'est la vérité évidente, absolue et sans contradiction possible. S'il existe encore des esprits qui la repoussent, ce ne peuvent être que de malheureux ignorants qu'il faut plaindre, ou de dangereux rhéteurs, qui ferment leurs yeux à la lumière par ce qu'elle contrarie leurs intérêts, et qui trompent le peuple. Ceux là ne méritent pas de pitié ; il faut les combattre et les vaincre par tous les moyens légitimes ; par la persuasion, si l'on est libéral, par la force et au besoin par des supplices, si l'on est autoritaire. Rendons cette justice à M. Grévy, qu'il était au nombre des libéraux ; ce qui revient à dire des moins conséquents ; car, là où la vérité absolue et le bonheur du peuple sont en jeu, il n'y a pas de place pour la

(1) Discours de M. Grévy, (octobre 1848).

discussion. La liberté, qui est le droit de douter, suppose tout d'abord que le doute est possible et que, dans l'obscurité du débat, il y a un point abandonné à la controverse des hommes.

Cette doctrine n'est pas nouvelle. On la retrouve toute entière dans le *Contrat social*. Les hommes de la Convention l'ont empruntée à Rousseau. La génération républicaine qui a précédé 1851, l'a héritée de la Convention ; et sauf un salutaire commencement de distinction entre la majorité et le peuple tout entier, entre le suffrage universel qui est le mandant, et l'assemblée qui n'est que le mandataire, les disciples n'ont rien innové. C'est toujours cette théorie des droits de l'homme, dont Carlyle a dit " qu'elle est un jeu logique, une plaisanterie à peu près aussi opportune que la théorie des verbes irréguliers." On reconnaît ses adeptes à ce signe caractéristique, que le problème politique ne consiste pour eux, ni à tenir compte de l'état social, ni à donner satisfaction à des intérêts, ni à grouper des forces vivantes en ayant égard à leurs passions et à leurs besoins. Aux yeux des hommes dont nous parlons, le problème politique se réduit à un problème de droit abstrait, et rien de plus. Qu'ils réalisent la constitution de leurs rêves, et le lendemain leur embarras sera sans égal, car, la constitution

une fois faite et appuyée sur de bonnes lois organiques, il n'y a plus rien à faire. Le bonheur du peuple doit venir par surcroît, et, en dehors de la théorie abstraite, il ne leur est jamais venu à l'idée qu'il y ait pour les hommes d'Etat quelque chose en ce monde qui s'appelle "gouverner."

Mettez cette théorie entre les mains d'un bilieux sectaire, d'un fanatique ardent, dévoré de jalousie et d'ambition, et enfiévré par des passions révolutionnaires ; et vous aurez Robespierre. Mais la grande erreur des historiens de la révolution, a été de se figurer que Robespierre était l'expression unique et nécessaire de cet ensemble d'idées fausses. Nous n'admettons pas volontiers qu'un sectaire puisse se rencontrer dans un esprit modéré et humain ; qu'un modéré puisse rester modéré, tout en professant en théorie des principes absolus ; ou encore, qu'une imagination enfiévrée se maintienne dans le domaine inoffensif de l'idée pure, et ne conçoive pas même la volonté ou la possibilité de passer de la théorie à la pratique révolutionnaire. Rien n'est plus commun, cependant.

Mettez la même doctrine, en d'autres temps, et entre les mains d'un réfractaire exaspéré, d'un fruit sec de la politique et de la vie. Si les circonstances s'y prêtent, au lieu de la Conven-

tion, vous aurez la Commune, au lieu de Robespierre et de Saint Just, vous aurez Millière et Raoul Rigault. Mettez-le entre les mains d'un simple homme d'imagination, vous aurez Louis Blanc et la foule de ces montagnards de 1848, auxquels l'histoire a pardonné d'avoir été "capables de tout," en constatant que, grâce à Dieu, ils n'avaient été "capables de rien." Supposez que cette impuissant soit un bourgeois, dépourvu d'imagination, mais habitué à vivre d'une aisance modeste et désireux avant tout de ne le point compromettre, vous aurez le type du professeur d'histoire, fanatique, serein et bon père de famille, qui exalte la Convention, hait Louis Philippe, garde religieusement dans son cabinet le buste de Mirabeau et la gravure de *Marius à Minturnes*, et entre temps, prête serment au coup d'Etat pour conserver sa place, sauf à s'en venger par d'innocentes diatribes contre le siècle des Césars. Supposez que ce bourgeois et cet impuissant, soit en même temps un avocat, et qu'il arrive à la députation, vous aurez le doctrinaire républicain de 1848. Supposez que l'ambition le favorise et que son incapacité d'action et sa médiocrité soient doublées d'un immense égoïsme, et vous aurez M. Grévy. Car ce qui caractérise ce dernier, c'est l'impuissance

unie à l'égoïsme bourgeois sous le masque d'un théoricien des temps héroïques.

Cette impuissance s'est révélée dans sa famille et dans son entourage, par une faiblesse qui n'est pas de la bonté et qu'aucune idée morale ne relève. La légende, qui ne s'est pas encore éclaircie, (car nous verrons qu'il a falsifié les dates et les biographies,) raconte qu'il a député par un sot mariage. Plus tard sa fille s'est éprise d'un *tenor*, avec l'assentiment d'une mère romanesque ; et, en 1877, M. Grévy, alors président de la Chambre, à la veille de devenir président de la République, se résignait à se laisser faire, à la façon d'un père de comédie. Il a fallu que ce *tenor* eut du bon sens pour deux, et qu'il prit sur lui de refuser un mariage aussi mal assorti, en déclarant non, sans quelque dignité, qu'il lui était impossible de se voir, à la fois, acteur à l'Opéra et gendre du premier fonctionnaire de la République, et en ajoutant que, pour rien au monde, la faveur de devenir le gendre de M. Grévy ne le déciderait à renoncer à son art.

Vers la même époque, un avocat raté et à la mine inculte, était venu rappeler à M. Grévy, qu'en d'autres temps, il avait été quelque peu son secrétaire, et s'installer sans plus de façons à ses côtés. Par malheur, ce personnage encombrant et d'une éducation un peu trop négligée,

avait un détail malpropre dans sa vie. Il était propriétaire, par héritage disait-il, d'un immeuble bien connu à Paris, et dont le revenu, d'ailleurs considérable, provenait d'une destination peu conforme à la morale publique. M. Grévy l'agréa néanmoins, quoique le scandale fut patent, car le conseil de l'ordre des avocats en avait été saisi. "Que voulez-vous ? disait-il ; ce n'est pas moi qui l'ai demandé, il est venu tout seul. Je ne pouvais pas le prendre par les épaules pour le mettre dehors." Ce gentilhomme au dos trop peu suspect, n'en passa moins de Versailles à l'Elysée, avec le titre officiel de secrétaire particulier du président de la République, et il s'y cramponna, jusqu'au jour où Gambetta, pour s'en défaire, dût se résigner à l'appeler à un poste important dans l'administration des finances, d'où le successeur de M. Grévy vient récemment de le faire sortir. Parmi d'autres faiblesses, moins compromettantes sans doute, mais dérivant de la même inconscience, de la même absence de souci du "qu'en dira-t-on ?" on cite l'élévation d'un ancien camarade de 1848, tant soit peu famélique et tant soit peu bohème, au poste éminent et considéré de "conseiller à la cour de cassation." Ce candidat barbu était le cauchemar du rigide M. Dufaure; et c'est à propos de lui que, la veille même de

l'élection de M. Grévy, M. Dufaure déclara dans l'intimité, que "jamais il ne serait le ministre d'un président qui avait d'aussi facheuses camaraderies, et un entourage aussi compromettant."

VIII

Transportée par M. Grévy dans le domaine politique, cette impuissance d'action originelle, qui s'était traduite dans son entourage et dans sa vie de famille, par un excès de faiblesse peu croyable, va produire à certains égards un effet opposé ; elle se transforme en une aversion systématique contre tous les hommes d'action.

Non seulement, ce théoricien radical déteste les révolutionnaires et condamne toutes les violences démagogiques. Mais il juge presque avec la même sévérité, tous les hommes politiques qui ont un programme, qui aspirent à exercer leur autorité sur d'autres hommes et qui veulent faire quelque chose. Tout ce qui comporte une décision, un choix, une solution un peu nette, lui répugne. Il a su prendre une théorie, mais il est incapable de prendre un parti.

En 1878, le maréchal de MacMahon l'a appelé, pour le consulter sur la crise ouverte par

la démission de M. Dufaure ; et ce représentant du parti républicain, appelé pour la première fois par l'élu des monarchistes, n'a rien trouvé à lui suggérer, si ce n'est que le mieux eut été sans doute que la crise ne fut pas survenue. Dès le premier entretien, ces deux impuissances se sont comprises ; et une sympathie, qui facilitera deux ans plus tard la transmission du pouvoir, a succédé à leurs défiances réciproques. Devenu président à son tour, M. Grévy continuera à penser, au lendemain de chaque crise, que "le mieux eut été qu'elle ne fut pas survenue ;" et il s'épuisera à racommoder les morceaux de ses ministères successifs. De même qu'on ne peut pas le décider à signer une condamnation à mort, il croirait faire un coup d'Etat, s'il consentait à contresigner la nomination d'un ministre de la guerre civil ; et malgré l'exemple contraire des gouvernements antérieurs, il tient à ce que le ministre de la marine soit un amiral.

Tout naturellement, Gambetta est sa bête noire. Le ministère de sa prédilection a été celui qu'il a choisi en arrivant au pouvoir, le ministère Waddington ; et jamais il ne s'est complètement consolé, de ce que la chambre ait refusé de prendre au sérieux cette ombre de gouvernement. Plus tard, il a voulu s'attacher à M.

Jules Ferry, par haine contre Gambetta ; mais il s'en est écarté, dès qu'il a reconnu en lui une volonté et une ligne de conduite. Son favori, le successeur qu'il aimerait à se ménager, pour le plus tard possible, sera M. de Freycinet, un sceptique et un équilibriste. Mais après lui avoir pardonné d'avoir perdu l'Egypte, il ne lui pardonnera pas l'heure de fermeté mal placée dans laquelle M. de Freycinet s'est attaché à défendre, lors du renvoi du général Boulanger, la théorie de l'alliance radicale et intransigeante, qui était pourtant, depuis plus de sept ans, la politique personnelle de M. Grévy. Quand on lui dit qu'un de ses ministères ne marche pas, et que la majorité s'indispose, il manifeste un étonnement qui démonte les donneurs d'avis ; et au fond, ce qui l'étonne, c'est qu'il y ait des gens qui se figurent qu'un ministère ait besoin de marcher, et que l'idéal de la politique ne consiste point à prouver sa stabilité en ne bougeant pas.

Ne lui demandez, d'ailleurs, aucune connaissance des hommes, encore moins aucune notion des conditions d'existence d'une majorité. L'idée que la politique est une chimie humaine, qu'elle repose sur des affinités et qu'elle exige d'habiles combinaisons pour réussir, est une idée qui lui est étrangère. La politique s'est toujours réduite

à ses yeux à un problème d'algèbre ; et les hommes, à moins qu'ils ne le contrarient, auquel cas il les écarte, lui sont aussi indifférents que de simples lettres de l'*alphabet*. Lors de chacune des crises ministérielles, qu'il prolonge au point de lasser la patience publique, et à travers lesquelles il poursuit son but, de ne constituer à aucun prix un ministère fort et durable, il se place des intermèdes de vaudeville, des combles. La situation est grave ; et un beau matin l'officiel apprend au pays que le Président de la République a appelé M. Devis ou qu'il a offert à M. Constans la mission de former un cabinet. La galerie s'étouffe de rire ; et les hommes politiques finissent par être si énervés, que M. de Freycinet prendra le parti de déporter M. Constans au gouvernement de l'Indo-Chine, pour qu'on n'en parle plus.

Cependant, il y a des circonstances plus fortes que l'entêtement des algébristes ; et une fois à la tête de l'Etat, il faut bien qu'un Président de République, même théoricien, se résigne à compter avec des hommes, autrement que comme avec des exposants, et qu'il condescende aux négociations et aux compromis que la politique exige. Mais, en subissant cette nécessité, M. Grévy s'arrêtera à moitié chemin, en pleine renaissance italienne et florentine. Sa façon de

manier les hommes, consistera à ruser avec eux, à brouiller les cartes et à conspirer contre ceux de ses ministères, qui auraient quelque chance de devenir forts.

Son égoïsme, qui se développera avec l'âge et avec l'ambition satisfaite, s'accorde merveilleusement avec son impuissance, et tend à ériger chez lui la politique négative à l'état de système. Sous ce théoricien abstrait, sous ce bourgeois à courtes vues, pour qui la politique d'un grand pays consiste à ne rien faire et à se regarder vivre, il y a un paysan franc-comtois, âpre, madré, têtue, calculateur, incapable d'un coup d'audace, mais poursuivant lentement son sillon. Sa fortune politique s'est faite sans bruit, sans éclat, à la façon tranquille et obstinée du paysan qui arrondit sa terre. Il a eu de bonne heure, la vision que la présidence de la République finirait par lui échoir ; et quoiqu'il n'y ait peut-être pas au monde deux natures plus antipathiques que la sienne et celle de M. Thiers, il a compris qu'il fallait favoriser le gouvernement de M. Thiers, parce que c'était le plus sûr moyen de se frayer la voie à lui-même.

Grâce à cet égoïsme, et à force de ramener à un seul objet l'effort de sa pensée, il est clairvoyant dans tout ce qui touche son ambition ; et, chose rare ! ce théoricien qui ne connaît pas les

autres hommes, se connaît lui-même. Il se sait médiocre, croit à son avenir, non pas et *quoique* médiocre, mais *parceque*. Il s'est donné la correction extérieure, qui est le mystère du corps sous lequel se dissimule la médiocrité de l'esprit; et il est convaincu....., théoriquement et scientifiquement convaincu que, dans la troisième république, la médiocrité aura son heure de triomphe.

Il a dit, dans l'intimité, dès le commencement de 1872, "qu'à des circonstances exceptionnelles, il fallait un homme de grands talents, et un esprit fécond en ressources, comme M. Thiers; mais que, quand les plaies de la France seraient pansées et les difficultés aplanies, il viendrait un jour, où le pays n'aurait plus besoin que d'un homme simple, tranquille et sans éclat, pour tenir le gouvernail." Fâcheux symptôme, quand on réfléchit après coup à cette humilité trop clairvoyante. L'homme médiocre qui se fait illusion sur sa propre valeur, est encore préférable à celui qui garde son ambition, en se rendant justice. L'erreur de l'un pourra le conduire à de grandes fautes; mais l'humilité de l'autre, quand elle persiste à se donner la France pour enjeu, ne va pas sans quelque bassesse du cœur. Un autre jour viendra où, en s'étonnant qu'on songe à renverser M. Waddington, M.

Grévy insinuera " qu'à un président de peu de talents, il convient d'avoir un premier ministre dont la supériorité ne lui fasse pas ombrage." Il s'est dit à l'avance que son règne serait celui des petits hommes, de la petite politique et des petits moyens.

Sa réputation d'austérité est un masque de plus, car personne n'a été moins austère ; mais il a trouvé le moyen de faire dire qu'il l'était, ce qui est bien plus amusant que de se priver de distractions auxquelles on attache du prix. Cette austérité, tout d'apparat, qui se conciliait, avant son élévation, avec la fréquentation des billards d'estaminet, ne l'empêchera pas, comme Président de l'Assemblée, d'inviter à dîner chez une amie, des collègues discrets, et de les y recevoir dans un négligé qui ne permette pas de douter qu'il est chez lui. Sa conscience, est d'ailleurs plus élastique qu'elle n'en a l'air. Avocat intègre et c'est là un de ses meilleurs côtés, on l'a vu néanmoins accepter de ces causes suspectes et lucratives qu'un Dufaure ou un Bétoland aurait réjetées bien loin, par exemple, la fâcheuse affaire des *Guanos du Pérou* ; et devenu président de la Chambre, plus tard président de la République, il continuera, par voie de pression sur les juges, à défendre la cause dans laquelle il ne peut plus intervenir comme

avocat. Ce n'est que depuis la déchéance de M. Grévy, que M. Dreyfus a fini par être condamné à restituer une vingtaine de millions. La voix austère du devoir, qui lui a impérieusement commandé de protester contre la révolution du 4 septembre, lui avait permis, en 1848, de s'associer à une autre révolution bien moins justifiée, et d'accepter, dans le Jura, les fonctions de commissaire extraordinaire du gouvernement provisoire. Cette même voix, qui lui a ordonné, en 1875, de refuser un siège au Sénat, par ce qu'il avait désapprouvé l'institution de la chambre haute, s'est tue, en 1879, quand il s'est agi d'accepter la présidence de la République, qu'il avait désapprouvée cependant, avec une bien autre vivacité. Sa haine contre les princes d'Orléans, qui ne lui a pas laissé de repos jusqu'à ce qu'il soit parvenu à les chasser de l'armée, et à les faire expulser du sol français, lui avait permis cependant, de demander au duc d'Aumale d'être son parrain à la cérémonie d'investiture de la Toison d'Or ; et cette parenté héraldique ne l'a pas empêché ensuite de signer contre lui un décret d'exil.

Parvenu au but suprême de l'ambition d'un citoyen, il a, petit à petit, jeté le masque ; et il ne faut pas dire pour cela qu'il ait changé. Les situations sont les maîtresses des caractères,

puisque les caractères ne se déclarent tout entier qu'autant que les situations, en les provoquant, les obligent de se manifester. Mais en se révélant, le naturel ne change pas, il se développe. Investi de la plus haute charge de la constitution, M. Grévy a bien vite reconnu que cette constitution avait du bon ; et, de fait, elle avait créé tout exprès pour lui, qui n'était pas un homme d'action, et qui ne pouvait pas aspirer à devenir premier ministre, cette institution présidentielle, contre laquelle il avait eu la faiblesse de protester d'abord. Avant son élévation, il s'était montré libéral, et comme président de l'Assemblée, presque magnifique dans ses réceptions. Arrivé à l'Élysée, il est devenu avare et il n'a plus songé qu'à fermer ses salons, et à construire des immeubles de rapport. Il avait prêché le désintéressement républicain, et il s'est empressé de pourvoir sa famille de grosses places. M. Frère est devenu gouverneur de l'Algérie par droit de naissance, ni plus ni moins qu'un prince du sang ; et son gendre, M. Wilson, a organisé à la fois à l'Élysée, un tripôt financier et une agence de conspiration contre les ministres. Sans autre préoccupation que celle d'amasser des millions et de durer, M. Grévy a voulu tromper même le temps, qui menaçait de faire défaut à sa vieillesse obstinée et rapace. Grâce

à de complaisantes falsifications, personne n'oserait affirmer aujourd'hui, avec certitude, s'il est né en 1807, ou seulement en 1813 ; et dans les derniers temps de sa présidence, chaque fois, qu'il avait à figurer comme témoin d'un mariage se il commettait, sur les actes de l'état civil, un de ces petits faux à demi-innocents qu'on ne pardonne qu'aux femmes.

Cependant, jusqu'à l'écueil Wilson, tout lui a réussi. En 1879, quand le maréchal de Mac-Mahon se retire, personne n'a encore jugé le vrai Grévy, à l'exception de Gambetta, qui le connaît à fond, et de trois ou quatre observateurs qui ne disent rien, parce qu'ils sentent qu'ils parleraient dans le désert. Gambetta, qui a tout prévu, lui a cherché un concurrent et s'est heurté au refus janséniste de M. Dufaure. En dépit de ses défiances, M. Dufaure patronne ouvertement la candidature de M. Grévy, non par sympathie personnelle, mais parce qu'elle est "convenable et indiquée." A partir de ce moment, l'élection est faite. Mais on n'a oublié de penser qu'à une toute petite chose ; on ne s'est pas demandé si le nouveau président, possédait une seule des qualités requises pour exercer la haute fonction dont la France vient de le revêtir, par la voix presque unanime des deux chambres.

IX

Tout d'abord ce qui éclate chez M. Grévy, c'est l'incapacité présidentielle.

Les deux premiers présidents de la troisième république, n'avaient répondu ni l'un ni l'autre à la théorie du président irresponsable. M. Thiers, qui a d'ailleurs exercé son pouvoir avant le vote de la Constitution, était trop grand homme d'Etat, trop agissant et trop nécessaire, pour consentir à se renfermer dans ce rôle passif. Lui enlever la direction effective des affaires, c'eût été lui ôter sa propre raison d'être. M. Thiers se trouvait, vis-à-vis de l'institution républicaine qu'il a tant contribué à fonder, dans cette situation anormale, de n'y avoir point de place proportionnée à sa valeur et à son illustration. Trop au-dessus de tous les autres citoyens pour se borner au second rang, il avait trop de talents pour se contenter du premier, sans chercher à l'étendre. Sa personnalité brisait le cadre de la constitution ; et si la mort ne l'eût arrêté en 1877, la défaite du 16 mai, qui allait inévitablement le rappeler à la présidence de la République, eût peut-être ouvert, entre la majorité républicaine et lui, une ère de conflits, très peu différente de celle qui s'était produite

sous le règne de la majorité monarchiste de 1871.

M. le maréchal de MacMahon, qui aurait pu avoir beaucoup des qualités d'un président, était un brave soldat, portant un nom militaire illustre. Par sa naissance, ses relations de famille, le rang exceptionnel qu'il occupait dans l'armée, le respect qui s'attachait à sa haute probité, c'était bien véritablement, au défaut ou en l'absence du roi, le personnage le plus considérable de la France, au point de vue social. A ce point de vue, on peut dire que, M. Thiers écarté, et les princes mis de côté, le premier rang lui revenait de droit. Mais il faut avouer qu'il était trop peu capable, trop inexpérimenté en politique et manquant trop complètement de ressources. En outre, il avait un défaut plus grave : celui d'avoir été placé à la présidence, pour y jouer le rôle de sentinelle d'un parti ; et ce parti était précisément celui des ennemis de la République, dont M. le maréchal de MacMahon était le chef officiel. Pourtant, il a exercé sa magistrature pendant six années, avec plus de dignité, de loyauté et de dévouement au devoir, que ne le comportait sa consigne. Quand il a paru manquer à ce devoir, c'était faute de le bien comprendre, plutôt que de ne pas vouloir la suivre ; et le jour où il lui est apparu clairement

qu'il y avait conflit entre la consigne des anciens partis et le repos du pays, il a préféré le pays.

Epoque de fièvre bizarre que ces années, où la passion des partis, leurs intrigues et leurs sophismes déguisés sous formes de chinoïseries, avaient troublé les notions les plus simples, à ce point, que le chef élu de la nation, ait pu se demander de bonne foi, si le devoir de sa charge ne lui ordonnait pas de refuser de se soumettre à la voix du pays ; et qu'après s'être soumis, il ait considéré comme un manquement à l'honneur militaire, auquel il a préféré l'abdication, la simple exécution d'une loi sur les commandements de corps d'armée, loi votée cependant par l'Assemblée conservatrice de 1871, d'accord avec le ministre de la guerre de l'époque.

La retraite de M. le maréchal de MacMahon, n'en a pas moins été un malheur pour la République. Même après 1877, il lui était facile de conserver la présidence et d'être indéfiniment réélu, à la seule condition de se conformer aux exigences constitutionnelles, et de consentir à ne point considérer Gambetta comme le chef des réprochés, comme le symbole vivant et exécré du péril social. Notre mauvaise fortune a voulu que cet esprit simple et incapable de se retourner, eut appris trop à la lettre les leçons du duc de Broglie, et qu'il eût un entourage en insur-

rection contre le fait républicain. Quelque regret qu'on en eût, il était difficile que la République continuât à être administrée, en vertu du singulier compromis qui avait placé à sa tête un président, qui ne se bornait pas à lui être hostile, mais qui eût cru manquer aux convenances, en recevant au palais du gouvernement, les chefs républicains, et auquel la simple audition du chant national, causait un état voisin de l'épilepsie.

M. Thiers avait été nommé avant l'organisation des pouvoirs publics. Le maréchal Mac-Mahon avait été élu par les ennemis de la République. C'était donc en réalité avec M. Grévy, qu'allait se faire l'épreuve de la présidence républicaine. Voyons-le à l'œuvre.

Les services que la France a à attendre sous le régime de la constitution de 1875, du chef d'Etat constitutionnel, se réduisent à trois :

Vis-à-vis de l'étranger, il a pour mission d'incarner la représentation de la France ; par ses relations personnelles avec les ambassadeurs, il peut faciliter le règlement de certaines affaires délicates, et former le lien qui maintiendra à la politique extérieure du pays, une apparence d'unité et de continuité, à travers les changements ministériels, qui ne touchent pas, ou ne touchent qu'indirectement à cette politique.

A l'intérieur, le président est la plus haute personnification de la République ; il représente l'idée de la permanence dans le gouvernement ; ce que Bagehot appelle "les forces imposantes," et ce qu'on pourrait appeler plus exactement dans une démocratie, "la fonction décorative."

Enfin, au point de vue parlementaire, il est appelé à mettre fin aux crises ministérielles, et s'il le peut, en prévenir le retour, par la désignation du chef de cabinet, qui lui paraît avoir le plus de chance de grouper autour de lui une majorité forte et durable ; et, dans les cas extrêmes, il peut, avec l'assentiment du sénat, recourir à l'appel au pays en prononçant la dissolution de la Chambre des députés.

Sous M. Thiers, la politique extérieure de la France, avait été entre les mains d'un maître, aussi illustre et peut-être plus considérable à l'étranger qu'en France ; connaissant à fond les ressorts les plus secrets de la politique des cabinets ; personnellement lié depuis de longues années avec les hommes les plus considérables de l'Europe. On sait de quelle utilité, ces relations personnelles sont en diplomatie ; et nul doute, par exemple, que l'intimité de M. Thiers avec le prince Orlof, n'ait rendu à la France d'importants services. On a fait grand bruit, il y a quelque temps, des périls de guerre que la

France a courus en 1873, et de l'habilité consommée avec laquelle le duc Decazes, parvint à provoquer en notre faveur, l'intervention officieuse de l'empereur de Russie. Peut-être a-t-on exagéré l'étendue du péril et la portée de l'intervention. Dans tous les cas, les panégyristes du duc Decazes auraient pu dire, à sa louange, que son principal mérite, fut de reconnaître, malgré leurs dissentiments politiques et personnels, l'influence supérieure de M. Thiers, et d'adresser au nom du patriotisme, à ce grand adversaire, vaincu de la veille, un appel qui fut immédiatement entendu.

M. le maréchal de MacMahon ne possédait pas les avantages de M. Thiers, et se rendait justice à cet égard. Mais il eut à tout le moins, dans la personne du duc Decazes, un diplomate éminent et plein de ressources, qui occupa le ministère des affaires étrangères, pendant la durée de sa présidence presque tout entière ; et, à défaut d'une influence plus active, le président de la République, universellement honoré à l'étranger, exerçait auprès du corps diplomatique, sa fonction sociale, qui n'est pas sans importance, avec une dignité et un tact parfaits. On peut dire de M. Grévy qu'il n'a rempli un seul jour ni sa mission politique, ni sa mission sociale. Qu'aurait pu dire aux ambassadeurs,

ce président qui n'était pas de leur monde, auquel les affaires européennes avaient toujours été étrangères, et qui, non content de les ignorer, les dédaignait, en professant dogmatiquement que, "sous une république, il n'y a pas de diplomatie"! Tout au plus, eût-il pu créer à l'Elysée un centre de réunion, qui eût mis les ambassadeurs en relations plus fréquentes avec le monde politique français. Mais le rêve de M. Grévy, était d'économiser le plus possible sur ses frais de représentation, et pas du tout de former un centre de réunion.

N'exerçant pas même, vis-à-vis des représentants des puissances étrangères, ce que nous avons appelé sa "fonction décorative," on conçoit qu'il ait dû en prendre plus à son aise encore, vis-à-vis de la France et du monde parisien.

Sous M. Thiers, l'intérieur présidentiel, foncièrement bourgeois et même un peu mesquin, était du moins tout grand ouvert. Les dîners de l'hôtel de la préfecture à Versailles, étaient d'une frugalité exagérée, et les soirées peu galantes. Mais, du moins, il y avait là un grand salon politique, dont la fréquentation a converti au programme du *centre gauche*, beaucoup de députés hésitants, et où s'est faite l'éducation politique de beaucoup de nouveaux venus,

récemment arrachés à la vie de province, par la désignation du suffrage universel.

Le maréchal de Mac-Mahon, quoiqu'embarassé au point de vue du monde politique, par ses préjugés et par le caractère exclusif de l'élection qui l'avait porté au pouvoir, n'en représenta pas moins la France avec une dignité sans faste, et une simplicité aristocratique de très grande allure. Il y a certaines heures, et la période de l'exposition de 1878 fut du nombre, où il est bon qu'une supériorité sociale incontestée, complète et rehausse le titre officiel du chef élu du gouvernement. En sa double qualité de grand seigneur et de chef de l'armée, le maréchal de Mac-Mahon, possédait le précieux avantage d'être, en même temps que le représentant officiel du pouvoir, l'expression la plus élevée de la société française. Mais il n'en est pas de même avec M. Grévy. Sous le règne de ce dernier, la présidence disparaît complètement de la scène. Elle subsiste encore comme rouage constitutionnel ; elle a cessé d'exister comme grande fonction publique. Le président s'enferme à l'Élysée comme dans un fromage et s'y fait ermite.

En dehors de son traitement et de ses frais de représentation, les chambres lui ont alloué 600,000 francs par an pour frais de voyage ;

et dans l'année qui suit son élection, il a fait un voyage à Cherbourg, d'où il est revenu, ulcéré des ovations qui ont été faites à Gambetta. A partir de ce jour, il ne sortira plus que pour prendre ses vacances, dans son trou patrimonial de Mont-sous-Vaudrey. Ce n'est qu'après mille instances, et quinze jours trop tard, qu'il consentira à le quitter pour recevoir, en 1883, le premier roi qui soit venu officiellement à Paris, depuis la proclamation de la République, et le seul des souverains de l'Europe qui ait témoigné à la France une sympathie constante, Alphonse XII. Malheureusement, ce délai obligea le roi d'Espagne, à ne faire sa visite à Paris qu'après celle de Berlin, dans laquelle l'empereur d'Allemagne lui conféra le titre de colonel du régiment de *uhlans*. On se rappelle le scandale qui s'en suivit, sur les boulevards, et la part de complicité morale tout au moins, que le gendre même du président, M. Wilson, parut avoir dans l'injure faite à un souverain ami. Dans cette grave circonstance, M. Grévy a fait pis que de désertier son mandat, il l'a trahi ; il a fait perdre à la France, son renom de courtoisie, et presque justifié par avance, les paroles blessantes de M. Tisza au parlement hongrois.

M. Grévy ne remplit pas son devoir social, il

remplit encore moins bien son devoir constitutionnel. La désignation du premier ministre, qui n'est plus guère qu'une formalité dans les pays anglais, est une œuvre très délicate dans les pays comme la France, où les partis n'ont point de *leader* officiel, où les majorités ne sont pas certaines, et reposent le plus souvent, sur quelque coalition inachevée que la formation du cabinet détermine, et qu'elle peut entraver ou réduire à néant. Là où il n'y a point à l'avance un chef de cabinet qui s'impose, le souverain constitutionnel est investi par la force des choses, d'un pouvoir d'appréciation dont il doit se servir pour aider au bon fonctionnement du régime représentatif, mais qui lui permet de faire beaucoup de mal, s'il manque du tact et du discernement voulus ; à plus forte raison, s'il manque de loyauté, et s'il poursuit un but personnel, à l'encontre de l'intérêt public. En face d'une majorité instable, divisée en groupes multiples et mal disciplinés, tel chef de cabinet aura l'autorité nécessaire pour rassembler sous une forte discipline ces éléments épars, faire naître la confiance et accomplir de grandes choses. Tel autre personnage, moins heureusement doué, ou choisi à contre temps, ne parviendra jamais à devenir maître de la chambre, et est condamné à l'avance à succomber au premier choc ou à

laisser aller le gouvernement à la dérive. Vous savez, d'ailleurs, par expérience, à quel point la valeur personnelle et l'heureux choix d'un chef, peuvent influencer sur les destinées d'un parti. Il en est en France comme partout ailleurs ; avec cette différence, que la situation est plus difficile et demande un tact plus délicat ; et que le choix, au lieu d'être abandonné à la majorité elle-même, forme la principale attribution du roi constitutionnel, ou du président de la république parlementaire.

Malheureusement, c'est dans l'exercice de ce pouvoir modérateur, que l'incapacité de M. Grévy est la plus absolue et la plus irrémédiable. Il ne comprend pas sa fonction, et il ne veut pas la remplir. Il ignore l'art de dégager du chaos une majorité qui n'existe pas encore, et l'art de fortifier, en l'élevant au dessus d'elle-même, une majorité incertaine et sans boussole. Au fond, il ne le trouve pas nécessaire, et il ne désire pas qu'il y ait une majorité stable ; il la redoute ; non seulement il ne fera rien pour l'aider à se former, mais il consacrera tous ses efforts à l'empêcher de naître. Lorsqu'il est arrivé au pouvoir, la destinée du nouveau régime était enfermée dans cette question : " la République parviendra-t-elle à constituer dans son sein une majorité de gouvernement ? "

Lorsqu'il en sort, elle a lutté pendant huit ans sans y parvenir : et l'heure propice qu'on a laissé passer, ne se représentera plus. Presque toute la faute en retombe sur M. Grévy et sur les menées dont il a été l'inspirateur. Il a tué Gambetta, il a usé Brisson, il a usé Ferry, il a usé la majorité républicaine, il a usé la République, et il s'est enrichi. Voilà toute son histoire.

X

Au lendemain de l'élection de M. Grévy, Gambetta a eu raison de dire que "l'ère des difficultés commençait." Jusque-là, la République n'avait eu qu'à lutter pour l'existence. Triomphante maintenant et maîtresse des trois pouvoirs, il lui restait à faire ses preuves. Qu'il y eût, dans les chambres et dans le pays, une majorité de républicains, personne n'en doutait ; mais y avait-il dans le parti républicain une majorité de gouvernement ? Quelle politique était capable de grouper les éléments de cette majorité ? Graves questions, sur lesquelles l'expérience des trois dernières années permettait de concevoir beaucoup d'appréhensions. Je persiste, pour ma part, à être convaincu qu'il y avait, dans la chambre de 1877, et à son défaut

dans le corps électoral, une majorité en puissance. Mais la dégager était une tâche malaisée. Le parti républicain, qui a été constamment un parti d'opposition, était difficile à discipliner ; et le 16 mai, en surexcitant les passions, avait fait un mal incalculable.

Dans tous les cas, le gouvernement de M. Dufaure était à bout. Ce gouvernement était peut-être le meilleur de tous ; il avait rendu d'immenses services ; le pays venait de témoigner, par les élections sénatoriales, qu'il lui avait donné pleine satisfaction. Mais ce gouvernement avait un vice irrémédiable ; il n'était pas au drapeau de la majorité parlementaire, et il ne représentait que la plus petite fraction du parti républicain. La majorité l'avait accepté ou subi, comme un compromis, qui écartait le péril du coup d'État, et qui pouvait seul triompher de l'opposition du sénat. Le sénat renouvelé et le président de la République démissionnaire, ce compromis avait perdu sa nécessité, et par suite sa raison d'être. On peut le regretter à plus d'un point de vue ; mais il faut être juste et ne pas trop demander à l'abnégation des hommes publics. La théorie de la république strictement conservatrice, qui était peut-être la plus raisonnable et la plus propre à rallier l'universalité des bons citoyens, n'eût pu être pos-

sible, qu'à la condition d'obtenir l'appui de l'opinion conservatrice. Du moment où la presque unanimité des conservateurs continuait à se ranger parmi les adversaires irréconciliables de tout gouvernement républicain, et où le parti républicain restait livré à sa seule force, il devenait indispensable de s'adresser à un programme et à des hommes, qui fussent en état de satisfaire, sinon le parti républicain tout entier, au moins tous ses éléments raisonnables, ou susceptibles de le devenir.

Le parlement avait la bonne fortune de posséder un homme qui était capable de prendre ce rôle et d'y réussir ; et M. Thiers, qui était un grand politique, ne s'y était pas trompé. S'il fût revenu au pouvoir à la fin de 1877, il était décidé à faire appel à Gambetta. La même solution s'imposait au bout de quinze mois au successeur du maréchal de MacMahon. Elle avait pour elle l'évidence, la nécessité et toutes les chances de succès. Il y a, pour les hommes d'Etat, dans les temps troublés, une heure propice, avant laquelle il est trop tôt, au delà de laquelle il est trop tard. Parfois l'opinion ne s'en aperçoit pleinement, et ne les impose, que quand cette heure est déjà passée ; mais c'est la tâche des conducteurs de peuples de la discerner ; et elle avait sonnée pour Gambetta. Il avait

conservé à cette époque, tout son prestige sur l'extrême gauche ; et, par conséquent, il se trouvait en situation de convaincre les plus raisonnables et de contenir les autres. Le plupart des questions irritantes qui ont été maladroitement ou fatalement soulevées dans la suite, n'étaient pas encore posées ou n'avaient pas le même caractère d'acuité ; et il n'était pas impossible de détourner les esprits, en leur proposant à la fois une politique hardiment républicaine, et un programme de réformes large et compréhensif. Les modérés du centre gauche étaient prêts à accepter cette solution, les uns par goût pour les situations nettes, les autres par désir de hâter une expérience nécessaire, à laquelle l'honneur et le patriotisme ne leur défendaient pas de se rallier, si elle réussissait, et qui réservait, en cas d'échec, la possibilité d'un retour à la politique conservatrice de M. Dufaure.

On a prétendu alors, que la situation extérieure n'eût pas permis d'appeler Gambetta au pouvoir ; que le premier souci du gouvernement nouveau devait tendre à écarter les objections, que sa reconnaissance allait peut-être provoquer de la part de puissances étrangères ; et qu'il fallait démontrer avant tout que rien n'était changé en France, et qu'il n'y avait qu'un

président de moins et un président de plus. A ce point de vue, on a tenté de présenter comme un chef-d'œuvre l'idée d'appeler à la présidence du conseil M. Waddington, le ministre des affaires étrangères du maréchal de MacMahon, l'homme d'Etat qui venait de participer au congrès de Berlin, et de s'y faire apprécier honorablement par les représentants des grandes puissances. Rien n'est moins exact. La reconnaissance de M. Grévy n'était de nature à faire naître aucune difficulté au dehors ; et, à supposer qu'il en fût autrement, personne n'aurait trouvé à redire à ce que M. Waddington occupât l'*interim* pendant quelques semaines. Mais Grévy ne l'entendait pas ainsi. Il ne voulait de Gambetta à aucun prix ; et il avait trouvé dans l'incolore M. Waddington, l'idéal selon son cœur d'un ministre médiocre et impuissant. Cet archéologue, fils d'étranger et à peine Français (il ne l'était devenu que par option à 21 ans), élevé à l'université de Cambridge, ignorant des choses et des hommes, et incapable de prononcer à la tribune trois mots français de suite sans anonner, allait donc être chargé de présider à l'évolution, la plus délicate, que la politique française ait eu à subir depuis un demi-siècle. Gambetta qu'on n'avait pas appelé et qu'on voulait exclure, eut été de force

à s'imposer s'il l'eût voulu, et à prendre par droit de conquête ce pouvoir qu'on ne lui offrait pas. Mais on conçoit qu'il fut peu tentant pour lui d'être ministre d'un président dont il connaissait la mortelle antipathie, et qu'il savait résolu par avance, à semer toutes les embûches sous ses pas. Gambetta commit la faute de croire qu'en attendant, il deviendrait plus fort, et se cantonna provisoirement dans la présidence de la chambre des députés. Ce fut sa plus grave erreur.

La nomination de M. Waddington, entraînait le maintien du plus grand nombre de ses anciens collègues du ministère Dufaure ; et aux yeux du public, le premier cabinet de M. Grévy, parut une simple résurrection du cabinet Dufaure, avec M. Dufaure en moins et M. Jules Ferry en plus. Par une nouvelle inconséquence, ce cabinet, dont le chef appartenait à la nuance la plus conservatrice du dernier ministère du maréchal de MacMahon, et dont les membres n'avaient pas même délibéré entre eux sur un programme, allait se charger d'inaugurer, sans s'en rendre compte, une politique toute différente. A défaut de programme, il apportait le système des demi-concessions au radicalisme, et il se présentait avec une loi d'amnistie pour les condamnés de la Commune, en attendant que

M. Jules Ferry le dotat, presque par hasard, de ce fameux article 7 qui a été le point de départ de la guerre religieuse en France.

Ce qui devait arriver arriva en moins de deux mois.

A une majorité difficile à discipliner, on avait donné un ministère sans autorité, sans programme et incapable de vivre autrement que par une série de faiblesses. Dès le mois de mars 1879, la majorité inaugura l'anarchie en renversant le ministre de l'intérieur, M. de Marcère, que ses collègues s'empressèrent d'ailleurs de livrer aux foudres de M. Clémenceau, avec une indifférence parfaite, sans paraître seulement s'apercevoir que le cabinet tout entier fût atteint. C'est de ce jour que date le système de renverser les ministres un à un, par le traitement appliqué aux feuilles d'artichaut. C'est à partir de la même date que la chambre, laissée à elle-même, sans direction et sans aliment politique, se dépensa en activité tracassière et brouillonne et ne parut plus dominée que par des passions mesquines.

En confiant à des modérés la tâche d'ouvrir la porte au radicalisme, M. Grévy était arrivé en moins d'une année à écarter l'essai d'une politique républicaine de gouvernement ; à poser la question sur le terrain radical, tout en irri-

tant les radicaux par des concessions boiteuses ; et à tuer le *centre gauche*, compromis par la présence de ses chefs dans le cabinet Waddington. Il fallut que cette réunion d'hommes tranquilles s'insurgeât presque, pour mettre dehors par les épaules, un ministère qui la représentait malgré elle, et dont la fausse modération trompait le pays.

Le *centre gauche* ne demandait cependant rien que de raisonnable. Il ne contestait pas que sa politique eût cessé d'être de saison, et il ne s'opposait point à l'essai d'une politique plus avancée que la sienne ; il était même prêt à donner *fair play* à ses successeurs ; mais il exigeait simplement qu'on ne lui fit point endosser à lui-même la responsabilité d'une déviation qui n'était point son fait. C'est ce que M. Grévy ne pouvait se décider à comprendre. Désespérant de trouver un cabinet plus impuissant que celui-là, il faisait de vains efforts pour ne pas s'apercevoir que ce cabinet était en pleine décomposition. Le garde des sceaux avait remis sa démission, et le Président s'obstinait à conserver les autres ministres. Le cabinet tout entier s'était officiellement retiré, et le Président consacra une quinzaine à essayer de le faire revivre.

Pendant cette crise, qui dura vingt-et-un

jours et qui devait être le modèle de toutes les crises survenues ensuite sous la présidence de M. Grévy, le comble, (chacune des crises subséquentes eut le sien) fut l'idée émise par M. Grévy, que M. Waddington pourrait bien rester ministre en renonçant à être chef du cabinet, et que le même cabinet pourrait se reconstituer par la simple translation du titre de président du conseil à un autre de ses membres. On était à la veille du jour de l'an. Le public et surtout le commerce parisien commençaient à s'énerver. Il fallut que Gambetta se rendit spontanément chez le président de la République, pour lui expliquer où était le nœud d'une situation que sa mission consistait à résoudre, et que son esprit se refusait à comprendre. Le ministère Freycinet fut constitué dans la même soirée (29 décembre 1879).

Membre des deux cabinets précédents, M. de Freycinet reçut pour mission, de suivre la tradition nouvelle et de conserver le plus grand nombre possible de ses anciens collègues. Le président eût voulu les conserver tous : et de même que le cabinet Waddington avait été le cabinet Dufaure, moins M. Dufaure, le cabinet Freycinet ne fut autre que le cabinet Waddington, moins les ministres du centre gauche. Quoiqu'inclinant un peu davantage vers la

gauche avancée, ce ministère n'était pas de nature à satisfaire pleinement la majorité, ni surtout à la conduire ; et il était évident à l'avance qu'il se heurterait aux mêmes difficultés, et ne tarderait pas à succomber de la même façon. Huit mois plus tard, M. de Freycinet, qui venait de négocier une transaction avec le clergé, sur la question des congrégations religieuses, se vit abandonné au dernier moment par ses collègues, et donna sa démission ; et M. Jules Ferry lui succéda par voie d'avancement (20 septembre 1880), comme M. de Freycinet avait succédé à M. Waddington, et comme M. Waddington avait succédé à M. Dufaure. Le cabinet Ferry fut le cabinet Freycinet, moins M. de Freycinet ; et il marqua une nouvelle déviation dans le sens de la gauche plus avancée, sans remédier pour cela à l'anarchie gouvernementale. Mais il lui fut permis de végéter plus longtemps que ses prédécesseurs, grâce à son origine qui lui permettait de faire appel à la plus mauvaise des passions de la chambre : la passion antireligieuse.

XI.

Aux élections de 1881, la république est à l'apogée de sa puissance, et Gambetta à l'apogée de sa popularité dans le pays. Mais trois années ont été perdues, et, pendant ces trois années, le Parlement est devenu ingouvernable. La politique présidentielle a procédé par cascades, de chute en chute, usant un à un les hommes et les groupes. Le même ministère s'est successivement renouvelé ; et d'évolution en évolution, de concession en concession, il est passé du centre gauche à l'union républicaine, à travers toutes les nuances intermédiaires, en ne laissant que des ruines à la place des nuances qu'il a traversées. C'est toujours la même histoire qui se repète. Au début de la révolution française, l'infortuné Louis XVI, par incapacité, par impuissance de prendre jamais un parti avant qu'il fut trop tard, avait laissé s'user successivement les constitutionnels, Mirabeau, les feuillants, les girondins eux-mêmes, jusqu'à ce qu'il ne restât plus debout que l'influence jacobine. Ce que Louis XVI avait laissé faire par ignorance et par faiblesse, M. Grévy l'a recommencé par parti pris.

Cependant les élections ont lieu. Elles sont

triomphantes. Mais, en même temps, le pays se prononce sur la question de gouvernement avec une netteté et un ensemble devant lesquels il faut s'incliner. Gambetta s'impose ; et cette fois, M. Grévy se décide, en apparence, à le subir. Il a consacré trois années à miner le sol sous ses pas. Le moment est venu de l'achever, en lui remettant une place qu'on a rendu tout exprès intenable. A la dernière heure, le président obtient des hommes considérables, qu'il a transformés en rivaux de Gambetta, la promesse de se réserver pour un avenir prochain, et de ne point entrer dans ce que, pour rendre la déception plus amère, on avait appelé, par avance le grand ministère. Le 24 novembre 1881, Gambetta est chef du premier cabinet qui, malgré les vices de sa constitution, a été vraiment un cabinet, et le 26 janvier suivant, il est renversé. Onze mois plus tard, il a succombé, et M. Grévy se croit à jamais délivré de son cauchemar. Ni ministère ni majorité. Il a réalisé son programme, et la conspiration triomphe. La médiocrité et l'intrigue ont mis le colosse à bas. Elles y ont consacré trois années ; mais elles sont venues à bout de l'éloquence, du talent et du patriotisme. Cependant, après la chute de Gambetta, il reste encore une faute à commettre. La majorité est disloquée ; le parti républicain

est divisé ; on peut transformer ces divisions en haines irréconciliables. Le second ministère Freycinet s'en charge ; et pendant près de cinq mois, on voit à la tête des affaires, un cabinet dont la préoccupation unique est d'entamer d'un bout de la France à l'autre, la guerre au conteau contre Gambetta et les opportunistes, c'est-à-dire contre l'immense majorité du parti républicain, et en même temps contre la seule fraction de ce même parti, qui ait montré des instincts de gouvernement et inspiré confiance au pays. M. Clémenceau et M. Goblet, qui sont à la tête de cette belle campagne, l'un comme chef des intransigeants, l'autre comme ministre de l'intérieur, appelant cela la lutte des républicains *libéraux* contre les républicains *autoritaires*. Mais sur les entrefaites, les républicains libéraux ont perdu l'Égypte, et compromis, peut-être à jamais, l'expansion de la puissance française dans la Méditerranée. Devant ce désastre moral, le ministère Freycinet est renversé ; et il faut bon gré mal gré en revenir à la politique opportuniste.

M. Grévy lutte pendant neuf jours d'inertie, de patience et de ruse contre cette douloureuse nécessité. Tantôt il trouve un président du conseil et pas de ministres, tantôt il a un cabinet sous la main, mais le président du conseil man-

que encore. Après chaque échec, il tente un retour vers M. de Freycinet ; et quand l'opinion se cabre, il recommence son œuvre de Pénélope, en espérant qu'après un nouvel échec, l'opinion se montrera plus traitable. Il lui faut enfin se convaincre, en face du malaise et de l'irritation publics, que sa mission consiste à désigner un chef de cabinet, et non à se livrer à la pêche aux ministres ; et le cabinet Duclerc est constitué (7 août 1882).

Ce ministère qu'on croyait éphémère, vit encore au bout de six mois (15 janvier 1883). L'Élysée qui ne l'a supporté qu'en frémissant, commence à en prendre ombrage, et on lui jette dans les jambes la question des princes d'Orléans. Mais, cette fois, la politique de division et d'anarchie a porté de tels fruits, et le gachis est poussé à un tel point, que le pays commence à pétitionner et à demander en termes impérieux " la constitution d'un ministère durable..., qui prenne résolument l'initiative des réformes sociales..., et qui sache faire considérer comme elle le mérite, la République Française en Europe et dans le monde entier." Le président est pris dans son propre piège, et réduit à appeler M. Jules Ferry. C'est la restauration du grand ministère, par l'homme politique qui s'est porté successeur de Gambetta.

M. Jules Ferry possède d'incontestables qualités de décision et de courage. C'est après Gambetta, le seul homme d'Etat que la troisième République ait produit. Dans son premier ministère, il a donné à la France la Tunisie ; dans le second, il lui donnera le Tonkin. Avec moins de puissance, moins de séduction, mais aussi avec moins d'imagination et plus de ténacité que Gambetta, il paraît mieux réussir dans la tâche difficile de grouper et de discipliner une majorité. Appelé à recueillir les fruits des douloureuses expériences des dernières années, il devient presque, et toute proportion gardée, le Guizot du nouveau régime. Mais il ne faut pas s'y méprendre, la politique qui triomphe avec, lui, c'est la politique de l'union républicaine : c'est une politique de parti, de majorité fermée ; ce n'est pas la politique du Gambetta des dernières années, ce n'est plus cette vue large et généreuse, ce programme à la Henri IV qui tendait à effacer les divisions de parti, à faire appel à tous les talents sur le terrain d'un gouvernement national, et à faire de la République Française, la plus haute expression du gouvernement de tous par tous. M. Jules Ferry n'a pas de ces coups d'aile, c'est un homme de grand talent, ce n'est pas un grand homme. Peut-être est-il, par là même, plus à la portée

du monde politique de notre temps : et il est permis de se demander si ce programme de fusion et de réconciliation n'était pas, après tout, incompatible avec le gouvernement responsable, qui n'est pas encore un gouvernement de parti.

Les vingt-cinq mois du ministère de M. Jules Ferry ont été une lutte de toutes les heures contre la conspiration du Président de la République et de M. Wilson, appuyés par les intransigeants et les révolutionnaires. On a pu croire jusqu'au bout que la victoire définitive appartiendrait à M. Ferry. Quelques semaines de plus, et il présidait aux élections de 1885, il y obtenait une majorité égale ou supérieure à celle que Gambetta avait remportée en 1881 ; et la présidence de la République lui revenait de droit, au scrutin du 30 janvier 1886. On conçoit que ses ennemis coalisés fussent résolus à tout tenter, pour l'empêcher de doubler le cap des élections générales. La nouvelle de l'incident de Langson, démesurément grossie, peut-être préparée à dessein, vint à point pour arracher à la chambre un vote de défaillance. La République y a perdu 1,700,000 voix. Mais la victoire de M. Grévy a été complète ; si complète qu'il n'y a plus eu désormais ni majorité ni gouvernement possibles.

Le ministère Brisson (6 avril 1885) ne pouvait

avoir d'autre tâche que de présider au désarroi électoral, et de tuer M. Brisson, en mettant son incapacité à nu avant la date du renouvellement des pouvoirs présidentiels. L'inévitable ministère Freycinet (janvier 1886) qui nous a dotés du général Boulanger et du boulangisme, ne dura pas au-delà d'une session ; et le ministère Goblet, (décembre 1886) un sous-ministère Freycinet, n'en eut que pour cinq mois. Le plus clair résultat des élections de 1885 et de la désorganisation du parti de gouvernement, avait été de mettre la majorité à la merci des intransigeants et de M. Clémenceau ; et sans doute, M. Grévy qui avait constamment fait cause commune avec ces derniers, se fut assez facilement consolé de cette extrémité, si la crainte du général Boulanger n'eût remplacé dans son esprit la crainte de Ferry et la haine du gambettisme. En présence de ce nouveau sujet d'alarmes, M. Grévy n'hésita pas à entamer une lutte suprême ; et, pour la première fois de sa vie, il prit une décision qui n'était pas simplement négative. Ayant tué de ses propres mains, le parti républicain du gouvernement, il ne lui restait d'autre ressource que de faire appel aux monarchistes. Il implora leur secours, et à la faveur d'un pacte dont les clauses n'ont pas été complètement expliquées, le ministère Rouvier put s'appuyer sur

les votes de la droite, unie à une fraction du parti républicain (31 mai 1887). Ce fut le signal de la débâcle.

XII.

Depuis 1880, le parti intransigeant avait trouvé dans M. Grévy un précieux complice. Il lui avait dû l'échec de Gambetta. Le succès de leur conspiration commune contre le ministère Ferry, qui avait fait perdre 111 sièges au parti républicain, dans les élections de 1885, avait été, au contraire, tout à l'avantage des radicaux, qui avaient accru leur nombre et leur force relative, et qui formaient, dans la chambre nouvelle, presque la moitié des républicains réélus. Avec M. Goblet, ils avaient une main dans le gouvernement ; avec le général Boulanger au ministère de la guerre, ils se flattaient de commander l'armée. Pour peu que le président y eût consenti, le ministère Clémenceau était mûr ; et l'on eût pu l'essayer au mois de mai 1887, dans des conditions, à certains égards préférables à celles qui font vivre en ce moment le ministère Floquet. A défaut d'une solution aussi nette et aussi peu conforme aux habitudes présidentielles, le parti radical allait tout droit à

devenir, par la suppression graduelle des autres nuances, la tête du parti républicain. On comprend qu'il eût constamment montré de la déférence à un président qui faisait si bien ses affaires ; et que la presse intransigeante couvrit de son silence beaucoup de scandales, que chacun se racontait tout bas. Le jour où la rupture fut consommée, elle n'eut plus de ménagements à garder et ce fut un véritable déchaînement.

Une double maladresse du général Ferron et de l'administration de la police amena, avec l'arrestation du général Caffarel, la révélation publique du tripotage des décorations. C'était, à vrai dire, le moindre des méfaits qu'on fût en droit de reprocher à M. Wilson ; mais il suffisait au but qu'on voulait atteindre. Jamais le gouvernement de la France n'avait subi une telle honte. La république de M. Grévy renouvelait, avec un degré de bassesse inconnu jusque-là, les pires excès des plus mauvais jours de l'ancien régime. La corruption y tombait au niveau de la vulgaire escroquerie. L'indignation publique ne connut pas de bornes ; et, ce qui est plus surprenant, le monde parlementaire, lorsqu'il vit imprimée en toutes lettres une faible partie de ce que tout le monde savait sans en parler, eut une explosion très bien jouée. Il en a été de M. Grévy comme de ces grandes dames, dont

l'indulgence du monde couvre les écarts, tant qu'on peut faire semblant de les ignorer, et qui se trouvent subitement mises au ban de l'opinion, sans comprendre pourquoi, le lendemain du jour ou quelque éclat inattendu à rendu public ce qui était depuis longtemps notoire.

Les désastreux incidents de l'expulsion de M. Grévy sont présents à la mémoire de tous. Mais il serait beaucoup trop indulgent de laisser dire qu'il a été victime de son gendre. L'affaire des décorations n'est qu'un épisode ; et l'on aurait trouvé, si l'on avait voulu, bien d'autres scandales, qui seraient retombés sur le Président en personne. Ce que le public a pris pour un ensemble de révélations foudroyantes, pourrait être considéré avec plus de vérité comme une conspiration du silence, à laquelle on n'a dérogé que dans la mesure où il le fallait, pour se débarrasser des coupables et jeter sur le reste une ombre, dont beaucoup de gens, dans le parti républicain, avaient besoin.

Quand on repasse l'histoire de ces huit années, et quand on se rappelle que M. Grévy a été dominé par trois haines ; la haine de Gambetta, la haine des d'Orléans et la haine de toute valeur intellectuelle, il est impossible de ne pas remarquer, que cet adversaire implacable du gouvernement de 1830, ne se serait pas autre-

ment conduit qu'il ne l'a fait, s'il était vrai qu'il eut pris constamment modèle sur le roi Louis Philippe ; non assurément pour imiter ses grandes qualités, mais pour recommencer, sous la République, les travers de la monarchie bourgeoise, en y ajoutant systématiquement toutes les bassesses que le roi Louis Philippe n'a point commises, mais dont l'avaient accusé, sans raison ni justice, les pamphlétaires à la solde des partis extrêmes.

On a accusé le roi Louis Philippe de mesquinerie et de petitesse, et il est vrai qu'il a manqué de grandeur. Mais c'est M. Grévy qui s'est chargé de nous faire connaître le degré de petitesse, auquel peut descendre un bourgeois dépourvu de toute élévation morale, lorsque le hasard l'a appelé à jouer le rôle de chef d'Etat. On avait reproché au roi Louis Philippe d'être avare, ce qui est injuste, car il a dépensé des millions sur sa fortune personnelle, pour faire de Versailles un musée consacré à toutes les gloires de la France ; mais il avait le tort de rester, jusque dans ses largesses, un comptable pointilleux, et de pas savoir traiter l'argent en grand seigneur. M. Grévy n'a jamais commis de largesses et s'est conduit comme un usurier, entassant sou par sou et détournant de sa destination légale, la dotation que le pays lui avait

attribuée pour rehausser l'éclat de son rang et la dignité de sa fonction. Il a imité le roi Louis Philippe dans son goût pour les bâtimens ; mais au lieu de bâtir pour la France, il a bâti pour lui-même, et il a pris des pots de vin dans les émissions publiques. Les dernières années de la monarchie de 1830 ont été attristées par des scandales comme celui de l'affaire Teste et comme le crime du duc de Praslin, et on a reproché au "système" d'avoir déchaîné la corruption dans le sein des classes politiques. Mais la corruption qui s'est déchaînée sous M. Grévy ne se laisse comparer à aucune autre, soit comme profondeur, soit comme étendue, et le pire des scandales qui se sont révélés sous sa présidence, a éclaté dans sa propre famille. Personne ne songera jamais à dire de la famille de M. Grévy que "tous les hommes sont braves et que toutes les femmes sont chastes."

Au point de vue politique, on a reproché avec raison au roi Louis Philippe, d'avoir voulu gouverner, et d'avoir faussé les ressorts du gouvernement responsable. Il est vrai qu'il n'a jamais bien compris le régime parlementaire ; qu'il l'a subi plus qu'il ne l'a aimé, et qu'il a plus d'une fois rusé avec les majorités. Ses deux grands ministères, celui de Casimir Périer et celui du duc de Broglie, lui ont été à charge.

Il a commis volontairement la faute de disjoindre le faisceau des hommes politiques qui formaient le parti de gouvernement. Il a pris plaisir à exciter chez ses principaux ministres l'ambition du premier rang ; et il a cru avoir accompli un chef-d'œuvre le jour où, après avoir contribué à leurs divisions, il a pu opposer l'un à l'autre, M. Molé à M. Guizot et M. Guizot à M. Thiers. C'est ce qu'il appelait se créer des *relais* : et le dernier de ces relais l'a conduit sur la terre d'exil. M. Grévy ne s'est que trop évidemment inspiré de cette tactique, et sur un point il l'a dépassée ; car le roi Louis Philippe n'est arrivé à ses ministères de " combinaison restreinte," qu'après avoir passé par de grands ministères parlementaires ; tandis que M. Grévy a réalisé le problème de commencer par le fractionnement, de faire naître la division entre ses principaux ministres, avant qu'ils n'aient eu le temps de s'unir, et de tuer son grand ministère avant même qu'il ne soit entré en fonctions. Mais ici s'arrête le parallèle.

Tout en ne cachant point ses sympathies pour la politique équilibriste du comte Molé, le roi Louis Philippe n'a jamais haï M. Thiers ; il a même eu du goût pour lui et il ne s'en est séparé qu'à regret, sur une dissidence de principes. Après avoir redouté M. Guizot, il s'en est accommodé,

trop complètement accommodé, hélas ! et au lieu de conspirer contre lui, comme M. Grévy a conspiré contre Jules Ferry, le roi a constamment soutenu son ministre. Enfin, Louis Philippe avait une raison pour gouverner. Roi électif, il se considérait comme appelé au trône pour y représenter une politique. Il savait ce qu'il voulait ; le juste milieu bourgeois et la paix. La révolution de 1830 s'était arrêté à mi-chemin et avait élevé la monarchie d'Orléans comme une digue contre le retour des débordements de la première révolution. Le roi Louis Philippe se croyait plus capable que personne, de conserver ce caractère à la monarchie nouvelle et d'empêcher qu'elle ne fût entraînée hors de sa voie.

M. Grévy n'aurait pu invoquer aucune de ces justifications, et n'y a jamais songé. Etranger au maniement des affaires, indifférent aux hommes et aux choses, toutes les fois que sa passion contre les princes d'Orléans, contre Gambetta ou contre quelqu'un de ses ministres, n'était pas en jeu, il n'avait pas même le goût d'intervenir dans la solution des questions pendantes, autrement que pour la retarder ; et son gouvernement personnel, n'a jamais été qu'une anarchie personnelle. Il n'y a apporté ni un programme ni une idée. Il a conspiré pour conspirer, sans autre mobile que l'envie ; et il a voulu être le

maître, non pour faire quelque chose, mais par *nihilisme*. Pour compléter les analogies et les différences, la justice a voulu que le mot inique des républicains de 1848 sur la chute du roi Louis Philippe, s'appliquât en toute vérité à l'expulsion de M. Grévy ; car cette fois-là, cela a été, dans toute la force du terme, "la révolution du mépris."

LETTRES SUR L'ANGLETERRE

I

L'Angleterre qui s'en va

Vous m'avez demandé de joindre à mes *Lettres de la Vieille France*, quelques *Lettres sur l'Angleterre*. Je réponds d'autant plus volontiers à votre désir, que l'heure présente me semble bien choisie pour essayer de fixer, au moment précis de la durée où nous sommes, le tableau changeant que nous offrent, depuis trois quarts de siècle, les transformations politiques de la vieille Angleterre. Si je ne me trompe, ce grand pays touche à la fin d'une longue période de transition. L'Angleterre d'autrefois disparaît et s'efface peu à peu devant l'Angleterre nouvelle; et personne ne saurait dire encore, en face des conditions d'existence de la démocratie moderne, ce que sera l'Angleterre de l'avenir. Il y a deux ans, elle semblait entraînée, avec une rapidité vertigineuse, dans un mouvement de métamorphose qui paraissait devoir briser en éclats le cadre de sa constitution unitaire, et

substituer au royaume-uni une fédération impériale. Les élections de 1886 et le ministère Salisbury lui ont imposé un temps d'arrêt; mais chacun sent qu'il ne s'agit que d'une halte qui ne saurait être de longue durée; et le ministère Salisbury lui-même est obligé d'acheter en Angleterre, par des concessions au programme radical et démocratique, le droit de résister, de l'autre côté du canal Saint-Georges, aux aspirations de l'Irlande. Cependant, profitons de cette étape pour embrasser, dans un regard d'ensemble, l'Angleterre, telle que l'ont faite les réformes libérales du XIX^e siècle, avant que le triomphe final de la démocratie et le *home rule* n'aient achevé l'œuvre de la transformation. Ainsi, le voyageur, parvenu au sommet d'une cime élevée, se retourne une dernière fois avant de continuer sa route, pour contempler, à travers l'horizon fuyant, les plaines qu'il a traversées et le paysage qu'il ne reverra pas. Ainsi nous pouvons résumer dans notre mémoire toute une grande époque, en saisissant une dernière fois la physionomie de "l'Angleterre qui s'en va."

C'est un lieu commun que de dire que la constitution anglaise possède une élasticité et une mobilité par lesquelles elle se distingue de toutes les autres. Elle n'existe pas à l'état de loi écrite; mais elle a pris lentement sa source

dans la coutume, en se conformant aux mœurs des siècles qu'elle a traversés ; elle repose sur des traditions qui se conservent, se développent, se créent et se modifient incessamment. Son histoire est celle d'une suite de progrès insensibles, comme ceux de la langue et comme ceux de l'esprit public. La condition de sa durée, au milieu d'un peuple qui se renouvelle incessamment, est de différer chaque jour de ce qu'elle était la veille et de ce qu'elle sera le lendemain ; et si elle est parvenue à braver l'effort des siècles, ce n'est qu'en survivant aux principes, dont s'étaient inspirées les générations anciennes, pour donner satisfaction tour à tour aux aspirations des générations qui leur ont succédé. On peut dire de la constitution anglaise qu'elle est, depuis neuf siècles, la plus belle application de la loi d'évolution, qui se soit rencontrée dans l'histoire d'aucun peuple. A ce point de vue, le siècle présent ne se distingue des siècles antérieurs, que par la précipitation du mouvement qui l'emporte.

Les plus vieux d'entre nous ont connu, au moins par la tradition orale, une Angleterre qui était citée comme le modèle des gouvernements mixtes ; un admirable assemblage de freins et de contre-poids, reposant sur l'équilibre de trois pouvoirs : le pouvoir royal, la chambre aristo-

cratique et la part faite à la démocratie dans la Chambre des Communes. Les Anglais jouissaient, au moins depuis 1702, du gouvernement responsable ; et ils connaissaient si peu le ressort fondamental de leur constitution que Montesquieu avait pu leur persuader qu'elle était l'idéal de la "séparation des pouvoirs," tandis que c'est au contraire la confusion du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif dans la majorité de la Chambre des Communes, qui en forme le trait caractéristique. Cette erreur s'était si bien accréditée, qu'à la fin du XVIII^e siècle, les Américains, en rédigeant leur propre constitution, ont cru de bonne foi avoir emprunté à la constitution anglaise son système de pondération des pouvoirs publics, et s'être bornés, pour toute modification essentielle, à substituer à la monarchie héréditaire un Georges III électif et temporaire. Un peu plus tard, en France, cela a été merveille de voir M. Guizot et ses adversaires s'escrimer à perte de vue sur le plus ou moins de conformité de la Charte constitutionnelle à la constitution anglaise. Les théories de M. Guizot étaient beaucoup plus savantes que celles des auteurs de la constitution américaine ; et elles reposaient sur une interprétation très exacte, à un détail près : c'est que M. Guizot continuait à maximiser la constitution anglaise du temps de

Georges III, comme une vérité d'ordre universel et supérieure au temps, à une date où cette constitution s'était déjà transformée, au point d'être devenue méconnaissable dans quelques-unes de ses parties. Que cette Angleterre jadis classique est loin de nous et loin de la vérité actuelle !

La couronne a perdu une à une presque toutes les prérogatives que les théoriciens d'autrefois considéraient comme l'apanage essentiel du pouvoir royal. Le *veto* sur les actes législatifs a disparu depuis le dernier emploi qui en fut fait, sous la reine Anne, en 1707, à l'occasion d'un *bill* sur la milice écossaise. Le droit de choisir les ministres et de donner l'exclusion à quelques-uns des chefs de parti a depuis longtemps cessé d'être reconnu dans la constitution. Guillaume IV a bien pu, par un acte de faveur arbitraire, faire de lord Melbourne, en 1834, le chef du parti *whig*, mais lorsqu'en 1859, la reine Victoria, dépitée de ce que lord Palmerston et lord John Russell avaient disposé par avance du pouvoir, crut pouvoir confier à lord Granville la mission de former un cabinet libéral, les temps étaient changés ; et ce petit coup de tête ne servit qu'à mieux établir le droit nouveau. Il fallut en passer par lord Palmerston. Depuis lors, la reine s'est procuré,

en 1880, l'innocente satisfaction de faire montre de mauvais vouloir à M. Gladstone ; mais, cette fois, en poussant la correction parlementaire jusqu'au scrupule. M. Gladstone, qui venait de conduire la lutte électorale et de remporter la victoire, avait précédemment renoncé à la direction du parti libéral et n'avait pas été réinstallé officiellement dans cette situation. Avant de se décider à lui remettre le pouvoir, la reine voulut l'offrir aux *leaders* reconnus des deux chambres, lord Hartington et lord Granville. Naturellement, tous deux déclinèrent cette offre et M. Gladstone redevint premier ministre. Personne n'avait songé un instant qu'il pût en être autrement.

Le droit de dissolution royale, était pleinement reconnu en 1783, lorsque George III renvoya le ministère de coalition et constitua le premier ministère de Pitt. Cinquante ans plus tard, quand Guillaume IV essaya de renouveler la même tentative et renvoya le ministère Melbourne sous un prétexte frivole, la dissolution aboutit à un échec, qui dut ôter à tout jamais à la couronne, la tentation de recommencer. Aujourd'hui, non seulement le droit de dissolution royale n'est plus admis, mais de plus il est reconnu en fait que, par son intervention inopportune, Guillaume IV a reculé de quatre ou

cinq ans le retour régulier des *tories* au pouvoir.

En 1807, George III prétendait, fort peu constitutionnellement d'ailleurs, imposer à ses ministres, l'engagement de ne jamais présenter une mesure favorable aux catholiques. Si l'on veut juger à quel point la royauté de nos jours a rabattu de cette prétention, qu'on relise la note, pourtant si sèche et si impérieuse de 1850, dans laquelle la reine Victoria se bornait à réclamer de lord Palmerston, le droit d'être "informée." avant que la politique du pays fut définitivement engagée par son ministre. Encore est-il douteux qu'au bout de 38 ans, la reine écrivit, aujourd'hui cette note, qui est à la fois un modèle de correction théorique et de minutie inexécutable dans la pratique. En 1832, Guillaume IV ne voulait pas concéder à lord Grey la nomination d'une fournée de pairs ; cependant, il a été obligé de prendre l'engagement d'y consentir, si la Chambre des lords persistait dans son opposition. En 1886, il est permis de penser, que la reine était fort peu sympathique au *home rule*. Cependant, non seulement elle n'a soulevé aucune objection à M. Gladstone ; mais après le premier échec du *home rule*, elle n'a pas songé à contester à son ministre, le droit de dissoudre une Chambre des communes qui

venait de se retremper, il y a quelques mois à peine, dans le suffrage populaire.

Les prérogatives de la Chambre des lords ont suivi la même pente que celles de la couronne. Depuis longtemps réduite à un simple *veto* suspensif, la Chambre des lords est en train de de le perdre ; et le chef même du parti conservateur, lord Salisbury, aura contribué à accélérer cette transformation inévitable, par son opposition inconsidérée au *bill* de réforme de M. Gladstone, en 1884. A cette époque, lord Salisbury a d'ailleurs renoncé lui-même au principe du *veto*. Ce qu'il revendiquait pour la Chambre des lords, c'était moins le droit de rejeter une loi votée par les Communes, que celui d'exiger un appel au peuple avant que les lords fussent obligés de se soumettre. Il voulait obliger M. Gladstone à dissoudre la Chambre des communes, parce qu'il se figurait que l'échec de l'expédition du Soudan, avait détruit dans le pays la popularité du ministère libéral. Mais il ne contestait pas que, le jour où le peuple se serait prononcé, la Chambre des lords ne fut constitutionnellement obligée de s'incliner devant le verdict du corps électoral.

L'omnipotence de fait de la Chambre des communes, qui est la négation directe, était déjà consacrée au temps de Walpole, et n'a guère eu

l'occasion de s'étendre depuis le commencement du XVIII^e siècle. Mais, si l'étendue de ce pouvoir a peu varié, son origine et les conditions de son exercice, se sont modifiées d'une façon si radicale, que cette transformation équivaut à une véritable révolution sociale. Au XVIII^e siècle et jusqu'à l'acte de réforme de 1832, les deux chambres n'en formaient pour ainsi dire qu'une seule. La Chambre des lords, comme corps constitué, était déjà reléguée au second plan ; mais c'était les lords individuellement qui, à titre de grands seigneurs, disposaient de l'élection de près de trois quarts des membres de la Chambre des communes. L'aristocratie anglaise gouvernait en réalité par la Chambre des communes, mais cet état de choses a été détruit en 1832. L'acte de réforme de 1832, qui n'a paru changer que les conditions de l'électorat, a transporté en réalité la souveraineté de l'aristocratie aux classes moyennes ; et tout récemment, la réforme de 1884, qui a complété celle de 1867, a consacré le suffrage quasi-universel, c'est-à-dire la démocratie.

Ce sont les ouvriers de fabrique et les laboureurs des campagnes qui décident aujourd'hui de la majorité ; et en face des événements accomplis en Angleterre, rien n'est plus curieux et plus amusant que de voir un théoricien à

faux, comme M. Taine, s'escrimer, à propos de la révolution française contre "le monstrueux sophisme" de la "théorie conventionnelle," et déduire savamment comme conséquence logique de cette prétendue erreur de théorie abstraite, tous les excès et tous les crimes de la révolution. M. Taine, qui en est resté à l'idéal de la constitution anglaise du temps de Georges III, est moins excusable que M. Guizot, parce qu'il est venu un demi siècle plus tard ; et rien ne ressemble plus à l'application méthodique de la "théorie conventionnelle," que le gouvernement anglais de nos jours. La Chambre des communes est une convention ; et le pouvoir exécutif est remis, sous le nom de cabinet, à un comité de la Chambre des communes, indirectement mais effectivement élu par elle. Tout le pouvoir réel lui appartient. La royauté et les lords ne sont plus, selon l'expression de Bagehot, que des "forces imposantes."

Cependant un dernier pas, plus grave que tous les autres, restait à faire. C'est un ministère tory qui vient de l'accomplir. Jusqu'ici, l'administration locale était restée entre les mains de la *gentry*. C'étaient les juges de paix, c'est-à-dire les propriétaires fonciers qui disposaient de l'administration des comtés. Le cabinet Salisbury, condamné pour vivre, à complaire à M.

Chamberlain, vient de faire voter cette année, une loi qui remet l'administration des comtés à une assemblée élective, à peu près semblable aux conseils généraux français. Déjà, la démocratie disposait du droit de suffrage à la Chambre des communes ; mais, faute d'échelons intermédiaires, elle ne s'était pas saisie de l'exercice de la toute-puissance. En livrant le pouvoir aux politiques de comtés, la loi Ritchie aura fait plus qu'aucune autre mesure pour rapprocher les institutions anglaises de celles de la démocratie américaine ; et l'année 1888 sera peut-être, au point de vue de la démocratie anglaise, une date plus considérable que celles de 1832 et de 1884.

Le *home rule* a momentanément échoué. Nous pourrions n'en pas parler ; et à vrai dire, s'il n'y avait derrière l'opposition au *home rule* la résistance acharnée et toute personnelle des *landlords*, nous aurions quelque peine à comprendre comment l'existence d'un parlement irlandais, qui a été compatible jusqu'en 1801 avec la grandeur de l'Angleterre, équivaldrait aujourd'hui à une catastrophe ou à un démembrement de la puissance anglaise. Mais il faut être franc ; ce n'est pas seulement du *home rule* pour l'Irlande qu'il s'agit à l'heure présente, c'est d'une succession de *home rules*, et par conséquent, d'une transfor-

mation radicale de la constitution britannique. Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter les résultats de l'élection de 1886. L'Irlande, l'Ecosse et le Pays de Galles ont donné la majorité au *home rule*. L'Angleterre, à elle toute seule, l'a mis en minorité ; et, dans l'ensemble, cette minorité n'est que de 76,000 voix sur trois millions de votants. Il n'y a pas besoin d'une grande dose de perspicacité, pour comprendre que l'Ecosse et le Pays de Galles n'ont pas cédé exclusivement à un mouvement de compassion désintéressée pour les misères de l'Irlande. L'Ecosse et le Pays de Galles aspirent en réalité à l'autonomie ; et s'ils ont voté pour l'Irlande, c'est qu'ils ont eu peur qu'après le tour de l'Irlande, leur tour viendrait. L'Angleterre proprement dite est la seule partie du royaume uni, où il y ait une majorité qui croit à l'empire unitaire et qui attache son patriotisme à le défendre. Partout ailleurs, la fédération est dans l'air. En Angleterre même, mille symptômes permettent de conjecturer que les élections prochaines aboutiront au triomphe du *home rule*.

Cette revue, si rapide qu'elle soit, ne serait pas complète, si je ne disais un mot du plus grave changement que les trente dernières années de ce siècle aient vu naître : je veux

parler de celui qui s'est produit dans la situation extérieure de l'Angleterre. Toute une politique extérieure a pris fin, avec la mort de lord Palmerston et avec la guerre de 1870. Au XVIII^e siècle, l'Angleterre avait occupé sans contredit le premier rang parmi les nations militaires de l'Europe. Le XVIII^e siècle est celui de sa primauté, comme le XVII^e siècle a été celui de la France et le XVI^e celui de l'Espagne. Pendant les guerres de la révolution et de l'empire, l'Angleterre avait encore occupé, sinon le premier rang en Europe, du moins le premier rang dans la coalition contre la France. La période qui s'est écoulée ensuite, de 1822 à 1865, a été marquée, sous la double influence du génie de Canning et de celui de lord Palmerston, par la prépondérance pacifique de l'Angleterre dans les affaires du monde. Mêlée à tout, ayant son parti pris sur toutes les questions, parvenant le plus souvent à le faire triompher, la politique anglaise a réalisé le chef-d'œuvre d'assurer pendant un demi-siècle, à la puissance qui avait le moins de soldats à mettre en ligne une autorité quasi-souveraine dans les conseils de l'Europe. Mais le maintien de cette influence toute morale, était indissolublement lié à une politique de paix et d'équilibre. Sous l'influence des victoires de

la Prusse, il est né une nouvelle Europe, armée jusqu'aux dents, transformée en un vaste camp retranché, où les questions se résolvent par "le fer et le feu," et où "la force prime le droit." Dans cette nouvelle Europe, il n'y a pas de place pour une influence morale ; et la diplomatie ne pèse que ce qu'elle a de canons derrière elle. En favorisant, par jalousie contre la France, l'ordre de choses qui a triomphé, l'Angleterre s'est suicidée, au point de vue de la politique extérieure, comme puissance de premier ordre. Lord Beaconsfield a pu, à force d'habileté et de talent de prestidigitation, lui donner au congrès de Berlin une dernière illusion ; et il est mort à temps pour laisser à M. Gladstone l'héritage de toutes les déconvenues de la politique anglaise, en Egypte, dans l'Afghanistan et ailleurs.

Quelques personnes sont disposées à se consoler de cette déchéance politique, qui n'enlève rien à la richesse, à la puissance commerciale et à l'expansion coloniale de l'Angleterre. M. Gladstone n'a-t-il pas écrit dans un de ses accès de vieil enfant terrible, qu'il fallait que l'Angleterre se résignât à un rôle analogue à celui de la Hollande ? Cela est facile à dire. Mais l'avenir des colonies anglaises est semé d'incertitudes ; et l'immensité du colosse anglais le condamne à offrir dans le monde entier, une

foule de points vulnérables. L'opposition, d'ailleurs si légitime, des Canadiens-français à la fédération impériale, vous empêche peut-être de rendre justice à cette conception. Si peu applicable qu'elle paraisse, l'idée de la fédération impériale, répond pour l'Angleterre à un besoin de conservation. Il faut que l'Angleterre trouve le moyen de rassembler ses forces, ou qu'elle prenne son parti de la dissolution inévitable de son empire colonial. Il faut qu'elle devienne le "monde anglo-saxon" ou que, réduite à son île, elle ne soit plus qu'une puissance européenne de second ordre. Le problème qui s'impose aux hommes d'Etat anglais, et que complique si gravement l'état de dispersion géographique de l'empire britannique, n'est pas sans analogie avec celui qui s'est imposé à l'ancienne Rome, le jour où il a fallu que l'oligarchie de la cité fit place à l'unité du monde romain. La forme que revêtera l'Angleterre nouvelle n'est pas encore trouvée ; et sa forme actuelle est celle de "l'Angleterre qui s'en va."

II

La caractéristique du gouvernement anglais

A travers tous les changements que sa constitution a subis, l'Angleterre a conservé, au moins jusqu'à présent, un caractère original, par lequel son gouvernement se distingue d'une manière tranchée de tous les autres essais de gouvernement responsable et de toutes les tentatives d'adaptation plus ou moins heureuses, qui se sont produites dans le monde.

Ce signe caractéristique peut se définir d'un mot :

L'Angleterre est avant tout et par dessus tout une nation aristocratique, et son gouvernement est celui d'une aristocratie.

Expliquons-nous sur ce point fondamental, qui a donné lieu et qui donne encore lieu tous les jours, à tant de fausses appréciations ; et efforçons-nous de préciser le sens de cette affirmation, que le gouvernement anglais n'a pas cessé d'être celui d'une aristocratie, malgré ce qu'une telle affirmation paraît offrir au premier abord de contradictoire, avec les progrès démocratiques de la seconde partie de ce siècle.

Tout d'abord, nous sommes devenus trop réalistes, et nous ne sommes plus assez naïfs pour nous laisser prendre à l'illusion des formes extérieures. Nous nous garderons donc de répéter, avec les docteurs du vieux temps, que le caractère aristocratique du gouvernement anglais est attaché à l'existence et aux privilèges d'une chambre haute, recrutée dans un corps de noblesse héréditaire, et servant de contrepoids à la chambre populaire et à la couronne.

La France a eu, de 1814 à 1831, une chambre des pairs héréditaire. Cela a pu faire d'elle une démocratie illogiquement gouvernée ; cela n'a pas fait un gouvernement aristocratique. L'aristocratie est un fait social et un état de mœurs. On s'efforcerait en vain de la créer là où elle n'existe pas, au moyen de quelque artifice de la loi. L'aristocratie française était morte avant Louis XIV. La noblesse française a cessé d'exister comme corps politique, avec la révolution de 1789. C'est pourquoi la France peut osciller de la liberté à la licence et de la licence au despotisme. Mais quels que soient la forme et le nom de son gouvernement, elle ne sera jamais qu'une démocratie.

La même observation s'applique d'une façon plus frappante encore aux colonies. "On a souvent essayé, dit Bagehot, de transporter aux

colonies, avec ses nuances de classes, l'image de la société anglaise ; on a toujours échoué.....” On peut créer, dans une colonie, une chambre haute nommée à vie, on peut la soumettre à un cens très élevé, on pourrait même essayer (ce qui n'a jamais été tenté) de la rendre héréditaire. Cela serait, sans doute, fort ridicule ; et, de très loin, vous pouvez vous en faire une idée, par la contradiction déjà si choquante qui existe entre votre état social, et les quelques titres conférés au Canada par le gouvernement anglais, Mais, comme l'a très bien dit Bagehot, “ dans l'enfance d'une colonie, qu'il y ait ou non une aristocratie politique, il y a nécessairement une démocratie sociale ; la nature se charge de la créer sans le concours de l'homme.”

Au contraire, supposez, si vous le voulez, que demain la Chambre des lords soit abolie en Angleterre ; supposez même que la royauté soit supprimée ; l'Angleterre n'en continuerait pas moins à être une nation aristocratique. Les lords pourraient cesser de former l'une des deux chambres du parlement ; ils n'en continueraient pas moins à former un *ordre* reconnu dans la société anglaise. Pendant plus de 150 ans, les pairs catholiques ont été exclus de la Chambre des lords : cela n'a pas empêché le duc de Norfolk de continuer à être le premier pair d'An-

gleterre. Privés de leur siège au Parlement, les lords n'en continueraient pas moins à exercer, comme grands seigneurs, une influence politique et sociale de premier ordre. Il arriverait même probablement que, devenus éligibles, ils seraient élus à la Chambre des communes dans un grand nombre de collèges, et que la composition de la Chambre des communes en serait rendue plus aristocratique encore que par le passé.

La forme aristocratique de la société anglaise ne tient donc pas à l'existence d'une chambre haute ; elle ne tient pas non plus à l'existence d'une noblesse à la façon du continent. Il est sans doute indispensable qu'il existe une hiérarchie et des classes dans la société, et par conséquent qu'il y ait une noblesse, pour qu'il y ait une aristocratie. Mais c'est précisément parce que les membres de l'aristocratie anglaise, n'ont pas voulu être une noblesse à la façon du continent, qu'ils ont conservé leur influence politique. Regardez plutôt la noblesse française. A l'époque de la révolution, il y avait déjà deux siècles qu'elle n'était bonne qu'à verser héroïquement son sang sur les champs de bataille, à occuper des charges de cour et à gaspiller dans un réduit de Versailles les restes de sa fortune patrimoniale, et ce qu'elle pouvait ensuite arracher aux largesses du roi. Dès le temps de Louis XIV,

elle était déjà dépourvue de toute influence politique et territoriale ; et socialement, elle représentait, avec le reste de la nation, un état d'antagonisme, qui explique l'explosion révolutionnaire, sans justifier ses excès.

En Prusse, il y a encore aujourd'hui une chambre haute et des hobereaux prétentieux. Mais ces hobereaux sont une noblesse militaire, un corps d'officiers entourant le trône d'un César, qui est un fonctionnaire couronné. Ils ne sont pas une aristocratie. Il en est presque de même en Autriche, où il existe cependant de grandes familles et de grandes fortunes territoriales. De loin, la noblesse autrichienne peut donner l'illusion d'une aristocratie. Mais elle n'a pas d'influence politique qui lui soit propre ; et ce qu'elle paraît en posséder est emprunté à des charges de cour où à la faveur du souverain. L'Autriche de nos jours donne une idée assez exacte de ce que la France aurait pu être à la fin du XVIII^e siècle, si le roi Louis XVI avait eu assez de capacité pour mener à bien un programme de réformes pacifiques et libérales, et pour éviter le serment du jeu de paume. Elle possède des vestiges de féodalité et une noblesse, mais elle n'a pas d'aristocratie politique.

Qu'est-ce donc au juste qu'un gouvernement

aristocratique, et en quoi celui ce l'Angleterre mérite-t-il ce titre ?

Réduite à son ressort fondamental, l'aristocratie (des deux mots grecs *cratè*, puissance, et *aristoï*, les meilleurs—autrement dit *gouvernement d'une élite*), l'aristocratie, dirai-je, est un état social dans lequel la direction du gouvernement et des affaires publiques, est remise à une *classe dirigeante*, acceptée comme telle et reconnue comme légitime par la masse de la nation, au double point de vue de l'exercice de sa fonction politique et de sa supériorité sociale.

Cette aristocratie peut être absolue et exclusive, comme à Venise, où les patriciens étaient tout et où le peuple n'était rien. Elle peut être tempérée, comme en Angleterre, et soumise au contrôle du peuple. Mais elle n'en conserve pas moins son caractère essentiel ; car c'est bien réellement et exclusivement la classe dirigeante qui gouverne.

Depuis la révolution de 1688 jusqu'à ce jour, c'est l'aristocratie anglaise, aristocratie ouverte à tous les talents et à toutes les grandes fortunes, qui n'a pas cessé un seul instant de diriger l'Angleterre, par l'organe de l'un ou de l'autre des deux grands partis historiques entre lesquels elle s'est divisée.

Le peuple anglais n'a jamais manifesté, même

depuis l'Acte de Réforme de 1832, le désir de rien changer à ce gouvernement traditionnel de l'aristocratie. Il n'a jamais aspiré, (au moins jusqu'à présent) à se gouverner lui-même, pas même à choisir lui-même ses gouvernements. Il trouve l'état major des deux partis tout désigné à l'avance ; et il se borne à jouer le rôle de juge du camp. Il déclare, lors de chaque élection nouvelle, s'il trouve qu'il ait été bien ou mal gouverné ; et selon ce qu'il en pense, il maintient la majorité qui a soutenu le gouvernement, ou bien il la fait passer, tantôt des *whigs* aux *tories*, tantôt des *tories* aux *whigs*. Il n'a revendiqué en aucun temps le droit de choisir ses chefs ; il se borne à décider entre les deux partis qui se sont constitués en dehors de lui, et à les départager.

La réforme de 1832 a pu livrer l'électorat aux classes moyennes ; la réforme de 1884 a pu le livrer aux classes ouvrières. En élargissant les bases du droit électoral, elle a transporté le contrôle d'une classe à une autre. Mais elle n'a pas changé l'essence du gouvernement. Aujourd'hui, c'est la démocratie anglaise qui contrôle ses gouvernements ; mais c'est toujours l'aristocratie qui est la classe gouvernante. Il n'y a rien qui ressemble moins à la démocratie directe, telle qu'elle est pratiquée en France, en Italie,

aux États-Unis et dans la plupart des colonies anglaises.

Allez en France : depuis l'avènement de la troisième république, c'est le corps électoral qui gouverne directement ou par l'intermédiaire de comités. Presque tous les électeurs ont leur opinion politique à eux. Ils sont républicains ou monarchistes, radicaux ou opportunistes, royalistes ou bonapartistes. Ce sont eux qui choisissent les députés ; et la démocratie réduit ces derniers à sa taille, tant et si bien que, depuis 1876, le niveau intellectuel et social de la chambre, c'est régulièrement abaissé à chaque élection, d'une nouvelle législature.

Allez aux États-Unis : vous y trouverez le même système, organisé sous une forme plus méthodique et plus savante. Regardez autour de vous, dans votre propre pays. Tout électeur est *bleu* ou *rouge*, la plupart du temps de père en fils ; et quoique la démocratie soit tempérée, au Canada, par le maintien de la tradition anglaise de discipline des partis au sein du parlement, ce n'en est pas moins le corps électoral qui gouverne.

En Angleterre, il n'en est rien. En visitant l'Angleterre un peu avant les élections de 1885, j'y ai été frappé, de ce qu'en dépit de la marée montante de la démocratie, la plupart des

électeurs, ceux de Londres notamment, ne sont ni libéraux ni conservateurs ; ils sont neutres. J'en ai interrogé plusieurs, et parmi eux un jeune employé fort intelligent et fort distingué, très au courant des choses du jour. Il suffisait de causer pendant dix minutes avec lui, pour ne pas douter qu'il appartint par ses tendances, aux opinions radicales en politique et en économie sociale, positivistes en philosophie. C'est d'ailleurs le cas de presque toute la génération nouvelle ; et j'en avais aussitôt conclu qu'il devait être un gladstonien forcené. Quelle ne fut pas ma surprise, en l'entendant me déclarer, qu'il n'appartenait ni à l'un ni à l'autre parti, et que la plupart de ses amis faisaient comme lui, laissant à la classe des gouvernants le soin de s'enrégimenter dans les partis ! Il avait voté, en 1880, pour M. Gladstone ; mais il trouvait que son gouvernement n'avait pas répondu à l'attente du pays. Ce gouvernement avait, selon lui, commis beaucoup de fautes à l'extérieur et s'était montré brouillon au dedans. Bref, il se proposait de voter pour les conservateurs, aux élections prochaines. Les votes de la ville de Londres, en 1885 et en 1886, ne m'ont pas permis de douter que mon interlocuteur ne m'eût exprimé le sentiment de la grande majorité des électeurs de la capitale.

Rendons-nous maintenant à la Chambre des communes. Un simple coup d'œil sur sa composition, suffira pour nous permettre de nous rendre compte, que nous avons en face de nous, tout le contraire d'un parlement démocratique. Le type avocat, si prédominant ailleurs, y est rare. Le type littérateur et le type médecin n'y brillent guère que par leur absence. Le riche industriel, le gentilhomme terrien, le *sportsman* y sont en grande majorité. Plusieurs députés sont des fils de lords, qui voudraient bien ne pas être condamnés par l'hérédité à aller s'éteindre un jour à la Chambre haute. Il est visible que nous sommes en présence d'une aristocratie, plus ou moins mélangée de pleutocratie, et non pas comme en France en présence d'un parlement, où plus de neuf députés sur dix sont les fils de leurs œuvres.

Du reste, il faut rendre cette justice à la Chambre des communes, qu'elle n'aspire pas plus que le corps électoral à gouverner directement. Le parti ministériel donne son appui au cabinet, et l'opposition le combat. Mais c'est le cabinet qui gouverne ; et la "chasse aux portefeuilles" se réduit à un petit nombre de personnes. On a vu quelquefois, en face d'un brusque revirement de l'opinion publique, une chambre renverser soudainement un ministère après

q elle avait été élue pour le soutenir. C'est ainsi que le Parlement de 1857, élu à une immense majorité d'après le Palmerston ticket, renversa, un an plus tard, lord Palmerston, sur la question du *bill* relatif aux étrangers. Mais ce sont là des cas exceptionnels. Dans sa fonction permanente, la Chambre des communes n'est qu'une arène oratoire, — *un parlement*, au sens propre — ou les porte-parole autorisés des deux grands partis, viennent tour à tour plaider contradictoirement chaque question vitale, avec l'espoir de convaincre non pas leurs adversaires, mais le pays légal, véritable et seul juge du camp.

III

L'aristocratie politique

Je vous ai dit que le gouvernement anglais était resté avant tout et pardessus tout un gouvernement aristocratique, le gouvernement d'une "caste dirigeante."

Il y a en Angleterre une aristocratie politique ; et, jusqu'à une date récente, il n'y avait pas, dans le corps électoral, de *politiciens*.

Combien de temps cet heureux état durera-t-il ? Ceci est une autre affaire ; et il faudrait

fermer les yeux à l'évidence, pour ne pas apercevoir les symtômes avant-coureurs d'une transformation du corps électoral. M. Chamberlain, par exemple, est un politicien et même un moyen de politicien de mauvais aloi. Voici environ dix ans qu'il a commencé à organiser, dans toute l'Angleterre, un système d'associations électorales sur le modèle de celles des Etats-Unis. Ces associations radicales se sont empressées, il est vrai, de désavouer leur fondateur et de se ranger du côté de M. Gladstone, sur la question du *home rule*. Leur existence n'en est pas moins un signe du temps, un essai de gouvernement direct et un accroc à la pratique traditionnelle de la constitution anglaise.

La loi qui vient d'être votée, cette année même, sur l'établissement des conseils électifs de comtés, et dont je vous ai parlé dans ma première lettre, est une innovation non moins grave, et non moins grosse de conséquences démocratiques.

Hâtons-nous donc, pendant qu'il en est temps encore, de fixer les principaux traits d'un régime qui paraît destiné à succomber, et qui était peut-être le seul régime *adequat* au gouvernement responsable.

L'Angleterre est le seul pays de l'Europe, dans lequel la société féodale ait sû ne pas

séparer sa cause de celle du peuple, et se transformer en une aristocratie politique, toute puissante et populaire.

A quelles causes faut-il rattacher cette exception, unique dans l'histoire moderne ? Elle tient à la fois à la sage conduite de l'aristocratie anglaise, aux sentiments traditionnels, qu'une longue alliance de l'aristocratie avec la cause populaire a développés dans le cœur du peuple anglais, et aux conditions tout particulièrement favorables, dans lesquelles s'est déroulée, depuis la révolution de 1688, l'histoire politique de l'Angleterre.

L'aristocratie anglaise ne s'est jamais séparée du reste de la nation. Elle n'a jamais songé à former une caste nobiliaire ; elle n'a jamais déserté ses devoirs de patronage, ni abdiqué les charges de sa suzeraineté territoriale ; et, depuis les premiers jours de l'histoire d'Angleterre, dans la lutte entreprise au nom des libertés publiques contre les empiètements du pouvoir royal, on l'a presque toujours rencontrée du côté des libertés publiques. Aussi, tandis qu'en France, par exemple, la société moderne s'est constituée par la lutte de la royauté, appuyée sur les communes et plus tard sur le tiers état, contre le régime féodal, il n'y a jamais eu en Angleterre de luttes de classes. Les bourgeois

des villes et les seigneurs, ont soutenu ensemble le même combat ; et le peuple anglais s'est habitué de bonne heure à se ranger autour de son aristocratie, comme autour de ses guides et de ses défenseurs naturels.

La révolution de 1688 a été une victoire de l'aristocratie *whig* ; et, sous les premiers rois de la maison de Hanovre, le gouvernement s'est trouvé entre les mains d'une oligarchie à peu près sans contrôle. C'est peut-être à cette circonstance, qu'est due l'étonnante fortune du régime responsable ; car un corps aristocratique était seul capable de faire prévaloir ce gouvernement alternatif de deux partis politiques, d'assurer leur homogénéité et de les garantir contre la turbulence des factions. Petit à petit, le moule s'est formé, les mœurs publiques s'y sont adaptées ; et ce qui avait été d'abord une œuvre artificielle, est devenu une institution nationale. Mais c'est l'aristocratie qui a créé cet idéal de la nation anglaise et qui, en s'identifiant avec lui, a mérité de conserver sa primauté intellectuelle et morale.

Aujourd'hui, le prestige de l'aristocratie anglaise est beaucoup plus grand que son pouvoir effectif ; car depuis 1832, ce pouvoir ne subsiste que par le libre consentement du corps électoral ; mais le peuple anglais est fier de son aristocratie

et satisfait du gouvernement qu'elle lui a donné. Non seulement, il n'a point songé, jusqu'ici, à la supplanter; mais il trouve utile et convenable qu'il y ait des hommes de loisir qui se consacrent à l'étude et à la défense des grands intérêts publics; et si l'aristocratie anglaise était menacée de disparaître, il craindrait qu'il ne manquât quelque chose à la dignité et à la grandeur de l'Angleterre.

Tandis que partout ailleurs, sur le continent, la noblesse s'est constituée en masse, à l'état de parti politique hostile aux idées nouvelles, et que par suite elle s'est condamnée elle-même à un ostracisme inévitable, l'aristocratie anglaise a gagné, à l'exercice du gouvernement responsable, d'éviter la tentation de se porter d'un seul côté. Divisée dès la première heure en *whigs* et en *tories*, elle a pris l'habitude de donner des chefs et des soldats à toutes les causes. C'est pourquoi elle n'a jamais porté ombrage à aucun parti. Il n'y a pas de réunion radicale ou ouvrière qui ne tienne à honneur d'être présidée par un lord. Il n'y a pas de circonscription, où un homme titré, n'ait, par le seul fait de son titre, une chance sérieuse d'être préféré à tout autre candidat. Quelques ouvriers radicaux qui ont lu le *Contrat social*, peuvent bien déclamer dans leurs réunions sur l'égalité naturelle entre

les hommes ; mais, au fond, il n'y a pas en Angleterre un homme du peuple, qui soit sincèrement convaincu qu'il est l'égal d'un lord. En France, au contraire, il y a plus d'un siècle qu'on chercherait en vain, un grand seigneur, sincèrement convaincu qu'il est fait d'une autre pâte que la masse du peuple. Si la plus haute noblesse du royaume de France avait cru à son principe, elle ne se serait pas ruée dans la nuit du 4 août. Nous avons bien, de nos jours, quelques hobereaux de village qui seraient fort embarrassés, pour la plupart, de se justifier d'une noblesse authentique et qui se sont fait une profession de crier à tue-tête contre les principes de la révolution. Mais l'extravagance de leurs prétentions usurpées, est la preuve qu'ils enragent de ne pouvoir convaincre personne, et de n'avoir pas même un droit de filiation bien établie pour les défendre.

Quelles que soient les circonstances qui l'ont fait naître, et qui lui ont permis de se maintenir, quand le gouvernement d'une aristocratie, a duré pendant deux siècles dans un grand pays, et s'est associé à toutes ses gloires, il est impossible que cet état politique n'ait pas engendré un certain nombre de conséquences qui ont fini par devenir une portion intégrante du patrimoine de la nation.

Il faut se garder de voir tout en beau, et l'on peut dire beaucoup de mal du gouvernement de l'aristocratie anglaise. Il n'en est pas moins vrai, que l'Angleterre a dû à son aristocratie, la possession d'une classe politique dirigeant les affaires publiques avec compétence, avec esprit de suite et au nom d'une tradition. Il y a certaines personnes qui sont aptes à la politique par l'éducation et par l'hérédité, comme d'autres sont propres aux affaires. Les traditions se lèguent et se transmettent avec les manoirs et avec le patronage qui s'attache à leur possession. Tout les pairs d'Angleterre ne sont pas des hommes d'Etat consommés, loin de là ; mais un des mérites les moins douteux de la Chambre des lords, est de fournir au pays une pépinière de ministres, et de permettre de trouver, pour les différents postes du ministère, un nombre suffisant d'hommes compétents, qu'on ne rencontrerait au même degré ni dans la Chambre des communes ni dans aucune des chambres des députés européennes. La politique extérieure de l'Angleterre n'a pas toujours été bien conduite ; mais une aristocratie était seule capable de la fermeté nécessairement pour tenir tête à Napoléon victorieux, et pour continuer à résister après que toute l'Europe se fut soumise. Aujourd'hui encore, la question diplomatique est la

Pierre de touche des gouvernements constitutionnels européens. Les chambres démocratiques sont naturellement impropres à traiter les grandes questions extérieures. L'aristocratie anglaise, au contraire, possède un certain nombre d'hommes qui ont occupé des postes diplomatiques, ou qui, par leurs voyages et par leurs relations de famille, ont approché et fréquenté les hommes d'Etat étrangers. Elle connaît à fonds les traditions extérieures de l'Angleterre ; et, par ses débats en matière d'affaires étrangères ou coloniales, elle exerce sur le gouvernement et sur la direction de l'esprit public, une influence prépondérante.

Enfin, le mérite le plus considérable peut-être du gouvernement aristocratique a été d'apprendre aux hommes d'Etat et au peuple anglais, que le gouvernement responsable ne va pas sans une dose considérable de modération, d'équité et d'esprit de conciliation entre les partis. Quand un gouvernement s'est proclamé immuable et éternel, et quand il n'admet pas qu'il y ait de jour pour ses adversaires, il peut les combattre comme des criminels d'Etat, et les pourchasser comme des ennemis publics. Mais, quand un gouvernement est constitué de telle sorte, que le libre jeu des institutions doit amener régulièrement et périodiquement l'opposition au pou-

voir, il faut bien admettre que l'esprit même de la constitution, se refuse à placer dans un seul parti le patrimoine exclusif de la vérité et de l'honneur. Des hommes doués de quelque esprit politique, et qui savent qu'ils seront nécessairement appelés à se succéder un jour ou l'autre, sont tenus, les uns vis-à-vis des autres à quelque modération ; et l'observance du *fair play*, à charge de réciprocité éventuelle, n'est pour eux non seulement une question d'équité, mais une question d'intérêt bien entendu. C'est ce qu'on n'est jamais complètement parvenu à faire comprendre aux chambres européennes. En Belgique, une majorité libérale a endetté l'Etat, pour construire à grands frais des écoles laïques. Une majorité cléricale détruit toute son œuvre, d'un trait de plume ; et par réaction, elle entame contre l'instruction populaire, une véritable croisade. Si le parti libéral revient au pouvoir, il recommencera dès le lendemain une réaction en sens inverse. Quand il existe, entre les partis, une telle animosité et une divergence de principes aussi absolue, le gouvernement parlementaire, n'est plus qu'une forme périodique de la révolution. De là vient la perplexité de beaucoup de bons Français, en face des difficultés intérieures que la France traverse à l'heure présente. Tout esprit modéré et impartial, ne

peut pas ne pas être consterné en présence des plaies que la politique radicale a créées; mais on est presque aussi épouvanté, de ce que la réaction conservatrice accumulerait nécessairement de ruines, par son parti pris de détruire tout ce que la République a créé depuis douze ans.

Peut-être serons-nous maintenant mieux à même de comprendre une particularité du caractère anglais, qui nous a toujours paru singulièrement injuste. Je veux parler du peu de sympathie que les hommes d'Etat anglais ont toujours témoigné aux gouvernements européens, qui ont essayé de s'inspirer de la constitution anglaise, et du mépris mal dissimulé qu'une portion notable de la presse anglaise, professe à l'égard des constitutions coloniales. Des hommes convaincus que le gouvernement aristocratique est le ressort essentiel, la portion maîtresse de la constitution anglaise, ne peuvent guère envisager autrement que comme de misérables contrefaçons, ces essais de gouvernement, dans lesquels on n'a emprunté à la constitution anglaise, que sa forme extérieure, sans pouvoir lui emprunter en même temps, l'aristocratie dirigeante qui est son principe vital.

Bagehot, qui était cependant presque un radical, a professé que le gouvernement des collèges électoraux, autrement dit la démocratie

directe, était l'antithèse du gouvernement responsable. Pour mon compte, j'inclinerais volontiers, après expérience faite, à croire que Bagehot à raison ; et que la forme anglaise du gouvernement responsable, n'est pas compatible avec la bonne administration d'une démocratie. Mais que les Anglais prennent garde de le crier trop haut ; car eux aussi marchent à grands pas vers la démocratie pure ; et il pourraient bien se heurter à bref délai, aux difficultés et aux contradictions contre lesquelles nous luttons nous-mêmes.

IV

La loi électorale et ses transformations.

La législation électorale de l'Angleterre, profondément modifiée par la grande réforme de 1832, l'a été plus radicalement encore, par les deux réformes de 1867-1868 et de 1884-1885.

L'acte de 1832 avait créé 500,000 électeurs qui, par suite de l'accroissement de la population et de la richesse, atteignaient en 1865, un peu moins de un million ; et, en 1866, M. Gladstone venait de se faire battre, en proposant la modeste adjonction de 300,000 électeurs nouveaux, lorsque le cabinet Derby-Disraeli, hérita

de la question, et crut nécessaire de la trancher pour longtemps par une initiative hardie.

C'est alors que M. Disraeli, se jetant, comme on l'a dit, dans l'inconnu, décida d'ajouter d'un seul coup, plus de 1,500,000 électeurs.

Les actes de M. Gladstone de 1884 et de 1885, sont venus compléter cette transformation, et ajouter au corps électoral, un nouveau contingent de près de deux millions d'électeurs. Aujourd'hui l'évolution peut être considérée comme parvenue à son terme. Grâce aux réformes successives de 1832, et 1867-1868 et de 1884-1885, le régime électoral de l'Angleterre est passé, en soixante ans, de l'état féodal à l'état démocratique.

Peut-être ne sera-t-il pas inutile de rappeler brièvement les différentes phases de cette grande réforme. Aucun autre exemple ne saurait faire mieux comprendre la souplesse infinie de la constitution anglaise, et l'art merveilleux avec lequel les hommes d'Etat anglais savent se plier aux besoins de leur temps, sans briser la chaîne qui le relie aux temps anciens, et sans rompre la continuité des traditions nationales.

Supposez que le peuple français, se soit trouvé, à l'époque de lord Grey, ou un peu plus tard, à l'époque des Chartistes, en face de la question de la réforme électorale. La France n'aurait pas

hésité un instant sur la conduite à tenir. Elle aurait fait son 4 août. Elle aurait fait table rase de l'ancien droit électoral ; supprimé et proscrit jusqu'aux noms qui pouvaient rappeler un passé gothique, et reconstruit de toute pièces un nouveau système bien logique, bien symétrique et surtout bien égalitaire. C'est ce qu'elle a fait, en 1848, quand elle s'est jeté tête baissée dans le suffrage universel et direct. Il y a quarante ans de cela, et le suffrage universel violemment jeté au travers des mœurs publiques, n'a pas encore eu le temps de prendre en France une assiette fixe. Les gouvernements l'ont exploité ; mais le peuple français n'a pas encore appris à s'en servir, de façon à assurer la stabilité et le fonctionnement régulier de ses institutions.

Qu'a fait l'Angleterre pendant la même période ? C'est ici qu'éclate la différence du génie des deux peuples. Comme terme final, on peut dire qu'elle a fait à peu près la même chose que la France ; car il n'y a pas grande différence entre le suffrage quasi-universel de M. Gladstone et le suffrage universel français. Qu'il y ait cinq millions d'électeurs, comme en Angleterre, ou dix millions comme en France, du moment où le droit de suffrage n'appartient plus à une oligarchie de privilégiés, et où il descend jusqu'à la masse du peuple, le résultat est le même,

au point de vue de la transformation démocratique. Seulement, l'Angleterre a mis soixante ans à accomplir ce que la France a fait en vingt-quatre heures, au lendemain du 24 février 1848. Elle s'y est reprise à trois fois. Elle y a procédé sans secousse, sans solution de continuité, presque sans qu'on s'aperçut, (tant chacune de ses réformes semblait le développement naturel de la réforme immédiatement précédente), de l'immensité du chemin parcouru depuis le point de départ. Aussi, ces réformes successives sont-elles entrées dans les mœurs. Il n'y a pas eu de heurt dans la vie politique de l'Angleterre, ni de révolution dans l'état d'esprit du corps électoral.

En 1832, après la première réforme, les *tories* croyaient tout perdu. Quatre ans plus tard, en 1836, sous l'empire de cet acte de réforme, qui leur avait fait l'effet d'une invasion démagogique, ils avaient presque retrouvé la majorité; et ils l'ont définitivement reconquise en 1841, pour la perdre de nouveau en 1846, et pour alterner ensuite régulièrement avec le parti libéral.

En 1867 et en 1868, nouvelle réforme électorale, infiniment plus radicale que la précédente. Les ouvriers de fabriques sont admis pour la première fois au droit de suffrage. Cette fois

encore, certains conservateurs, comme lord Salisbury et lord Carnarvon, déclarent que tout est perdu. Les élections ont lieu au mois de novembre 1868, sous l'empire de la loi nouvelle. Jamais la Chambre des communes n'avait contenu un nombre aussi considérable d'hommes riches et de grands propriétaires.

En 1884 et en 1885, M. Gladstone donne le dernier coup de pioche. Il ne reste plus rien ou à peu près de l'arche de l'ancienne loi ; et la nouvelle chambre, élue par le suffrage démocratique, renverse M. Gladstone sur la question du *home rule*. Après une dissolution par laquelle le *grand old man* en appelle du corps électoral mal informé, au corps électoral mieux informé, il subit une nouvelle défaite plus considérable que la première ; et c'est une majorité de 115 voix qui rappelle les conservateurs au pouvoir.

Il ne faut jamais forcer un raisonnement juste : et ce serait tomber dans l'absurde, que de prétendre que la réforme électorale n'est pas grosse de conséquences, dont plusieurs se sont déjà fait sentir, et dont les autres contiennent pour l'avenir un inconnu plein de périls. Mais il n'en est pas moins vrai que, grâce à la méthode de lente infiltration si heureusement pratiquée par les hommes d'Etat anglais, le peuple du Royaume-uni s'est assimilé petit à petit ses

droits nouveaux. Il se les est assimilés, au point de les exercer sans qu'il ait paru en résulter d'abord un changement bien notable dans la conduite des partis.

L'histoire de la réforme électorale se divise en quatre phases distinctes :

- (a) L'état antérieur à 1832 ;
- (b) L'état créé par l'acte de réforme de 1832 ;
- (c) Les actes de réforme de 1867 et de 1868 ;
- (d) L'acte de réforme de 1884 et le bill de redistribution des sièges de 1885.

On peut dire que, jusqu'à l'acte de 1832, la constitution de la Chambre des communes, a été régie par la coutume, issue du droit féodal.

Les membres de la Chambre se divisaient, comme ils se divisent encore aujourd'hui, en deux classes d'origine distincte : les députés des bourgs et les députés des comtés.

Chacun sait ce que cela a signifié autrefois.

Les bourgs étaient les villes du temps, jouissant d'une charte municipale et possédant un droit de bourgeoisie.

Les comtés, c'était l'ensemble du territoire agricole, à l'exception des bourgs. Ce territoire, soumis jadis au droit féodal, ne contenait pas de *bourgeois*, mais seulement des *freeholders* (franc-tenanciers) et des *copyholders*, terme réputé intraduisible, et dont les tenures en *censive* de

l'ancien droit français, peuvent donner une idée approximative, quoique le *cessitaire* fut soumis à des conditions beaucoup plus dures que le *copyholder*. Au demeurant, le *copyholder* est soumis à l'*entail*, et ne possède juridiquement, qu'un démembrement du droit de propriété.

Lorsque la Chambre des communes d'Angleterre s'est constituée, et que le peuple anglais a commencé à jouir du droit de ne pas être taxé, sans son consentement, il était naturel que, dans leurs besoins d'argent, les rois s'adressassent aux deux forces du temps : les hommes libres des bourgs et les francs-tenanciers des comtés ruraux.

Les bourgs et les comtés acquirent donc le droit d'envoyer un certain nombre de représentants, généralement deux, à la Chambre des communes. Ce droit qui s'est déterminé par la coutume, s'est développé d'une façon d'autant plus irrégulière que, dans l'origine, la représentation au parlement, était considérée comme une charge, beaucoup plus que comme un privilège. Certains bourgs, ont perdu, ou n'ont jamais exercé le droit de se faire représenter. On serait fort embarrassé d'en donner la raison ; et dès le temps de Cromwell, la nécessité d'une meilleure répartition des droits électoraux, était déjà reconnue par beaucoup de bons esprits.

Mais, à mesure que le temps a marché et que la face de l'Angleterre a changé, les inégalités et les abus du droit électoral ancien, ne pouvaient que s'aggraver d'une façon qui eût rendu la réforme inévitable dès la fin du XVIII^e siècle, si les guerres de la révolution et de l'empire et la domination tory qui a suivi 1815, n'avaient retardé de quarante ans le mouvement des idées libérales.

D'abord, les *freeholders* qui disposaient seuls de l'élection des comtés, avaient presque disparu. A la fin du XVIII^e siècle, on comptait encore 160,000 francs-tenanciers. Par suite de l'absorption de la petite propriété dans la grande, on n'en comptait plus que 32,000 en 1832, à peine 800 en moyenne par comté.

La représentation des bourgs, qui était de beaucoup la plus considérable, offrait de bien autres anomalies. De grandes villes, qui n'existaient pas à l'état de bourgs à la fin du moyen-âge, Birmingham, Leeds, Manchester, ne nommaient pas de députés. Elles étaient confondues dans la représentation rurale du comté auquel elles appartenaient.

D'autre part, un grand nombre des anciens bourgs, n'étaient plus que des localités sans importance, composées à peine de quelques maisons englobées dans la propriété d'un grand

seigneur, qui disposait souverainement du droit de vote. En 1790, trente bourgs qui ne compaient pas ensemble plus de 335 électeurs, nommaient soixante députés. A Bath, les trente membres du conseil municipal étaient les seuls électeurs. A Grafton, ils étaient dix-sept, à Tavistock, dix, Saint-Michel n'en comptait que sept, Wachelsea, trois, et Bossiney dans le Cornwall, un. Un abus plus singulier encore, maintenait le droit d'être représenté, à un bourg englouti par la mer. Le propriétaire de la plage se transportait dans une barque, avec trois électeurs, vers l'ancien emplacement du bourg, et procédait à l'élection.

Le mal était peut-être plus grand encore en Ecosse et en Irlande, où les électeurs étaient moins nombreux. Edimbourg et Glasgow n'en comptaient ensemble que 33 ; il n'y en avait que 1440 dans les bourgs du royaume d'Ecosse et 2,500 dans les comtés ; encore, beaucoup ne prenaient-ils pas part au vote, faute de remplir les conditions de domicile. Dans le comté de Bute, sur 21 électeurs, 20 n'étaient pas domiciliés, ce qui permettait au seul électeur restant de se donner sa voix. Cet électeur unique, avait pris le fauteuil, constitué la réunion, avait procédé à l'appel nominal des *freeholders*, avait répondu à son propre nom, mis aux voix le

choix du président ; puis il avait proposé et appuyé sa propre candidature, avait posé la question quant aux votes, et avait été élu à l'unanimité.

En résumé, le droit électoral était livré à 6,000 électeurs en Angleterre et à moins de 3,000 en Ecosse : mais le duc de Norfolk nommait, de fait, 11 députés, lord Lonsdale 9, lord Darlington 7, les ducs de Rutland et de Buckingham 6 chacun.....etc. Lorsqu'en 1807, lord Palmerston, après avoir échoué deux fois à Cambridge, fut nommé *junior lord* de l'amirauté, ses amis lui procurèrent le bourg pauvre de Newton, dans l'Ile de Wight. Mais sir Leonard Holmes, qui en était le patron, lui imposa pour condition de n'y jamais paraître, même pendant l'élection : tant il redoutait qu'une nouvelle influence, vint se substituer à la sienne.

On a calculé qu'avant le bill de réforme :

	MEMBRES.
87 pairs d'Angleterre nommaient...	218
21 " d'Ecosse "	31
36 " d'Irlande "	51
Ensemble.....	300
123 autres grands propriétaires.....	171
Le ministère ou la couronne direc- tement.....	16
Total.....	487

Sur les 658 membres de la Chambre des communes, le nombre des députés indépendants, (je ne dis pas librement élus), se réduisait donc à 171, dont 130 à peu près pour l'Angleterre ; et cependant, grâce à la division des influences *whig* et *tory*, ces 171 membres parvenaient à tenir la balance entre les deux partis ; et un vif mouvement de l'opinion publique pouvait permettre à une majorité nouvelle de forcer les portes de Westminster. Les *tories* en firent la douloureuse expérience aux élections de 1830 et de 1831.

V

La loi électorale (suite). Les réformes
de 1832 et de 1867.

L'acte de réforme de 1832, qui a servi de modèle à ceux qui ont suivi, s'est proposé un double but : élargir le droit électoral et modifier la répartition des sièges parlementaires, de façon à supprimer les bourgs pourris, et à restituer à la Chambre des communes son caractère représentatif.

Dans les bourgs, les privilèges des anciennes corporations furent supprimés, et l'on ne laissa le droit de vote qu'aux *freemen* qui en jouissaient avant l'année 1831. Désormais, fut

électeur dans les bourgs, tout propriétaire ou locataire d'une propriété bâtie ou non bâtie, d'un revenu net de 10 livres (\$50), à la condition que la propriété dont il s'agit, payât la taxe des pauvres.

Dans les comtés, on appela au droit de suffrage les *copyholders* ; mais en leur imposant des conditions de cens plus rigoureuses que celles auxquelles les *freeholders* étaient soumis. On assimila aux *copyholders*, les fermiers à bail pour soixante ans (*leaseholders for term of years*) et enfin on admit, mais avec un cens beaucoup plus élevé, les fermiers qui avaient un bail de moins de soixante ans, et même ceux que le *landlord* pouvait évincer à volonté (*tenants at will*).

Aux termes de la loi nouvelle, furent électeurs dans les comtés :

1 ° Les *freeholders* à 40 shillings de l'ancien droit.

2 ° Les *copyholders* d'un revenu net de 10 livres (\$50).

3 ° Les locataires ou fermiers occupant, en vertu d'un bail d'au moins soixante ans, un immeuble d'un revenu net *minimum* de 10 livres (\$50).

4 ° Les locataires ou fermiers de moins de soixante ans, occupant un immeuble d'un revenu d'au moins 50 livres (\$250).

Ainsi, le *freeholder* était plus favorisé que le *copyholder*. Le *copyholder* était placé sur le même pied que le fermier, ayant un bail d'au moins soixante ans ; et celui-ci était mieux traité que le locataire ou fermier, ayant un bail d'une durée moindre.

Il n'est pas inutile de remarquer que, dès 1832, le législateur anglais manifestait une préférence pour les électeurs des villes sur les électeurs des campagnes, qui forme un contraste singulier avec la défiance que la plupart des autres gouvernements, témoignent d'ordinaire pour la mobilité et le radicalisme des électeurs urbains. On voit, en effet, que pour être électeur dans un bourg, il suffit d'occuper, à titre de locataire, un immeuble d'un revenu de 10 livres ; tandis que dans les comtés, le locataire de moins de soixante ans est tenu d'occuper un immeuble d'un revenu de 50 livres. Cette différence s'accusera encore plus fortement dans l'acte de réforme de 1868.

Au point de vue de la répartition des sièges, le bill de réforme supprimait 56 bourgs de moins de 2,000 âmes qui nommaient 111 députés. Trente bourgs de moins de 4,000 habitants, ne devaient plus nommer qu'un député au lieu de deux. Deux autres bourgs, Weymouth et Regis, furent réunis, et n'eurent

plus que deux députés au lieu de quatre. Vingt-deux grandes villes reçurent le privilège de nommer chacune deux membres. Un député fut accordé à 20 autres. Le nombre des représentants des comtés fut porté de 95 à 159, d'après la population. En Ecosse, le nombre des députés fut porté de 45 à 53, trente pour les comtés, vingt-trois pour les cités et les bourgs. L'Irlande eut 105 députés, au lieu de 150. Mais dans ce dernier pays, les *freeholders* à 40 shillings, qui avaient été supprimés après l'élection d'O'Connell à Clare, ne furent pas réintégrés dans leurs droits, et restèrent soumis à la condition d'un revenu net d'au moins 8 livres. Cette disposition avait pour but de diminuer l'influence de l'élément catholique dans l'électorat irlandais.

En somme, l'acte de réforme de 1832, qui fut l'œuvre personnelle de lord John Russell, et qui porte l'empreinte caractéristique de l'esprit *whig*, avait appelé au droit électoral la classe moyenne. En 1867 et en 1868, on a fait un nouveau pas en avant. Ce ne sont plus seulement les classes moyennes, ce sont les classes laborieuses, principalement celles des villes, qui sont à leur tour associées au pouvoir.

Pour être électeur dans un bourg, il fallait occuper, comme propriétaire ou comme locataire,

un immeuble d'un revenu de 10 livres. L'acte de 1867 supprima cette condition de cens ; et désormais, il suffit d'occuper, comme propriétaire ou comme locataire, une maison d'habitation d'une valeur quelconque, à la seule condition d'être soumis à la taxe des pauvres.

En outre, une nouvelle classe d'électeurs fut créée. Les locataires d'appartements ou de chambres meublées (*lodgers*) furent admis au droit de vote, à la condition 1^o que l'appartement ait une valeur locative nette de 10 livres, déduction faite du prix de loyer des meubles, 2^o que l'ouvrier ait résidé depuis un an dans la même maison, 3^o qu'il soit soumis à la taxe des pauvres, 4^o qu'il ait réclamé lui-même son inscription sur la liste électorale.

Dans les villes anglaises, c'est en général la population ouvrière qui remplit les appartements meublés. Voilà donc l'ouvrier devenu électeur ; non pas sans doute tous les ouvriers, mais tous ceux qui possèdent quelques économies, et qui occupent un logement à peu près sortable.

Dans les comtés, un abaissement analogue, quoique beaucoup moins considérable fut admis.

Les *freeholders*, les *copyholders*, les fermiers ou locataires de plus de soixante ans furent définitivement assimilés dans leurs droits, et

admis au vote à la condition d'occuper un immeuble d'un revenu de 5 livres (\$25), au lieu des 10 livres qu'exigeait l'acte de 1832.

Les locataires de moins de soixante ans ne furent plus astreints qu'à occuper un immeuble d'un revenu de 12 livres (\$60), au lieu de 50 livres, et en outre de payer la taxe des pauvres.

C'était, en réalité, ouvrir les portes de la vie politique à la classe, bien peu nombreuse il est vrai, des petits cultivateurs et des petits fermiers. Mais il est impossible de ne pas remarquer l'étrange différence de traitement que M. Disraeli a appliqué en 1867, aux ouvriers des villes et aux populations des campagnes. Pour être électeur dans un bourg, il suffit d'être locataire d'une maison de n'importe quelle valeur, ou d'occuper un appartement meublé d'un revenu de 10 livres. Pour être électeur dans les comtés, il faut être locataire ou fermier d'un immeuble d'au moins 12 livres de revenu. L'acte de 1867, qui admet au droit de vote les ouvriers des villes, y admet aussi les petits fermiers, là où il s'en trouve, mais il exclut les ouvriers agricoles, dont sans doute le parti *tory* eut redouté les revendications hostiles au *landlordisme*.

Les actes de 1867 et de 1868 n'ont pas seulement modifié les conditions du droit de suffrage, ils ont aussi apporté un changement nouveau

et assez important, à la répartition des sièges électoraux.

Trente-huit bourgs, qui avaient une population de moins de 10,000 âmes et qui continuaient néanmoins à envoyer deux représentants au parlement, ont été réduits chacun à un député. Quatre autres bourgs ont été défranchisés pour cause de corruption électorale, et sept autres ont été supprimés ou réunis à des bourgs voisins. Enfin les deux comtés écossais de Selkirk et de Peeble, qui nommaient chacun un député, n'en nomment plus qu'un seul à eux deux. Total 54 sièges dont la répartition a été modifiée.

Sur les cinquante-quatre sièges, on a attribué un député de plus à Manchester, Liverpool, Birmingham et Leeds, qui ont obtenu ainsi trois députés chacune. Dix nouveaux bourgs ont été créés, dont un, celui de Chelsea, avec deux députés. Quatre autres bourgs ont reçu deux députés au lieu d'un ; et un député a été attribué à l'université de Londres. Total, vingt députés. Vingt-six autres sièges ont été attribués à treize comtés ou divisions de comtés qui étaient insuffisamment représentés. Enfin, l'Ecosse a obtenu huit sièges nouveaux. Vingt sièges aux bourgs et aux villes, vingt-six aux comtés anglais et huit à l'Ecosse, cela fait bien cinquante-quatre.

Lord John Russel, dans ses mémoires, qui sont, il est vrai, l'œuvre d'un vieillard morose et porté au dénigrement contre tous les hommes publics, dont l'influence politique a survécu à la sienne, a jugé très-sévèrement les actes de réforme de 1867 et de 1868. Il leur reproche d'avoir été un expédient imaginé par un politicien ambitieux et sans scrupules, et de ne pouvoir se soutenir, ni au point de vue du suffrage restreint dont ils s'écartent, ni au point de vue des principes démocratiques auxquels ils ne donnent qu'une satisfaction incomplète et bourrée d'illogismes et d'inconséquences. Quoique l'épreuve de l'expérience n'ait pas réalisé les craintes des pessimistes, il est impossible de nier que le bill de M. Disraeli ne supporte pas un examen didactique. Logiquement, il a fait trop ou trop peu ; dans les villes et dans les bourgs, à ce point que le droit électoral a été conféré à un électeur sur huit habitants en moyenne. Le suffrage tout à fait universel donne un électeur sur un peu plus de quatre habitants. C'est donc plus de la moitié de la population virile des bourgs qui est admise au droit de vote. Dans les campagnes, au contraire, l'application de la réforme ne donne pas plus d'un électeur sur dix-huit habitants, c'est-à-dire un cinquième seulement de la population

virile. La nouvelle répartition des sièges, se rapproche du principe de la représentation proportionnelle à la population, mais ne lui donne qu'une satisfaction tout à fait illusoire, et se borne à corriger les plus criants, parmi les abus qui avaient survécu à la réforme de 1832. Par suite d'un déni de justice trop visible, aucun changement n'est apporté à la répartition des sièges irlandais ; et l'Irlande restera condamnée, jusqu'en 1885, à compter dans sa représentation, vingt-deux bourgs pourris, dont la seule raison d'être, consiste à favoriser l'élément anti-national contre la volonté du peuple.

La réforme de Disraeli n'est d'ailleurs pas le seul acte législatif passé en Angleterre, qui ne supporte pas l'examen, si on le juge d'après des principes généraux solides, et qui ait néanmoins atteint son but. Tout le monde se rappelle l'admirable commentaire de Macaulay sur l'acte de tolérance de 1689, "qui approche de très près, dit-il, de l'idéal d'une grande loi anglaise"en ce qu'il ressemble "à un chaos d'absurdités et de contradictions.....Ses articles sont gênants, puérils, incompatibles entre eux, incompatibles avec la vraie théorie de la liberté religieuse. Mais tout ce qu'on peut dire pour leur défense, est qu'ils ont ôté une grande masse de maux sans choquer une grande masse de

préjugés.....” Les actes de 1867 et de 1868, ne sont pas un chaos d’absurdités, et ils n’ont pas rendu à la paix publique un service aussi éminent que l’acte de tolérance. On peut dire cependant que, selon la définition de Macaulay, ils approchent de “l’idéal d’une grande loi anglaise,” si cet idéal consiste à ne se préoccuper ni de la logique abstraite, ni des principes absolus. Au demeurant, peut-être eut-il été souverainement imprudent de s’exposer à bouleverser d’un seul coup, la composition de la Chambre des communes toute entière, en appelant à la fois au droit de vote les ouvriers des fabriques et les ouvriers agricoles. Le gouvernement de lord Derby a mieux aimé diviser l’expérience, et laisser aux électeurs des bourgs, le temps de s’accoutumer à leurs nouveaux droits. L’événement lui a donné raison. Mais il était inévitable que la logique reprit un jour son empire; que les ouvriers ruraux eussent leur tour; et que les derniers disparates de la législation électorale de l’Angleterre fissent place à un principe d’unification méthodique.

Cette tâche était réservée à M. Gladstone et forme l’objet de la troisième réforme, votée en 1884 et en 1885.

VI

La Loi Electorale (suite) la réforme de 1884.

Pour analyser les deux réformes électorales de 1832 et de 1867, il était indispensable de remonter à des considérations historiques, de retracer d'abord les abus auxquels le législateur avait voulu porter remède et de pénétrer ensuite dans le détail des dispositions souvent très peu conséquentes entre elles, par lesquelles il s'était efforcé de donner satisfaction aux exigences de l'esprit du temps.

Vis-à-vis des derniers actes de réforme de M. Gladstone, la tâche est beaucoup plus aisée ; car ces deux actes ne sont rien autre chose que l'application de deux principes bien simples et très nets.

L'acte de 1884, sur la représentation du peuple, a pour but de rendre le droit électoral uniforme dans les bourgs et dans les comtés, sans distinction entre les trois parties du Royaume-Uni. Il le déclare expressément dans son article 2.

“ Il est créé, pour les élections, dans tous les comtés et bourgs du Royaume- Uni, un droit électoral uniforme, au profit de ceux qui occupent une maison d'habitation ;

et un droit également uniforme, au profit de ceux qui remplissent les conditions imposées aux locataires d'appartements meublés.

“ Soit que cette maison d'habitation ou ce logement, soient situés dans un comté ou dans un bourg, toute personne à laquelle leur occupation confère la capacité légale, aura le droit d'être inscrite sur la liste électorale du comté ou du bourg dans lequel cette habitation est située et d'y prendre part au vote.... ”

L'acte de 1885 sur la nouvelle répartition des sièges, ne formule pas dans son texte un principe aussi absolu ; et les nécessités de la transaction par laquelle M. Gladstone a dû mettre fin au conflit avec la chambre des lords, l'ont obligé, dans le détail, à diverses concessions qui altèrent la rigoureuse harmonie du *bill*. Mais l'esprit de la loi n'en est pas moins clair. Elle a pour but d'appliquer à la chambre des communes le principe de la représentation proportionnelle à la population, sur la base moyenne de 1 député par 54,000 habitants.

Examinons à l'aide de quels moyens ce double programme a pu être réalisé :

Tout d'abord, il faut observer que l'acte de 1884 ne crée aucune extension du droit électoral établi en 1867 et en 1868. Les conditions requises pour être électeur, sont les mêmes que sous la législation antérieure, avec cette seule différence que, les conditions d'habitation, requises aux termes de l'acte de 1867, pour être

électeur dans un bourg, conféreront désormais le même droit dans un comté.

Il suffit de rappeler la différence de traitement faite en 1867 et en 1868 aux bourgs et aux comtés, pour se rendre compte des conséquences de ce principe d'unification.

ELECTEURS D'APRES L'ACTE DE 1867.

Dans les bourgs.

1o Ceux qui jouissaient en 1831 du privilège du *freeman*.

2o Quiconque occupe comme propriétaire ou simplement comme locataire une maison d'habitation, sans condition de cens, et sous la seule condition d'être soumis à la taxe des pauvres.

3o Quiconque réside depuis un an dans un logement meublé à la condition de payer un loyer net de 10 livres, d'avoir acquitté la taxe des pauvres et d'avoir réclamé son inscription sur la liste électorale.

4o Tout propriétaire, locataire ou fermier d'un immeuble bâti ou non bâti, d'un revenu net de 10 livres, à la condition d'être soumis à la taxe des pauvres.

Dans les comtés.

1o Les *freeholders*, *copyholders* et les locataires ou fermiers d'au moins 60 ans, occupant un immeuble d'un revenu annuel de 5 livres.

2o Les locataires ou fermiers occupant sans bail ou en vertu d'un bail de moins de 60 ans, un immeuble d'un revenu annuel de 12 livres, à la condition d'être soumis à la taxe des pauvres.

Appliquons maintenant le principe d'unification édicté dans la loi.

Tout freeholder, copyholder, locataire ou fermier de moins de 60 ans et même d'un an ou de quelques semaines, remplit la condition fixée au No. 2 de l'électorat dans les bourgs, puisqu'il occupe une maison d'habitation, quelle qu'en soit la valeur.

Donc, il cesse d'être soumis à la condition d'un revenu annuel de 5 ou de 12 livres.

Est électeur dans les comtés, quiconque y occupe une maison d'habitation et est soumis à la taxe des pauvres.

Cette condition exclut le garçon de ferme proprement dit, à moins qu'il ne soit marié et que sa famille n'occupe une maison, mais elle n'exclut pas la masse des employés de ferme, qui ont tous, en Angleterre, leur logement à eux, en dehors du bâtiment de ferme et qui peuvent bénéficier, comme locataires, soit d'une maison d'habitation, soit d'un appartement meublé, des conditions rappelées sous le No. 2 et sous le No. 3 de l'électorat dans les bourgs.

Si, par impossible, un petit fermier ne pos-

sédait pas de maison d'habitation, et logeait par exemple chez un voisin, il pourrait encore bénéficier du No. 4 de l'électorat dans les bourgs qui confère le droit électoral à tout propriétaire, locataire ou fermier d'un immeuble, *bâti ou non bâti*, d'un revenu de 10 livres.

En d'autres termes, l'ancien droit électoral restrictif des comtés, est abrogé et remplacé par le droit électoral des bourgs, qui s'appliquera désormais à tout le Royaume-Uni.

On peut dire, qu'en principe, tout anglais est électeur.

La loi n'exclut que :

1o Ceux qui ont recours à la bienfaisance publique.

2o Ceux qui ne paient pas la taxe des pauvres.

3o Les vagabonds.

4o Les ouvriers nomades ou occupant un logement meublé d'un revenu net de moins de dix livres.

5o Les domestiques, serviteurs ou employés, logeant chez leurs maîtres.

6o Les personnes privées du droit de vote, comme conséquence d'une condamnation judiciaire.

Si ce n'est pas tout à fait le suffrage universel, c'est du moins ce qu'on est convenu d'appeler,

dans les cercles conservateurs français, " le suffrage universel sagement réglé." La loi anglaise de 1884 réalise pleinement l'idéal que n'ont pu atteindre les auteurs français de la loi du 31 mai 1850, et auquel l'assemblée nationale de 1871 a été obligée de renoncer, bien malgré elle, faute d'autorité suffisante pour le mettre à exécution. Ce régime vaut-il mieux que le suffrage universel pur et simple? Vaut-il autant ou vaut-il moins? Du moment où un peu plus de la moitié des ouvriers est admise au vote, y a-t-il quelque intérêt pratique à refuser le même privilège à l'autre moitié? La question est beaucoup plus délicate et beaucoup moins facile à résoudre qu'elle n'en à l'air au premier abord.

En général, les conservateurs de tous les pays, ressentent une aversion instinctive et, selon moi, très peu raisonnée, pour l'extension du droit politique aux pauvres et aux ouvriers nomades. Cependant si l'on exclut des vagabonds et des nomades, les repris de justice, qui sont déjà privés du droit de vote par le seul fait de leur condamnation judiciaire, il semble que les pauvres seront, à raison de l'état de dépendance que leur crée leur pauvreté même, plus accessibles que d'autres aux influences conservatrices; et rien ne démontre que les ouvriers nomades ou nécessaires soient en politique parmi les moins

raisonnables. Au contraire, l'ouvrier politicien radical ou socialiste est généralement un ouvrier à l'aise, d'une instruction supérieure à la moyenne réunissant par conséquent toutes les conditions requises pour participer au droit électoral restreint. A une époque où il pouvait être question non pas de détruire mais de discuter en France le suffrage universel, j'ai examiné avec beaucoup de soin, en pointant les listes électorales de localités qui m'étaient connues, quelle pouvait être la conséquence politique d'une réduction du droit de suffrage. J'ai invariablement reconnu qu'en dehors du système qui réserverait le droit de vote aux seuls propriétaires fonciers tout essai de restriction anodine aboutirait à un résultat plus nuisible qu'utile aux intérêts conservateurs. Ce n'est sans doute pas une raison péremptoire pour admettre au vote des incapables et des hommes sans intérêt dans la société. Mais c'est une raison pour douter que le parti conservateur soit inspiré par son intérêt bien entendu dans les pays où l'aversion du suffrage universel pousse à lui préférer d'une façon irréfléchie le suffrage semi-universel. Quoiqu'il en soit il est maintenant facile de résumer les trois grandes étapes accomplies par la législation anglaise de 1832 à 1885. Avant l'acte de réforme le droit

de vote était entre les mains de l'aristocratie foncière. L'acte de réforme de 1832 a créé la domination électorale des classes moyennes, principalement des boutiquiers. La réforme de 1867 a étendu le droit de suffrage, dans les villes, aux ouvriers des manufactures. L'acte de 1884 l'a étendu, à son tour, aux ouvriers agricoles. Le tableau synoptique que je joins d'ailleurs à cette lettre permettra au lecteur de suivre ces diverses transformations et d'en mieux apprécier l'enchaînement.

RÉSUMÉ.

QUI EST ELECTEUR AVANT 1832 ?

Dans les bourgs.

Les *freemen*, quelquefois le corps municipal.

Dans les comtés.

Les *freeholders* à 40 shillings.

RÉFORME DE 1832.

Dans les bourgs.

1o. Ceux qui jouissaient en 1831 des privilèges de *freemen*.

2o. Tout propriétaire, locataire ou fermier d'un immeuble bâti ou non bâti d'un revenu net de 10 livres, pourvu que cette propriété paie la taxe des pauvres.

Dans les comtés.

- 1o. Les *freeholders* à 40 shillings.
- 2o. Les *copyholders* d'un revenu net de 10 livres.
- 3o. Les locataires ou fermiers occupant, en vertu d'un bail d'au moins soixante ans, un immeuble d'un revenu net de 10 livres.
- 4o. Les locataires ou fermiers occupant, sans bail, ou en vertu d'un bail de moins de 60 ans, un immeuble d'un revenu net d'au moins 50 livres.

RÉFORME DE 1867-68.

Dans les bourgs.

- 1o. Ceux qui jouissaient en 1831 du privilège du *freeman*.
- 2o. Toute personne qui occupe, comme propriétaire ou locataire, une maison d'habitation sans condition de cens autre que d'être soumis à la taxe des pauvres.
- 3o. Toute personne qui occupe un logement meublé à la condition : (a) d'habiter depuis un an dans la même maison ; (b) de payer un loyer de 10 livres (déduction faite du prix des meubles) ; (c) d'avoir acquitté la taxe des pauvres ; (d) d'avoir réclamé son inscription sur la liste électorale.
- 4o. Tout propriétaire, locataire ou fermier d'un immeuble bâti ou non bâti, d'un revenu

net de 10 livres pourvu que cette propriété paie la taxe des pauvres.

Dans les comtés.

1o. Les *freeholders*, les *copyholders* et les locataires ou fermiers d'au moins 60 ans occupant un immeuble d'un revenu net de 5 livres.

2o. Les locataires ou fermiers occupant, sans bail ou en vertu d'un bail de moins de 60 ans, un immeuble d'un revenu de 12 livres, à la condition d'être soumis à la taxe des pauvres.

RÉFORME DE 1884.

Législation uniforme pour les bourgs et pour les comtés.

1o. Ceux qui jouissaient en 1831 du privilège de *freemen*.

2o. Toute personne qui occupe, comme propriétaire, locataire ou fermier, une maison d'habitation sans condition de cens autre que d'être soumis à la taxe des pauvres.

3o. Toute personne qui occupe un logement meublé à la condition : (a) d'habiter depuis un an dans la même maison ; (b) de payer un loyer net de 10 livres (déduction faite du prix des meubles) ; (c) d'avoir acquitté la taxe des pauvres ; (d) d'avoir réclamé son inscription sur la liste électorale.

40. Tout propriétaire, locataire ou fermier, d'un immeuble bâti ou non bâti d'un revenu net de 10 livres, pourvu que cette propriété paie la taxe des pauvres.

VII

La loi électorale (suite et fin)—La nouvelle répartition des sièges.

Il me reste maintenant, pour compléter mon étude sur le droit électoral anglais, à vous parler de l'Acte de 1885, par lequel M. Gladstone s'est proposé d'appliquer à la Chambre des communes le principe de la représentation proportionnelle à la population.

La réforme de 1867 et de 1868 avait laissé subsister sur ce point, en Angleterre et en Irlande surtout, les plus choquantes anomalies. C'est ainsi que l'Angleterre comptait encore 285 représentants des villes et des bourgs, contre 172 représentants des comtés ; et parmi les bourgs qui continuaient ainsi à jouir du privilège d'être représentés au Parlement, 66 possédait moins de 15,000, le plus souvent moins de 8,000 habitants, et élisaient 70 députés.

Quoique 90 sièges nouveaux eussent été attribués, depuis 1832, aux comtés anglais, et que les comtés les plus riches et les plus peuplés eussent été divisés en plusieurs circonscriptions, leur représentation n'était cependant ni uniforme ni surtout proportionnée à celle des bourgs.

En veut-on quelques exemples ? Dans un pays où le nombre des députés représente une moyenne de 1 par 50,000 habitants, le comté d'York qui comprend toute une partie de l'Angleterre ne nommait que 10 députés, soit 1 par 146,000 habitants ; et, dans ce même comté, 17 bourgs éalisaient à eux seuls 28 députés. Le comté de Bucks nommait 3 députés pour 117,000 habitants, et comprenait 4 bourgs qui en nommaient 5 pour 55,700 habitants. Le comté de Cornwall, avec ses 266,000 habitants, élisait quatre députés ; et sept bourgs enclavés dans son territoire en nommaient 11, pour 62,000 habitants, soit un député par 5,600 habitants. Le comté de Middlesex, qui comprend la plus grande partie de Londres, nommait en tout, (comté et bourgs compris) 14 députés pour trois millions d'habitants, soit 1 député par 214,000 habitants. Aux termes de l'Acte de 1885, il en nommera désormais quarante-deux.

La nouvelle répartition des sièges a été éta-

blie par M. Gladstone, d'accord avec les conservateurs, d'après les règles suivantes :

(a) Tous les bourgs de moins de 15,000 habitants cesseront d'être représentés au Parlement.

(b) Les bourgs d'une population de 15,000 à 50,000 habitants, qui étaient représentés antérieurement, nommeront un député, mais pas davantage.

(c) Les bourgs de plus de 50,000 habitants qui nommaient deux députés, les conserveront.

(d) Les autres bourgs, anciens ou nouveaux, qui comprennent plus de 100,000 habitants, nommeront un nombre de députés, à raison de 1 par 54,000 en moyenne.

(e) Les comtés anglais nommeront 1 député à raison de 54,000 habitants.

(f) Les sièges supprimés dans les bourgs écossais et irlandais de moins de 15,000 habitants serviront à augmenter la représentation des comtés et des grandes villes, proportionnellement à la population des deux pays.

(g) Néanmoins, deux des sièges supprimés en Irlande seront attribués à l'Angleterre ; et 12 sièges supplémentaires seront attribués à l'Écosse.

En exécution de ce programme, 74 bourgs nommant ensemble 86 députés ont été supprimés ; deux autres bourgs nommant ensemble 4 députés ont été défranchisés pour cause de corruption électorale ; trente-six bourgs de moins de 50,000 habitants, nommant chacun deux députés, n'en nommeront plus qu'un. La cité de Londres qui en nommait 4, avec ses 50,000 habitants, n'en nommera plus que 2. Quinze sièges appartenant à d'anciens bourgs ou à des fractions de bourgs transformés en de nouveaux bourgs d'une étendue différente, seront compris dans la nouvelle répartition. Récapitulons :

	<i>Nombre de sièges</i>
Bourgs supprimés.....	36
Bourgs qui perdent un député.....	36
Cité de Londres.....	2
Bourgs défranchisés.....	4
Bourgs transformés.....	15
Sièges pris sur l'Irlande,....	2
Soit au total 145 sièges disponibles	145

Sur ces 145 sièges, 61 ont été attribués aux comtés anglais, 53 ont été attribués à 33 bourgs nouvellement créés ou transformés, et 31 ont

servi à augmenter la représentation des anciens bourgs.

C'est ainsi que Liverpool nommera désormais 9 députés, au lieu de 3 ; Birmingham 7, Manchester 6 et Sheffield 5 députés, au lieu de 3 ; Tower Hamlets 7 députés, au lieu de 2 ; Bristol 4 députés, au lieu de 2, etc.

Le comté de Lancaster, qui nommaient 8 députés, en nommera 23 ; le comté d'York, qui en nommait 10, en nommera 26 ; le comté de Middlesex, qui n'en nommait que 2, en nommera 7. La répartition des sièges est modifiée ou accrue, dans les 37 autres comtés anglais, proportionnellement à la population de chacun d'eux.

Les mêmes principes ont été appliqués au Pays de Galles, à l'Ecosse et à l'Irlande.

Cinq bourgs sont supprimés dans le Pays de Galles. L'un des sièges est attribué au bourg de Swansea (105,000 habitants), qui nommera désormais deux députés au lieu d'un ; et les quatre autres serviront à augmenter la représentation des comtés.

En Ecosse, la répartition de 1832 modifié en 1868 ne laissant que peu de chose à désirer, deux bourgs seulement de moins de 15,000 habitants sont supprimés. Avec les douze sièges

supplémentaires que l'Acte de 1885 accorde à l'Ecosse, cela fait quatorze sièges ; dont 4 sont attribués à Glasgow qui nommera 7 députés, au lieu de 3 ; deux à Edimbourg, qui nommera désormais 4 députés ; et 1 à Aberdeen, qui en nommera 2. Les sept autres sièges sont attribués aux comtés écossais et serviront à donner deux députés au lieu d'un aux comtés de Fife, Perth et Renfrew et à augmenter de 4 sièges la représentation du comté de Lanark, qui nommera désormais 6 députés au lieu de 2.

En Irlande, 22 bourgs de moins de 15,000 âmes sont supprimés et 3 bourgs et 1 comté qui nommaient deux députés n'en nommeront plus qu'un. Total 26 sièges.

Sur ces 26 sièges, 4 sont attribués à Dublin et à Belfast, qui nommeront désormais 4 députés chacune, au lieu de 2 ; deux sièges sont transportés à l'Angleterre ; et le surplus est attribué, au grand bénéfice de M. Parnell, aux comtés les plus peuplés, dont la représentation se trouve portée de 64 membres à 85.

Cinquante-sept bourgs supprimés en 1832, onze en 1867 et en 1868, cent-sept en 1885, au total cent-soixante-quinze. Il n'en a pas fallu moins pour rendre la représentation à peu près proportionnelle. Encore est-il permis de croire

que si M. Gladstone avait été tout-à-fait maître de ses résolutions, il aurait été plus loin dans l'application de son principe. Étant donné la base de 1 député par 54,000 habitants, c'est évidemment une concession excessive que d'avoir laissé un représentant aux anciens bourgs de 15,000 habitants et au-dessus, et d'en avoir laissé deux aux anciens bourgs de plus de 50,000 habitants. Si les anciens bourgs avaient été traités sur le même pied que les nouveaux, il aurait fallu en supprimer au moins quarante de plus et réduire à un député neuf autres bourgs qui continuent à en nommer deux.

Que deviennent, demandera-t-on peut-être, les électeurs des bourgs supprimés? La réponse est bien simple. Ces bourgs, qui cessent d'être séparés du comté auquel ils appartenaient et de former une circonscription urbaine distincte, rentrent naturellement dans le comté; et leurs habitants participent au droit de vote pour ce comté ou pour la division de comté dans laquelle ils ont été répartis. Ce ne sont à vrai dire que de grands villages qui votent avec les campagnes environnantes, absolument comme, dans la province de Québec, la ville de Lévis vote avec les autres paroisses du comté, et Valleyfield avec le comté de Beauharnois.

Aussi bien, cette distinction des bourgs et des comtés, qui reposait au moyen âge sur une différence essentielle dans le droit public et privé, ne répond-elle plus aujourd'hui qu'à une considération de sage représentation des intérêts distincts. Les campagnes et les villes ont généralement des intérêts distincts. Quand un comté est trop grand, on le divise. Quand on y rencontre une ville à laquelle le chiffre de sa population donnerait droit à un ou plusieurs députés, on s'abstient de la mêler avec la population rurale ; et on en fait, sous le nom de bourg ou de cité, une circonscription à part. Rien n'est plus logique, et la même chose se pratique presque partout. La seule différence qui existe, à cet égard, entre l'Angleterre et les pays voisins, consiste en ce que les Anglais, au lieu de créer à priori une répartition entièrement nouvelle, ont adopté au nouvel ordre de chose, en la modifiant, l'ancienne distinction des bourgs et des comtés. Un bourg est une circonscription exclusivement urbaine. Un comté ou division de comté est une circonscription rurale où une circonscription mélangée de campagnes et de petits bourgs. Voilà tout.

Nous devons ajouter, pour compléter cette étude du bill de 1885, qu'il a introduit en An

gleterre un principe nouveau, celui du vote uninominal. Jusqu'à cette époque, le principe contraire avait prévalu. A l'origine, les bourgs et les comtés nommaient chacun deux députés. Quand la représentation des comtés a été étendue, on a divisé les plus populeux en circonscriptions de deux députés ; et même l'Acte de 1867 avait introduit, dans les villes qui nommaient plus de deux députés, le système de la "représentation des minorités." Ce dernier système a d'ailleurs, comme on devait s'y attendre, totalement échoué dans la pratique ; et lors de la transaction qui est intervenue en 1884 entre M. Gladstone et les chefs conservateurs, ces derniers ont pensé avec beaucoup de raison que le meilleur moyen d'assurer aux minorités une représentation équitable était de multiplier le nombre des circonscriptions et de les soumettre au système du vote uninominal. Ils ont donc imposé à M. Gladstone la condition que les comtés et les bourgs qui éliraient plus d'un député, seraient sectionnés en autant de circonscriptions distinctes qu'il leur était attribués de députés à élire. Ce sectionnement est compris dans les annexes 6 et 7 de l'Acte de 1885, sur la nouvelle répartition des sièges.

Cependant, comme il est, paraît-il, contraire à la nature des choses qu'une loi anglaise soit

tout à fait symétrique, il est resté une exception dans la loi nouvelle. Le principe du vote uninominal a été appliqué à tous les comtés du Royaume-Uni. Il a été également appliqué aux bourgs nouvellement créés, aux bourgs transformés et à ceux dont le nombre de députés a été accru. Mais il n'a pas été appliqué aux villes et aux bourgs qui nommaient déjà deux députés sous l'empire de la législation antérieure. Il reste donc, outre la cité de Londres et les universités, 19 bourgs anglais, 1 bourg écossais et 1 bourg irlandais qui continueront à nommer deux députés au scrutin de liste, tandis que les 620 autres circonscriptions du Royaume-uni sont soumises au régime du vote uninominal.

Le tableau ci-après indique la répartition des sièges entre les comtés et les bourgs et entre les quatre parties du Royaume-Uni pendant la période qui a précédé l'acte de réforme et sous les trois périodes qui l'ont suivi.

	<i>Nombre et</i> <i>répartition des sièges</i>			
	Réforme			
	Avant	de	de	de
	1832	1832	1867-68	1885
ANGLETERRE.				
Comtés	80	146	172	233
Cités et bourgs...	400	320	285	226
Ile de Wight.....	1	1	1	1
Universités	4	4	5	5
Total.....	485	471	463	465
PAYS DE GALLES.				
Comtés.....	15	15	15	19
Cités et bourgs...	13	14	15	11
Total.....	28	29	30	30
ECOSSE.				
Comtés.....	30	30	32	39
Cités et bourgs...	15	29	26	31
Universités	2	2
Total.....	45	53	60	72
IRLANDE.				
Comtés.....	64	64	64	85
Cités et bourgs...	35	39	39	16
Universités.	1	2	2	2
Total.....	100	105	105	103
<i>Nombre total des</i> <i>membres de la</i> <i>Chambre des</i> <i>Communes.....</i>	658	658	658	670

L'ELECTION PRESIDENTIELLE

AUX ETATS-UNIS.

— —

Les conventions libres et le choix des candidats.

On sait que vers la fin de l'été qui précède le renouvellement des pouvoirs présidentiels, les deux grands partis entre lesquels se divise le monde politique des Etats-Unis, ont chacun une convention, dans laquelle les politiciens se réunissent, délibèrent, et arrêtent le choix du citoyen qui sera le candidat officiel du parti.

Comment se recrutent ces conventions ?

Il arrive trop souvent en Europe et même au Canada, que ce soient des personnalités sans mandat, généralement les plus bruyants et les plus agités de chaque parti, presque toujours ceux qui sont prêts à accepter les frais d'un déplacement, qui s'intitulent eux-mêmes "délégués." Ils ne sont en réalité délégués que par eux-mêmes, quelquefois ils ne forment qu'une minorité du parti qu'ils prétendent représenter, et souvent ils lui imposent des choix auxquels le corps électoral, laissé à lui-même, n'eut jamais pensé. Cete ingérence et cette

oppression des politiciens de chef-lieu sont, en France, la plaie des élections républicaines, surtout depuis le rétablissement du scrutin de liste. Au Canada même, et pour ne pas remonter bien haut, on serait fort embarrassé de dire en quoi les personnalités, d'ailleurs fort honorables, qui ont choisi d'une part notre ami M. Poirier et de l'autre M. Lépine, avaient un titre bien établi à représenter les sentiments de la population de Montréal-est. Ce que nous en disons n'est d'ailleurs pas une critique. Au Canada même, il est convenu que ce sont le plus souvent les "principaux" du parti qui se mettent d'accord avec les ministres ou avec le chef d'opposition, et qui arrêtent les candidatures. On ne s'en trouve pas plus mal ; et nous ne rappelons cette pratique, que pour mieux faire comprendre et ressortir la différence qui distingue les Etats-Unis de tous les autres pays.

Aux Etats-Unis, la démocratie a poussé de si profondes racines et l'organisation des partis a atteint une force si perfectionnée, que rien n'est laissé au hasard ni à la direction des chefs. C'est véritablement le suffrage universel de chaque parti qui désigne les candidats aux fonctions politiques, et c'est ensuite le suffrage universel du pays tout entier qui décide lequel des deux partis a la majorité.

Voyons comment il est procédé à cette désignation préalable.

Tout d'abord une "personnalité sans mandat" ne serait pas reçue à la Convention. Pour y être admis, il faut y être envoyé par une association régulièrement organisée et affiliée au parti. Il convient d'ajouter que cette affiliation revêt aux Etats-Unis une forme légale. Les associations politiques ne naissent point de génération spontanée, comme cela s'est vu par exemple pour l'Association conservatrice et, cette année même, pour le cercle des jeunes conservateurs de Montréal. Tout le monde, sans doute, a le droit de former un club ou un cercle et de se servir de l'influence qu'il peut en tirer, dans un but politique ou autre. Mais les associations politiques régulières sont des compagnies incorporées par la législature ; et dans la plupart des Etats, les conditions de cette incorporation sont elles-mêmes règlementées par la loi. A New-York, par exemple, pour obtenir une charte d'incorporation, il faut représenter un parti qui ait obtenu au moins 60,000 voix dans une des précédentes élections de l'Etat.

Il y a, en ce moment, dans l'Etat de New-York, trois organisations politiques incorporées et formant chacune, à côté au dessous du gouvernement légal, un gouvernement au petit

piéd : ce sont l'organisation des républicains, celle des démocrates et celle des *labor men*. Le jour où les *labor men* se croiraient assez forts pour présenter une candidature présidentielle, rien ne les empêcherait de former une convention spéciale et de désigner un candidat à eux. Ils ont déjà tenté d'escalader la mairie de New-York, et ils n'y ont pas réussi ; mais ils n'ont point jeté pour cela le manche après la cognée. Quoiqu'il en soit, il n'a pas été question dans le cas présent de candidat ouvrier à la Présidence des Etats-Unis, et la lutte reste circonscrite entre les deux partis traditionnels : le parti républicain et le parti démocratique.

De quoi se compose, non pas seulement en théorie mais en fait, l'organisation politique de chaque parti ? On se tromperait singulièrement si l'on croyait qu'elle se réduit à quelques officiers et à un comité de direction. C'est le suffrage universel qui est la règle absolue. Tous les électeurs républicains sont inscrits à l'association républicaine ; tous les électeurs démocrates sont inscrits à l'association démocratique ; et lorsqu'il se présente une question comme celle de la réunion d'une convention de parti pour le choix d'un président, le corps électoral de chaque parti (ou pour parler plus exactement, les membres de l'association qui constituent le corps

électoral enrégistré de chaque parti) sont appelés à procéder à l'élection des délégués à la convention. L'élection a lieu au siège de l'association dans les principales localités, et les votes sont ensuite recensés au chef-lieu de chaque Etat. Le nombre des délégués de chaque Etat est proportionnel au nombre de voix auquel il a droit dans l'élection présidentielle, et si, par aventure, un Etat a envoyé plus de délégués qu'il ne devait lui en être attribué, leur vote ne compte à la Convention que pour le chiffre de voix auquel il avait régulièrement droit.

Les délégués une fois nommés, la Convention se réunit dans une ville désignée à l'avance ; et nous n'avons que peu de détails à donner sur ces grandes assemblées, dont il est régulièrement rendu compte dans les journaux. Chacun sait qu'elles sont souvent tumultueuses et qu'il est parfois nécessaire de recourir, pendant plusieurs jours de suite, à un nombre formidable de scrutins ; avant que la majorité arrive à se prononcer sur un candidat. C'est ce qui est arrivé, cette année même. A la Convention démocratique, la réélection de M. Cleveland a été adoptée par acclamation ; mais la Convention républicaine a eu toutes les peines du monde à s'entendre. Une minorité de partisans de M. Blaine y avait organisé une véritable obstruction, et ce

n'est que de guerre lasse, par une de ces transactions qui amènent ordinairement le succès final du candidat le plus médiocre et le plus incolore, que M. Harrison a été choisi.

Il est d'ailleurs presque de règle aux Etats-Unis, qu'on écarte systématiquement de la Présidence les hommes distingués. Les hommes distingués ont toujours blessé un certain nombre de gens. En outre, ils inspirent aux politiciens, surtout aux meneurs, la crainte d'avoir affaire à quelqu'un qui aura une volonté, et qui n'obéira point servilement aux suggestions du parti. Un inconnu n'inspire pas la même défiance. C'est la supériorité de M. Blaine et l'envie démocratique, qui ont amené l'élection de Cleveland en 1884 ; et cette année l'insuffisance connue de M. Harrison, n'a pas été étrangère au choix qu'a fait de lui la convention républicaine.

II.

L'élection du président des Etats-Unis qui va avoir lieu dans quelques jours repose sur un mécanisme assez compliqué. Il est nécessaire pour le bien comprendre d'en déterminer d'abord le principe, et d'expliquer ensuite les modifications plus ou moins profonde, que la pratique

et l'influence croissante des politiciens lui ont fait subir.

En principe, le Président est élu par des électeurs du second degré qui sont nommés dans chaque Etat, et qui émettent leur vote dans la capitale de l'Etat pour lequel ils ont été nommés.

Les votes sont ensuite expédiés à Washington où ils sont dépouillés par le Président du Sénat, en présence du Sénat et de la Chambre des représentants.

Lorsque l'un des candidats a réuni la majorité absolue, c'est-à-dire la moitié plus un des suffrages exprimés, il est proclamé président.

Mais lorsqu'aucun candidat n'a réuni la majorité absolue, c'est la Chambre des représentants qui, seule et sans le Sénat, choisit entre les trois noms qui ont obtenu le plus de voix parmi les délégués. Seulement, pour procéder à ce vote, les représentants votent par Etat et non par tête, de sorte qu'il n'y a que trente-sept suffrages en tout et que le petit Etat de la Nevada, avec son seul député, compte autant que l'Etat de New-York.

Une élection de ce genre s'est présentée en 1824 : MM. Andrew Jackson, Quincy Adams et William Crawford s'étant partagé les voix, sans qu'aucun d'eux obtint la majorité absolue, la Chambre des représentants s'assembla ; et

elle choisit non pas Jackson, qui avait réuni le plus de voix au vote des délégués, mais John Quincy Adams.

En établissant, pour l'élection présidentielle, le suffrage à deux degrés, les auteurs de la Constitution, qui étaient des modérés, ont voulu éviter le double inconvénient de l'élection directe et du choix par les Assemblées. Ils ont pensé qu'un président élu par le Congrès, ne serait pas suffisamment indépendant, et n'aurait pas assez d'autorité : et d'un autre côté, ils ont craint que le suffrage direct ne livrât l'élection aux grands courants populaires, qui poussent les foules à s'incarner à certaines heures données, dans un homme, et qui peuvent devenir un formidable agent de dictature.

La France a fait l'expérience de ces deux régimes, celui de l'élection par les assemblées qui a été consacré par la constitution de 1875, et celui de l'élection directe par le suffrage universel qui avait été établi par la constitution de 1848. Le régime de l'élection des Assemblées lui a donné un pouvoir exécutif très faible ; celui du suffrage direct lui a valu le coup d'Etat du 2 décembre 1851 et le rétablissement de l'Empire. Il n'est pas étonnant que les fondateurs de la liberté américaine, ayant eu la sagacité de prévoir ce double danger, aient

cherché à s'y soustraire. Mais, il faut reconnaître qu'en fait le suffrage à deux degrés a été une déception.

La pensée des constituants, était qu'en divisant l'élection dans chaque État entre deux classes d'électeurs, les électeurs primaires ne s'occuperaient que de choisir pour électeurs du second degré des personnes de confiance et de leur dire : "Élisez le citoyen le plus digne." C'est ainsi que furent nommés Washington et les premiers présidents ; mais on n'en est pas resté longtemps à cette pratique élémentaire et par trop naïve. Les partis organisés, qui existent nécessairement dans un pays libre et démocratique, n'ont pas tardé à se rendre compte que, pour faire choisir le président qui leur convenait, il leur suffisait d'élire des délégués appartenant au même parti et engagés par avance à choisir le candidat de leur parti. Des conventions libres se sont formées. Aujourd'hui les candidatures présidentielles sont discutées et arrêtées avant l'élection des délégués, et ces derniers ne sont nommés ensuite qu'à la condition de voter pour le ticket démocratique ou pour le ticket républicain, c'est à dire pour telle ou telle personne désignée à l'avance, comme candidat des démocrates ou comme candidat des républicains. Chaque délégué est nommé avec un mandat

impératif, et son vote se réduit à une pure formalité : tant et si bien qu'aussitôt après qu'on connaît le résultat de l'élection des délégués, on peut dire à l'avance quel est le président qui est nommé.

Dans le régime actuel, l'élection du président se passe en quatre actes distincts :

1o La réunion des conventions libres et le choix du candidat accepté par chaque parti ;

2o L'élection des délégués par le peuple de chaque Etat ;

3o Le vote des délégués, qui forme constitutionnellement l'élection véritable, mais qui n'est plus que le simple enrégistrement du choix déjà arrêté par les partis politiques ;

4o Le dépouillement à Washington, et, s'il y a lieu, dans le cas où aucun candidat n'aurait réuni la majorité absolue, le choix définitif par la Chambre des représentants.

De ces quatre opérations, les deux premières sont aujourd'hui les seules qui offrent un intérêt pratique.

En effet, ce sont les conventions qui déterminent souverainement le nom du candidat de chaque parti. Par le choix des délégués le peuple donne la majorité à l'un ou à l'autre des deux partis en présence et le choix du président s'en suit nécessairement.

Dans un autre chapitre, nous donnerons quelques détails sur le mode de fonctionnement des conventions, et sur la campagne électorale, à laquelle donne lieu le choix des délégués.

III

La réunion des électeurs primaires et la nominations des délégués.

Lorsque le candidat de chaque parti a été désigné, la campagne électorale commence.

Cette campagne a pour but de décider le corps électoral à donner la majorité à l'une des deux listes de délégués, qui sont présentées concurremment dans chaque Etat par le parti démocratique et par le parti républicain.

Si le corps électoral vote en majorité pour les délégués que présente le parti démocratique, ce sera exactement comme s'il avait voté pour Cleveland ; car chaque électeur sait que chacun des délégués démocrates déposera dans l'urne un bulletin en faveur de Cleveland.

Si ce sont, au contraire, les délégués républicains qui sont élus en majorité, c'est Harrison qui est élu. Dès le soir de l'élection des délégués, on saura, à n'en pouvoir douter, quel est, pour

les quatre années qui vont s'ouvrir, le nouveau président des Etats-Unis.

Il n'y a aucune crainte qu'un délégué tergiverse ou manque de parole. Les candidats à cette fonction d'une heure, sont choisis parmi les politiciens qui ont tout à attendre de leur parti, et qui sont trop compromis avec lui pour lui faire faux bond.

D'ailleurs, on dirait que la loi, qui est faite aux Etats-Unis par des politiciens, a pris elle-même toutes les précautions voulues pour donner au mot d'ordre des partis politiques, une autorité à peu près irrésistible.

Dans l'Etat de New-York qui nomme trente-six délégués, aussi bien que dans la Floride qui en nomme quatre, les délégués sont élus au scrutin de liste, pour chaque Etat.

Ainsi, l'Etat de New-York n'est pas divisé pour le vote en 36 collèges électoraux, nommant chacun un délégué ; mais tous les électeurs de l'Etat votent pour une liste de trente-six noms.

Il y a plus. Le vote n'a pas lieu, comme chez vous, au moyen d'un bulletin de vote imprimé par les soins de l'autorité publique, et contenant les noms des candidats des deux partis. Ce sont les partis qui font imprimer leurs propres bulletins ; et même c'est pour eux une source de dépense très considérable. Le bulletin démo-

cratique contient les noms des trente-six candidats démocrates, pas davantage. Le bulletin républicain contient les noms des trente-six candidats républicains. L'électeur n'a pas de choix à faire, et il vote en déposant simplement dans l'urne, soit le ticket républicain soit le ticket démocratique. La loi ne permet pas d'ailleurs de faire entrer en compte un bulletin manuscrit ou corrigé à la main. Force est donc à l'électeur de choisir entre les deux partis et de voter pour le ticket complet de l'un ou de l'autre.

Sans doute il ne serait pas légalement impossible à un électeur qui voudrait voter pour une troisième liste de faire accepter son vote. Mais il faudrait pour cela qu'il se fit imprimer à ses frais un ticket de fantaisie. C'est une extrémité à laquelle l'électeur isolé, qui sait qu'il n'a pas un parti derrière lui, se résoudra difficilement. Pour tant faire que de perdre sa voix, il trouve plus simple et moins gênant de s'abstenir ; et de fait l'abstention est la règle générale aux Etats-Unis. Il n'y a guère de votants, que les politiciens et les électeurs engagés dans les organisations de politiciens, ou conduits au vote par leur chef d'atelier dans un intérêt de *ring*.

Ce système du vote au scrutin de liste par Etat, n'est pas sans inconvénient, au point de vue de l'expression de la volonté nationale.

Dans la dernière élection de Cleveland, par exemple, c'est le vote de l'Etat de New-York qui a fait pencher la balance à lui seul en faveur du candidat démocrate. Or ce vote n'a donné en réalité aux démocrates qu'une majorité de 1,047 voix sur plus d'un million de votants. 524 voix ont donc suffi pour déterminer la nomination des 36 délégués de l'Etat de New-York, presque le dixième des délégués de toute l'Union. Il est clair que si l'Etat de New-York avait été divisé en trente-six collèges électoraux, ce résultat ne se serait pas produit ; et très probablement, les délégués de l'Etat se seraient divisés, comme la population électorale elle-même, en deux groupes à peu près égaux.

Il faut ajouter que le nombre des délégués assignés par la Constitution à chaque Etat n'est pas exactement proportionnel à la population. Nous avons déjà dit qu'il y a pour chaque Etat autant d'électeurs présidentiels qu'il y a de députés et de sénateurs au Congrès pour le même Etat. Or le nombre des députés est proportionnel à la population, mais celui des sénateurs ne l'est pas. Il y a un chiffre fixe de deux sénateurs par Etat. Il en résulte que l'Etat de Colorado et l'Etat de Nebraska qui n'élisent chacun qu'un député au Congrès et qui n'auraient droit, proportionnellement à la population, qu'à une voix

sur 325, ont chacun 3 voix sur 401 dans le collège des délégués. Rhode Island et Vermont qui n'auraient droit qu'à 2 voix, en ont 4. C'est un avantage réservé aux petits Etats, dont la raison n'apparaît plus clairement à l'époque actuelle. Par suite de cette combinaison défectueuse, il peut arriver, lorsque l'élection est très disputée, que la majorité numérique du corps électoral se soit prononcée pour un candidat et qu'elle ait cependant nommé une majorité de délégués favorable à son concurrent. C'est ce qui s'est produit en 1876, où M. Tilden avait obtenu au vote populaire 4,284,265 voix contre 4,033,295, soit une majorité de 250,870 voix ; tandis que le vote des délégués a donné à son concurrent M. Hayes une majorité d'une voix.

Voici du reste le nombre de voix obtenu par les différents candidats, lors de chacune des élections présidentielles qui ont eu lieu dans la seconde moitié de ce siècle.

En 1852, M. FRANKLIN PIERCE, démocrate, a obtenu au vote populaire 1,601,474 voix et au vote des délégués 254, contre 1,396,673 et 42 données à son concurrent whig, Winfield Scott.

En 1856, M. JAMES BUCHANAN, démocrate, a obtenu au vote populaire 1,838,669 voix et au vote des délégués 174, contre 1,341,262 et

118 donnés à son concurrent républicain, M. Tremont.

En 1860, M. ABRAHAM LINCOLN, républicain, a obtenu au vote populaire 1,866,352 voix, et au vote des délégués 180, contre 1,357,187 et 72 données à son concurrent démocrate, M. Douglas.

En 1864, M. ABRAHAM LINCOLN, a obtenu au vote populaire 2,216,067 voix, et au vote des délégués 212 contre 1,808,725 et 21 données à son concurrent démocrate M. McClellan.

En 1868, M. GRANT, républicain, a obtenu au vote populaire 3,145,071 voix, et au vote des délégués 214, contre 2,709,613 et 71 données à son concurrent démocrate, M. Horace Seymour.

En 1872, M. GRANT a été réélu à l'unanimité des 286 délégués. Il avait obtenu, 3,597,070 voix au vote populaire, contre 2,834,079 données à son concurrent démocrate libéral. M. Horace Greely, mort avant le vote des délégués.

En 1876, M. HAYES, républicain, a obtenu au vote populaire 4,033,285 voix, et au vote des délégués 185, contre 4,284,265 et 184 données à son concurrent démocrate, M. Tilden.

En 1880, M. GARFIELD, républicain, a obtenu au vote populaire 4,454,416 voix, et au vote des délégués 214, contre 4,444,952 et 155 données à son concurrent démocrate, M. Hancock.

Enfin, en 1884, M. CLEVELAND, démocrate, à obtenu au vote populaire 4,913,901 voix, et au vote des délégués 219, contre 4,847,659 et 182 données à son concurrent républicain, M. Blaine.

IV

La campagne électorale

Maintenant qu'on connaît le fonctionnement de l'élection présidentielle aux Etats-Unis, il est facile de se rendre compte de la nature de la campagne électorale qui prédède le choix des délégués.

Dans ce régime de partis organisés et enrégimentés, chaque parti est sûr de ses hommes. Républicains comme démocrates savent que le pays est à peu près coupé en deux. Leur suprême effort consiste donc à s'assurer, non pas les indifférents, car ils ne votent guère, mais les intérêts qui peuvent jeter dans la balance un nombre plus ou moins considérable de voix.

On sait combien est grande aux Etats-Unis l'influence électorale des *silvermen*, qui sont parvenus à imposer au Congrès une législation absurde et ruineuse. L'influence des manufacturiers dont l'intérêt est lié à la protection, n'est pas moins considérable. *Silvermen* et manufac-

turiers font invariablement voter leurs ouvriers en masse, sur un mot d'ordre du contre-maître. Cette union du capital et du travail est assez naturelle, ou du moins est un fait connu, quand il s'agit de la protection : car les patrons ont généralement l'art de persuader aux ouvriers que, sur cette question leurs intérêts sont communes, et que l'abondance du travail et le haut prix des salaires, sont indissolublement liés au maintien d'un tarif élevé. Mais il est plus extraordinaire que la même influence s'exerce sur des corps de métiers, qu'on devrait croire plus indépendants. Il est connu, cependant, qu'il dépend des magnats de chemin de fer américains, de jeter dans la balance le poids de leur 7 ou 800,000 employés. C'est ainsi qu'en 1878, l'élection de Garfield fut déterminée, à la dernière heure, par l'envoi de deux circulaires privées, dont l'une portait la signature de Jay Gould, et qui invitaient les employés des deux plus puissantes associations de compagnies de chemins de fer des Etats-Unis à voter pour le ticket républicain, sous peine d'encourir le déplaisir de leur compagnie. Il est inutile de dire que quand les financiers se mettent ainsi de la partie, ils ont commencé par s'assurer des millions de bonnes raisons pour cela.

Parmi les influences qui peuvent exercer un

rôle décisif sur l'issue d'une élection, il faut compter aussi les courant locaux qui se déterminent souvent dans quelques Etats et qui y changent la majorité. Dans l'élection du 6 novembre prochain, tout l'intérêt de la lutte porte sur six Etats réputés douteux : New-York, Indiana, Connecticut, New-Jersey, West-Virginie et Californie. Ce qui accroît encore la perplexité des parieurs et des faiseurs de prophéties, c'est qu'à l'exception de la Californie, les cinq autres Etats douteux avaient voté, en 1884, pour Cleveland ; de sorte que, cette année, M. Cleveland n'a guère de chance de rien regagner sur ses adversaires d'il y a quatre ans ; et qu'au contraire il court le risque de perdre un ou plusieurs des Etats qui lui avaient précédemment donné leur concours.

Pour apprécier la situation, il faut d'abord rappeler les chiffres de la dernière élection.

En 1884, M. Cleveland a obtenu,	
au vote des délégués.....	219 voix
Et M. Blaine.....	182

Majorité en faveur de Cleveland. 37

Cette année, le nombre des délégués sera le même qu'en 1884, puisqu'il ne peut être modifié que sur le recensement décennal de 1891, qui aura lieu seulement dans trois ans.

Il en résulte qu'il suffirait d'un déplacement de 19 voix, pour changer la majorité de 37 voix de M. Cleveland en une minorité d'une voix.

Or les Etats représentent le nombre de voix ci-après :

New-York.....	36
Indiana.....	15
Connecticut.....	6
New-Jersey.....	9
West-Virginie.....	7
Californie.....	8

Si le parti républicain enlevait l'Etat de New-York, l'élection lui serait infailliblement assurée avec une majorité de 17 voix. Mais ce résultat ne paraît guère probable. Jusqu'à présent, il semble que M. Cleveland ait plus gagné que perdu dans New-York ; et ses adversaires semblaient, au moins au début de la lutte, désespérer tout à fait de la possibilité de le battre dans cet Etat.

Mais les républicains fondent au contraire un grand espoir sur l'Indiana, qui est l'Etat auquel M. Harrison appartient. Il est bien rare, qu'en dépit de toute l'action des partis politiques, un Etat ne vote pas pour le candidat qui y réside, et dont le succès lui amènera nécessairement une part considérable du patronage gouverne-

mental. D'ailleurs, l'Indiana n'a donné, en 1884, à M. Cleveland qu'une majorité de 6,512 voix sur 483,472 votants. Que M. Harrison déplace cette majorité, et il ne sera pas encore élu ; car il restera à M. Cleveland 204 délégués contre 197, soit une majorité de 7 voix. Mais dans l'hypothèse du revirement de l'Indiana, il suffirait d'entraîner un seul des trois autres petits Etats douteux pour assurer, cette fois-ci incontestablement la majorité au candidat républicain.

On s'en convaincra, en étudiant séparément les trois combinaisons suivantes :

Revirement supposé.	Nombre de voix déplacées	Majorité absolue en faveur d'Harrison.
1° Indiana et Connecticut..	21	5
2° Indiana et New-Jersey...	24	11
3° Indiana et West-Virginie.	21	5

Il paraît précisément que, dans l'Etat de West-Virginie, qui a donné en 1884 à M. Cleveland une majorité de 4,321, il y a en construction un chemin de fer dont l'entrepreneur est républicain. Or cet entrepreneur a importé dans l'Etat 3,000 ouvriers nègres. Les nègres votent habituellement en masse pour le ticket républicain ; et tout naturellement on s'est

arrangé pour ralentir les travaux de construction, de façon à ce qu'ils ne soient pas encore achevés à la date de l'élection présidentielle. Ces 3,000 ouvriers auront donc le droit de vote dans le West-Virginie, et il est très possible qu'ils y déplacent la majorité.

Mais M. Harrison obtiendra-t-il les voix de son propre Etat, l'Indiana? Les espérances que fondent là-dessus ses partisans pourraient bien être déçues; car le candidat républicain a une mauvaise pierre dans son sac. Il a fait, l'an dernier, la balourdise de s'aliéner la classe ouvrière. Lors des grèves qui ont particulièrement sévi dans l'Indiana, on l'a entendu répéter "qu'un ouvrier était bien heureux de gagner \$1.00 par jour, qu'il n'avait pas besoin de gagner plus et qu'il n'y avait qu'à sabrer ceux qui ne seraient pas contents." Le mot a fait du tapage, et il déterminera peut-être la réélection de Cleveland, en enlevant à M. Harrison le vote ouvrier.

Aussi bien, le parti républicain a-t-il abusé, cette fois-ci, de la théorie qui consiste à préférer, comme président, un homme nul à un homme capable. M. Harrison est par trop nul et par trop peu délié. On ne lui connaît d'autre titre que d'être le petit-fils de son grand père, M. V. H. Harrison, qui a été président en 1841; Mais ce

titre est mince aux yeux de nos voisins qui ne croient guère aux privilèges de l'hérédité en politique : et M. Harrison a perdu sa qualité d'inconnu, en se faisant connaître en mauvaise part, par ses propos sur la classe ouvrière.

Malgré tout, il est difficile de conjecturer l'issue de la lutte. M. Harrison peut être élu, à la condition de gagner New-York ; et, sans gagner New-York, à la condition de gagner l'Indiana et un autre petit Etat. Ce dernier résultat ne nous paraît pas vraisemblable. Mais il n'a rien d'impossible.



TABLE DES MATIÈRES.

Portrait de Charles Savary.....	
Sa biographie.....	1
De la critique littéraire au Canada.....	10
M. Paul Bourget.....	105
De l'utilité d'une bonne chrestomathie.....	129
M. Georges Ohnet.....	146
Froufrou.....	166
Labiche et la représentation de la " poudre aux yeux".....	180
Victorien Sardou et Théodora.....	195
M. Taine et la philosophie de l'histoire.....	246
Lettres de la vieille France.....	292
Lettres sur l'Angleterre :.....	
I L'Angleterre qui s'en va.....	418
II La caractéristique du gouvernement anglais... ..	433
III L'aristocratie politique.....	443
IV La loi électorale et ses transformations.	453
V La loi électorale (suite) les réformes de 1832 et de 1867.....	463
VI La loi électorale (suite) la réforme de 1884... ..	473
VII La loi électorale (suite et fin) la nouvelle répartition des sièges.....	413
L'Election présidentielle aux Etats-Unis :.....	
I Les conventions libres et le choix des candidats	494
II do do do (suite).....	499
III La réunion des électeurs prrimaires et la nomination des délégués.....	504
IV La campagne électorale.....	510

BNQ



000-508 269